

# **BILAN SOCIAL 2019-2020**

**DE L'ACADEMIE DE NICE**









# Éditorial

## Une vision, une synthèse, une volonté de dialogue et de pilotage

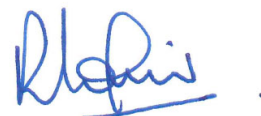
Ce bilan social, fidèle aux principes des années précédentes, poursuit son évolution dans la continuité.

Les principes consistant à dresser et partager un état des lieux actualisé de la situation des personnels de l'académie et à mesurer certaines évolutions sur plusieurs années, ont donc été poursuivis. De même que le souhait d'en faire un outil de dialogue et d'information.

Cette année, une annexe intitulée « rapport de situation comparée » a été ajoutée afin d'anticiper l'évolution du « bilan social » vers le « rapport social unique ». Un certain nombre de ces données serviront en outre d'indicateurs de pilotage et de suivi de certaines actions relevant du plan d'égalité femmes/hommes.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

**Richard LAGANIER**  
Recteur de l'académie de Nice  
Chancelier des universités





# Sommaire

<b>1</b>	<b>Effectifs et caractéristiques démographiques</b>	<b>19</b>
<b>1.1</b>	<b>Effectifs de l'académie de Nice</b>	<b>23</b>
1.1.1	Ensemble des personnels	23
	⇒ <b>Focus</b> : Évolution des effectifs depuis 2009	24
	⇒ <b>Focus</b> : Évolution de la féminisation des personnels de l'académie	26
	⇒ <b>Focus</b> : Évolution de l'âge moyen des personnels de l'académie	28
1.1.2	Personnels enseignants	30
1.1.2.1	Personnels enseignants dans le secteur public	33
1.1.2.2	Personnels enseignants du secteur privé sous contrat	37
1.1.3	Personnels non-enseignants	40
1.1.3.1	Personnels d'encadrement	42
1.1.3.2	Personnels de vie scolaire	45
	⇒ <b>Focus</b> : Accompagnants d'élèves en situation de handicap	47
	⇒ <b>Focus</b> : Assistants d'éducation en préprofessionnalisation	48
1.1.3.3	Personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS)	49
1.1.3.4	Personnels ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF)	51
<b>1.2</b>	<b>Flux des personnels</b>	<b>53</b>
1.2.1	Personnels entrants	53
1.2.1.1	Personnels stagiaires	53
1.2.1.2	Recrutements et concours	56
1.2.2	Personnels sortants	67
1.2.2.1	Départs définitifs dans le secteur public	67
1.2.2.2	Sorties provisoires	70
<b>2</b>	<b>Vie des personnels</b>	<b>71</b>
<b>2.1</b>	<b>Lieu d'exercice</b>	<b>75</b>
2.1.1	Établissements scolaires de l'académie	75
2.1.2	Ensemble des personnels de l'académie	78
2.1.2.1	Secteur public	78
2.1.2.2	Secteur privé sous contrat	79
2.1.3	Personnels enseignants	80
2.1.3.1	Ensemble des personnels enseignants	80
2.1.3.2	Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré public et privé sous contrat	81
2.1.3.3	Enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré public et privé sous contrat	82
2.1.3.4	Affectation en zone de remplacement des enseignants titulaires du secteur public	83
2.1.4	Personnels non-enseignants	85
2.1.4.1	Ensemble des personnels non-enseignants	85
2.1.4.2	Personnels d'encadrement par département et par type d'établissement	86
2.1.4.3	Personnels de vie scolaire par département et par type d'établissement	87
2.1.4.4	Personnels ASS par département et par type d'établissement	88
2.1.4.5	Personnels ITRF par département et par type d'établissement	89

<b>2.2 Temps partiel</b>	<b>90</b>
2.2.1 Ensemble des personnels de l'académie	90
2.2.1.1 Évolution globale du temps partiel	90
2.2.1.2 Personnels titulaires des secteurs public et privé sous contrat	90
2.2.2 Personnels titulaires enseignants des secteurs public et privé sous contrat	92
2.2.2.1 Évolution du temps partiel	92
2.2.2.2 Temps partiel par corps et par genre	92
2.2.2.3 Temps partiel selon le motif	93
2.2.3 Personnels titulaires non-enseignants	94
2.2.3.1 Évolution du temps partiel	94
2.2.3.2 Temps partiel par corps et par genre	94
2.2.3.3 Temps partiel selon le motif	95
<b>2.3 Congés pour raison de santé</b>	<b>96</b>
2.3.1 Évolution du taux d'absentéisme des personnels de l'académie	96
2.3.1.1 Absentéisme par secteur d'enseignement	96
2.3.1.2 Absentéisme par genre	97
2.3.1.3 Absentéisme par département	97
2.3.1.4 Absentéisme par corps	98
2.3.2 Motifs de congés pour raison de santé	101
2.3.2.1 Évolution de la part relative du nombre de jours d'absence par motif	101
2.3.2.2 Durée moyenne des congés pris pour raison de santé	102
2.3.2.3 Répartition des absences par motif et tranche d'âge	103
⇒ <b>Focus</b> : Évolution des congés de maladie ordinaire	105
2.3.3 Proportion d'agents ayant pris au moins un congé durant l'année	106
<b>2.4 Remplacement</b>	<b>107</b>
2.4.1 Personnels enseignants	107
2.4.1.1 Enseignement du 1 <sup>er</sup> degré public	107
2.4.1.2 Enseignement du 2 <sup>nd</sup> degré public	108
2.4.2 Personnels non-enseignants	109
<b>2.5 Mobilité</b>	<b>110</b>
2.5.1 Mouvement des personnels enseignants	110
2.5.1.1 Mouvement des personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré dans le secteur public	110
2.5.1.2 Mouvement des personnels enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré dans le secteur public	112
2.5.2 Mouvement des personnels non-enseignants	115
2.5.2.1 Mouvement des personnels d'encadrement	115
2.5.2.2 Mouvement des personnels ASS et ITRF	115
<b>2.6 Promotions et avancements</b>	<b>117</b>
2.6.1 Ensemble des personnels	117
2.6.1.1 Tableau d'avancement	117
2.6.1.2 Liste d'aptitude	117
2.6.2 Personnels enseignants	118
2.6.2.1 Secteur public	118
2.6.2.2 Secteur privé sous contrat	122
2.6.3 Personnels non-enseignants	124
2.6.3.1 Personnels d'encadrement	124
2.6.3.2 Personnels de vie scolaire	126
2.6.3.3 Personnels ASS	127
2.6.3.4 Personnels ITRF	130
<b>2.7 Mesures disciplinaires</b>	<b>132</b>
2.7.1 Caractéristiques des sanctions prononcées	132
2.7.2 Sanctions prononcées par catégorie de personnels et par corps	133
<b>2.8 Contentieux</b>	<b>134</b>



<b>3</b>	<b>Accompagnement des personnels</b>	<b>135</b>
<b>3.1</b>	<b>Dispositif conseil mobilité carrière</b>	<b>139</b>
3.1.1	Présentation	139
3.1.2	Entretiens individuels	139
⇒	<i>Focus : Formation professionnelle : une nouvelle approche</i>	142
<b>3.2</b>	<b>Formation professionnelle</b>	<b>143</b>
3.2.1	Ensemble des personnels	143
3.2.1.1	Caractéristiques des personnels en formation	143
3.2.1.2	Caractéristiques des formations	145
3.2.1.3	Taux d'inscription et taux d'accès à la formation professionnelle	148
3.2.2	Personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré	150
3.2.2.1	Caractéristiques des personnels en formation	150
3.2.2.2	Caractéristiques des formations	153
3.2.3	Personnels enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré	155
3.2.3.1	Caractéristiques des personnels en formation	155
3.2.3.2	Caractéristiques des formations	157
3.2.4	Personnels non-enseignants	160
3.2.4.1	Caractéristiques des personnels en formation	160
3.2.4.2	Caractéristiques des formations	163
3.2.4.3	Taux d'inscription et taux d'accès à la formation chez les personnels ASS	165
3.2.5	Formations hygiène et sécurité	166
3.2.5.1	Caractéristiques des personnels en formation	166
3.2.5.2	Caractéristiques des formations	168
3.2.6	Compte personnel de formation	169
3.2.7	Congés de formation	169
3.2.7.1	Personnels enseignants	169
3.2.7.2	Personnels non-enseignants	172
<b>3.3</b>	<b>Personnels à besoins particuliers</b>	<b>175</b>
<b>3.4</b>	<b>Actions en faveur des personnels en situation de handicap</b>	<b>176</b>
3.4.1	Bénéficiaires de l'obligation d'emploi	176
3.4.1.1	Recrutements des bénéficiaires de l'obligation d'emploi	176
3.4.1.2	Évolution par tranche d'âge	177
3.4.1.3	Évolution par catégorie	177
3.4.1.4	Évolution par genre	177
3.4.2	Maintien dans l'emploi, aménagement des postes de travail	178
3.4.2.1	Présentation du dispositif	178
3.4.2.2	Accompagnement des personnels par assistance humaine	178
3.4.3	Priorités médicales dans le cadre des mutations	179
3.4.3.1	Personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré	179
3.4.3.2	Personnels enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré	179
3.4.3.3	Personnels ASS	179
<b>3.5</b>	<b>Dispositif des postes adaptés et des allègements de service</b>	<b>180</b>
3.5.1	Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré	180
3.5.2	Enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré et personnels d'éducation	181

<b>3.6</b>	<b>Politique de prévention des risques professionnels</b>	<b>182</b>
3.6.1	Prévention des risques professionnels et amélioration des conditions de travail	182
3.6.1.1	Visites médicales des personnels	183
3.6.1.2	Autres activités relevant de la médecine de prévention	184
3.6.2	Accidents de travail	185
3.6.2.1	Évolution constatée des accidents de travail ou de service et des accidents de trajet	185
3.6.2.2	Répartition par type de personnels	185
3.6.2.3	Nombre de jours d'arrêt	186
3.6.3	Violences et incivilités envers les personnels dans le cadre de leurs fonctions	188
3.6.4	Réseau de prévention d'aide et de soutien	191
3.6.4.1	Les espaces d'accueil et d'écoute	191
3.6.4.2	Les groupes de paroles	191
3.6.4.3	La prévention des troubles de la voix	192
<b>3.7</b>	<b>Protection juridique</b>	<b>193</b>
<b>4</b>	<b>Action sociale</b>	<b>195</b>
<b>4.1</b>	<b>Activité du service social en faveur des personnels</b>	<b>199</b>
4.1.1	Présentation du service social en faveur des personnels	199
4.1.2	Rôle et fonctions des assistants de service social en faveur des personnels	199
4.1.3	Caractéristiques des personnes reçues	199
4.1.4	Motifs d'intervention du service social en faveur des personnels	199
<b>4.2</b>	<b>Budgets et prestations</b>	<b>201</b>
4.2.1	Budgets	201
4.2.2	Prestations interministérielles PIM	201
4.2.2.1	Les dépenses PIM	201
4.2.2.2	Les bénéficiaires PIM	202
4.2.3	Aide sociale d'initiative académique ASIA	202
4.2.3.1	Les dépenses ASIA	202
4.2.3.2	Les bénéficiaires ASIA	203
4.2.4	Secours	204
4.2.5	Prêts	204
<b>5</b>	<b>Plafond d'emplois et masse salariale</b>	<b>205</b>
<b>5.1</b>	<b>Plafond d'emplois</b>	<b>209</b>
5.1.1	BOP 0140 Enseignement scolaire public du 1 <sup>er</sup> degré	209
5.1.2	BOP 0141 Enseignement scolaire public du 2 <sup>nd</sup> degré	210
5.1.3	BOP 0214 Soutien de la politique de l'Éducation nationale	211
5.1.4	BOP 0230 Vie de l'élève	212
5.1.5	BOP 0139 Enseignement privé	213
<b>5.2</b>	<b>Masse salariale</b>	<b>214</b>
5.2.1	Dépenses de personnel	214
5.2.1.1	Programme 0140 - Enseignement scolaire public du 1 <sup>er</sup> degré	214
5.2.1.2	Programme 0141 - Enseignement scolaire public du 2 <sup>nd</sup> degré	214
5.2.1.3	Programme 0214 - Soutien de la politique de l'Éducation nationale	214
5.2.1.4	Programme 0230 - Vie de l'élève	215
5.2.1.5	Programme 0139 - Enseignement privé	215
	⇒ <b>Focus</b> : Assistance éducative hors titre 2	215
5.2.2	Rémunération des personnels titulaires	216
5.2.3	Indices de rémunération et primes des personnels titulaires	216
	⇒ <b>Focus</b> : Mesures générales et catégorielles	218

<b>6 Dialogue social</b>	<b>219</b>
<b>6.1 Les comités techniques</b>	<b>223</b>
6.1.1 Les comités techniques académiques et les comités techniques départementaux	223
6.1.2 Le comité technique spécial académique	226
<b>6.2 Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail</b>	<b>227</b>
6.2.1 Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique	227
6.2.2 Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départementaux	228
<b>6.3 Les commissions de l'action sociale</b>	<b>230</b>
6.3.1 La commission académique de l'action sociale	230
6.3.2 Les commissions départementales de l'action sociale	231
<b>6.4 Les conseils de l'Éducation nationale</b>	<b>232</b>
6.4.1 Le conseil académique de l'Éducation nationale	232
6.4.2 Les conseils départementaux de l'Éducation nationale	233
<b>6.5 Les commissions administratives paritaires</b>	<b>235</b>
6.5.1 Les commissions administratives paritaires académiques	236
6.5.2 Les commissions administratives paritaires départementales	239
<b>6.6 Les commissions consultatives</b>	<b>240</b>
6.6.1 Les commissions consultatives paritaires	240
6.6.2 Les commissions consultatives mixtes	241
6.6.3 La commission consultative spéciale académique	242
<b>7 Annexes</b>	<b>243</b>
<b>7.1 Détail de la typologie retenue</b>	<b>245</b>
7.1.1 Les personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré	245
7.1.2 Les personnels enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré	245
7.1.3 Les personnels d'encadrement	246
7.1.4 Les personnels de vie scolaire	246
7.1.5 Les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé	247
7.1.6 Les personnels ingénieurs et techniciens de recherche et de formation	247
⇒ <i>Focus : Personnels contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi</i>	248
<b>7.2 Table des sigles</b>	<b>249</b>
<b>7.3 Liste des tableaux</b>	<b>255</b>
<b>7.4 Liste des figures</b>	<b>261</b>
<b>7.5 Liste des cartographies</b>	<b>265</b>



## Contexte socio-économique de l'académie

L'académie de Nice se caractérise par des situations très contrastées au niveau géographique avec un littoral très urbanisé où le coût de l'immobilier est particulièrement élevé et un arrière-pays composé d'espaces peu urbanisés et de montagnes où l'accès à l'emploi est difficile. La composition sociale de la population de l'académie révèle également de fortes disparités sociales et de revenus, particulièrement dans les Alpes-Maritimes.

Sur le plan démographique, 371 705 élèves ont été recensés à la rentrée 2019 dans les secteurs public et privé sous-contrat de l'académie, soit une progression de 0,3% par rapport à l'année précédente : 196 537 ont été accueillis dans le 1<sup>er</sup> degré (-0,3%) et 175 168 dans le 2<sup>nd</sup> degré (+0,9%).

Une croissance démographique de la population toujours plus forte particulièrement dans le département du Var mais qui ne concerne que les plus de 60 ans. Concernant les effectifs scolaires, seuls les effectifs du premier cycle sont en hausse, particulièrement dans les Alpes-Maritimes.

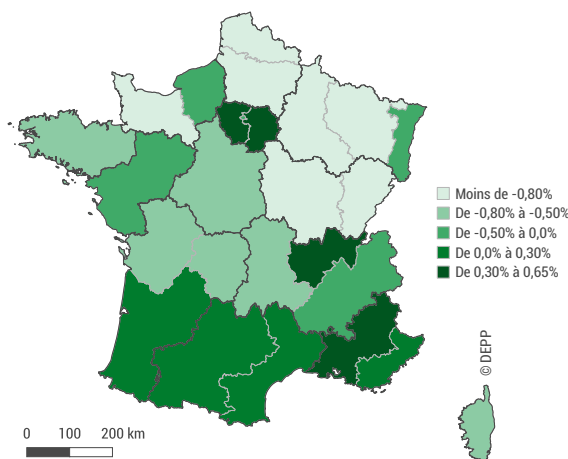
Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte un peu plus de 5 millions d'habitants, soit près de 8% de la population française. Provence-Alpes-Côte d'Azur se situe au 8<sup>ème</sup> rang des régions métropolitaines par sa croissance démographique. L'académie de Nice représente 42,7% de la population régionale. La part des moins de 20 ans est de 21% dans l'académie contre 22% en région et 24% au niveau national.

La répartition des populations (scolaires ou non) sur le territoire de l'académie est particulièrement concentrée sur le littoral. Cette situation se traduit par une forte urbanisation, plus spécifiquement pour le département des Alpes-Maritimes avec une faible densité de population dans le haut-pays. La population du Var est également urbanisée le long du littoral.

Les effectifs d'élèves du 1<sup>er</sup> degré connaissent une baisse de 0,3% pour la première fois depuis 2012 après six années de hausse. Cette baisse est identique dans les deux départements. À contrario, les effectifs du 2<sup>nd</sup> degré continuent de progresser en 2019, tous secteurs d'enseignement confondus mais uniquement en collège. Cette hausse est particulièrement forte dans les Alpes-Maritimes (+1,4%) et un peu plus faible dans le Var (+0,4%).

Dans le 1<sup>er</sup> degré, les effectifs sont en baisse aussi bien dans le préélémentaire que dans l'élémentaire. Seule subsiste une hausse dans le privé sous-contrat des Alpes-Maritimes en préélémentaire.

### Évolution des effectifs des élèves des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés entre 2018 et 2019 dans les secteurs public et privé sous contrat



► Source : BCP-DEPP Rentrées 2018-2019 et 2019-2020.

Dans le 2<sup>nd</sup> degré, la progression des effectifs de l'académie (secteurs public et privé sous-contrat) est identique à celle de la région académique (0,9%). Cette hausse est plus forte dans les Alpes-Maritimes (1,4%) que dans le Var (0,4%). La hausse des effectifs se concentre, dans l'académie, sur le premier cycle (+2,0%) et le post-bac (+0,7%). Les effectifs sont en baisse pour le second cycle aussi bien pour le cycle général et technologique (-0,2%) que le cycle professionnel (-1,7%).

À la rentrée 2019, le poids du privé sous-contrat reste toujours faible dans l'académie : 7,9% pour le 1<sup>er</sup> degré (9,2% PACA et 13,0% national) et 14,8% pour le 2<sup>nd</sup> degré (18,6% PACA et 21% national).

### Les indicateurs de composition sociale de la population de l'académie révèlent une situation contrastée.

Malgré une plus faible présence en collège d'élèves issus de milieux socialement défavorisés (29,2% contre 30,5% en région et 39,3% au niveau

niveau national), l'académie se situe parmi les académies à plus forte disparité sociale. Cette disparité est particulièrement forte dans le département des Alpes-Maritimes qui se situe au 8<sup>ème</sup> rang après les départements de la région Ile-de-France et les Bouches-du-Rhône.

Les conditions de vie familiale de l'élève ont une influence sur sa réussite et son parcours scolaire.

La part des enfants vivant dans un logement suroccupé s'élève à 30,2% dans les Alpes-Maritimes et 17,5% dans le Var, contre 13% au niveau national.

La part des enfants vivant dans un ménage pauvre est, quant à elle, de 23,7% dans le Var et de 22,9% dans les Alpes-Maritimes, contre 22% au niveau national.

La surreprésentation des familles monoparentales est particulièrement élevée dans les Alpes-Maritimes. Son taux se situe au 9<sup>ème</sup> rang relativisé par un taux de pauvreté moins élevé (28,8%). Le taux de pauvreté est plus élevé dans le Var pour les familles monoparentales (32,1%) où elles sont moins représentées.

► Sources : INSEE Estimation de population au 1<sup>er</sup> janvier 2020, Analyses n°53 et Flash n°32 - INSEE les conditions de confinement Avril 2020 RP2015, filsofil 2015 - Rectorat de l'académie de Nice Service interacadémique des études et statistiques, Constat de rentrée SYSCA 2019-2020.



### Les entrepôts ministériels de données

Le ministère met à la disposition des académies des outils informatiques permettant d'entreposer et historiser des données synthétiques extraites des systèmes d'informations de l'académie :

- **Bilan Social Académique (BSA) et Bilan Social National (BSN)** pour le rapport de situation comparée (RSC) : Données relatives aux effectifs, à la rémunération, à l'affectation, aux flux et aux congés / absences des personnels.
- **Le Contrôle National des Emplois (CNE)** : Données relatives au plafond d'emplois.
- **PROPYLEE – OSREM1D** : Données relatives au remplacement dans le 1<sup>er</sup> degré.

### Les systèmes d'information de l'Éducation nationale

Les systèmes d'information de l'Éducation nationale contribuent à l'alimentation des entrepôts de données évoqués précédemment. En cas d'absence d'entrepôt de données, ces systèmes sont exploités directement :

- **EPP** : Gestion des personnels enseignants dans le 2<sup>nd</sup> degré et des personnels d'éducation.
- **SIRHEN** : Gestion des personnels de direction et d'inspection.
- **AGAPE06 et AGAPE83** : Gestion des personnels enseignants dans le 1<sup>er</sup> degré.
- **AGORA** : Gestion des personnels ASS et ITRF.
- **OCEAN/CYCLADES** : Concours et recrutements dans le secteur public et le secteur privé sous contrat.
- **GAIA** : Données relatives à la formation professionnelle des personnels enseignants et non-enseignants.

*Remarque : les données relatives aux années scolaires antérieures sont susceptibles de varier d'une année sur l'autre du fait de saisies ayant un effet rétroactif.*

### La contribution des services

Toutes les informations présentées dans ce bilan social sont vérifiées et commentées par les services quand cela s'avère nécessaire. De plus, en cas d'absence d'information chiffrée directement accessible par les moyens évoqués ci-dessus, les services contribuent à la récolte et la restitution des données :

- Les données relatives aux recrutements et concours proviennent des différents services de gestion des personnels et du département des examens et concours du rectorat.
- Les données relatives aux promotions, avancements et mouvements des personnels du 1<sup>er</sup> degré proviennent des divisions de gestion des personnels des directions de services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN).
- Les données relatives aux promotions, avancements, congés de formation des personnels du 2<sup>nd</sup> degré, des personnels de direction et d'inspection et des personnels ASS et ITRF, ainsi que les données relatives au remplacement et au mouvement des personnels administratifs proviennent des services du pôle ressources humaines au rectorat.
- Les données relatives aux promotions et avancements des personnels du secteur privé sous contrat proviennent du service de l'enseignement privé.

- Les données relatives à la formation professionnelle proviennent des DSDEN pour le 1<sup>er</sup> degré, et du service de la formation tout au long de la vie pour les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré, les personnels de direction et d'inspection, les personnels d'éducation et les personnels ASS et ITRF.
- Les données relatives à l'accompagnement des personnels proviennent du département ressources humaines de proximité.
- Les données relatives aux champs de la santé, de la sécurité au travail et du social proviennent du service santé, sécurité, conditions de travail, du service social en faveur des personnels et du service de gestion des pensions, des affaires médicales et sociales.
- Les données relatives au dialogue social, au contentieux, aux mesures disciplinaires et à la protection juridique sont établies par le secrétariat général du rectorat, les affaires juridiques et institutionnelles et le département ressources humaines de proximité.

### Le périmètre d'analyse

Les individus dénombrés dans les effectifs sont les personnels enseignants ou non-enseignants, titulaires ou non-titulaires, du secteur public et du secteur privé sous contrat. Ne sont retenus dans ce bilan que les personnels gérés par le rectorat et les directions des services départementaux de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes et du Var, affectés et en position d'activité. Les personnels gérés en universités ne sont pas pris en compte dans ce bilan social.

### Les dates d'observation

Les données de ce bilan social relatives aux effectifs, aux lieux d'affectation des personnels, aux quotités de service et aux indices de rémunérations sont observées et analysées au 31 décembre de chaque année. Ainsi, les individus recensés pour l'année scolaire 2019-2020 sont les individus observés le 31 décembre 2019.

Les données relatives aux flux sont observées et analysées sur les périodes précisées ci-après :

- Les départs définitifs du 01/10/2019 au 30/09/2020
- Les départs provisoires du 01/09/2019 au 31/08/2020
- Les réintégrations du 02/09/2019 au 01/09/2020
- Les congés et absences du 01/09/2019 au 31/08/2020

Les données relatives aux emplois budgétaires sont calculées sur l'année scolaire.

Les données relatives aux opérations de mouvement ainsi que celles relatives aux opérations de promotion et d'avancement sont celles qui ont été présentées durant l'année scolaire 2019-2020.

### La typologie

La typologie des personnels qui est désormais retenue est la typologie adoptée par le ministère de l'Éducation nationale. Cette typologie est uniquement liée au corps des agents. Ainsi, les enseignants du 1<sup>er</sup> degré qui exercent dans le 2<sup>nd</sup> degré restent classés dans la catégorie « Enseignants du 1<sup>er</sup> degré ».

Une table des sigles est disponible à la fin du document.





## Catégories de personnels

Afin d'uniformiser les données de l'académie de Nice avec les données nationales, les regroupements des personnels non-enseignants ont été réorganisés depuis l'édition 2018-2019 du bilan social académique. Les catégories de personnels utilisées sont les suivantes :

- **Personnels d'encadrement** : catégorie constituée des personnels de direction, des personnels d'inspection et des personnels d'encadrement supérieur,

*Les personnels d'encadrement supérieur incluent le recteur d'académie, le secrétaire général académique et ses adjoints, le directeur de cabinet, les conseillers du recteur, les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale et leurs adjoints, les secrétaires généraux des DSDEN ainsi que les administrateurs de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.*

- **Personnels de vie scolaire** : catégorie regroupant les personnels d'assistance éducative et les personnels d'éducation,

*Les personnels d'éducation correspondent aux conseillers principaux d'éducation et aux psychologues de l'Éducation nationale, anciennement appelés personnels d'éducation et d'orientation.*

- **Personnels administratifs, sociaux et de santé** (ASS),

- **Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation** (ITRF).



# 1 Effectifs et caractéristiques démographiques

<b>1.1</b>	<b>Effectifs de l'académie de Nice</b>	<b>23</b>
1.1.1	Ensemble des personnels	23
	⇒ <b>Focus</b> : <i>Évolution des effectifs depuis 2009</i>	24
	⇒ <b>Focus</b> : <i>Évolution de la féminisation des personnels de l'académie</i>	26
	⇒ <b>Focus</b> : <i>Évolution de l'âge moyen des personnels de l'académie</i>	28
1.1.2	Personnels enseignants	30
1.1.2.1	Personnels enseignants dans le secteur public	33
1.1.2.2	Personnels enseignants du secteur privé sous contrat	37
1.1.3	Personnels non-enseignants	40
1.1.3.1	Personnels d'encadrement	42
1.1.3.2	Personnels de vie scolaire	45
	⇒ <b>Focus</b> : <i>Accompagnants d'élèves en situation de handicap</i>	47
	⇒ <b>Focus</b> : <i>Assistants d'éducation en préprofessionnalisation</i>	48
1.1.3.3	Personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS)	49
1.1.3.4	Personnels ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF)	51
<b>1.2</b>	<b>Flux des personnels</b>	<b>53</b>
1.2.1	Personnels entrants	53
1.2.1.1	Personnels stagiaires	53
1.2.1.2	Recrutements et concours	56
1.2.2	Personnels sortants	67
1.2.2.1	Départs définitifs dans le secteur public	67
1.2.2.2	Sorties provisoires	70



## Chiffres-clés 2019-2020

### Répartition des effectifs

- 32 750 personnes en activité au sein de l'académie de Nice
  - dont 24 137 femmes (73,7%) et 8 613 hommes (26,3%)
- ✓ 24 999 enseignants dont 71,9% de femmes et 28,1% d'hommes :
  - 41,3% dans le secteur public 1<sup>er</sup> degré
  - 48,3% dans le secteur public 2<sup>nd</sup> degré
  - 3,1% dans le secteur privé sous contrat 1<sup>er</sup> degré
  - 7,3% dans le secteur privé sous contrat 2<sup>nd</sup> degré
- ✓ 7 751 non-enseignants du secteur public dont 79,5% de femmes et 20,5% d'hommes :
  - 6,3% personnels d'encadrement
  - 67,6% personnels de vie scolaire
  - 22,0% personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ASS)
  - 4,1% personnels ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF)

## Synthèse

### Répartition des effectifs

32 750 personnels sont en activité dans l'académie de Nice en 2019-2020, soit une progression de 555 par rapport à l'année précédente : 30 153 dans le secteur public et 2 597 dans le secteur privé.

Dans le secteur public, plus de 3 personnels sur 4 sont des enseignants ; ils sont majoritairement affectés dans le 2<sup>nd</sup> degré (40,0% contre 34,2% pour le 1<sup>er</sup> degré). Deux tiers des personnels non-enseignants sont des personnels de vie scolaire, et plus d'un cinquième d'entre eux des personnels ASS.

Dans le secteur privé, la proportion

des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré est également plus importante ; elle est de 70,5% contre 29,5% pour le 1<sup>er</sup> degré.

**Le taux de féminisation** progresse de façon régulière et passe en 2019 de 73,2% à 73,7%. Chez les personnels non-enseignants, il est à 79,5% alors que pour les enseignants, ce taux globalement plus bas (71,9%) varie selon le secteur et le niveau d'enseignement.

**L'âge moyen** est également en hausse (45,1 ans) et a évolué cette année de 0,4 an. Pour l'âge moyen par catégorie, hormis les personnels d'assistance éducative, les enseignants sont les personnels les plus jeunes, en particulier ceux affectés dans le 1<sup>er</sup> degré,

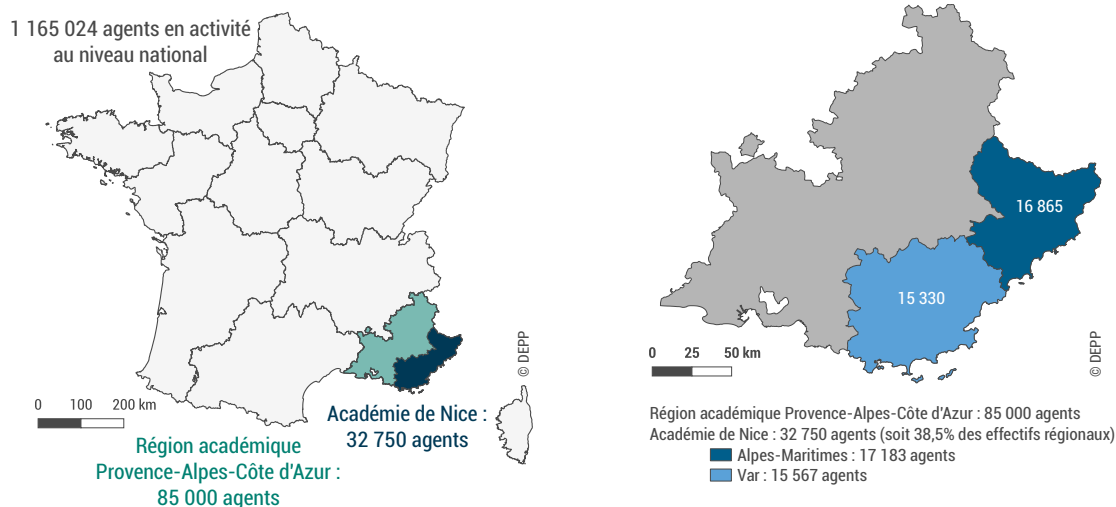
alors que parmi les populations les plus âgées, l'âge moyen des personnels d'encadrement dépasse les 50 ans.

### Flux des personnels

699 agents sont des personnels stagiaires en 2019-2020, en baisse de 7,0% par rapport à l'année scolaire précédente. 91,4% des stagiaires sont des personnels enseignants et 58,8% d'entre eux enseignants dans le 2<sup>nd</sup> degré.

1 159 départs définitifs ont été observés en 2019-2020, soit une hausse de 2,0% par rapport à l'année précédente : 606 retraites, 59 cessations de fonction et 494 fins de fonction dans l'académie.

Carte – Cartographie de l'académie de Nice



► Sources : Entrepôts de données BSA, Entrepôt de données nationales BSN (académies de France métropolitaine et des départements et régions d'Outre Mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion)); sélection des personnels en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale, hors services centraux).

► Dates d'observation : 31/12/2019 pour l'académie de Nice; 30/11/2019 pour l'académie d'Aix-Marseille et pour les effectifs nationaux.



## 1.1 Effectifs de l'académie de Nice

L'académie de Nice utilise dans cette partie une typologie dont la granularité la plus fine est basée sur le corps d'appartenance des personnels. Un tableau récapitulatif des effectifs est présenté en page 17.

### 1.1.1 Ensemble des personnels

Comme l'année précédente, les contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) sont répartis parmi les effectifs de l'académie de Nice selon leurs fonctions (enseignants ou non-enseignants, secteur privé ou secteur public, 1<sup>er</sup> degré ou 2<sup>nd</sup> degré), alors qu'ils étaient comptabilisés, jusqu'en 2016-2017, avec les personnels d'assistance éducative et autres contractuels.

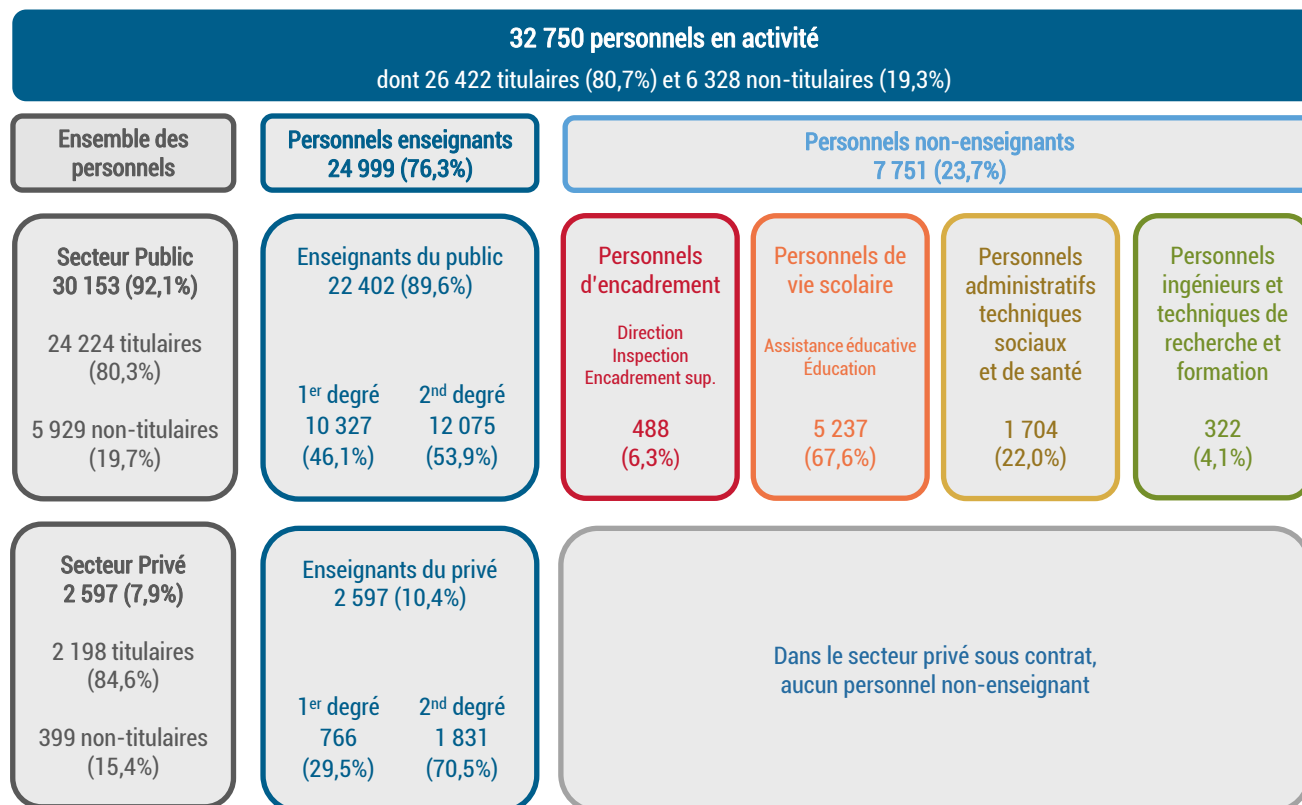
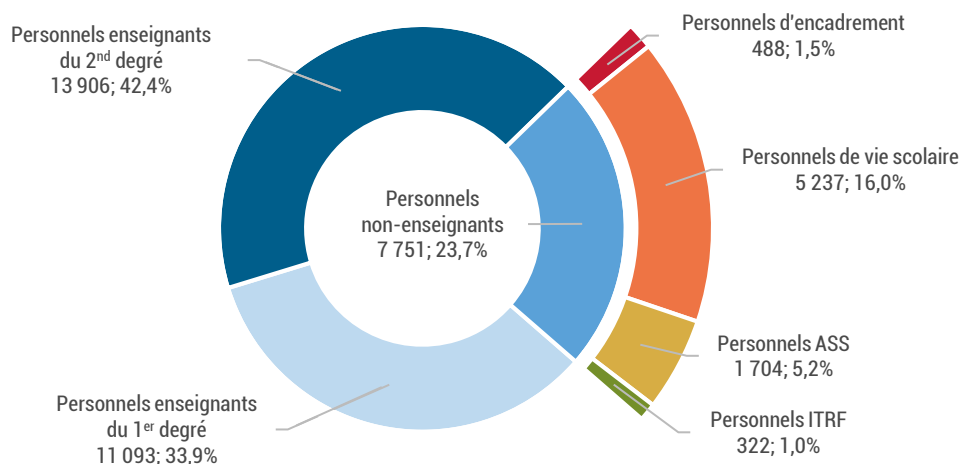


Figure 1.1.1 – Effectifs en situation d'activité dans les secteurs public et privé sous contrat selon la typologie retenue



► Source : Entrepôt de données BSA.

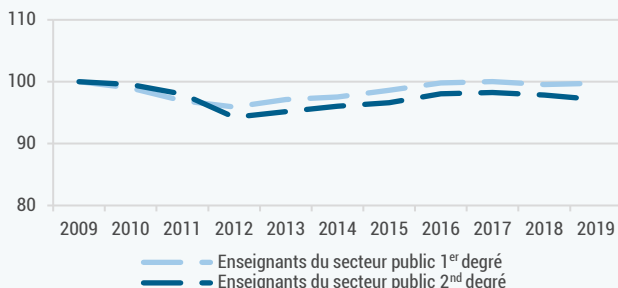
## Évolution des effectifs depuis 2009

En 2019-2020, l'académie de Nice recense 32 750 personnels en situation d'activité en augmentation constante pour l'ensemble des personnels depuis l'année 2012-2013 et une progression plus marquée à partir de 2015-2016 pour les personnels non-enseignants.

Sur 10 ans, cette situation recouvre des situations différenciées selon les filières professionnelles.

**Pour les personnels enseignants du secteur public,** après une baisse des effectifs constatée jusqu'en 2012, les personnels des deux niveaux d'enseignement progressent de manière constante jusqu'en 2017. Depuis 2018, les effectifs enseignants du secteur public restent globalement stables.

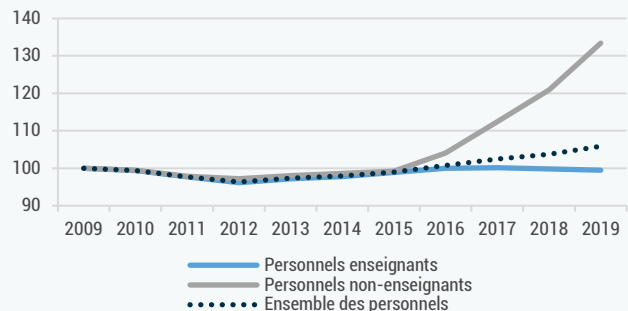
Focus I.2 – Évolution des effectifs des personnels enseignants du secteur public depuis 2009



► Lecture : L'année de référence est fixée au 31 décembre 2009 (base 100) pour mesurer l'évolution des effectifs des personnels.  
► Source : Entrepôt de données BSA.

**Pour les personnels non-enseignants,** la relative stabilité des effectifs constatée entre 2009 et 2015 est suivie d'une progression importante à compter de la rentrée 2016. Cette progression est principalement due à l'augmentation des effectifs des personnels de vie scolaire, générée à la fois par l'intégration de professeurs des écoles dans le corps des psychologues de l'Éducation nationale à la rentrée 2017 et par le renforcement du recrutement de personnels contractuels d'assistance éducative au cours des quatre dernières années.

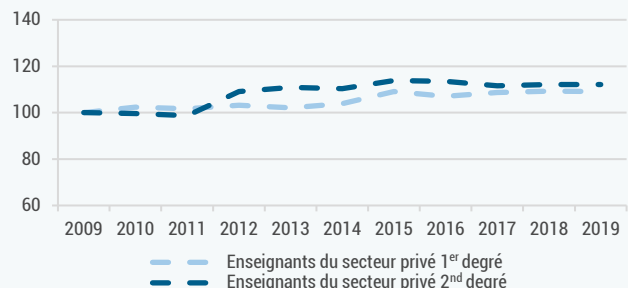
Focus I.1 – Évolution des effectifs des personnels depuis 2009



► Lecture : L'année de référence est fixée au 31 décembre 2009 (base 100) pour mesurer l'évolution des effectifs des personnels.  
► Source : Entrepôt de données BSA.

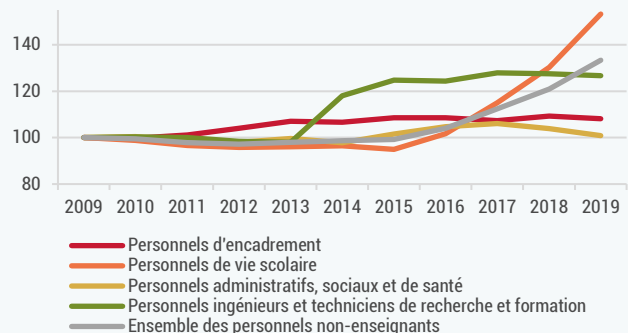
**Pour les personnels enseignants du secteur privé,** les effectifs du 1<sup>er</sup> degré ont globalement toujours progressé. Dans le 2<sup>nd</sup> degré, après une légère baisse jusqu'en 2011, un renversement de tendance est constaté, initié par une très forte hausse en 2012.

Focus I.3 – Évolution des effectifs des personnels enseignants du secteur privé depuis 2009



► Lecture : L'année de référence est fixée au 31 décembre 2009 (base 100) pour mesurer l'évolution des effectifs des personnels.  
► Source : Entrepôt de données BSA.

Focus I.4 – Évolution des effectifs des personnels non-enseignants depuis 2009



► Lecture : L'année de référence est fixée au 31 décembre 2009 (base 100) pour mesurer l'évolution des effectifs des personnels.  
► Source : Entrepôt de données BSA.



Tableau 1.1.1 – Évolution des effectifs de l'académie

Catégorie	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019		Évolution 2019 / 2018	Évolution en % 2019 / 2018
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	% sur Total		
<b>Personnels enseignants</b>						
Enseignement du 1 <sup>er</sup> degré	11 119	11 071	11 093	33,9%	+22	+0,2%
Enseignement du 2 <sup>nd</sup> degré	14 041	14 000	13 906	42,4%	-94	-0,7%
	25 160	25 071	24 999	76,3%	-72	-0,3%
<b>Personnels non-enseignants</b>						
Personnels d'encadrement	484	493	488	1,5%	-5	-1,0%
Personnels de vie scolaire	3 930	4 551	5 237	16,0%	+686	+15,1%
Personnels ASS	1 792	1 756	1 704	5,2%	-52	-3,0%
Personnels ITRF	325	324	322	1,0%	-2	-0,6%
	6 531	7 124	7 751	23,7%	+627	+8,8%
<b>Total</b>	<b>31 691</b>	<b>32 195</b>	<b>32 750</b>	<b>100,0%</b>	<b>+555</b>	<b>+1,7%</b>

► Champ : Pour les personnels enseignants, ont été pris en compte les effectifs enseignants du secteur public et les effectifs enseignants du secteur privé sous contrat.

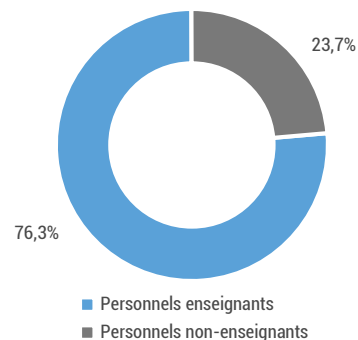
► Source : Entrepôt de données BSA.

32 750 personnels sont recensés en situation d'activité au 31/12/2019, soit une augmentation de 555 personnes par rapport à l'année précédente.

Les enseignants représentent 76,3% de l'ensemble de la population, en baisse de 1,5 points par rapport 2018-2019.

La variation la plus importante des effectifs, entre 2018 et 2019, concerne les personnels non-enseignants (627 agents supplémentaires).

Figure 1.1.2 – Ensemble des personnels



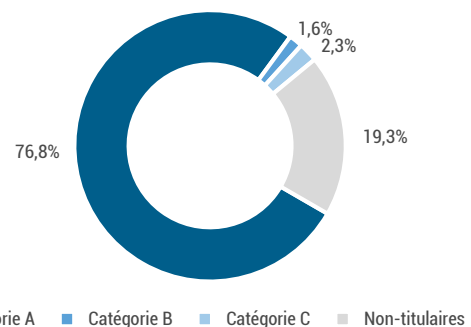
► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 1.1.2 – Répartition des effectifs par secteur d'enseignement et catégorie fonction publique en 2019-2020

Catégorie fonction publique	Public	Privé	Ensemble	Part des titulaires (%)	% sur total
Catégorie A	22 941	2 197	25 138	95,2%	76,8%
Catégorie B	537	1	538	2,0%	1,6%
Catégorie C	746	0	746	2,8%	2,3%
Titulaires	24 224	2 198	26 422	100,0%	80,7%
Non-titulaires	5 929	399	6 328		19,3%
<b>Total</b>	<b>30 153</b>	<b>2 597</b>	<b>32 750</b>		<b>100,0%</b>

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.3 – Répartition par catégorie fonction publique



► Source : Entrepôt de données BSA.

Les personnels de catégorie A représentent 95,2% des titulaires et 76,8% de l'ensemble des personnels. Ils sont en grande majorité enseignants. Les non-titulaires représentent 19,3% de l'ensemble de la population et leur part est en augmentation de 1,6 point par rapport à l'année antérieure.

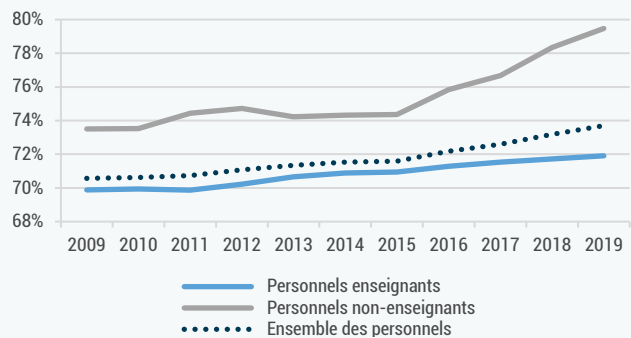
## Évolution de la féminisation des personnels de l'académie

La tendance générale du taux de féminisation est à l'augmentation, toutes catégories confondues. Pour l'ensemble des personnels de l'académie, la féminisation atteint un taux de 73,7% en 2019, soit une progression de 3,1 points sur 10 ans.

Pour les personnels enseignants, le taux de féminisation est de 71,9% en 2019 (+2,0 points depuis 2009).

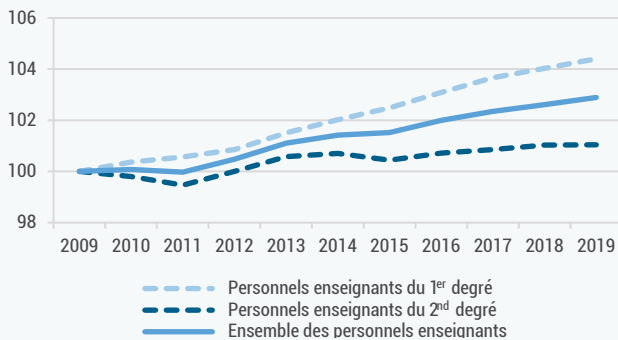
Pour les personnels non-enseignants, le taux de féminisation est relativement constant entre 2009 et 2015 (autour de 74,0%) et progresse ensuite de 1,1 point pour atteindre 79,5% en 2019.

## Focus II.1 – Évolution de la féminisation des personnels depuis 2009



► Source : Entrepôt de données BSA.

## Focus II.2 – Évolution de la féminisation des personnels enseignants depuis 2009



► Lecture : L'année de référence est fixée au 31 décembre 2009 (base 100) pour mesurer l'évolution de la féminisation des personnels.

► Source : Entrepôt de données BSA.

**Chez les personnels enseignants**, la progression de la féminisation sur les 10 dernières années a été plus importante dans le 1<sup>er</sup> degré que dans le 2<sup>nd</sup> degré.

Le taux de féminisation est nettement plus important dans le 1<sup>er</sup> degré (85,6% en 2019, soit +3,6 points par rapport à 2009) que dans le 2<sup>nd</sup> degré (61,0% en 2019, soit +0,6 point sur 10 ans). L'écart entre les deux niveaux d'enseignement est de 24,6 points.

Tous niveaux d'enseignement confondus, le taux de féminisation du secteur privé s'élève à 75,7% en 2019, soit un écart de +4,2 points avec le taux de féminisation des enseignants du secteur public.

**Chez les personnels non-enseignants**, la progression la plus importante sur les 10 dernières années du taux de féminisation est observée chez les personnels d'encadrement.

Pour les personnels de vie scolaire, la progression du taux de féminisation est globalement stable entre 2009 et 2015 puis augmente très fortement au cours des 4 dernières années.

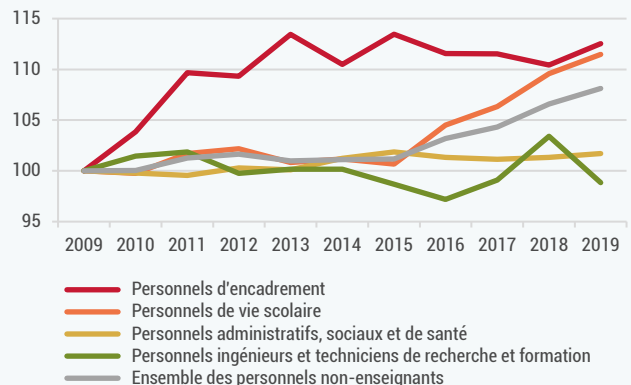
Au contraire, le taux de féminisation régresse entre 2009 et 2016 pour les personnels ITRF ; il est variable sur les 3 années suivantes.

Le taux de féminisation le plus important est observé chez les personnels ASS (86,3% en 2019, soit +1,5 point depuis 2009) et le plus faible chez les personnels d'encadrement (48,2%, soit +5,4 points sur 10 ans).

Les personnels de vie scolaire ont un taux de féminisation de 81,8%, (soit une progression de +8,4 points par rapport à 2009).

Les personnels ITRF sont les seuls personnels pour qui le taux de féminisation est plus faible en 2019 qu'en 2009 (53,1% en 2019, soit -0,6 point sur 10 ans).

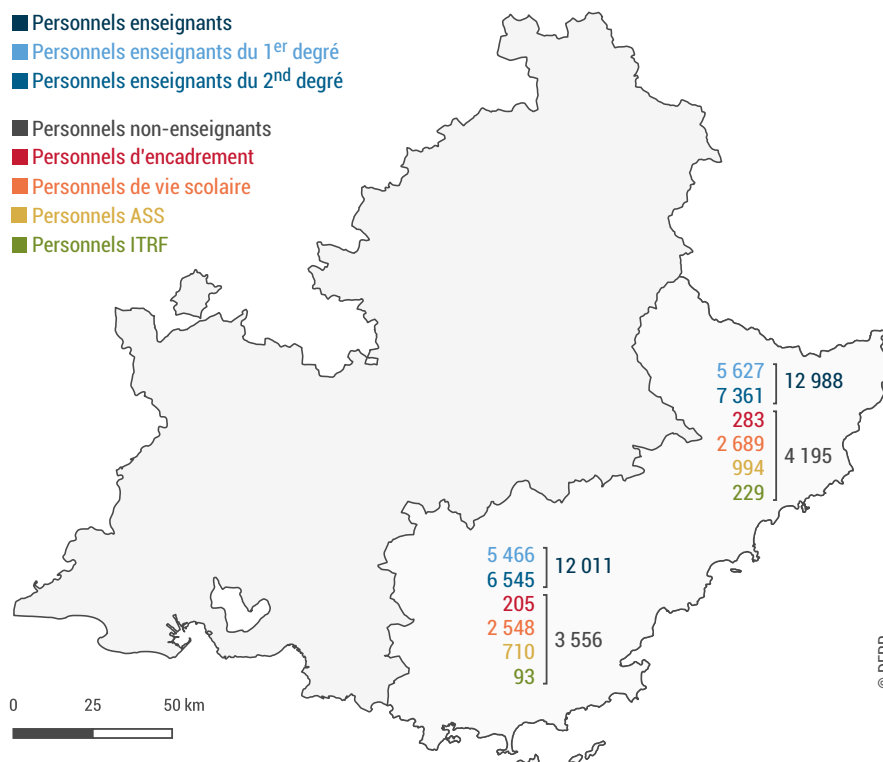
## Focus II.3 – Évolution de la féminisation des personnels non-enseignants depuis 2009



► Lecture : L'année de référence est fixée au 31 décembre 2009 (base 100) pour mesurer l'évolution de la féminisation des personnels.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Carte 1.1.1 – Cartographie des effectifs par département



► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 1.1.3 – Répartition des effectifs de l'académie en 2019-2020

Catégorie	Effectifs	Part des femmes	Âge moyen	Part des moins de 30 ans	Part des 30 à 39 ans	Part des 40 à 49 ans	Part des 50 ans et plus
<b>Personnels enseignants</b>							
Enseignement du 1 <sup>er</sup> degré	11 093	85,6%	44,4	8,3%	22,5%	35,8%	33,4%
Enseignement du 2 <sup>nd</sup> degré	13 906	61,0%	45,9	5,4%	19,9%	37,4%	37,3%
<b>Total</b>	<b>24 999</b>	<b>71,9%</b>	<b>45,3</b>	<b>6,7%</b>	<b>21,0%</b>	<b>36,7%</b>	<b>35,6%</b>
<b>Personnels non-enseignants</b>							
Personnels d'encadrement	488	48,2%	52,9	-	3,5%	28,1%	68,4%
Personnels de vie scolaire	5 237	81,8%	41,9	22,1%	20,4%	26,0%	31,5%
Personnels ASS	1 704	86,3%	49,9	2,6%	12,5%	28,9%	56,0%
Personnels ITRF	322	58,1%	47,0	7,8%	17,4%	26,4%	48,4%
<b>Total</b>	<b>7 751</b>	<b>79,7%</b>	<b>44,6</b>	<b>15,8%</b>	<b>17,4%</b>	<b>26,8%</b>	<b>40,0%</b>
<b>Total</b>	<b>32 750</b>	<b>73,7%</b>	<b>45,1</b>	<b>8,8%</b>	<b>20,2%</b>	<b>34,4%</b>	<b>36,6%</b>

► Champ : Pour les personnels enseignants, ont été pris en compte les effectifs enseignants du secteur public et les effectifs enseignants du secteur privé sous contrat.

► Source : Entrepôt de données BSA.

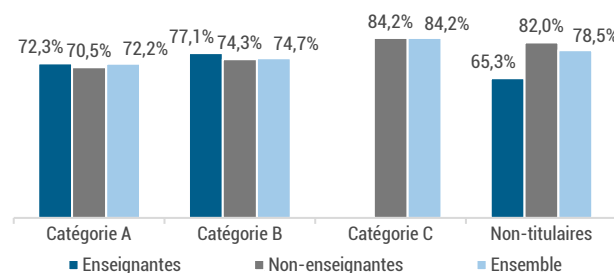
La représentation des femmes parmi l'ensemble des personnels est toujours en progression. Les femmes sont nettement majoritaires (73,7%, soit +0,5 point par rapport à l'année précédente).

Le taux de féminisation chez les enseignants est de 71,9%, en légère augmentation par rapport à l'année précédente (+0,2 point). Il est globalement plus élevé chez les personnels non-enseignants (79,5%, soit +1,1 point).

Figure 1.1.4 – Part des femmes par catégorie fonction publique

La forte proportion de personnel féminin quelle que soit la catégorie masque des disparités : le taux de féminisation est plus faible parmi les titulaires de catégorie A (72,2%) et est plus important parmi les personnels titulaires de catégorie C (84,2%).

Parmi les non-titulaires, deux agents sur trois sont des femmes dans les fonctions d'enseignement et plus de trois agents sur quatre le sont dans les autres fonctions.



► Source : Entrepôt de données BSA.

## Évolution de l'âge moyen des personnels de l'académie

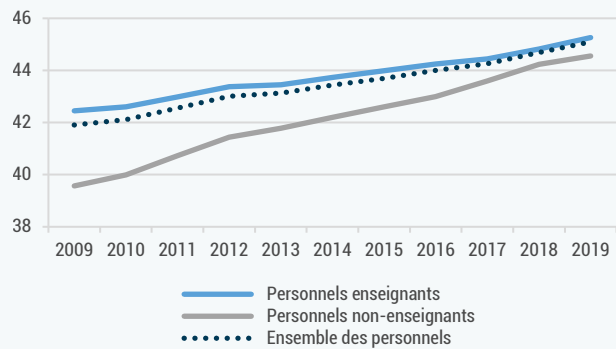
La tendance générale est à l'augmentation de l'âge moyen toutes catégories confondues : depuis 2009, l'âge moyen a progressé de 3,2 ans pour atteindre cette année 45,1 ans.

Pour les personnels enseignants, l'âge moyen est de 45,3 ans en 2019, soit une progression de 2,9 ans sur 10 ans.

Pour les personnels non-enseignants, l'âge moyen est de 44,6 ans en 2019, soit une progression de 5,0 ans.

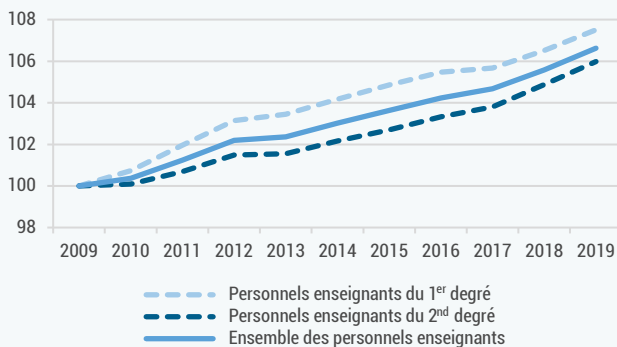
En cours des dix dernières années, l'écart entre l'âge des personnels enseignants et celui des personnels non-enseignants diminue. Il passe de 2,9 ans en 2009 à 0,7 an en 2019.

Focus III.1 – Évolution de l'âge moyen des personnels depuis 2009



► Source : Entrepôt de données BSA.

Focus III.2 – Évolution de l'âge moyen des personnels enseignants depuis 2009



► Lecture : L'année de référence est fixée au 31 décembre 2009 (base 100) pour mesurer l'évolution de l'âge des personnels.

► Source : Entrepôt de données BSA.

**Chez les personnels non-enseignants**, les personnels de vie scolaire présentent la progression de l'âge moyen sur les 10 dernières années la plus importante. La progression la moins importante est observée chez les personnels d'encadrement.

Les personnels les plus jeunes sont les personnels de vie scolaire avec un âge moyen de 41,9 ans en 2019 (+8,2 ans sur 10 ans).

Les personnels les plus âgés sont les personnels d'encadrement avec un âge moyen de 52,9 ans en 2019 (+1,0 an depuis 2009).

Les personnels ASS ont un âge moyen en 2019 de 49,9 ans (+2,3 ans sur 10 ans).

L'âge moyen des personnels ITRF est de 47,0 ans (+3,8 ans sur 10 ans).

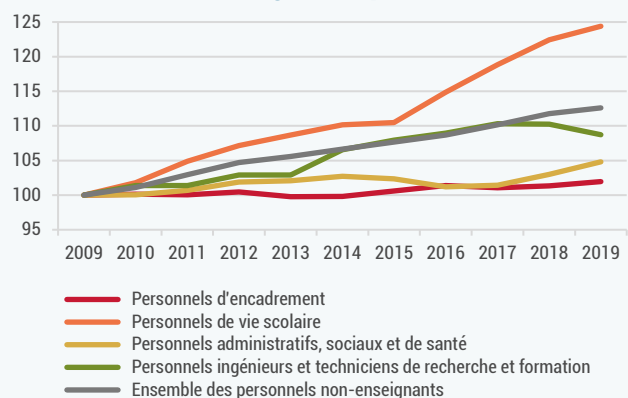
A l'exception des personnels de vie scolaire, les 3 autres catégories de personnels non-enseignants sont en moyenne plus âgés que les personnels enseignants.

**Chez les personnels enseignants**, la progression de l'âge moyen sur les 10 dernières années a été plus importante dans le 1<sup>er</sup> degré que dans le 2<sup>nd</sup> degré.

En revanche, les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré sont en moyenne plus âgés que les enseignants du 1<sup>er</sup> degré. L'âge moyen en 2019 est de 45,9 ans pour les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré (soit +2,7 ans par rapport à 2009) et de 44,3 ans pour les enseignants du 1<sup>er</sup> degré (+3,2 ans sur la dernière décennie).

Par ailleurs, les enseignants du secteur privé sont en moyenne plus âgés que les personnels de l'enseignement public (âge moyen de 46,1 ans en 2019, soit un écart de 0,9 an avec le secteur public).

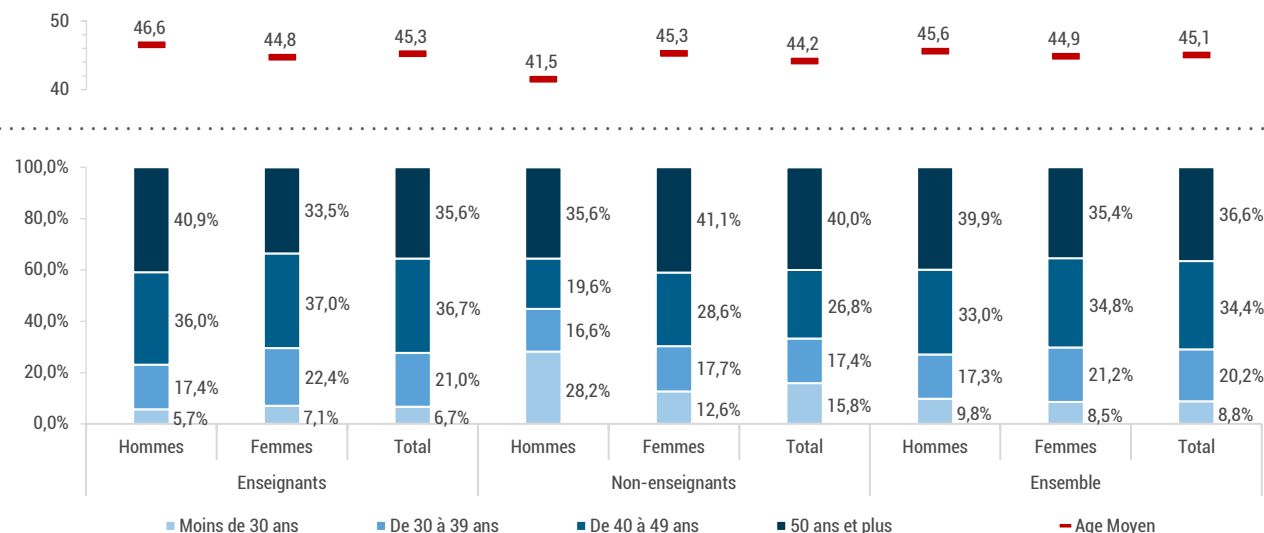
Focus III.3 – Évolution de l'âge moyen des personnels non-enseignants depuis 2009



► Lecture : L'année de référence est fixée au 31 décembre 2009 (base 100) pour mesurer l'évolution de l'âge des personnels.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.5 – Répartition des effectifs des personnels enseignants et non-enseignants par genre, tranche d'âge ou âge moyen



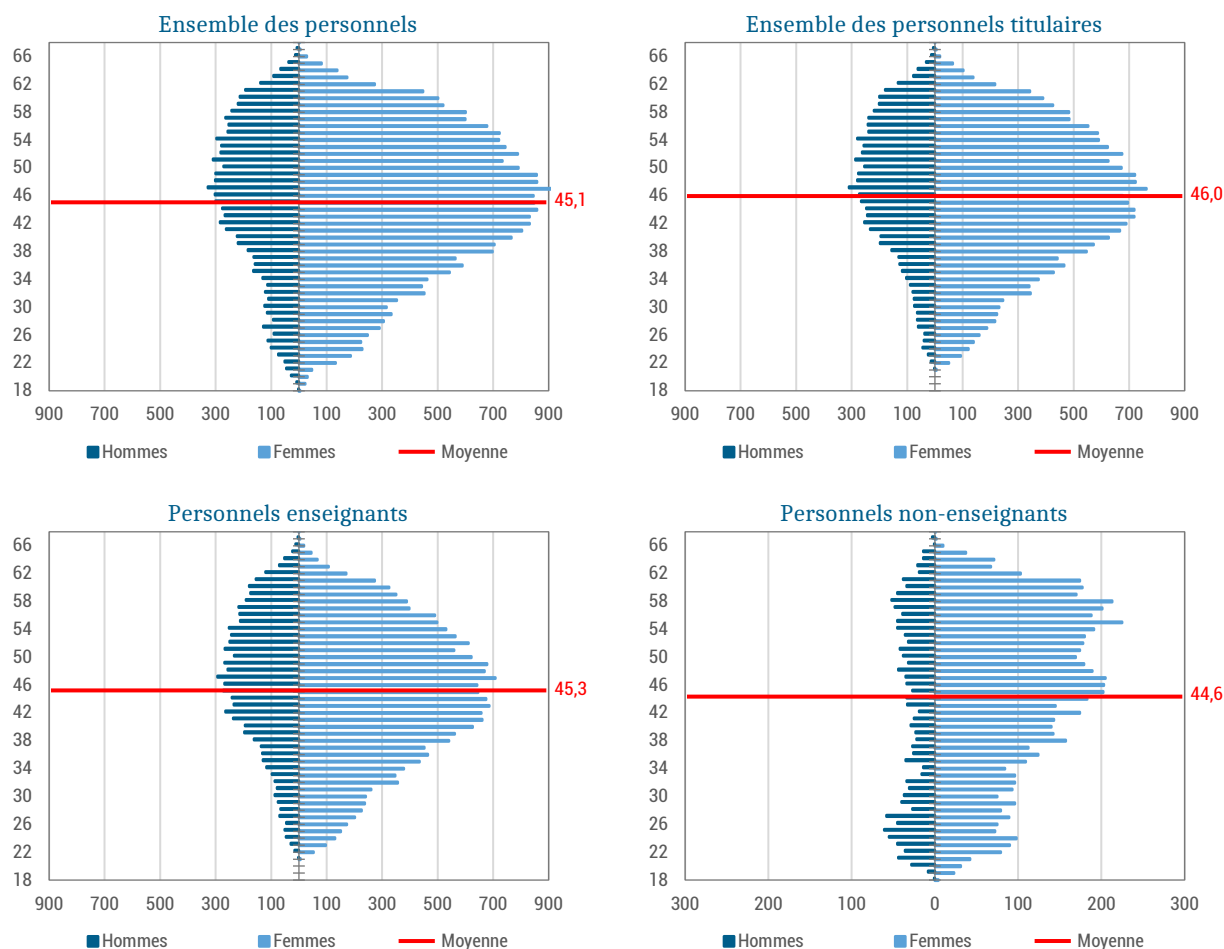
► Source : Entrepôt de données BSA.

Les femmes sont en moyenne moins âgées que les hommes chez les personnels enseignants alors que l'inverse est observé chez les autres personnels.

La majorité des personnels enseignants se situe dans les tranches d'âge de 30 à 39 ans et 40 à 49 ans, quel que soit le genre. Pour la tranche d'âge des 50 ans et plus, les hommes sont plus représentés que les femmes.

Les personnels non-enseignants de 40 ans et plus sont davantage représentés par des femmes (69,7% de femmes contre 55,2% d'hommes). A l'inverse, pour la tranche d'âge des moins de 30 ans, les hommes sont davantage représentés (28,2% pour les hommes contre 12,6% pour les femmes).

Figure 1.1.6 – Pyramides des âges des personnels de l'académie



► Source : Entrepôt de données BSA.

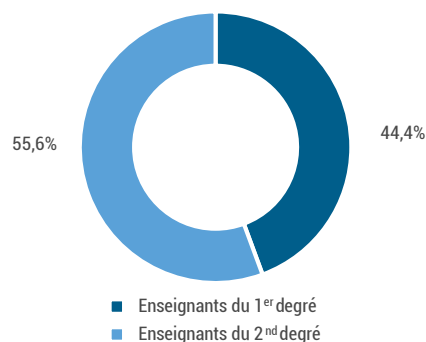
## 1.1.2 Personnels enseignants

Tableau 1.1.4 – Évolution des effectifs enseignants par secteur et niveau d'enseignement

Secteur et niveau d'enseignement	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019		Évolution 2019 / 2018	Évolution en % 2019 / 2018
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	% sur total		
<b>Secteur public</b>						
Enseignement du 1 <sup>er</sup> degré public	10 356	10 304	10 327	41,3%	+23	+0,2%
Enseignement du 2 <sup>nd</sup> degré public	12 218	12 167	12 075	48,3%	-92	-0,8%
	<b>22 574</b>	<b>22 471</b>	<b>22 402</b>	<b>89,6%</b>	<b>-69</b>	<b>-0,3%</b>
<b>Secteur privé sous contrat</b>						
Enseignement du 1 <sup>er</sup> degré privé sous contrat	763	767	766	3,1%	-1	-0,1%
Enseignement du 2 <sup>nd</sup> degré privé sous contrat	1 823	1 833	1 831	7,3%	-2	-0,1%
	<b>2 586</b>	<b>2 600</b>	<b>2 597</b>	<b>10,4%</b>	<b>-3</b>	<b>-0,1%</b>
<b>Secteurs public et privé sous contrat</b>	<b>25 160</b>	<b>25 071</b>	<b>24 999</b>	<b>100,0%</b>	<b>-72</b>	<b>-0,3%</b>
<i>Enseignement du 1<sup>er</sup> degré</i>	<i>11 119</i>	<i>11 071</i>	<i>11 093</i>	<i>44,4%</i>	<i>+22</i>	<i>+0,2%</i>
<i>Enseignement du 2<sup>nd</sup> degré</i>	<i>14 041</i>	<i>14 000</i>	<i>13 906</i>	<i>55,6%</i>	<i>-94</i>	<i>-0,7%</i>

► Source : Entrepôt de données BSA.

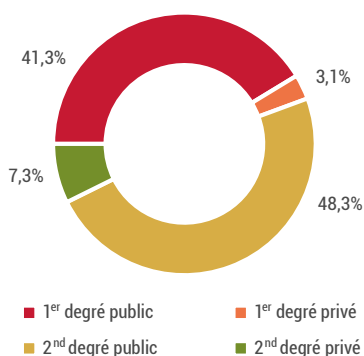
Figure 1.1.7 – Répartition des personnels enseignants par niveau d'enseignement



► Source : Entrepôt de données BSA.

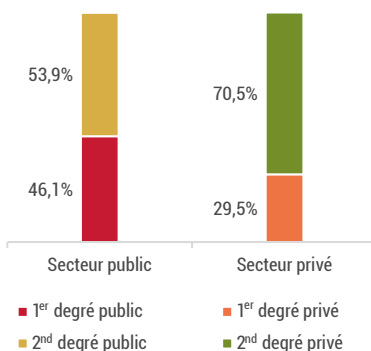
Les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré représentent plus de la moitié du corps enseignant. La diminution des effectifs d'enseignants concerne uniquement le 2<sup>nd</sup> degré.

Figure 1.1.8 – Répartition des personnels enseignants



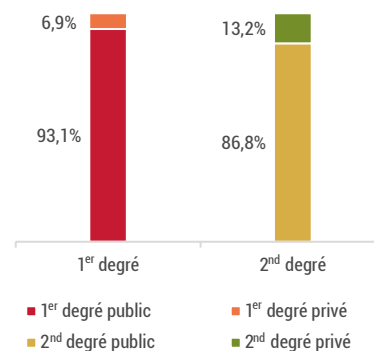
► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.9 – Répartition des personnels enseignants par secteur d'enseignement



► Source : Entrepôt de données BSA.

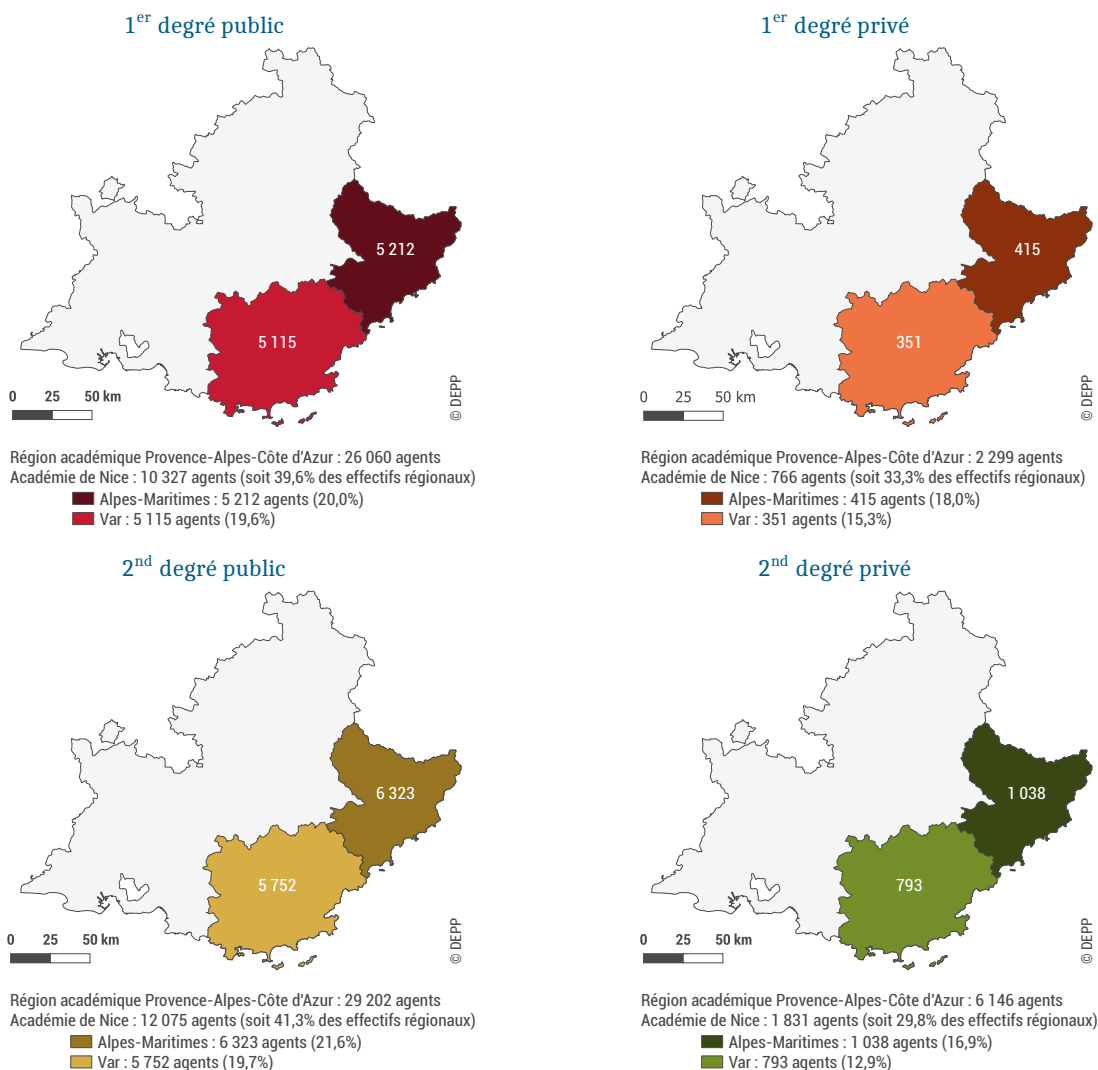
Figure 1.1.10 – Répartition des personnels enseignants par niveau d'enseignement



► Source : Entrepôt de données BSA.

La part de l'enseignement privé sous contrat, en corrélation avec les effectifs d'élèves scolarisés est de 13,2% pour le 2<sup>nd</sup> degré et de 6,9% pour le 1<sup>er</sup> degré.

Carte 1.1.2 – Cartographie des effectifs des personnels enseignants



► Sources : Entrepôts de données BSA.

► Dates d'observation : 31/12/2019 pour l'académie de Nice; 30/11/2019 pour l'académie d'Aix-Marseille.

Tableau 1.1.5 – Répartition des effectifs enseignants par secteur d'enseignement et catégorie fonction publique en 2019-2020

Catégorie fonction publique	Public	Privé	Ensemble	Part des titulaires (%)	% sur Total
Catégorie A	21 382	2 197	23 579	99,6%	94,3%
Catégorie B	82	1	83	0,4%	0,4%
<b>Titulaires</b>	<b>21 464</b>	<b>2 198</b>	<b>23 662</b>	<b>100,0%</b>	<b>94,7%</b>
Non-titulaires	938	399	1 337		5,3%
<b>Total</b>	<b>22 402</b>	<b>2 597</b>	<b>24 999</b>		<b>100,0%</b>

► Lecture : La catégorie des enseignants non-titulaires englobe les maîtres auxiliaires, les professeurs contractuels ainsi que les vacataires.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Les enseignants sont quasiment tous des personnels de catégorie A. Les enseignants de catégorie B sont des instituteurs et ne représentent que 0,4% de l'ensemble des personnels.

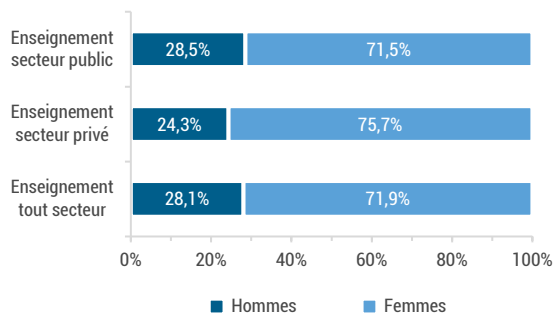
La part des enseignants non-titulaires, de 5,3%, diminue légèrement par rapport à l'année précédente. Dans l'enseignement privé, elle est bien plus élevée que dans l'enseignement public : elle est au 31/12/2019 de 15,4% contre 4,2% dans le secteur public.

Tableau 1.1.6 – Répartition des effectifs enseignants par secteur et niveau d'enseignement en 2019-2020

Secteur et niveau d'enseignement	Effectifs	Part des femmes	Âge moyen	Part des moins de 30 ans	Part des 30 à 39 ans	Part des 40 à 49 ans	Part des 50 ans et plus
<b>Secteur public</b>							
Enseignement du 1 <sup>er</sup> degré public	10 327	85,1%	44,3	8,4%	22,5%	35,8%	33,3%
Enseignement du 2 <sup>nd</sup> degré public	12 075	59,8%	45,9	5,3%	20,0%	37,9%	36,8%
	<b>22 402</b>	<b>71,5%</b>	<b>45,2</b>	<b>6,7%</b>	<b>21,1%</b>	<b>37,0%</b>	<b>35,2%</b>
<b>Secteur privé sous contrat</b>							
Enseignement du 1 <sup>er</sup> degré privé sous contrat	766	92,7%	45,3	7,1%	22,2%	36,0%	34,7%
Enseignement du 2 <sup>nd</sup> degré privé sous contrat	1 831	68,6%	46,4	6,1%	19,4%	34,3%	40,2%
	<b>2 597</b>	<b>75,7%</b>	<b>46,1</b>	<b>6,4%</b>	<b>20,2%</b>	<b>34,8%</b>	<b>38,6%</b>
<b>Secteurs public et privé sous contrat</b>							
	<b>24 999</b>	<b>71,9%</b>	<b>45,3</b>	<b>6,7%</b>	<b>21,0%</b>	<b>36,7%</b>	<b>35,6%</b>
Enseignement du 1 <sup>er</sup> degré	11 093	85,6%	44,4	8,3%	22,5%	35,8%	33,4%
Enseignement du 2 <sup>nd</sup> degré	13 906	61,0%	45,9	5,4%	19,9%	37,4%	37,3%

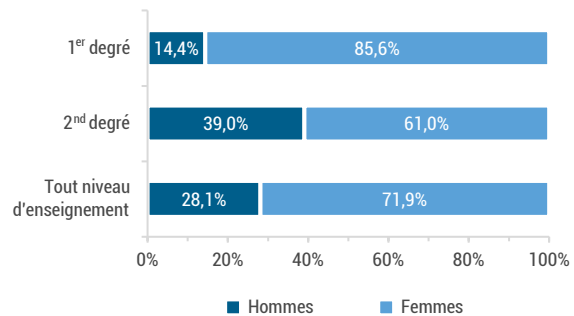
► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.11 – Répartition de la part des femmes enseignantes par secteur d'enseignement



► Source : Entrepôt de données BSA.

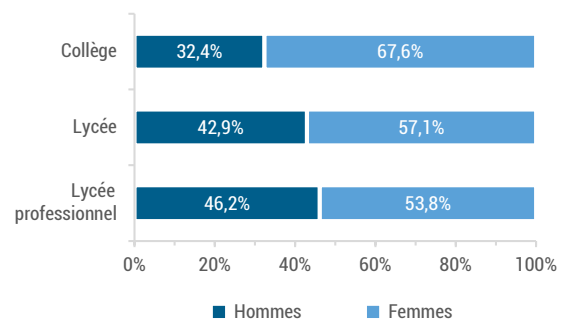
Figure 1.1.12 – Répartition de la part des femmes enseignantes par niveau d'enseignement



► Source : Entrepôt de données BSA.

La féminisation est plus importante dans les collèges du fait de la présence des professeurs certifiés, corps dans lequel les femmes sont les plus nombreuses.

Figure 1.1.13 – Répartition de la part des femmes enseignantes par type d'établissement



► Source : Entrepôt de données BSA.



## 1.1.2.1 Personnels enseignants dans le secteur public

Tableau 1.1.7 – Évolution des effectifs enseignants du secteur public par corps

Corps		31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019			Évolution 2019 / 2018
		Effectifs	Effectifs	Effectifs	% par niveau	% sur total	
<b>Personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public</b>							
Titulaires	Instituteurs	134	99	82	0,8%	0,4%	-17
	Professeurs des écoles	10219	10202	10 241	99,2%	45,7%	+39
Non- titulaires	Professeurs contractuels	0	1	1	0,0%	0,0%	0
	Professeurs contractuels BOE <sup>(1)</sup>	3	2	3	0,0%	0,0%	+1
		<b>10 356</b>	<b>10 304</b>	<b>10 327</b>	<b>100,0%</b>	<b>46,1%</b>	<b>+23</b>
<b>Personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré public</b>							
Titulaires	Adjoints d'enseignement	1	1	1	0,0%	0,0%	0
	Chargés d'enseignement en EPS	34	30	26	0,2%	0,1%	-4
	Professeurs agrégés	1549	1581	1 588	13,2%	7,1%	+7
	Professeurs certifiés	7134	7089	7 028	58,2%	31,4%	-61
	Professeurs d'enseignement général de collège	16	12	11	0,1%	0,0%	-1
	Professeurs d'EPS <sup>(2)</sup>	831	825	821	6,8%	3,7%	-4
	Professeurs de chaire supérieure	69	67	72	0,6%	0,3%	+5
Non- titulaires	Professeurs de lycée professionnel	1652	1621	1 594	13,2%	7,1%	-27
	Maîtres auxiliaires	43	37	36	0,3%	0,2%	-1
	Professeurs contractuels	885	903	896	7,4%	4,0%	-7
	Professeurs contractuels BOE <sup>(1)</sup>	4	1	2	0,0%	0,0%	+1
		<b>12 218</b>	<b>12 167</b>	<b>12 075</b>	<b>100,0%</b>	<b>53,9%</b>	<b>-92</b>
<b>Total</b>		<b>22 574</b>	<b>22 471</b>	<b>22 402</b>		<b>100,0%</b>	<b>-69</b>

(1) BOE : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi

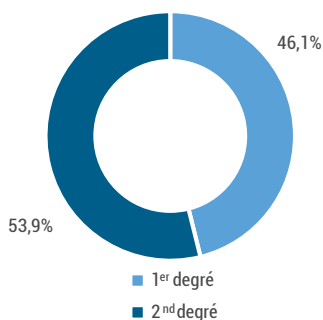
(2) Dans cette rubrique, seuls les professeurs certifiés d'EPS sont comptabilisés ; les professeurs agrégés en EPS sont, quant à eux, comptabilisés avec les professeurs agrégés.

► Source : Entrepôt de données BSA.

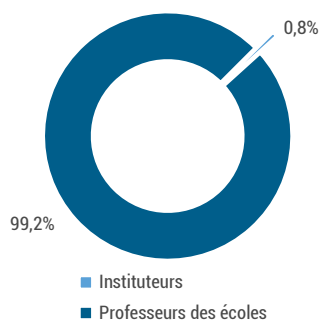
Les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré sont majoritaires parmi les personnels enseignants (53,9%).

Dans l'enseignement 1<sup>er</sup> degré, la part des instituteurs est de plus en plus réduite au fur et à mesure des départs à la retraite ; le taux passe de 1,0% à 0,8%, soit une baisse de 0,2 point.

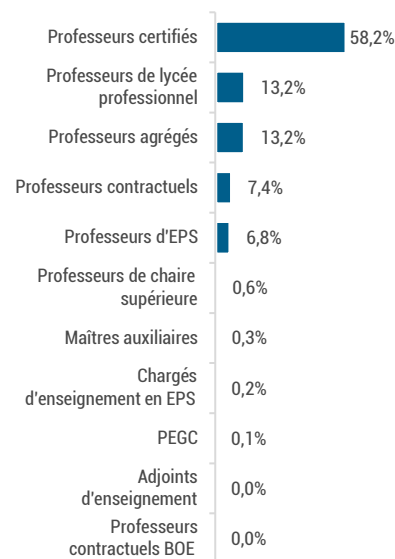
Dans l'enseignement 2<sup>nd</sup> degré, les professeurs certifiés sont majoritaires avec un taux de 58,2%. Les professeurs agrégés et les professeurs de lycée professionnel ont un poids équivalent : plus d'un enseignant sur dix pour chacune de ces catégories. Les professeurs d'EPS représentent 6,8% de l'ensemble des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré.

Figure 1.1.14 – Enseignants  
du secteur public

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.15 – Enseignants du  
1<sup>er</sup> degré du secteur public

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.16 – Enseignants du  
2<sup>nd</sup> degré du secteur public

PEGC : Professeurs d'enseignement général de collège

► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 1.1.8 – Répartition des effectifs des personnels enseignants du secteur public par corps en 2019-2020

Corps		Effectifs	Part des femmes	Âge moyen	Part des moins de 30 ans	Part des 30 à 39 ans	Part des 40 à 49 ans	Part des 50 ans et plus
<b>Personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public</b>								
Titulaires	Instituteurs	82	78,0%	53,8	-	-	7,3%	92,7%
	Professeurs des écoles	10 241	85,2%	44,3	8,4%	22,6%	36,1%	32,9%
Non-titulaires	Professeurs contractuels	1	0,0%	24,0	100,0%	-	-	-
	Professeurs contractuels BOE <sup>(1)</sup>	3	100,0%	31,3	33,3%	66,7%	-	-
		<b>10 327</b>	<b>85,1%</b>	<b>44,3</b>	<b>8,4%</b>	<b>22,5%</b>	<b>35,8%</b>	<b>33,3%</b>
<b>Personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré public</b>								
Titulaires	Adjoints d'enseignement	1	100,0%	62,0	-	-	-	100,0%
	Chargés d'enseignement en EPS	26	57,7%	60,0	-	-	-	100,0%
	Professeurs agrégés	1 588	52,8%	46,1	4,2%	21,0%	38,2%	36,6%
	Professeurs certifiés	7 028	65,2%	45,4	5,7%	20,7%	38,5%	35,1%
	Professeurs d'ens. général de collège	11	81,8%	61,4	-	-	-	100,0%
	Professeurs d'EPS <sup>(2)</sup>	821	44,8%	47,1	5,8%	15,1%	35,0%	44,1%
	Professeurs de chaire supérieure	72	33,3%	52,5	-	2,8%	34,7%	62,5%
	Professeurs de lycée professionnel	1 594	51,4%	48,1	1,7%	13,7%	39,9%	44,7%
Non-titulaires	Maîtres auxiliaires	36	75,0%	53,4	-	-	22,2%	77,8%
	Professeurs contractuels	896	59,9%	42,0	11,0%	31,1%	34,2%	23,7%
	Professeurs contractuels BOE <sup>(1)</sup>	2	100,0%	56,0	-	-	-	100,0%
		<b>12 075</b>	<b>59,8%</b>	<b>45,9</b>	<b>5,3%</b>	<b>20,0%</b>	<b>37,9%</b>	<b>36,8%</b>
<b>Total</b>		<b>22 402</b>	<b>71,5%</b>	<b>45,2</b>	<b>6,7%</b>	<b>21,1%</b>	<b>37,0%</b>	<b>35,2%</b>

(1) BOE : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

(2) Dans cette rubrique, seuls les professeurs certifiés d'EPS sont comptabilisés; les professeurs agrégés en EPS sont, quant à eux, comptabilisés avec les professeurs agrégés.

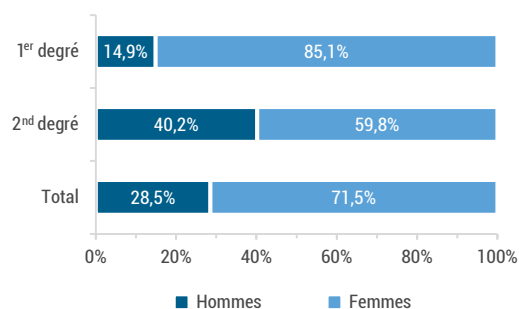
► Source : Entrepôt de données BSA.

La féminisation du corps enseignant est générale sauf pour :

- les professeurs agrégés et les enseignants de la voie professionnelle proches de la parité,
- les professeurs d'EPS et les professeurs de chaire supérieure où les hommes sont majoritaires.

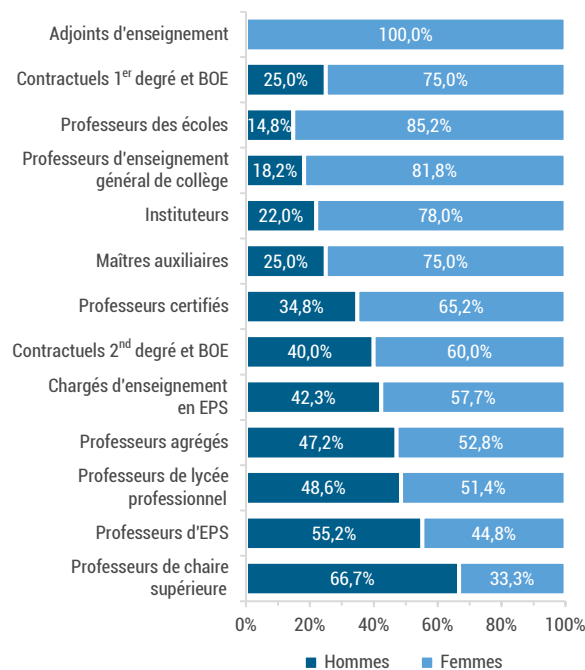
La part des femmes parmi les personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré est la plus élevée et dépasse les 80,0%.

Figure 1.1.17 – Répartition des personnels enseignants du public par niveau d'enseignement



► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.18 – Répartition des personnels enseignants du public par corps

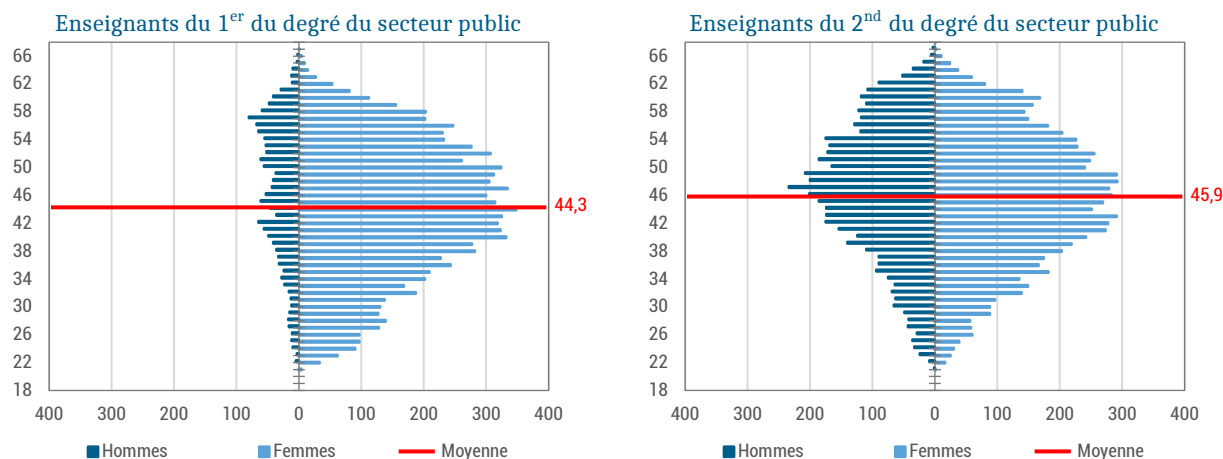


► Source : Entrepôt de données BSA.

Globalement, les moins de 30 ans représentent moins d'un enseignant sur dix alors que les 50 ans et plus représentent un enseignant sur trois. Plus des deux tiers des enseignants du secteur public ont plus de 39 ans : 37,0% ont de 40 à 49 ans et 35,2% ont 50 ans et plus.

Les moins de 30 ans sont particulièrement représentés parmi les professeurs contractuels (11,0%). A l'inverse, les 50 ans et plus sont majoritaires chez les professeurs de chaire supérieure (62,5%) et chez les enseignants dans les corps en voie d'extinction : les instituteurs (92,7%) et les maîtres auxiliaires (77,8%). Les personnels des corps des adjoints d'enseignement, des chargés d'enseignement en EPS et des professeurs d'enseignement général de collège se situent intégralement dans cette tranche d'âge.

Figure 1.1.19 – Pyramides des âges des personnels enseignants du secteur public



► Source : Entrepôt de données BSA.

### 1.1.2.1.1 Enseignants titulaires du 1<sup>er</sup> degré du secteur public

Tableau 1.1.9 – Répartition des effectifs des enseignants titulaires du 1<sup>er</sup> degré public par corps et département en 2019-2020

Corps	Alpes-Maritimes	En %	Var	En %	Académie	En %
Instituteurs	64	1,2%	18	0,4%	82	0,8%
Professeurs des écoles	5 146	98,8%	5 094	99,6%	10 241	99,2%
<b>Total</b>	<b>5 210</b>	<b>100,0%</b>	<b>5 112</b>	<b>100,0%</b>	<b>10 323</b>	<b>100,0%</b>

Nota Bene : 1 enseignant de l'académie est affecté dans un autre département que les Alpes-Maritimes et le Var, dans un établissement pour enfants malades.

► Source : Entrepôt de données BSA.

La part des instituteurs est un peu plus élevée dans les Alpes-Maritimes que dans le Var mais reste très faible (0,8% de la population).

Tableau 1.1.10 – Répartition des effectifs des enseignants titulaires du 1<sup>er</sup> degré public par corps et fonction en 2019-2020

Fonction	Instituteurs	Professeurs des écoles	Total	Total en %
Accompagnement soutien et hors AIS	0	41	41	0,4%
Besoins éducatifs AIS hors classe	6	254	260	2,5%
Conseiller en formation continue	0	1	1	0,0%
Direction	0	33	33	0,3%
Enseignement	66	8 407	8 473	82,1%
Inspection	0	1	1	0,0%
Pilotage et animation pédagogique	0	93	93	0,9%
Remplacement	10	1 373	1 383	13,4%
Autres <sup>(1)</sup>	0	38	38	0,4%
<b>Total</b>	<b>82</b>	<b>10 241</b>	<b>10 323</b>	<b>100,0%</b>

(1) Personnels en réadaptation (postes adaptés), personnels ayant des fonctions administratives ou pédagogiques exceptionnelles, conseillers pédagogiques.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Plus d'un enseignant sur dix est affecté à des fonctions de remplacement dans le 1<sup>er</sup> degré.

2,5% des enseignants répondent à des besoins d'enseignement spécifiques : besoins éducatifs liés au dispositif de l'Adaptation et de l'Intégration Scolaire (AIS) hors classe, accompagnement et soutien.

1,2% des enseignants sont affectés à des fonctions de pilotage, d'animation, et de direction.

1.1.2.1.2 Enseignants titulaires du 2<sup>nd</sup> degré du secteur publicTableau 1.1.11 – Répartition des effectifs des enseignants titulaires du 2<sup>nd</sup> degré public par corps et département en 2019-2020

Corps	Alpes-Maritimes	En %	Var	En %	Académie	En %
Adjoints d'enseignement	0	0,0%	1	0,0%	1	0,0%
Chargés d'enseignement en EPS	8	0,1%	18	0,3%	26	0,2%
Professeurs agrégés	952	16,6%	633	11,7%	1 588	14,3%
Professeurs certifiés	3 545	61,9%	3 478	64,4%	7 028	63,1%
Professeurs d'enseignement général de collège	8	0,1%	3	0,1%	11	0,1%
Professeurs d'EPS <sup>(1)</sup>	406	7,1%	415	7,7%	821	7,4%
Professeurs de chaire supérieure	47	0,8%	25	0,5%	72	0,6%
Professeurs de lycée professionnel	764	13,3%	828	15,3%	1 594	14,3%
<b>Total</b>	<b>5 730</b>	<b>100,0%</b>	<b>5 401</b>	<b>100,0%</b>	<b>11 141</b>	<b>100,0%</b>

(1) Dans cette rubrique, seuls les professeurs certifiés d'EPS sont comptabilisés ; les professeurs agrégés en EPS sont, quant à eux, comptabilisés avec les professeurs agrégés.  
Nota Bene : 11 enseignants de l'académie sont affectés dans d'autres départements que les Alpes-Maritimes et le Var (enseignants au CNED).

► Source : Entrepôt de données BSA.

Le poids des certifiés, majoritaires, est similaire dans les deux départements.

Les professeurs agrégés sont moins nombreux dans le Var que dans les Alpes-Maritimes, département qui scolarise plus de lycéens d'enseignement général et technologique et de post-baccalauréat. L'inverse est observé pour les professeurs de lycée professionnel. Cet écart est lié à une offre de formation de la voie professionnelle plus développée dans le Var.

Tableau 1.1.12 – Répartition des effectifs des enseignants titulaires du 2<sup>nd</sup> degré public par corps et fonction en 2019-2020

Fonction	AE <sup>(1)</sup>	CE <sup>(2)</sup> en EPS	Professeurs agrégés	Professeurs certifiés	PEGC <sup>(3)</sup>	Professeurs d'EPS	Professeurs de chaire supérieure	PLP <sup>(4)</sup>	Total	Total en %
Chef de travaux	0	0	5	18	0	0	0	31	54	0,5%
Conseiller en formation continue	0	0	0	12	0	0	0	2	14	0,1%
Documentation	0	0	1	253	0	0	0	0	254	2,3%
Enseignement	1	26	1 574	6 712	11	817	72	1 549	10 762	96,6%
Laboratoire	0	0	1	5	0	0	0	0	6	0,1%
Autres <sup>(5)</sup>	0	0	7	28	0	4	0	12	51	0,4%
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>26</b>	<b>1 588</b>	<b>7 028</b>	<b>11</b>	<b>821</b>	<b>72</b>	<b>1 594</b>	<b>11 141</b>	<b>100,0%</b>

(1) AE : Adjoints d'enseignement.

(2) CE : Chargés d'enseignement.

(3) PEGC : Professeurs d'enseignement général de collège.

(4) PLP : Professeurs de lycée professionnel.

(5) Personnels en réadaptation (postes adaptés), personnels ayant des fonctions administratives ou pédagogiques exceptionnelles, conseillers pédagogiques.

► Source : Entrepôt de données BSA.

La quasi-totalité des enseignants est devant les élèves.

## 1.1.2.2 Personnels enseignants du secteur privé sous contrat

Tableau 1.1.13 – Évolution des effectifs enseignants du secteur privé sous contrat par corps

Corps		31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019			Évolution 2019 / 2018
		Effectifs	Effectifs	Effectifs	% par niveau	% sur total	
<b>Personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré privé sous contrat</b>							
Titulaires	Instituteurs	1	1	1	0,1%	0,0%	0
	Professeurs des écoles	612	602	607	79,3%	23,4%	+5
Non- titulaires	Maîtres auxiliaires	150	164	158	20,6%	6,1%	-6
		<b>763</b>	<b>767</b>	<b>766</b>	<b>100,0%</b>	<b>29,5%</b>	<b>-1</b>
<b>Personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré privé sous contrat</b>							
Titulaires	Adjoints d'enseignement	14	11	10	0,5%	0,4%	-1
	Professeurs agrégés	57	65	65	3,5%	2,5%	0
	Professeurs certifiés	1 113	1 157	1 168	63,8%	45,0%	+11
	Professeurs d'EPS <sup>(1)</sup>	130	133	136	7,4%	5,2%	+3
	Professeurs de chaire supérieure	2	2	3	0,2%	0,1%	+1
	Professeurs de lycée professionnel	196	200	208	11,4%	8,0%	+8
Non- titulaires	Maîtres auxiliaires	310	265	241	13,2%	9,3%	-24
	Professeurs contractuels BOE <sup>(2)</sup>	1	0	0	-	-	0
		<b>1 822</b>	<b>1 833</b>	<b>1 831</b>	<b>100,0%</b>	<b>70,5%</b>	<b>-2</b>
<b>Total</b>		<b>2585</b>	<b>2600</b>	<b>2597</b>		<b>100,0%</b>	<b>-3</b>

(1) Dans cette rubrique, seuls les professeurs certifiés d'EPS sont comptabilisés; les professeurs agrégés en EPS sont, quant à eux, comptabilisés avec les professeurs agrégés.

(2) BOE : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi

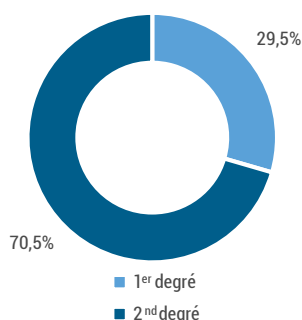
► Source : Entrepôt de données BSA.

Les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré représentent 70,5% de l'ensemble des enseignants dans le secteur privé sous contrat, contre 53,9% dans le secteur public.

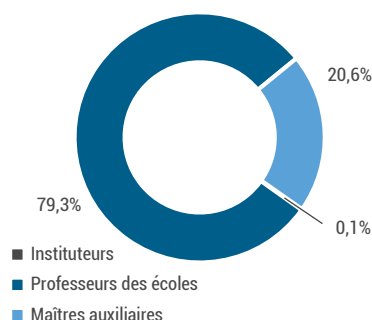
Dans le 1<sup>er</sup> degré, les professeurs des écoles sont relativement moins représentés dans le secteur privé que dans le secteur public : 79,3% contre 99,2%.

Dans le 2<sup>nd</sup> degré, tout comme le secteur public, la population la plus représentée est la population des certifiés : 63,8% des enseignants. Les maîtres auxiliaires y sont nettement plus nombreux : 13,2% contre 0,3% dans le secteur public. A l'inverse, les professeurs agrégés ne représentent que 3,5% des personnels enseignants contre 13,2% dans le secteur public.

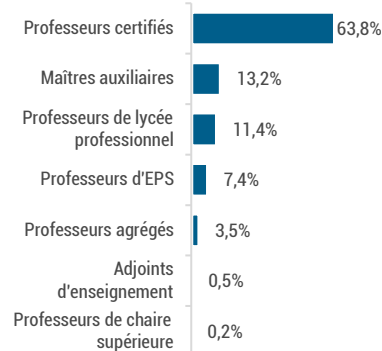
Figure 1.1.20 – Enseignants du secteur privé sous contrat



► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.21 – Enseignants du 1<sup>er</sup> degré du secteur privé sous contrat

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.22 – Enseignants du 2<sup>nd</sup> degré du secteur privé sous contrat

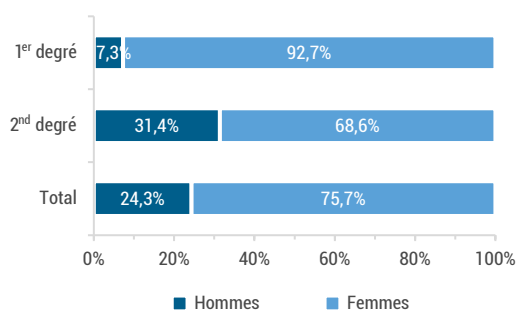
► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 1.1.14 – Répartition des effectifs des personnels enseignants du secteur privé par corps en 2019-2020

Corps		Effectifs	Part des femmes	Âge moyen	Part des moins de 30 ans	Part des 30 à 39 ans	Part des 40 à 49 ans	Part des 50 ans et plus
<b>Personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré privé sous contrat</b>								
Titulaires	Instituteurs	1	0,0%	47,0	-	-	100,0%	-
	Professeurs des écoles	607	93,2%	46,8	3,8%	19,8%	36,9%	39,5%
Non-titulaires	Maîtres auxiliaires	158	91,1%	39,7	19,6%	31,6%	32,3%	16,5%
		<b>766</b>	<b>92,7%</b>	<b>45,3</b>	<b>7,1%</b>	<b>22,2%</b>	<b>36,0%</b>	<b>34,7%</b>
<b>Personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré privé sous contrat</b>								
Titulaires	Adjoints d'enseignement	10	50,0%	55,3	-	-	10,0%	90,0%
	Professeurs agrégés	65	63,1%	49,2	1,5%	18,5%	29,2%	50,8%
	Professeurs certifiés	1 168	73,2%	47,2	4,9%	18,0%	34,1%	43,0%
	Professeurs d'EPS <sup>(1)</sup>	136	44,9%	45,3	9,6%	16,9%	37,5%	36,0%
	Professeurs de chaire supérieure	3	33,3%	55,7	-	-	-	100,0%
	Professeurs de lycée professionnel	208	63,9%	47,4	2,9%	16,3%	39,4%	41,4%
Non-titulaires	Maîtres auxiliaires	241	66,4%	41,5	14,5%	32,0%	31,1%	22,4%
		<b>1 831</b>	<b>68,6%</b>	<b>46,4</b>	<b>6,1%</b>	<b>19,4%</b>	<b>34,3%</b>	<b>40,2%</b>
<b>Total</b>		<b>2 597</b>	<b>75,7%</b>	<b>46,1</b>	<b>6,4%</b>	<b>20,2%</b>	<b>34,8%</b>	<b>38,6%</b>

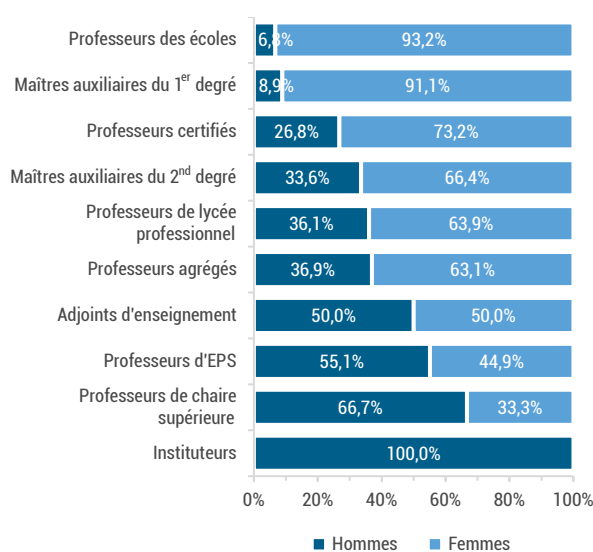
(1) Dans cette rubrique, seuls les professeurs certifiés d'EPS sont comptabilisés ; les professeurs agrégés en EPS sont, quant à eux, comptabilisés avec les professeurs agrégés.  
 ➤ Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.23 – Répartition des personnels enseignants du secteur privé par niveau d'enseignement



➤ Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.24 – Répartition des personnels enseignants du secteur privé par niveau d'enseignement

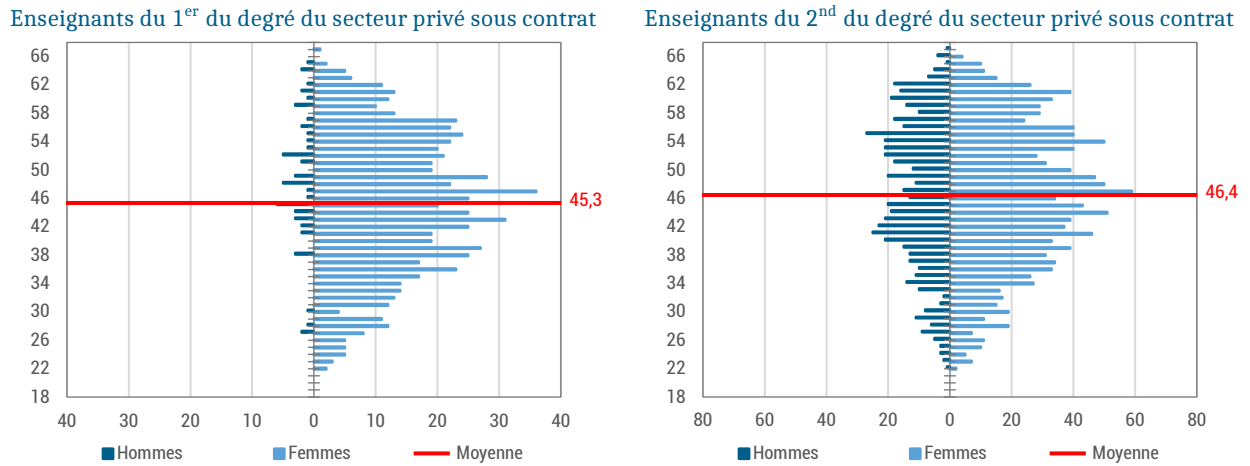


➤ Source : Entrepôt de données BSA.

La féminisation est plus forte parmi les enseignants du secteur d'enseignement privé sous contrat. Elle augmente légèrement cette année dans le 1<sup>er</sup> degré (92,7%, soit +0,3 point) et reste stable dans le 2<sup>nd</sup> degré (68,6%).

Les personnels enseignants du secteur privé sous contrat sont plus âgés que ceux du secteur public. Près de trois enseignants sur quatre ont 40 ans et plus, et la part des 50 ans et plus dépasse le tiers de l'ensemble de la population.

Figure 1.1.25 – Pyramides des âges des personnels enseignants du secteur privé sous contrat



► Source : Entrepôt de données BSA.

## 1.1.3 Personnels non-enseignants

Tableau 1.1.15 – Évolution des effectifs des personnels non-enseignants

Catégorie de personnels	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019		Évolution 2019 / 2018	Évolution en % 2019 / 2018
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	% sur total		
Personnels d'encadrement	484	493	488	6,3%	-5	-1,0%
Personnels de vie scolaire	3 930	4 551	5 237	67,6%	+686	+15,1%
Personnels ASS	1 792	1 756	1 704	22,0%	-52	-3,0%
Personnels ITRF	325	324	322	4,1%	-2	-0,6%
<b>Total</b>	<b>6 531</b>	<b>7 124</b>	<b>7 751</b>	<b>100,0%</b>	<b>+627</b>	<b>+8,8%</b>

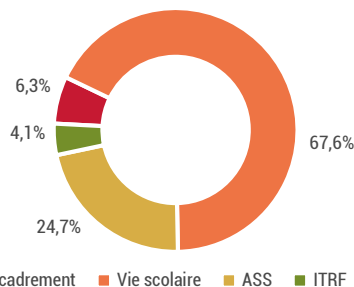
► Source : Entrepôt de données BSA.

Globalement, les effectifs non-enseignants augmentent de 8,8% en 2019.

La plus grande variation d'effectifs chez les personnels non-enseignants concerne les personnels de vie scolaire (évolution de +15,1% par rapport à l'année antérieure).

Chez les personnels ASS, la baisse d'effectifs (-3,0% par rapport à l'année antérieure) est expliquée par l'arrêt du dispositif d'apprentissage.

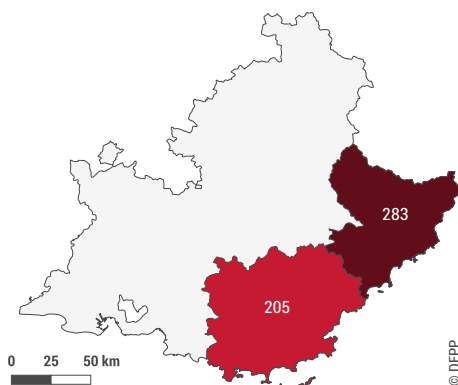
Figure 1.1.26 – Répartition des effectifs des personnels non-enseignants



► Source : Entrepôt de données BSA.

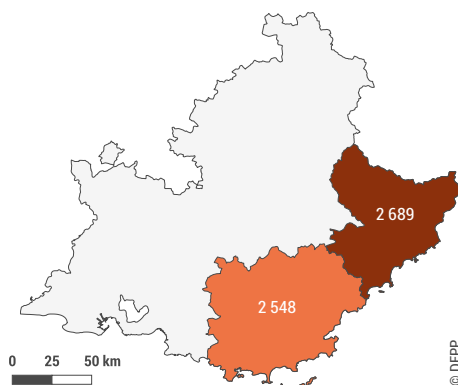
Carte 1.1.3 – Cartographie des effectifs des personnels non-enseignants

## Personnels d'encadrement



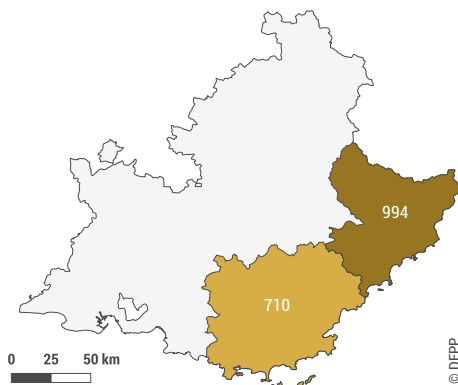
Région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur : 1 229 agents  
Académie de Nice : 488 agents (soit 39,7% des effectifs régionaux)  
■ Alpes-Maritimes : 283 agents (23,0%)  
■ Var : 205 agents (16,7%)

## Personnels de vie scolaire



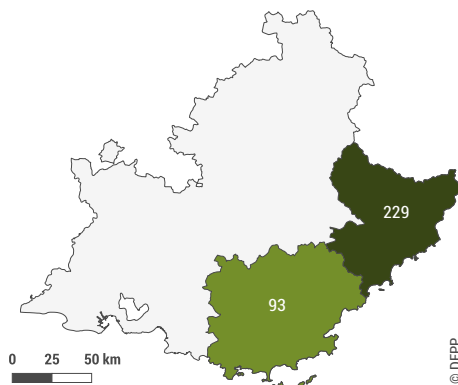
Région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur : 14 988 agents  
Académie de Nice : 5 237 agents (soit 34,9% des effectifs régionaux)  
■ Alpes-Maritimes : 2 689 agents (17,9%)  
■ Var : 2 548 agents (17,0%)

## Personnels ASS



Région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur : 4 266 agents  
Académie de Nice : 1 704 agents (soit 39,9% des effectifs régionaux)  
■ Alpes-Maritimes : 994 agents (23,3%)  
■ Var : 710 agents (16,6%)

## Personnels ITRF



Région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur : 810 agents  
Académie de Nice : 322 agents (soit 39,8% des effectifs régionaux)  
■ Alpes-Maritimes : 229 agents (28,3%)  
■ Var : 93 agents (11,5%)

► Sources : Entrepôts de données BSA.

► Dates d'observation : 31/12/2019 pour l'académie de Nice; 30/11/2019 pour l'académie d'Aix-Marseille.



Tableau 1.1.16 – Évolution des effectifs des personnels non-enseignants par catégorie fonction publique

Catégorie fonction publique	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019			Évolution 2019 / 2018	Évolution en % 2019 / 2018
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Part des titulaires (%)	% sur total		
Catégorie A *	1 470	1 502	1 559	56,5%	20,1%	+57	+3,8%
Catégorie B *	541	534	455	16,5%	5,9%	-79	-14,8%
Catégorie C	809	765	746	27,0%	9,6%	-19	-2,5%
<b>Titulaires</b>	<b>2 820</b>	<b>2 801</b>	<b>2 760</b>	<b>100,0%</b>	<b>35,6%</b>	<b>-41</b>	<b>-1,5%</b>
Non-titulaires	3 711	4 323	4 991		64,4%	+668	+15,5%
<b>Total</b>	<b>6 531</b>	<b>7 124</b>	<b>7 751</b>		<b>100,0%</b>	<b>+627</b>	<b>+8,8%</b>

\* A compter du 1<sup>er</sup> février 2019, les assistants de service social deviennent des personnels de catégorie A (décrets n° 2017-1050 et 2017-1051).

► Source : Entrepôt de données BSA.

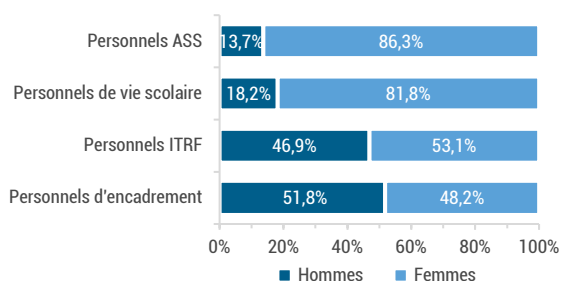
Parmi les personnels titulaires non-enseignants, un peu plus d'une personne sur deux est de catégorie A. Le pourcentage élevé de personnels non-titulaires (64,4% soit 4 991 agents) s'explique essentiellement par la présence des personnels d'assistance éducative (4 630 agents, soit 92,8% des non-titulaires).

Tableau 1.1.17 – Répartition des effectifs des personnels non-enseignants par catégorie de personnels en 2019-2020

Catégorie de personnels	Effectifs	Part des femmes	Âge moyen	Part des moins de 30 ans	Part des 30 à 39 ans	Part des 40 à 49 ans	Part des 50 ans et plus
<b>Personnels d'encadrement</b>							
Personnels d'encadrement supérieur	26	30,8%	55,3	-	-	15,4%	84,6%
Personnels d'inspection	85	51,8%	55,0	-	1,2%	21,2%	77,6%
Personnels de direction	377	48,5%	52,3	-	4,2%	30,5%	65,3%
	<b>488</b>	<b>48,2%</b>	<b>52,9</b>	<b>-</b>	<b>3,5%</b>	<b>28,1%</b>	<b>68,4%</b>
<b>Personnels de vie scolaire</b>							
Personnels d'assistance éducative	4 630	82,0%	41,1	24,5%	20,9%	24,9%	29,7%
Personnels d'éducation	607	80,2%	47,8	4,0%	16,6%	33,9%	45,5%
	<b>5 237</b>	<b>81,8%</b>	<b>41,9</b>	<b>22,1%</b>	<b>20,4%</b>	<b>26,0%</b>	<b>31,5%</b>
<b>Personnels ASS</b>							
Personnels administratifs	1 354	84,2%	50,3	3,1%	12,2%	30,0%	54,7%
Personnels médico-sociaux	349	94,6%	50,8	0,9%	13,5%	24,9%	60,7%
Personnels technique	1	100,0%	61,0	-	-	-	100,0%
	<b>1 704</b>	<b>86,3%</b>	<b>49,9</b>	<b>2,6%</b>	<b>12,5%</b>	<b>28,9%</b>	<b>56,0%</b>
<b>Personnels ITRF</b>							
	322	53,1%	47,0	7,8%	17,4%	26,4%	48,4%
<b>Total</b>	<b>7 751</b>	<b>79,7%</b>	<b>44,6</b>	<b>15,8%</b>	<b>16,7%</b>	<b>25,6%</b>	<b>37,9%</b>

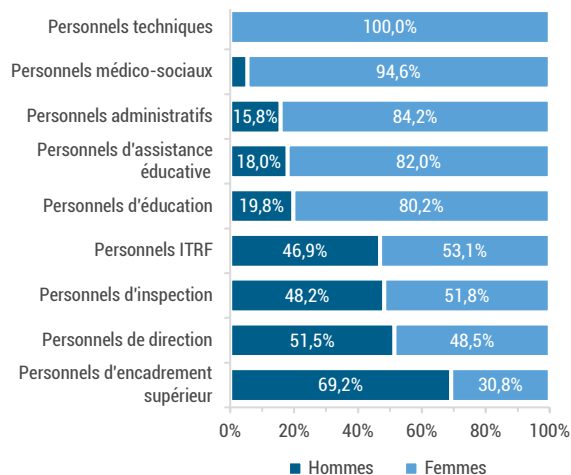
► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.27 – Répartition des personnels non-enseignants par genre et par type de personnels



► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.28 – Répartition des personnels non-enseignants par genre et par catégorie de personnels



► Source : Entrepôt de données BSA.

## 1.1.3.1 Personnels d'encadrement

Tableau 1.1.18 – Évolution des effectifs des personnels d'encadrement par fonction

Fonction	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019			Évolution 2019 / 2018
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	% par catégorie	% sur total	
<b>Personnels d'encadrement supérieur</b>						
Recteur, conseiller, directeur de cabinet, SGA <sup>(1)</sup> , SGAA <sup>(2)</sup>	9	9	9	34,6%	1,8%	0
DASEN <sup>(3)</sup> , DAASEN <sup>(4)</sup> , secrétaire général de DSDEN	7	7	8	30,8%	1,7%	+1
AENESR <sup>(5)</sup>	6	8	9	34,6%	1,8%	+1
	22	24	26	100,0%	5,3%	+2
<b>Personnels d'inspection</b>						
Inspecteur pédagogique régional	31	31	30	35,3%	6,1%	-1
Inspecteur de l'Éducation nationale	54	56	55	64,7%	11,3%	-1
	85	87	85	100,0%	17,4%	-2
<b>Personnels de direction</b>						
Principal de collège	140	140	141	37,4%	28,9%	+1
Principal adjoint de collège	117	122	118	31,3%	24,2%	-4
Proviseur de lycée	39	39	38	10,1%	7,8%	-1
Proviseur adjoint de lycée	42	43	42	11,1%	8,6%	-1
Proviseur de lycée professionnel	18	18	18	4,8%	3,7%	0
Proviseur adjoint de lycée professionnel	20	20	20	5,3%	4,1%	0
Autre fonction de direction <sup>(6)</sup>	1	0	0	-	-	0
	377	382	377	100,0%	77,3%	-5
<b>Total</b>	<b>484</b>	<b>493</b>	<b>488</b>		<b>100,0%</b>	<b>-5</b>

(1) SGA : Secrétaire général académique.

(2) SGAA : Secrétaire général académique adjoint.

(3) DASEN : Directeur académique des services de l'Éducation nationale.

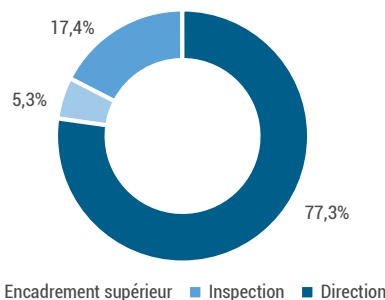
(4) DAASEN : Directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale.

(5) AENESR : Administrateur de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

(6) Chargé de mission.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.29 – Personnels d'encadrement supérieur, d'inspection et de direction



► Source : Entrepôt de données BSA.

Parmi l'ensemble des personnels d'encadrement, trois agents sur quatre sont des personnels de direction.

Déclinés par catégorie, deux personnels de direction sur trois exercent leurs fonctions en collège et deux personnels d'inspection sur trois sont inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN).

Tableau 1.1.19 – Répartition des effectifs des personnels d'encadrement par fonction en 2019-2020

Fonction	Effectifs	Part des femmes	Âge moyen	Part des moins de 30 ans	Part des 30 à 39 ans	Part des 40 à 49 ans	Part des 50 ans et plus
<b>Personnels d'encadrement supérieur</b>							
Recteur, conseiller, directeur de cabinet, SGA <sup>(1)</sup> , SGAA <sup>(2)</sup>	9	33,3%	53,1	-	-	22,2%	77,8%
DASEN <sup>(3)</sup> , DAASEN <sup>(4)</sup> , secrétaire général de DSDEN	8	25,0%	54,5	-	-	25,0%	75,0%
AENESR <sup>(5)</sup>	9	33,3%	58,3	-	-	-	100,0%
	<b>26</b>	<b>30,8%</b>	<b>55,3</b>	-	-	<b>15,4%</b>	<b>84,6%</b>
<b>Personnels d'inspection</b>							
Inspecteur pédagogique régional	30	60,0%	55,0	-	-	16,7%	83,3%
Inspecteur de l'Éducation nationale	55	47,3%	55,0	-	1,8%	23,6%	74,6%
	<b>85</b>	<b>51,8%</b>	<b>55,0</b>	-	<b>1,2%</b>	<b>21,2%</b>	<b>77,6%</b>
<b>Personnels de direction</b>							
Principal de collège	141	51,1%	54,2	-	-	26,2%	73,8%
Principal adjoint de collège	118	54,2%	48,7	-	9,3%	44,9%	45,8%
Proviseur de lycée	38	23,7%	57,7	-	-	2,6%	97,4%
Proviseur adjoint de lycée	42	47,6%	50,5	-	4,7%	40,5%	54,8%
Proviseur de lycée professionnel	18	38,9%	57,6	-	-	-	100,0%
Proviseur adjoint de lycée professionnel	20	55,0%	48,4	-	15,0%	35,0%	50,0%
	<b>377</b>	<b>48,5%</b>	<b>52,3</b>	-	<b>4,2%</b>	<b>30,5%</b>	<b>65,3%</b>
<b>Total</b>	<b>488</b>	<b>48,2%</b>	<b>52,9</b>	-	<b>3,5%</b>	<b>28,1%</b>	<b>68,4%</b>

(1) SGA : Secrétaire général académique.

(2) SGAA : Secrétaire général académique adjoint.

(3) DASEN : Directeur académique des services de l'Éducation nationale.

(4) DAASEN : Directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale.

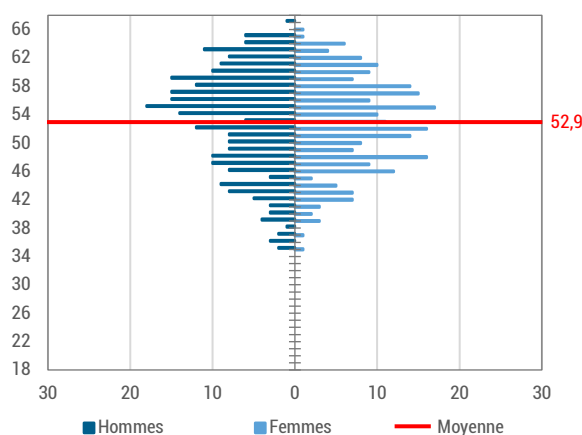
(5) AENESR : Administrateur de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Une quasi-parité est observée pour les personnels d'encadrement (taux de féminisation de 48,2%, soit une progression de 0,9 point). On note cependant une féminisation plus élevée chez les personnels d'inspection (51,8%) due à une forte présence des femmes dans le corps des inspecteurs pédagogiques régionaux (60,0%). La parité d'ensemble observée chez les personnels de direction masque des disparités selon le type d'établissement. Les hommes sont majoritaires dans la direction des lycées alors que les femmes sont majoritaires dans la direction des collèges et les fonctions d'adjointe en collèges et lycées professionnels.

Plus de deux personnels d'encadrement sur trois ont 50 ans et plus, avec une présence pour cette tranche d'âge plus fortement marquée pour personnels d'encadrement supérieur, les personnels d'inspection et les chefs d'établissement (proviseurs de lycée et principaux de collège).

Figure 1.1.30 – Pyramide des âges des personnels d'encadrement



► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 1.1.20 – Corps d'origine des personnels de direction

Corps d'origine des personnels de direction	Effectifs	% par catégorie	Part en %
<b>Personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public</b>			
Professeurs des écoles	37	100,0%	9,8%
	37	100,0%	9,8%
<b>Personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré public</b>			
Adjoints d'enseignement	2	0,8%	0,5%
Chargés d'enseignement en EPS	2	0,8%	0,5%
Professeurs agrégés	29	11,7%	7,7%
Professeurs certifiés	138	55,9%	36,6%
Professeurs d'enseignement général de collège	8	3,2%	2,1%
Professeurs d'EPS	15	6,1%	4,0%
Professeurs de lycée professionnel	53	21,5%	14,1%
	247	100,0%	65,5%
<b>Personnels de vie scolaire</b>			
Conseillers principaux d'éducation	84	95,5%	22,3%
Psychologues de l'Éducation nationale	4	4,5%	1,1%
	88	100,0%	23,4%
<b>Personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS)</b>			
Attachés d'administration de l'état	1	33,3%	0,3%
Conseillers d'administration scolaire et universitaire	2	66,7%	0,5%
	3	100,0%	0,8%
<b>Autres personnels en provenance d'un autre ministère</b>			
	2	100,0%	0,5%
<b>Total</b>	<b>377</b>		<b>100,0%</b>

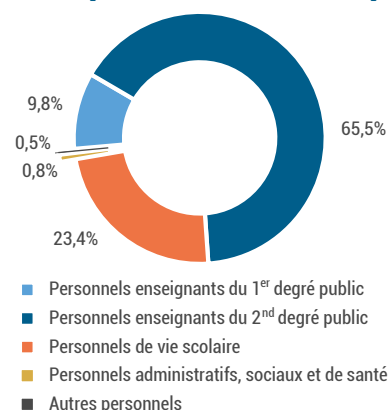
► Sources : Entrepôt de données BSA ; Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

Les personnels de direction au 31/12/2019 sont majoritairement originaires du 2<sup>nd</sup> degré (65,5%) public et proviennent pour 55,9% d'entre eux du corps des personnels certifiés.

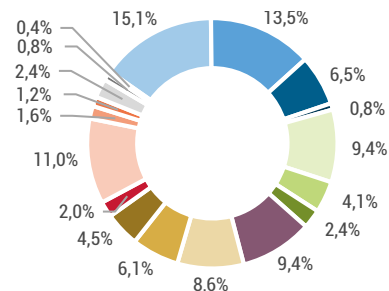
La seconde catégorie de personnels la plus représentée est celle des personnels de vie scolaire (23,4%) avec la présence de personnels appartenant précédemment au corps des conseillers principaux d'éducation (22,3%).

Les personnels de direction dont le corps d'origine relève de l'enseignement public 2<sup>nd</sup> degré représentent 2,0% des effectifs 2019-2020 des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré public alors que les personnels originaires du corps des conseillers principaux d'éducation (CPE), représentent, quant à eux, 25,5% des effectifs 2019-2020 de ce corps.

Figure 1.1.31 – Répartition en fonction du corps d'origine



► Sources : Entrepôt de données BSA ; Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

Figure 1.1.32 – Répartition par discipline des personnels de direction précédemment enseignants du 2<sup>nd</sup> degré

► Lecture : Des regroupements de disciplines ont été effectués :

Lettres : lettres classiques, lettres modernes, lettres anglais, lettres éducation musicale, lettres histoire-géographie.

Langues : allemand, anglais, espagnol, italien.

Mathématiques : mathématiques, mathématiques sciences physiques.

Disciplines techniques : techniques industrielles électricité, techniques agricoles, techniques tertiaires, techniques culinaires, hôtellerie restauration.

Ingénieries : électronique, électrotechnique, génie civil, génie industriel, génie mécanique.

► Sources : Entrepôt de données BSA ; Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

## 1.1.3.2 Personnels de vie scolaire

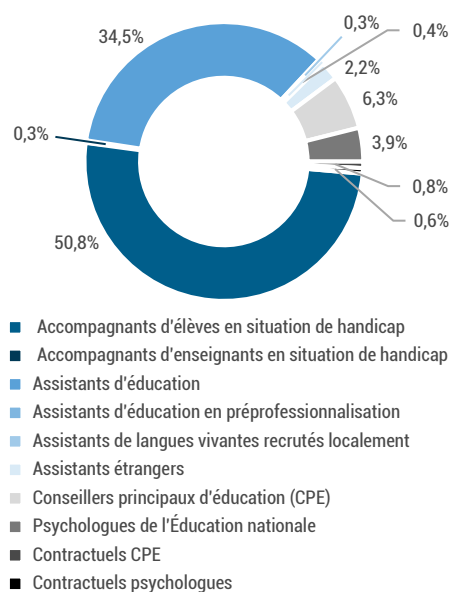
Tableau 1.1.21 – Évolution des effectifs des personnels de vie scolaire par corps

Corps	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019			Évolution 2019 / 2018	
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	% par catégorie	% sur total		
<b>Personnels d'assistance éducative</b>							
Non- titulaires	Accompagnants d'élèves en situation de handicap*	1 431	2 016	2 658	57,4%	50,7%	+642
	Accompagnants d'enseignants en situation de handicap*	15	18	15	0,3%	0,3%	-3
	Assistants d'éducation	1 761	1 782	1 807	39,0%	34,5%	+25
	Assistants d'éducation en préprofessionnalisation	-	-	16	0,4%	0,3%	+16
	Assistants de langues vivantes recrutés localement	21	14	19	0,4%	0,4%	+5
	Assistants étrangers	111	117	115	2,5%	2,2%	-2
	<b>3 339</b>	<b>3 947</b>	<b>4 630</b>	<b>100,0%</b>	<b>88,4%</b>	<b>+683</b>	
<b>Personnels d'éducation</b>							
Titulaires	Conseillers principaux d'éducation (CPE)	339	333	330	54,4%	6,3%	-3
	Psychologues de l'Éducation nationale	211	210	205	33,8%	3,9%	-5
Non- titulaires	Contractuels CPE	19	33	39	6,4%	0,8%	+6
	Contractuels psychologues	22	28	33	5,4%	0,6%	+5
	<b>591</b>	<b>604</b>	<b>607</b>	<b>100,0%</b>	<b>11,6%</b>	<b>+3</b>	
<b>Total</b>	<b>3 930</b>	<b>4 551</b>	<b>5 237</b>		<b>100,0%</b>	<b>+686</b>	

\* Les accompagnants d'élèves en situation de handicap et les accompagnants d'enseignants en situation de handicap appartiennent au même corps (AESH).

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.33 – Personnels d'assistance éducative et d'éducation



Les personnels d'assistance éducative représentent 88,4% des personnels de vie scolaire (contre 11,6% pour les personnels d'éducation).

Parmi les personnels d'assistance éducative, les accompagnants d'élèves en situation de handicap représentent plus de la moitié des personnels et les assistants d'éducation 39,4%.

Parmi les personnels d'éducation, les conseillers principaux d'éducation représentent plus de la moitié des personnels.

La plus grande variation d'effectifs chez les personnels de vie scolaire concerne les accompagnants d'élèves en situation de handicap; cette variation représente 93,6% de la variation totale des personnels de vie scolaire.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 1.1.22 – Répartition des effectifs des personnels de vie scolaire par corps en 2019-2020

Corps	Effectifs	Part des femmes	Âge moyen	Part des moins de 30 ans	Part des 30 à 39 ans	Part des 40 à 49 ans	Part des 50 ans et plus	
<b>Personnels d'assistance éducative</b>								
Non-titulaires	Accompagnants d'élèves en situation de handicap*	2 658	94,0%	47,9	4,0%	17,1%	32,7%	46,2%
	Accompagnants d'enseignants en situation de handicap*	15	93,3%	46,5	-	20,0%	40,0%	40,0%
	Assistants d'éducation	1 807	64,6%	32,4	49,9%	27,5%	15,0%	7,6%
	Assistants d'éducation en préprofessionnalisation	16	81,3%	20,8	93,8%	6,2%	-	-
	Assistants de langues vivantes recrutés localement	19	89,5%	41,7	26,3%	10,5%	31,6%	31,6%
	Assistants étrangers	115	75,7%	25,1	90,4%	7,8%	0,9%	0,9%
	<b>4 630</b>	<b>82,0%</b>	<b>41,1</b>	<b>24,5%</b>	<b>20,9%</b>	<b>24,9%</b>	<b>29,7%</b>	
<b>Personnels d'éducation</b>								
Titulaires	Conseillers principaux d'éducation (CPE)	330	76,4%	48,7	1,5%	13,6%	37,3%	47,6%
	Psychologues de l'Éducation nationale	205	88,3%	49,5	2,9%	11,2%	33,2%	52,7%
Non-titulaires	Contractuels CPE	39	66,7%	41,1	7,7%	43,6%	28,2%	20,5%
	Contractuels psychologues	33	84,8%	35,2	30,3%	48,5%	12,1%	9,1%
	<b>607</b>	<b>80,2%</b>	<b>47,8</b>	<b>4,0%</b>	<b>16,6%</b>	<b>33,9%</b>	<b>45,5%</b>	
<b>Total</b>	<b>5 237</b>	<b>81,8%</b>	<b>41,9</b>	<b>22,1%</b>	<b>20,4%</b>	<b>26,0%</b>	<b>31,5%</b>	

\* Les accompagnants d'élèves en situation de handicap et les accompagnants d'enseignants en situation de handicap appartiennent au même corps (AESH).

► Source : Entrepôt de données BSA.

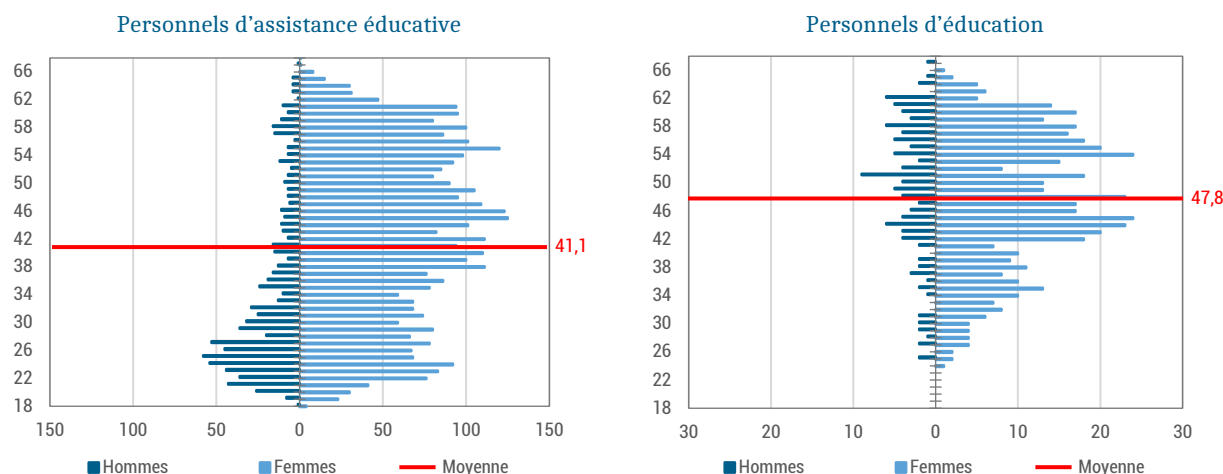
Plus de quatre agents sur cinq parmi les personnels d'assistance éducative sont des femmes.

Pour l'ensemble des personnels de vie scolaire, la part des femmes est en hausse de 1,4 point par rapport à l'année antérieure, avec une progression bien plus faible chez les personnels d'éducation (+0,1 point par rapport à 2018-2019).

Près d'un quart des personnels d'assistance éducative a moins de 30 ans, en particulier parmi les assistants d'éducation en préprofessionnalisation (93,8%) et les assistants étrangers (90,4%). Près d'un tiers se situe dans la tranche d'âge des 50 ans et plus. Cette situation s'explique par un nombre plus important d'accompagnants d'élèves en situation de handicap dans cette tranche d'âge.

Pour les personnels d'éducation, un peu moins de la moitié des agents se situe dans la tranche d'âge 50 ans et plus et un peu plus d'un tiers dans la tranche des 40 à 49 ans.

Figure 1.1.34 – Pyramides des âges des personnels de vie scolaire



► Source : Entrepôt de données BSA.

## Accompagnants d'élèves en situation de handicap

Historiquement, les missions des accompagnants d'élèves en situation de handicap se déclinaient en trois catégories :

- l'aide en dispositif collectif qui permet l'accompagnement pour tous les élèves bénéficiant d'un enseignement adapté au sein d'une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (AESH-CO),
- l'aide individuelle destinée à un élève qui a besoin d'un accompagnement continu et soutenu (AESH-I),
- l'aide mutualisée dont l'accompagnement n'est pas nécessairement continu et soutenu (AESH-M).

A compter de la rentrée 2019, l'académie de Nice met en place des pôles d'inclusion d'accompagnement localisé (PIAL) avec comme principaux objectifs :

- un accompagnement humain défini au plus près des besoins de chaque élève en situation de handicap afin de développer son autonomie et de lui permettre d'acquérir les connaissances et les compétences du socle commun,
- une plus grande flexibilité dans l'organisation de l'accompagnement humain pour les établissements scolaires et les écoles,
- une professionnalisation des accompagnants et une amélioration de leurs conditions de travail.

### Focus IV.1 – Évolution des effectifs d'AESH par département et mission

Mission	31/12/2017		31/12/2018		31/12/2019		Évolution en effectifs 2019 / 2018	Évolution en % 2019 / 2018
	Effectifs	Part des femmes	Effectifs	Part des femmes	Effectifs	Part des femmes		
<b>Alpes-Maritimes</b>								
AESH-Collectif	122	91,0%	136	88,2%	147	89,8%	+11	+8,1%
AESH-Individuel	484	96,7%	614	96,1%	420	95,5%	-194	-31,6%
AESH-Mutualisé	93	90,3%	207	92,8%	296	94,3%	+89	+43,0%
Aide individuelle	-	-	-	-	410	91,2%	+410	-
AESH en PIAL	-	-	-	-	77	93,5%	+77	-
	<b>699</b>	<b>94,8%</b>	<b>957</b>	<b>94,3%</b>	<b>1 350</b>	<b>93,2%</b>	<b>+393</b>	<b>+41,1%</b>
<b>Var</b>								
AESH-Collectif	70	98,6%	98	99,0%	111	97,3%	+13	+13,3%
AESH-Individuel	498	97,2%	487	96,7%	347	97,1%	-140	-28,7%
AESH-Mutualisé	164	95,1%	474	92,6%	359	95,8%	-115	-24,3%
Aide individuelle	-	-	-	-	442	91,6%	+442	-
AESH en PIAL	-	-	-	-	49	93,9%	+49	-
	<b>732</b>	<b>96,9%</b>	<b>1 059</b>	<b>95,1%</b>	<b>1 308</b>	<b>94,8%</b>	<b>+249</b>	<b>+23,5%</b>
<b>Total</b>	<b>1 431</b>	<b>95,9%</b>	<b>2 016</b>	<b>94,7%</b>	<b>2 658</b>	<b>94,0%</b>	<b>+642</b>	<b>+31,8%</b>

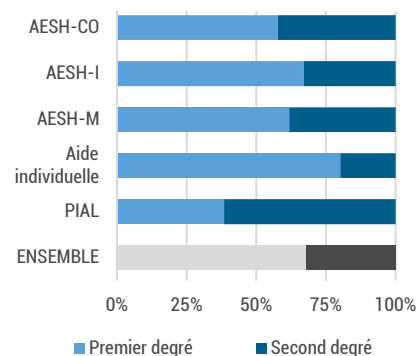
► Source : Entrepôt de données BSA

### Focus IV.2 – Âge moyen et tranche d'âge des AESH par type de mission

Corps	Âge moyen	Moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	50 ans et plus
AESH-Collectif	46,2	7,4%	18,6%	32,5%	41,5%
AESH-Individuel	49,3	1,2%	13,8%	34,9%	50,1%
AESH-Mutualisé	48,4	3,5%	15,6%	32,1%	48,8%
Aide individuelle	46,5	6,2%	21,0%	31,4%	41,4%
AESH en PIAL	49,1	2,4%	15,1%	32,5%	50,0%
<b>Total</b>	<b>47,9</b>	<b>4,0%</b>	<b>17,1%</b>	<b>32,7%</b>	<b>46,2%</b>

► Source : Entrepôt de données BSA

### Focus IV.3 – Répartition des AESH par niveau d'enseignement et mission



► Source : Entrepôt de données BSA

## Assistants d'éducation en préprofessionnalisation

### Présentation générale

Un nouveau dispositif de formation en alternance au métier d'enseignant, intitulé assistant d'éducation en préprofessionnalisation, a été mis en place nationalement à la rentrée 2019 (décret n°2019-981 du 24/09/2019). Il permet d'alterner formation universitaire et immersion en classe encadrée par un tuteur enseignant (8 heures hebdomadaires en établissement pendant 39 semaines).

Prévu sur 3 ans, du début de la 2<sup>ème</sup> année de licence (L2) à la fin de la 1<sup>ère</sup> année de master (M1), le contrat de préprofessionnalisation permet une entrée progressive dans le métier de professeur, en qualité d'assistant d'éducation, et de perce-

voir une rémunération.

### Activités de formation

Les assistants d'éducation en préprofessionnalisation ont des activités différenciées selon l'année de formation :

- en L2, ils effectuent des observations et interventions ponctuelles sur des séquences pédagogiques sous la responsabilité de leur tuteur et participent à l'aide aux devoirs et aux leçons,
- en L3, en supplément des activités précédentes, ils participent à l'accompagnement spécialisé de l'élève et interviennent dans les parcours éducatifs,
- et en M1, ils prennent en charge, en responsabilité, des séquences

pédagogiques complètes et remplacent le professeur titulaire dans la discipline.

### Rémunération

La rémunération brute mensuelle des assistants d'éducation en préprofessionnalisation s'élève à 862 € en L2, 1 198 € en L3 et 1 219 € en M1.

Les tuteurs perçoivent quant à eux une indemnité annuelle de 600 € bruts.

### Effectifs

L'académie de Nice a mis en place ce dispositif pour l'enseignement du 2<sup>nd</sup> degré public, dans deux disciplines : anglais et mathématiques.

Focus V.1 – Répartition des assistants d'éducation en préprofessionnalisation en 2019-2020

Département et discipline	Effectifs	Part des femmes	Âge moyen
<b>Alpes-Maritimes</b>			
Anglais	6	83,3%	23,3
Mathématiques	4	50,0%	19,8
	10	70,0%	21,9
<b>Var</b>			
Anglais	3	100,0%	19,0
Mathématiques	3	100,0%	19,0
	6	100,0%	19,0
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>81,3%</b>	<b>20,8</b>

► Source : Inspection, Entrepôt de données BSA

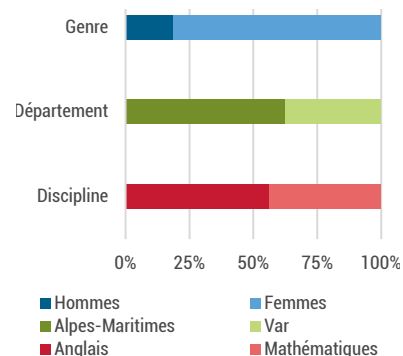
Focus V.2 – Situation des assistants d'éducation en préprofessionnalisation à l'issue de l'année scolaire 2019-2020

Département et discipline	Poursuite en année supérieure	Redoublement	Rupture conventionnelle
<b>Alpes-Maritimes</b>			
Anglais	6	-	-
Mathématiques	3	-	1*
	9	-	1*
<b>Var</b>			
Anglais	3	-	-
Mathématiques	3	-	-
	6	-	-
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>-</b>	<b>1*</b>

\* Rupture conventionnelle à l'initiative de l'administration.

► Source : Inspection, Entrepôt de données BSA

Focus V.3 – Répartition par genre, département et discipline



► Source : Inspection, Entrepôt de données BSA

16 assistants d'éducation en préprofessionnalisation ont été recrutés à la rentrée 2019, dont 81,3% de femmes. Ces étudiants, affectés en collège, bénéficient d'un accompagnement par un tuteur de terrain, professeur expérimenté de l'établissement d'accueil.

Dans trois cas sur cinq, l'établissement d'affectation se situe dans les Alpes-Maritimes. L'anglais est la discipline la plus représentée (56,3%).

A l'issue de l'année scolaire, 93,8% des étudiants ont poursuivi leur formation en L3.



## 1.1.3.3 Personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS)

Tableau 1.1.23 – Évolution des effectifs des personnels ASS par corps

Corps		31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019			Évolution 2019 / 2018
		Effectifs	Effectifs	Effectifs	% par filière	% sur total	
<b>Filière administrative</b>							
Titulaires	Adjoints administratifs	581	569	562	41,5%	33,0%	-7
	Attachés d'administration de l'état	193	188	190	14,0%	11,1%	+2
	Secrétaires administratifs	422	416	407	30,1%	23,9%	-9
Non- titulaires	Apprentis	84	40	2	0,1%	0,1%	-38
	Contractuels	124	149	149	11,0%	8,7%	0
	Contractuels BOE <sup>(1)</sup>	2	3	3	0,2%	0,2%	0
	Contractuels individuels	37	43	40	3,0%	2,3%	-3
	Contractuels Pacte <sup>(2)</sup>	2	1	1	0,1%	0,1%	0
		<b>1 445</b>	<b>1 409</b>	<b>1 354</b>	<b>58,5%</b>	<b>79,4%</b>	<b>-55</b>
<b>Filière médico-sociale</b>							
Titulaires	Assistants de service social <sup>(3)</sup>	66	67	67	19,2%	3,9%	0
	Conseillers techniques de service social	9	9	9	2,6%	0,5%	0
	Infirmiers	198	200	198	56,7%	11,6%	-2
	Médecins	32	33	33	9,5%	2,0%	0
Non- titulaires	Assistants de service social contractuels	9	8	9	2,6%	0,5%	+1
	Infirmiers contractuels	21	21	25	7,2%	1,5%	+4
	Médecins contractuels de santé scolaire	10	7	8	2,3%	0,5%	+1
		<b>345</b>	<b>345</b>	<b>349</b>	<b>100,0%</b>	<b>20,5%</b>	<b>+4</b>
<b>Filière technique</b>							
Titulaires	Adjoints techniques des établissements d'enseignement	2	2	1	100,0%	0,1%	-1
		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>100,0%</b>	<b>0,1%</b>	<b>-1</b>
<b>Total</b>		<b>1 792</b>	<b>1 756</b>	<b>1 704</b>		<b>100,0%</b>	<b>-52</b>

(1) BOE : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

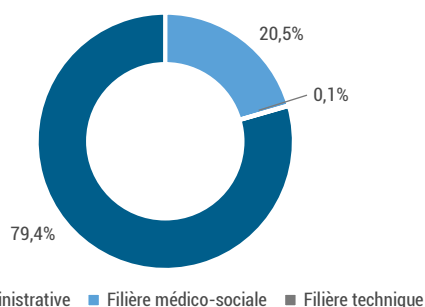
(2) Pacte : Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'état.

(3) A compter du 1<sup>er</sup> février 2019, les assistants de service social deviennent des personnels de catégorie A (décrets n° 2017-1050 et 2017-1051).

➤ Source : Entrepôt de données BSA.

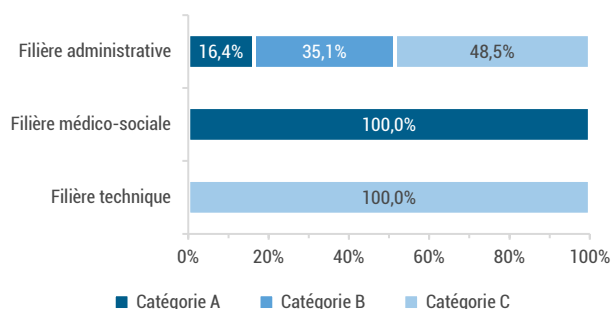
Sur l'ensemble des 1 704 personnels ASS, 79,4% relèvent de la filière administrative, 20,5% de la filière médico-sociale et 0,1% de la filière technique.

Figure 1.1.35 – Répartition des personnels ASS par filière



➤ Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.36 – Répartition des personnels titulaires ASS par catégorie fonction publique



➤ Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 1.1.24 – Répartition des effectifs des personnels ASS par corps en 2019-2020

Corps		Effectifs	Part des femmes	Âge moyen	Part des moins de 30 ans	Part des 30 à 39 ans	Part des 40 à 49 ans	Part des 50 ans et plus
<b>Filière administrative</b>								
Titulaires	Adjoints administratifs	562	90,9%	50,4	2,8%	10,9%	27,0%	59,3%
	Attachés d'administration de l'état	190	70,0%	50,3	0,5%	9,5%	35,8%	54,2%
	Secrétaires administratifs	407	79,9%	50,1	1,5%	11,1%	32,9%	54,5%
Non-titulaires	Apprentis	2	100,0%	21,5	100,0%	-	-	-
	Contractuels	149	91,9%	46,2	10,1%	18,1%	24,2%	47,6%
	Contractuels BOE <sup>(1)</sup>	3	66,7%	40,3	-	33,3%	66,7%	-
	Contractuels individuels	40	75,0%	44,3	5,0%	32,5%	32,5%	30,0%
	Contractuels Pacte <sup>(2)</sup>	1	0,0%	46,0	-	-	100,0%	-
		<b>1 354</b>	<b>84,2%</b>	<b>50,3</b>	<b>3,1%</b>	<b>12,2%</b>	<b>30,0%</b>	<b>54,7%</b>
<b>Filière médico-sociale</b>								
Titulaires	Assistants de service social	67	94,0%	48,3	-	19,4%	32,8%	47,8%
	Conseillers techniques de service social	9	88,9%	56,0	-	-	11,1%	88,9%
	Infirmiers	198	93,9%	51,4	-	10,6%	25,3%	64,1%
	Médecins	33	100,0%	59,9	-	-	3,0%	97,0%
Non-titulaires	Assistants de service social contractuels	9	88,9%	39,2	22,3%	33,3%	33,3%	11,1%
	Contractuels individuels	-	-	-	-	-	-	-
	Infirmiers contractuels	25	100,0%	44,2	4,0%	32,0%	32,0%	32,0%
	Médecins contractuels de santé scolaire	8	87,5%	50,4	-	25,0%	25,0%	50,0%
		<b>349</b>	<b>94,6%</b>	<b>50,8</b>	<b>0,9%</b>	<b>13,5%</b>	<b>24,9%</b>	<b>60,7%</b>
<b>Filière technique</b>								
Titulaires	Adjoints techniques des établissements d'enseignement	1	100,0%	61,0	-	-	-	100,0%
		<b>1</b>	<b>100,0%</b>	<b>61,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>100,0%</b>
<b>Total</b>		<b>1 704</b>	<b>86,3%</b>	<b>49,9</b>	<b>2,6%</b>	<b>12,5%</b>	<b>28,9%</b>	<b>56,0%</b>

(1) BOE : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

(2) Pacte : Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'état.

► Source : Entrepôt de données BSA.

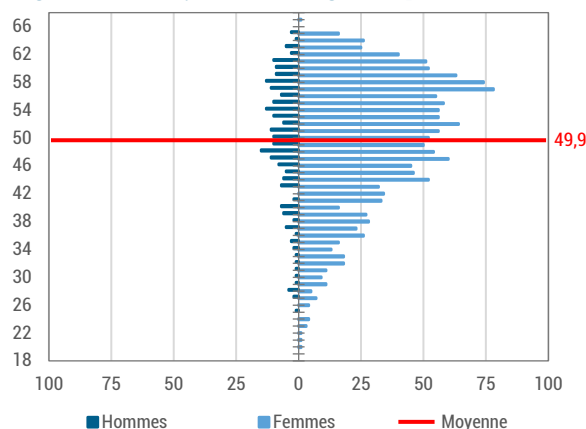
La plus forte féminisation de toutes les filières ASS concerne la filière médico-sociale avec un taux de 94,6%.

La plus forte féminisation des personnels administratifs titulaires se situe chez les personnels de catégorie C avec un taux de 90,9% en hausse de 0,2 point par rapport à 2018-2019. La féminisation chez les personnels de catégorie A (attachés d'administration de l'état) augmente également par rapport à l'année antérieure (70,0%, soit +0,9 point). Près de neuf agents non-titulaires sur dix sont des femmes.

La plus forte féminisation de la filière médico-sociale concerne le corps de médecins (100,0% des médecins sont des femmes).

La tranche des 50 ans et plus est la plus représentée parmi les personnels ASS avec une présence de 56,8% pour les personnels titulaires administratifs et une présence de 64,8% pour les personnels titulaires médico-sociaux.

Figure 1.1.37 – Pyramide des âges des personnels ASS



► Source : Entrepôt de données BSA.

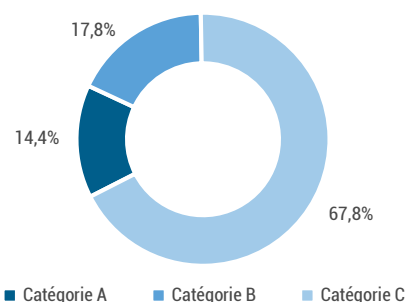
## 1.1.3.4 Personnels ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF)

Tableau 1.1.25 – Évolution des effectifs des personnels ITRF par corps

Corps	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019		Évolution 2019 / 2018	
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	% sur total		
Titulaires	Assistants ingénieurs	8	9	10	3,1%	+1
	Ingénieurs d'études	21	20	23	7,1%	+3
	Ingénieurs de recherche	7	7	6	1,9%	-1
	Techniciens	53	51	48	14,9%	-3
	Adjointes techniques	194	194	183	56,8%	-11
	<b>283</b>	<b>281</b>	<b>270</b>	<b>83,9%</b>	<b>-11</b>	
Non-titulaires	Apprentis	0	0	0	0,0%	0
	Contractuels	36	39	49	15,2%	+10
	Contractuels BOE <sup>(1)</sup>	0	1	1	0,3%	0
	Contractuels individuels	6	3	2	0,6%	-1
	<b>42</b>	<b>43</b>	<b>52</b>	<b>16,1%</b>	<b>+9</b>	
<b>Total</b>	<b>325</b>	<b>324</b>	<b>322</b>	<b>100,0%</b>	<b>-2</b>	

(1) BOE : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi.  
 ➤ Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.1.38 – Répartition des personnels titulaires ITRF par catégorie fonction publique



Plus des deux tiers des personnels titulaires ITRF sont des personnels de catégorie C ; ces agents sont principalement affectés en établissements scolaires (85,3%).

➤ Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 1.1.26 – Répartition des effectifs des personnels ITRF par corps en 2019-2020

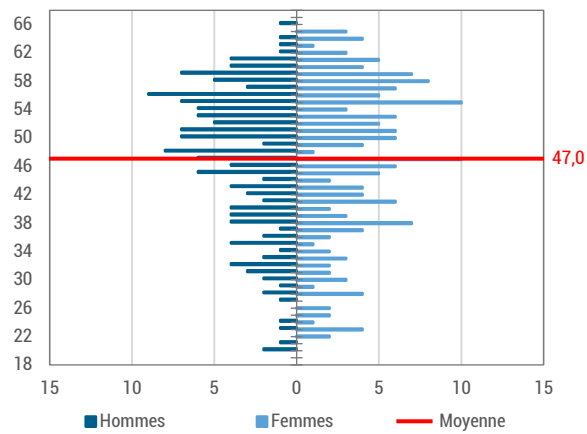
Corps	Effectifs	Part des femmes	Âge moyen	Part des moins de 30 ans	Part des 30 à 39 ans	Part des 40 à 49 ans	Part des 50 ans et plus
Titulaires	Assistants ingénieurs	10	20,0%	43,2	10,0%	30,0%	30,0%
	Ingénieurs d'études	23	17,4%	49,7	-	13,0%	52,2%
	Ingénieurs de recherche	6	33,3%	53,3	-	-	83,3%
	Techniciens	48	27,1%	50,4	2,1%	10,4%	60,4%
	Adjointes techniques	183	63,4%	48,6	2,2%	18,6%	50,8%
	<b>270</b>	<b>50,7%</b>	<b>48,9</b>	<b>2,2%</b>	<b>16,7%</b>	<b>28,5%</b>	<b>52,6%</b>
Non-titulaires	Apprentis	-	-	-	-	-	-
	Contractuels	49	65,3%	37,0	38,8%	20,4%	26,5%
	Contractuels BOE <sup>(1)</sup>	1	0,0%	32,0	-	1	-
	Contractuels individuels	2	100,0%	51,0	-	-	50,0%
	<b>52</b>	<b>65,4%</b>	<b>37,5</b>	<b>36,5%</b>	<b>21,2%</b>	<b>15,4%</b>	<b>26,9%</b>
<b>Total</b>	<b>322</b>	<b>53,1%</b>	<b>47,0</b>	<b>7,8%</b>	<b>17,4%</b>	<b>26,4%</b>	<b>48,4%</b>

(1) BOE : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi.  
 ➤ Source : Entrepôt de données BSA.

La parité d'ensemble (part des femmes de 53,1%) chez les personnels ITRF masque une situation différenciée selon le niveau. Les personnels titulaires de catégories A et B sont majoritairement masculines (environ 3 hommes sur 4) alors que près des deux tiers des agents titulaires de catégorie C et des contractuels sont des femmes.

Globalement, près d'un personnel sur deux a 50 ans et plus. Les personnels ITRF sont faiblement représentés dans les tranches d'âge inférieures à 40 ans (25,2%).

Figure 1.1.39 – Pyramide des âges des personnels ITRF



► Source : Entrepôt de données BSA.

## 1.2 Flux des personnels

### 1.2.1 Personnels entrants

#### 1.2.1.1 Personnels stagiaires

##### 1.2.1.1.1 Évolution des effectifs des personnels stagiaires

Tableau 1.2.1 – Évolution des effectifs des personnels stagiaires par catégorie

Catégorie de personnels	2017-2018	2018-2019	2019-2020			Évolution 2019-2020 / 2018-2019
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	% par catégorie	% sur Total	
<b>Personnels enseignants</b>						
Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré	394	252	263	41,2%	37,6%	+11
Enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré	478	441	376	58,8%	53,8%	-65
	<b>872</b>	<b>693</b>	<b>639</b>	<b>100,0%</b>	<b>91,4%</b>	<b>-54</b>
<b>Personnels non-enseignants</b>						
Personnels d'encadrement	18	15	11	18,3%	1,6%	-4
Personnels de vie scolaire	6	7	6	10,0%	0,9%	-1
Personnels ASS	39	28	35	58,4%	5,0%	+7
Personnels ITRF	10	9	8	13,3%	1,1%	-1
	<b>73</b>	<b>59</b>	<b>60</b>	<b>100,0%</b>	<b>8,6%</b>	<b>+1</b>
<b>Total</b>	<b>945</b>	<b>752</b>	<b>699</b>		<b>100,0%</b>	<b>-53</b>

► Lecture : La méthode utilisée dans le précédent bilan social académique pour sélectionner les personnels stagiaires se basait sur les dates d'affectation des agents et n'incluait pas les personnels stagiaires par liste d'aptitude. Cette année, en raison de l'existence d'une nouvelle variable dans l'entrepôt de données BSA (date d'entrée dans le corps), la méthode a été affinée. L'historique des effectifs des stagiaires a par conséquent été corrigé.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Au cours de l'année scolaire 2019-2020, 699 agents sont des personnels fonctionnaires stagiaires, soit 7,0% agents de moins que l'année précédente.

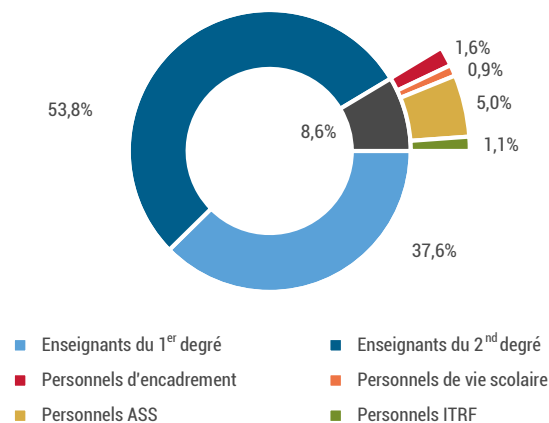
Plus de neuf stagiaires sur dix sont des enseignants, tous secteurs d'enseignement confondus : quatre sur dix dans le 1<sup>er</sup> degré et six sur dix dans le 2<sup>nd</sup> degré.

La part des stagiaires enseignant dans l'enseignement privé est relativement faible :

- 4,9% des stagiaires du 1<sup>er</sup> degré exercent leurs fonctions dans le secteur privé,
- 15,4% des stagiaires du 2<sup>er</sup> degré exercent leurs fonctions dans le secteur privé.

Chez les personnels non-enseignants, un peu plus de la moitié des stagiaires fait partie des personnels ASS et près d'un cinquième est représenté par les personnels d'encadrement.

Figure 1.2.1 – Répartition de l'ensemble des personnels stagiaires en 2019-2020



► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 1.2.2 – Évolution des effectifs des stagiaires enseignants par corps

Corps	2017-2018	2018-2019	2019-2020			Évolution 2019-2020 / 2018-2019
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	% par catégorie	% sur Total	
<b>Personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public</b>						
Professeurs des écoles	373	239	250	100,0%	39,1%	+11
	<b>373</b>	<b>239</b>	<b>250</b>	<b>100,0%</b>	<b>39,1%</b>	<b>+11</b>
<b>Personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré privé</b>						
Professeurs des écoles	21	13	13	100,0%	2,0%	0
	<b>21</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>100,0%</b>	<b>2,0%</b>	<b>0</b>
<b>Personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré public</b>						
Professeurs agrégés	57	58	48	15,1%	7,5%	-10
Professeurs certifiés	264	248	225	70,8%	35,2%	-23
Professeurs d'EPS	35	25	23	7,2%	3,6%	-2
Professeurs de lycée professionnel	45	32	22	6,9%	3,4%	-10
	<b>401</b>	<b>363</b>	<b>318</b>	<b>100,0%</b>	<b>49,8%</b>	<b>-45</b>
<b>Personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré privé</b>						
Professeurs agrégés	1	6	3	5,2%	0,5%	-3
Professeurs certifiés	59	57	39	67,2%	6,1%	-18
Professeurs d'EPS	3	4	1	1,7%	0,2%	-3
Professeurs de lycée professionnel	14	11	15	25,9%	2,3%	+4
	<b>77</b>	<b>78</b>	<b>58</b>	<b>100,0%</b>	<b>9,1%</b>	<b>-20</b>
<b>Total</b>	<b>872</b>	<b>693</b>	<b>639</b>		<b>100,0%</b>	<b>-54</b>

► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 1.2.3 – Évolution des effectifs des stagiaires non-enseignants par corps

Corps	2017-2018	2018-2019	2019-2020			Évolution 2019-2020 / 2018-2019	
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	% par catégorie	% sur Total		
<b>Personnels d'encadrement</b>							
Personnels d'inspection	3	4	1	9,1%	1,7%	-3	
Personnels de direction	15	11	10	90,9%	16,7%	-1	
	<b>18</b>	<b>15</b>	<b>11</b>	<b>100,0%</b>	<b>18,4%</b>	<b>-4</b>	
<b>Personnels de vie scolaire</b>							
Conseillers principaux d'éducation	6	7	6	100,0%	10,0%	-1	
	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>100,0%</b>	<b>10,0%</b>	<b>-1</b>	
<b>Personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS)</b>							
Filière administrative	Adjoints administratifs	16	13	16	45,7%	26,7%	+3
	Attachés d'administration de l'état	3	1	4	11,4%	6,7%	+3
	Secrétaires administratifs	12	4	8	22,9%	13,3%	+4
Filière médico-sociale	Assistants de service social	2	2	2	5,7%	3,3%	0
	Infirmiers	6	7	5	14,3%	8,3%	-2
	Médecins	0	1	0	0,0%	0,0%	-1
	<b>39</b>	<b>28</b>	<b>35</b>	<b>100,0%</b>	<b>58,3%</b>	<b>+7</b>	
<b>Personnels ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF)</b>							
Adjoints techniques	5	5	4	50,0%	6,7%	-1	
Assistants ingénieurs	0	2	3	37,5%	5,0%	+1	
Ingénieurs d'études	0	1	1	12,5%	1,6%	0	
Techniciens	5	1	0	0,0%	0,0%	-1	
	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>100,0%</b>	<b>13,3%</b>	<b>-1</b>	
<b>Total</b>	<b>73</b>	<b>59</b>	<b>60</b>		<b>100,0%</b>	<b>+1</b>	

► Source : Entrepôt de données BSA.

## 1.2.1.1.2 Répartition des personnels stagiaires en 2019-2020

Tableau 1.2.4 – Répartition des personnels stagiaires par catégorie, en 2019-2020

Catégorie de personnels	Effectifs	Part des femmes	Âge moyen	Part des moins de 30 ans	Part des 30 à 39 ans	Part des 40 à 49 ans	Part des 50 ans et plus
<b>Personnels enseignants</b>							
Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré	263	85,6%	29,1	62,8%	26,2%	9,9%	1,1%
Enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré	376	56,6%	33,1	48,4%	23,7%	19,7%	8,2%
	639	68,5%	31,4	54,3%	24,7%	15,7%	5,3%
<b>Personnels non-enseignants</b>							
Personnels d'encadrement	11	45,5%	43,5	-	27,3%	63,6%	9,1%
Personnels de vie scolaire	6	66,7%	28,3	50,0%	50,0%	-	-
Personnels ASS	35	94,3%	41,0	8,6%	45,7%	31,4%	14,3%
Personnels ITRF	8	37,5%	38,5	12,5%	50,0%	37,5%	-
	60	75,0%	39,9	11,7%	43,3%	35,0%	10,0%
<b>Total</b>	<b>699</b>	<b>69,1%</b>	<b>32,1</b>	<b>50,7%</b>	<b>26,3%</b>	<b>17,3%</b>	<b>5,7%</b>

► Source : Entrepôt de données BSA.

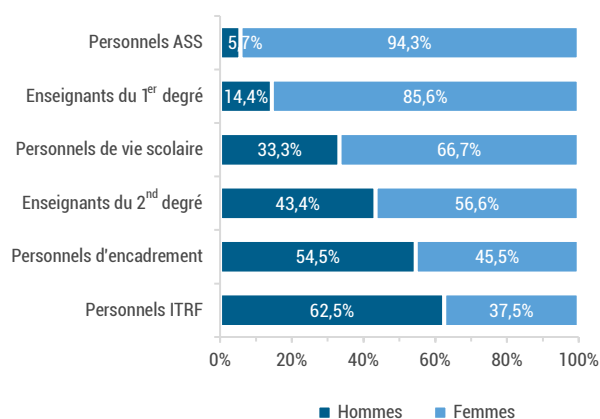
L'âge moyen de l'ensemble des stagiaires, toutes catégories de personnels confondues, est de 32,1 ans. Les populations les plus jeunes sont les personnels de vie scolaire et les personnels enseignants.

Pour l'année scolaire 2019-2020, sur l'ensemble des personnels stagiaires, 69,1% sont des femmes (-3,0 points par rapport à l'année précédente).

Les femmes sont principalement représentées chez les personnels ASS (94,3%), les personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré (85,6%) et les personnels de vie scolaire (66,7%).

En revanche, les stagiaires sont majoritairement des hommes chez les personnels ITRF et les personnels d'encadrement (respectivement 62,5% et 54,5%).

Figure 1.2.2 – Féminisation des personnels stagiaires



► Source : Entrepôt de données BSA.

## 1.2.1.2 Recrutements et concours

## 1.2.1.2.1 Personnels enseignants

Personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré des secteurs public et privé sous contrat

Tableau 1.2.5 – Historique des concours externes, internes et réservés dans les secteurs public et privé sous contrat

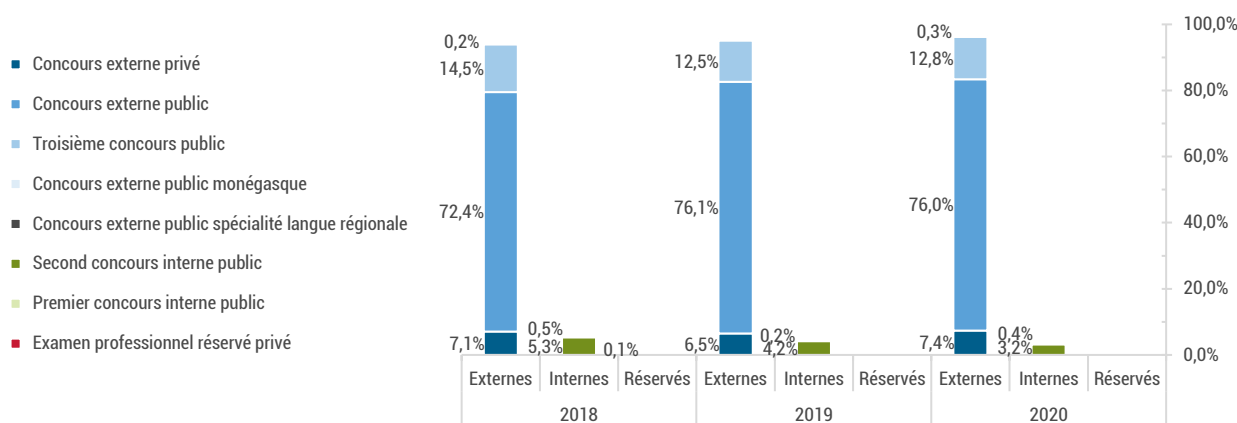
Session	2018			2019			2020			Taux de réussite	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	2019	2020
<b>Concours externes</b>											
Concours externe privé	272	77	8	285	67	10	345	81	10	14,9%	12,3%
Concours externe public	2 211	790	185	2 180	780	211	2 462	837	253	27,1%	30,2%
Concours externe public monégasque	-	-	-	5	5	2	5	3	1	40,0%	33,3%
Concours externe public spécialité langue régionale	11	2	2	-	-	-	2	0	0	-	-
Troisième concours public	618	158	15	541	128	15	421	141	40	11,7%	28,4%
<b>Total</b>	<b>3 112</b>	<b>1 027</b>	<b>210</b>	<b>3 011</b>	<b>980</b>	<b>238</b>	<b>3 235</b>	<b>1 062</b>	<b>304</b>	<b>24,3%</b>	<b>28,6%</b>
<b>Concours internes</b>											
Premier concours interne public	5	5	2	2	2	2	5	4	4	100,0%	100,0%
Second concours interne public	249	58	7	216	43	4	168	35	7	9,3%	20,0%
<b>Total</b>	<b>254</b>	<b>63</b>	<b>9</b>	<b>218</b>	<b>45</b>	<b>6</b>	<b>173</b>	<b>39</b>	<b>11</b>	<b>13,3%</b>	<b>28,2%</b>
<b>Concours réservés*</b>											
Examen professionnel réservé privé	19	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>3 385</b>	<b>1 091</b>	<b>220</b>	<b>3 229</b>	<b>1 025</b>	<b>244</b>	<b>3 408</b>	<b>1 101</b>	<b>315</b>	<b>23,8%</b>	<b>28,6%</b>

- : Absence de session pour les concours concernés.

\* Les concours réservés ne sont plus ouverts depuis la session 2019.

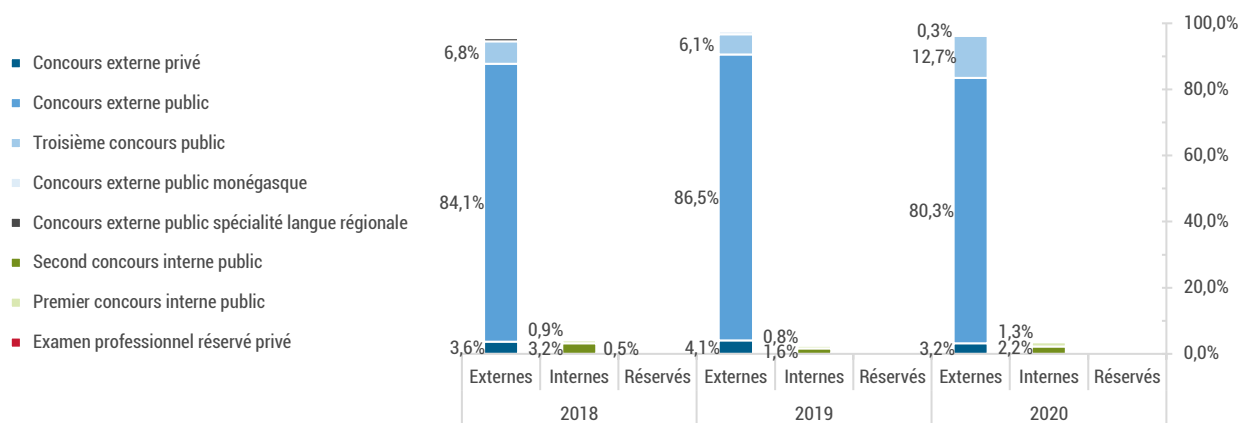
► Sources : DSDEN 06 et DSDEN 83 - Divisions des personnels enseignants, CYCLADES - Admis sur liste principale.

Le nombre de présents est en légère hausse par rapport à l'année antérieure (+76 présents soit une hausse de 7,4%). Le taux de réussite, quant à lui, augmente de 4,8 points pour atteindre 28,6% en 2020. Cette hausse s'explique par une augmentation du nombre de postes ouverts au concours externes (+71 admis par rapport à l'année 2019).

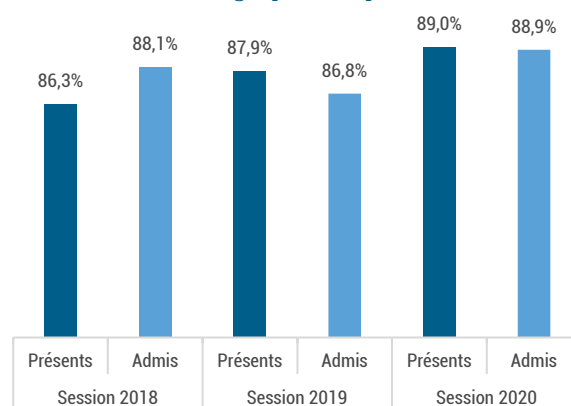
Figure 1.2.3 – Évolution des présents aux concours enseignants du 1<sup>er</sup> degré

► Source : CYCLADES - Admis sur liste principale.



Figure 1.2.4 – Évolution des admis aux concours enseignants du 1<sup>er</sup> degré

► Source : CYCLADES - Admis sur liste principale.

Figure 1.2.5 – Part des femmes aux concours enseignants du 1<sup>er</sup> degré public et privé

► Source : CYCLADES - Admis sur liste principale.

A la session 2020, les femmes représentent 89,0% des présents. Ce taux est en légère hausse (+1,1 point) par rapport à l'année 2019.

La part des femmes parmi les admis de 88,9% est en hausse par rapport à l'année antérieure (+2,1 points); elles réussissent aussi bien que les hommes.

Personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré du secteur publicTableau 1.2.6 – Réussite aux concours des personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré public

Session	2018			2019			2020			Taux de réussite	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	2019	2020
<b>Concours externes</b>											
Agrégation	1 189	260	17	931	215	21	829	312	17	9,8%	5,4%
Agrégation doctorat	56	19	2	36	35	0	34	27	12	0,0%	44,4%
CAPEPS	72	40	11	59	53	15	64	47	4	28,3%	8,5%
CAPES	1 073	457	114	1 022	478	109	865	421	110	22,8%	26,1%
CAPET	183	65	16	199	162	26	141	48	9	16,0%	18,8%
CAPLP	347	142	45	346	133	24	240	93	29	18,0%	31,2%
	<b>2 920</b>	<b>983</b>	<b>205</b>	<b>2 593</b>	<b>1 076</b>	<b>195</b>	<b>2 173</b>	<b>948</b>	<b>181</b>	<b>18,1%</b>	<b>19,1%</b>
<b>Troisièmes concours</b>											
CAPES	88	25	6	105	37	0	117	50	10	0,0%	20,0%
CAPET	20	3	2	29	1	0	11	3	2	0,0%	66,7%
CAPLP	13	1	0	10	1	0	8	2	2	0,0%	100,0%
	<b>121</b>	<b>29</b>	<b>8</b>	<b>144</b>	<b>39</b>	<b>0</b>	<b>136</b>	<b>55</b>	<b>14</b>	<b>0,0%</b>	<b>25,5%</b>
<b>Concours internes</b>											
Agrégation	551	338	30	632	359	45	559	329	20	12,5%	6,1%
CAPEPS	44	24	1	43	19	2	34	21	1	10,5%	4,8%
CAPES	319	146	34	321	158	78	295	147	34	49,4%	23,1%
CAPET	48	16	2	58	24	12	34	17	5	50,0%	29,4%
CAPLP	92	36	4	109	46	6	95	32	8	13,0%	25,0%
	<b>1 054</b>	<b>560</b>	<b>71</b>	<b>1 163</b>	<b>606</b>	<b>143</b>	<b>1 017</b>	<b>546</b>	<b>68</b>	<b>23,6%</b>	<b>12,5%</b>
<b>Concours réservés* (loi Sauvadet)</b>											
CAPEPS	9	2	1	-	-	-	-	-	-	-	-
CAPES	62	21	9	-	-	-	-	-	-	-	-
CAPET	17	3	1	-	-	-	-	-	-	-	-
CAPLP	29	12	4	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>117</b>	<b>38</b>	<b>15</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>4 212</b>	<b>1 610</b>	<b>299</b>	<b>3 900</b>	<b>1 721</b>	<b>338</b>	<b>3 326</b>	<b>1 549</b>	<b>263</b>	<b>19,6%</b>	<b>17,0%</b>

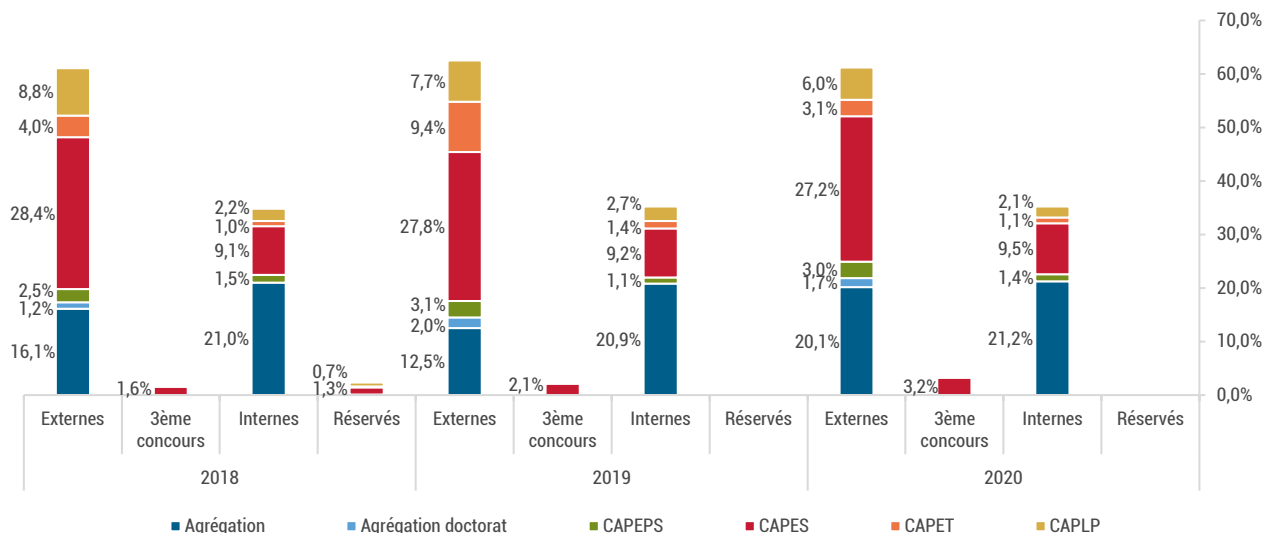
- : Absence de session pour les concours concernés.

\* Les concours réservés ne sont plus ouverts depuis la session 2019.

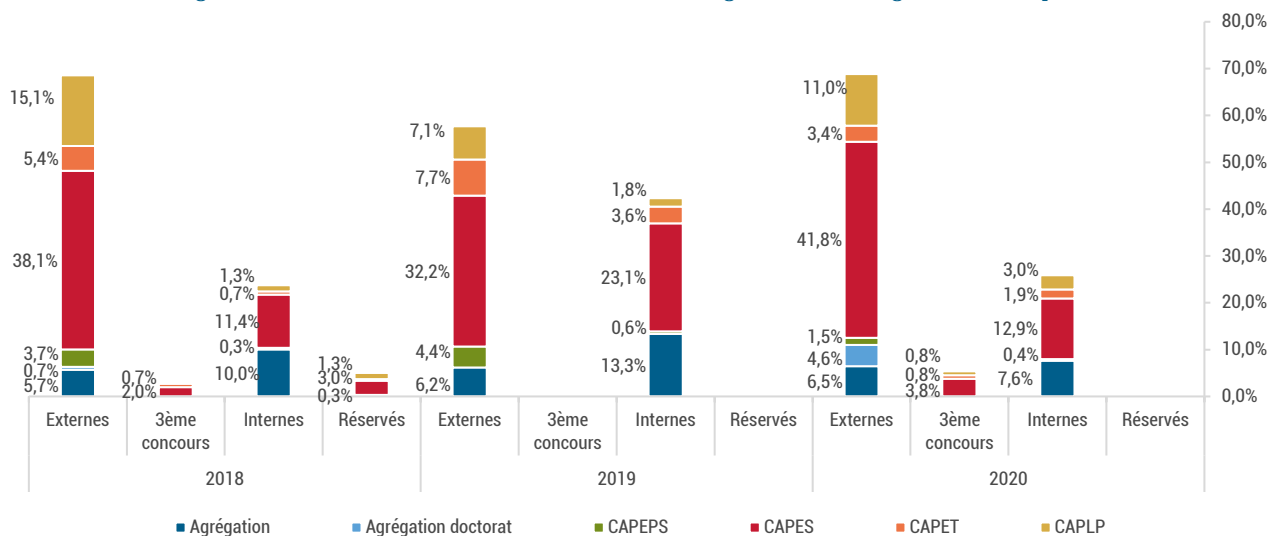
► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Sur l'ensemble des concours des personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré du secteur public, le taux de réussite diminue de 2,6 points (17,0%) par rapport à 2019 et s'explique par une diminution du nombre d'admis (-22,2%).

Des disparités existent néanmoins parmi les différents types de concours. Le taux de réussite augmente pour les concours externes (19,1%) et les troisièmes concours (25,5%) alors qu'il diminue significativement pour les concours internes (12,5%, soit une baisse de -11,1 points).

Figure 1.2.6 – Évolution des présents aux concours enseignants du 2<sup>nd</sup> degré du secteur public

► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Figure 1.2.7 – Évolution des admis aux concours enseignants du 2<sup>nd</sup> degré du secteur public

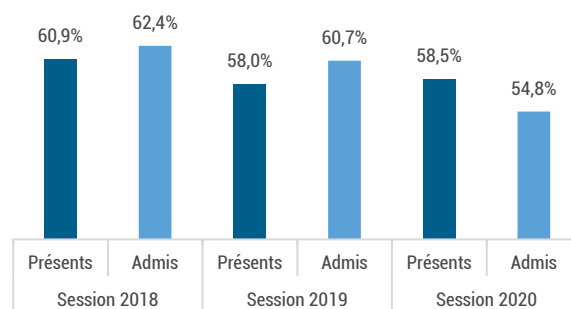
► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Tableau 1.2.7 – Pourcentage de femmes parmi les présents

Ensemble des Concours	2018	2019	2020
Agrégation	57,5%	59,6%	52,2%
CAPEPS	37,9%	27,8%	35,3%
CAPES	67,6%	64,2%	63,8%
CAPET	65,5%	45,5%	54,4%
CAPLP	54,2%	54,4%	80,3%
<b>Total</b>	<b>60,9%</b>	<b>58,0%</b>	<b>58,5%</b>

► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Figure 1.2.8 – Évolution de la part des femmes parmi les présents et les admis



► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Les femmes représentent 58,5% des présents. Ce taux est en légère hausse (+0,5 points) par rapport à l'année 2019.

La part des femmes parmi les admis (54,8%) est en baisse par rapport à l'année antérieure (-5,9 points) ; elles réussissent moins bien que les hommes.

Personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré du secteur privé sous contratTableau 1.2.8 – Réussite aux concours des personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré privé sous contrat

Session	2018			2019			2020			Taux de réussite	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	2019	2020
<b>Concours externes</b>											
CAPEPS	17	6	1	16	9	0	11	7	0	0,0%	0,0%
CAPES	229	106	25	250	96	26	200	92	22	27,1%	23,9%
CAPET	36	8	0	44	15	1	23	7	1	6,7%	14,3%
CAPLP	62	29	7	76	21	4	49	18	12	19,0%	66,7%
	<b>344</b>	<b>149</b>	<b>33</b>	<b>386</b>	<b>141</b>	<b>31</b>	<b>283</b>	<b>124</b>	<b>35</b>	<b>22,0%</b>	<b>28,2%</b>
<b>Troisièmes concours</b>											
CAFEP-CAPES*	18	10	1	28	2	0	19	3	1	0,0%	33,3%
CAPLP	-	-	-	-	-	-	8	2	2	-	100,0%
	<b>18</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>28</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>27</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>0,0%</b>	<b>60,0%</b>
<b>Concours internes</b>											
Agrégation	58	36	6	67	33	3	47	30	5	9,1%	16,7%
CAPEPS	13	4	1	6	3	2	11	7	0	66,7%	0,0%
CAPES	90	62	19	106	62	20	98	57	23	32,3%	40,4%
CAPET	7	4	1	8	4	1	8	6	2	25,0%	33,3%
CAPLP	19	14	3	20	13	2	14	8	4	15,4%	50,0%
	<b>187</b>	<b>120</b>	<b>30</b>	<b>207</b>	<b>115</b>	<b>28</b>	<b>178</b>	<b>108</b>	<b>34</b>	<b>24,3%</b>	<b>31,5%</b>
<b>Concours réservés*</b>											
CAPEPS	5	3	1	-	-	-	-	-	-	-	-
CAPES	23	15	8	-	-	-	-	-	-	-	-
CAPET	4	3	2	-	-	-	-	-	-	-	-
CAPLP	4	3	1	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>36</b>	<b>24</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>585</b>	<b>303</b>	<b>76</b>	<b>621</b>	<b>258</b>	<b>59</b>	<b>488</b>	<b>237</b>	<b>72</b>	<b>22,9%</b>	<b>30,4%</b>

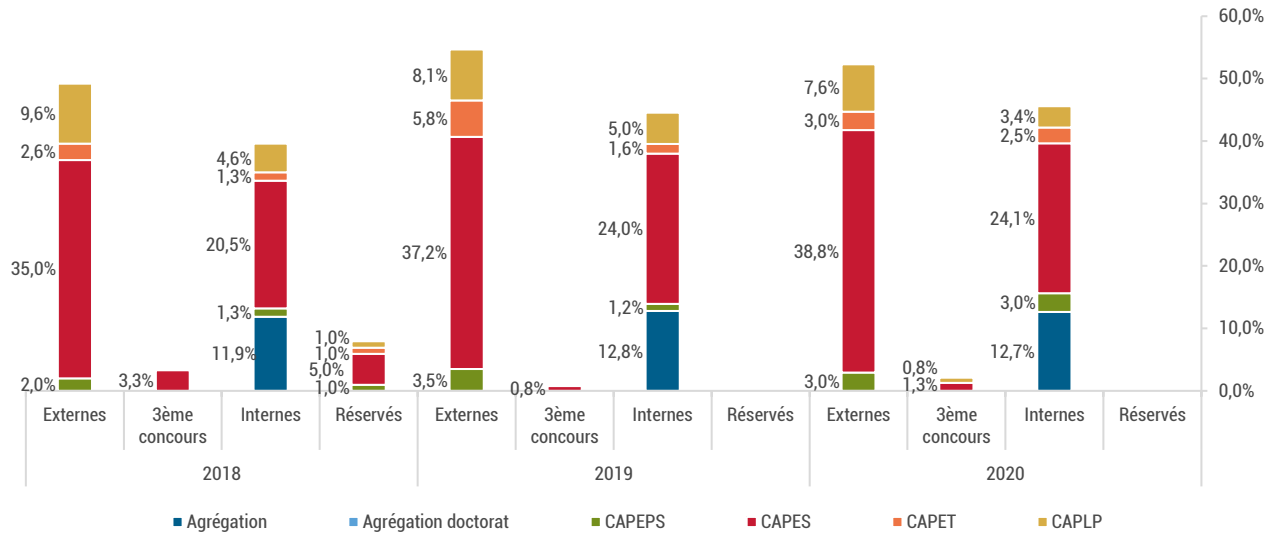
- : Absence de session pour les concours concernés.

\* Les concours réservés ne sont plus ouverts depuis la session 2019.

► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

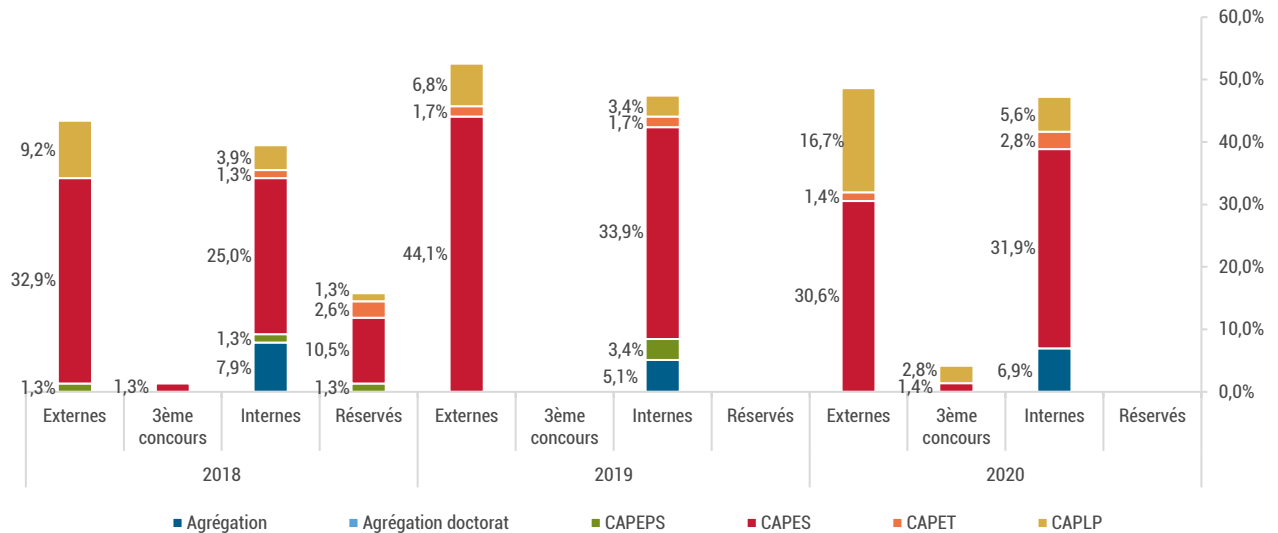
Sur l'ensemble des concours des personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré du secteur privé sous contrat, le taux de réussite augmente de 7,5 points (30,4%) par rapport à 2019. Les plus fortes hausses sont observées pour les concours CAPLP (+47,7 points pour le concours externe et +34,6 points pour le concours interne).

Figure 1.2.9 – Évolution des présents aux concours enseignants du 2<sup>nd</sup> degré du secteur privé



► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Figure 1.2.10 – Évolution des admis aux concours enseignants du 2<sup>nd</sup> degré du secteur privé



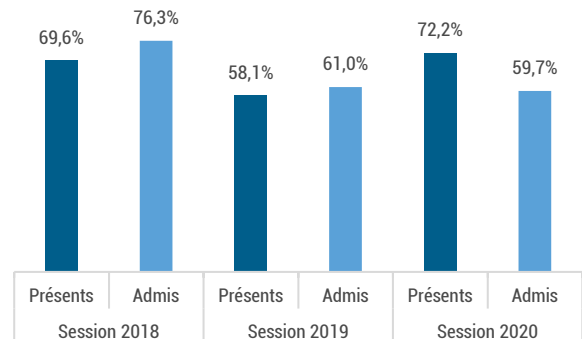
► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Tableau 1.2.9 – Pourcentage de femmes parmi les présents

Ensemble des Concours	2018	2019	2020
Agrégation	63,9%	63,6%	73,3%
CAPEPS	23,1%	33,3%	42,9%
CAPES	74,1%	66,9%	74,3%
CAPET	80,0%	31,6%	84,6%
CAPLP	65,2%	35,3%	67,9%
<b>Total</b>	<b>69,6%</b>	<b>58,1%</b>	<b>72,2%</b>

► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Figure 1.2.11 – Évolution de la part des femmes parmi les présents et les admis



► Nota Bene : Correction d'une erreur matérielle sur l'édition 2018-2019 du bilan social académique; taux 2018-2019 pour les admis de 61,0% au lieu de 42,4%.

► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

La part des femmes parmi les présents est en hausse sur l'ensemble des concours. Globalement, ce taux s'élève à 72,2% (+14,1 points par rapport à l'année 2019).

La part des femmes parmi les admis (59,7%) est en baisse par rapport à l'année antérieure (-1,3 points); proportionnellement au nombre de présents pour ces concours, les hommes réussissent mieux.

## 1.2.1.2.2 Personnels non-enseignants

## Personnels d'encadrement

Tableau 1.2.10 – Réussite aux concours des personnels de direction et d'inspection

Session	2018			2019			2020			Taux de réussite	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	2019	2020
Inspecteurs d'académie (IA-IPR)	9	9	2	6	3	2	17	17	2	66,7%	11,8%
Inspecteurs de l'Éducation nationale	19	19	3	16	10	1	6	6	4	10,0%	66,7%
Personnels de direction classe normale	102	85	29	105	69	19	99	85	13	27,5%	15,3%
<b>Total</b>	<b>130</b>	<b>113</b>	<b>34</b>	<b>127</b>	<b>82</b>	<b>22</b>	<b>122</b>	<b>108</b>	<b>19</b>	<b>26,8%</b>	<b>17,6%</b>

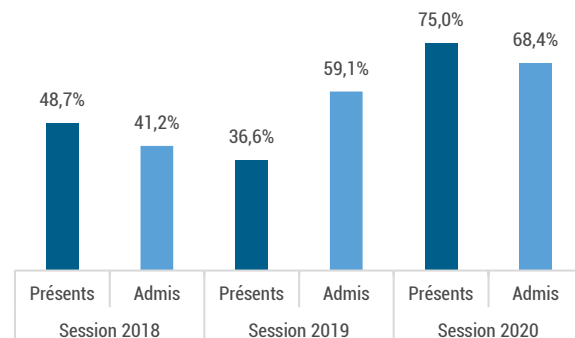
- : Absence de session pour les concours concernés.

► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Sur l'ensemble des concours de personnels d'encadrement, le nombre de présents a augmenté et le taux de réussite a diminué passant de 26,8% à 17,6%.

Des disparités existent néanmoins parmi les différents types de concours. Le taux de réussite augmente significativement pour le concours des inspecteurs de l'Éducation nationale (66,7%, soit une progression de 56,7 points); il chute pour le concours des inspecteurs d'académie (11,8%, soit une diminution de 54,9 points) et baisse de façon moins importante pour le concours des personnels de direction (15,3%, soit une baisse de 12,2 points).

Figure 1.2.12 – Évolution de la part des femmes parmi les présents et les admis



► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

La part des femmes présentes aux concours de personnels d'encadrement est, cette année, en forte augmentation par rapport aux sessions précédentes. Elle est de 75,0% en 2020 contre 36,6% en 2019 (+38,4 points).

Les femmes réussissent cependant moins bien que les hommes, avec un taux d'admis de 68,4% en 2020.

## Personnels de vie scolaire

Tableau 1.2.11 – Réussite aux concours des personnels d'éducation

Session	2018			2019			2020			Taux de réussite	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	2019	2020
<b>Concours externes</b>											
Conseiller principal d'éducation	176	66	4	158	57	7	120	46	2	12,3%	4,3%
Psychologue de l'Éducation nationale	79	25	4	58	13	4	37	16	1	30,8%	6,3%
	255	91	8	216	70	11	157	62	3	15,7%	4,8%
<b>Concours internes</b>											
Conseiller principal d'éducation	108	36	1	103	44	3	89	38	3	6,8%	7,9%
Psychologue de l'Éducation nationale	13	6	0	13	4	0	6	5	0	0,0%	0,0%
	121	42	1	116	48	3	95	43	3	6,3%	7,0%
<b>Concours réservés*</b>											
Conseiller principal d'éducation	4	2	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Psychologue de l'Éducation nationale	3	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-
	7	3	2	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>383</b>	<b>136</b>	<b>11</b>	<b>332</b>	<b>118</b>	<b>14</b>	<b>252</b>	<b>105</b>	<b>6</b>	<b>11,9%</b>	<b>5,7%</b>

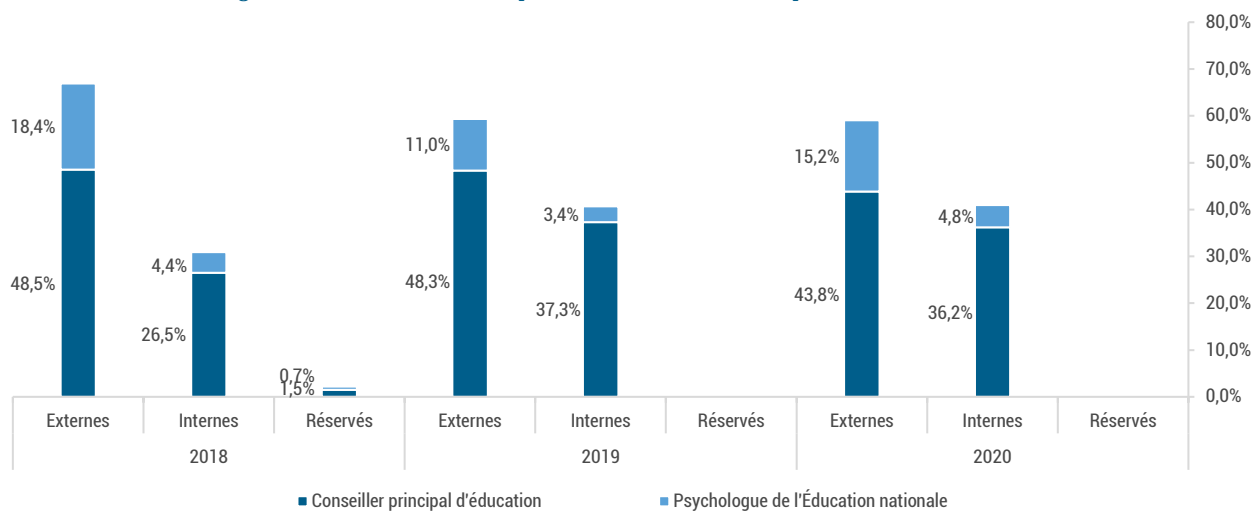
- : Absence de session pour les concours concernés.

\* Les concours réservés ne sont plus ouverts depuis la session 2019.

► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

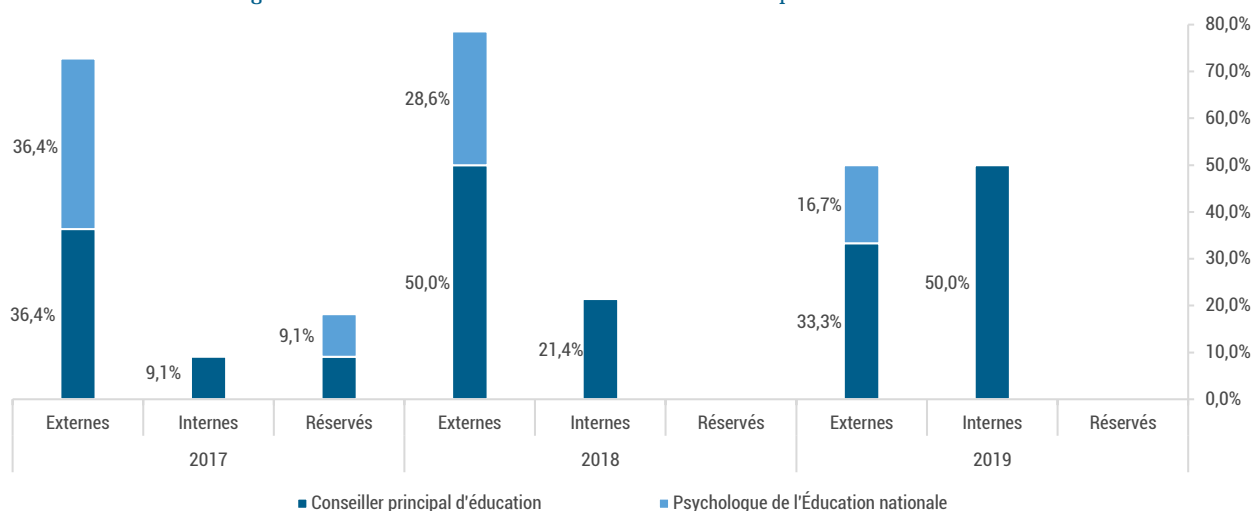
Le recrutement sur concours des personnels de vie scolaire ne concerne que les psychologues de l'Éducation nationale et les conseillers principaux d'éducation. Pour ces personnels, le taux de réussite est en diminution et atteint 5,7%, soit une baisse de 6,2 points par rapport à 2019.

Figure 1.2.13 – Évolution des présents aux concours des personnels d'éducation



► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Figure 1.2.14 – Évolution des admis aux concours des personnels d'éducation



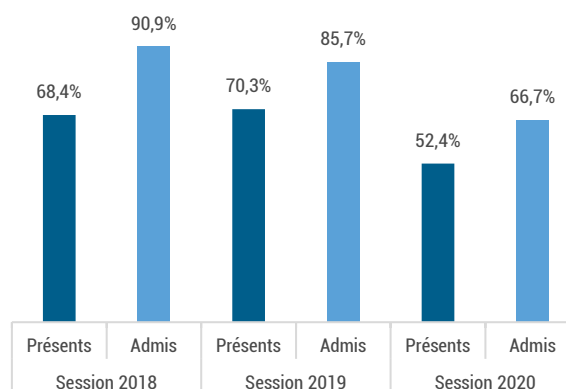
► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Tableau 1.2.12 – Pourcentage de femmes parmi les présents

Ensemble des Concours	2018	2019	2020
Conseiller principal d'éducation	62,5%	68,3%	42,9%
Psychologue de l'Éducation nationale	87,5%	82,4%	90,5%
<b>Total</b>	<b>68,4%</b>	<b>70,3%</b>	<b>52,4%</b>

► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Figure 1.2.15 – Évolution de la part des femmes parmi les présents et les admis



► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

La part des femmes présentes s'élève à 52,4%, en baisse de 17,9 points par rapport à l'année 2019. Parmi les admis, les femmes sont moins représentées en 2020 avec un taux de 66,7%, en baisse de 19,0 points par rapport à l'année précédente; proportionnellement au nombre de présents, les femmes réussissent mieux que les hommes.



## Personnels administratifs, sociaux et de santé

Tableau 1.2.13 – Réussite aux concours des personnels ASS

Session	2018			2019			2020			Taux de réussite	
	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	Candidats	Présents	Admis	2019	2020
<b>Concours externes</b>											
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe <sup>(1)</sup>	891	463	16	-	-	-	465	211	8	-	3,8%
Secrétaire administratif classe normale <sup>(1)</sup>	-	-	-	385	136	6	325	129	7	4,4%	5,4%
Secrétaire administratif classe supérieure	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Conseiller technique de service social	6	1	1	6	2	0	4	4	0	0,0%	0,0%
Infirmier	74	54	4	99	51	6	94	46	4	11,8%	8,7%
Médecin de l'Éducation nationale <sup>(2)</sup>	1	1	1	1	0	0	1	1	1	-	100,0%
	<b>972</b>	<b>519</b>	<b>22</b>	<b>491</b>	<b>189</b>	<b>12</b>	<b>889</b>	<b>391</b>	<b>20</b>	<b>6,3%</b>	<b>5,1%</b>
<b>Concours internes</b>											
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe <sup>(1)</sup>	-	-	-	277	192	20	207	121	9	10,4%	7,4%
Attaché d'administration	126	79	3	121	69	4	112	69	6	5,8%	8,7%
Secrétaire administratif classe normale <sup>(1)</sup>	-	-	-	189	101	7	197	96	6	6,9%	6,3%
Secrétaire administratif classe supérieure	212	135	6	159	71	4	101	52	4	5,6%	7,7%
	<b>338</b>	<b>214</b>	<b>9</b>	<b>746</b>	<b>433</b>	<b>35</b>	<b>617</b>	<b>338</b>	<b>25</b>	<b>8,1%</b>	<b>7,4%</b>
<b>Concours réservés*</b>											
Adjoint administratif	1	1	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Attaché d'administration	4	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Examens professionnels</b>											
Attaché d'administration principal	16	13	2	19	14	4	14	14	2	28,6%	14,3%
Secrétaire administratif classe exceptionnelle <sup>(3)</sup>	40	16	7	45	45	7	12	12	6	15,6%	50,0%
Secrétaire administratif classe supérieure <sup>(3)</sup>	43	35	9	43	26	9	32	24	8	34,6%	33,3%
	<b>99</b>	<b>64</b>	<b>18</b>	<b>107</b>	<b>85</b>	<b>20</b>	<b>58</b>	<b>50</b>	<b>16</b>	<b>23,5%</b>	<b>32,0%</b>
<b>Total</b>	<b>1 414</b>	<b>798</b>	<b>49</b>	<b>1 344</b>	<b>707</b>	<b>67</b>	<b>1 564</b>	<b>779</b>	<b>61</b>	<b>9,5%</b>	<b>7,8%</b>

(1) Concours commun.

(2) Concours unique.

(3) Examen d'avancement.

- : Absence de session pour les concours concernés.

\* Les concours réservés ne sont plus ouverts depuis la session 2019.

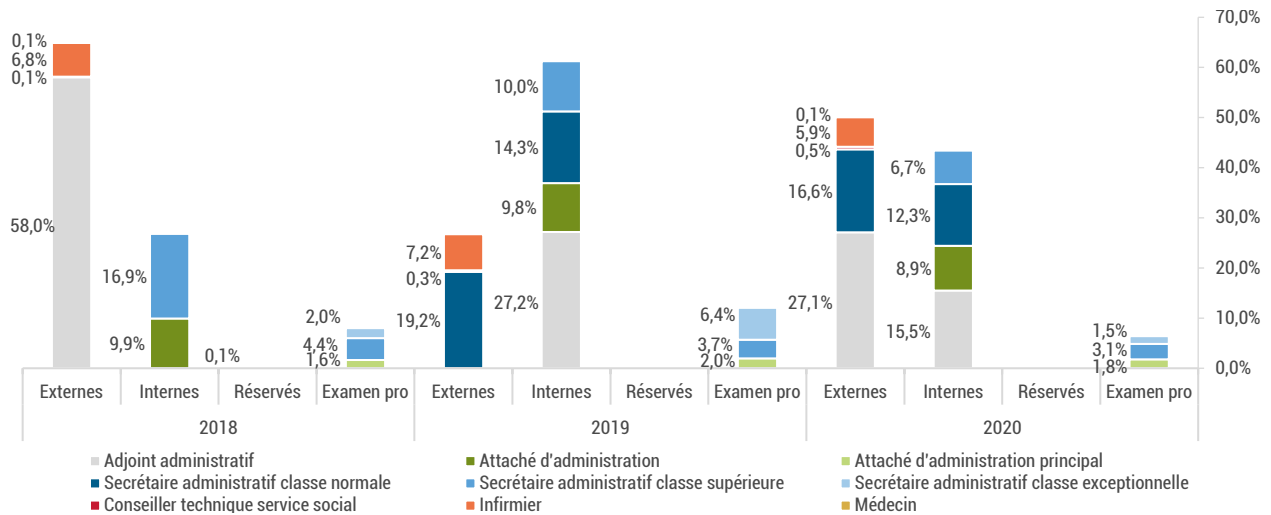
► Sources : OCEAN, CYCLADES - Admis sur liste principale.

En 2020, sur l'ensemble des concours des personnels administratifs, sociaux et de santé, le nombre de présents est en légère augmentation par rapport à 2019. A l'inverse, le nombre d'admis diminue plus fortement (-9,0%). Par conséquent, le taux de réussite baisse de 1,7 point pour atteindre 7,8%.

Des disparités sont cependant observées en fonction des différents types de concours :

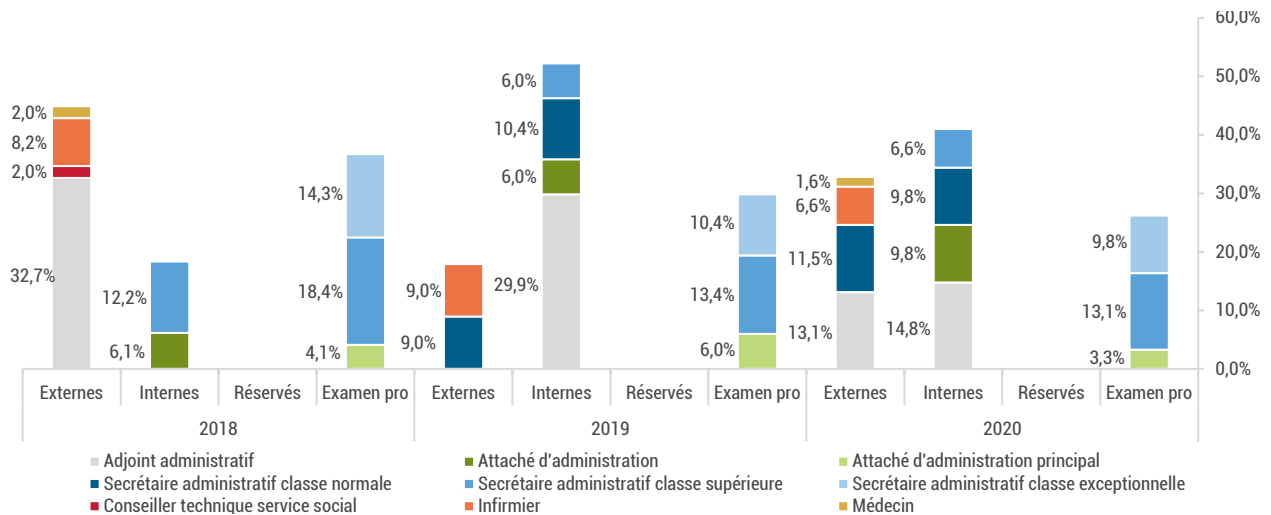
- Le nombre de présents aux concours externes est en nette augmentation en 2020, en raison de la réouverture du concours externe d'adjoint administratif en 2020; le taux de réussite diminue de 1,2 point.
- Le nombre de présents et le nombre d'admis diminuent pour les concours internes; le taux de réussite des concours internes atteint 7,4% en 2020 (-0,7 point).
- Le nombre de présents aux examens professionnels diminue; le taux de réussite progresse alors de 8,5 points et atteint 32,0%.

Figure 1.2.16 – Évolution des présents aux concours des personnels ASS

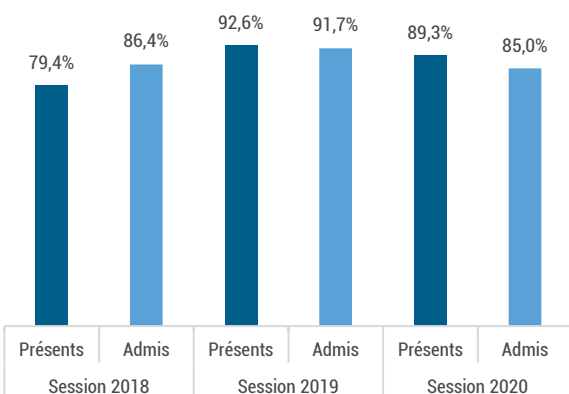


► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

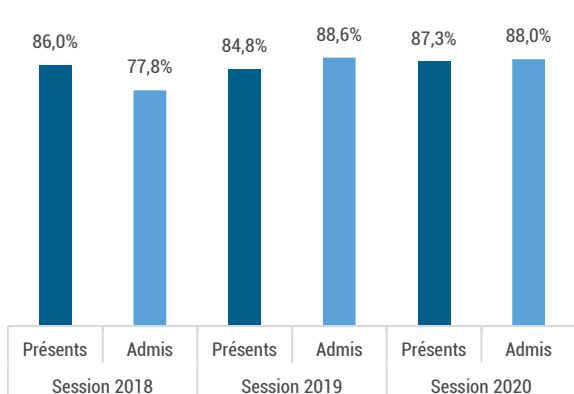
Figure 1.2.17 – Évolution des admis aux concours des personnels ASS



► Source : OCEAN - Admis sur liste principale.

Figure 1.2.18 – Concours externes des personnels ASS :  
Part des femmes

► Sources : OCEAN, CYCLADES - Admis sur liste principale.

Figure 1.2.19 – Concours internes des personnels ASS :  
Part des femmes

► Sources : OCEAN, CYCLADES - Admis sur liste principale.

A la session 2020, les femmes sont majoritaires dans les concours ASS externes et internes.

Pour les concours externes, les femmes sont un peu moins présentes par rapport à l'année précédente (-3,3 points) et elles réussissent moins bien que les hommes.

A l'inverse, pour les concours internes, les femmes sont plus présentes (+2,5 points par rapport à la session 2019) et elles réussissent mieux que les hommes avec un taux d'admis de 88,0%.

## 1.2.2 Personnels sortants

### 1.2.2.1 Départs définitifs dans le secteur public

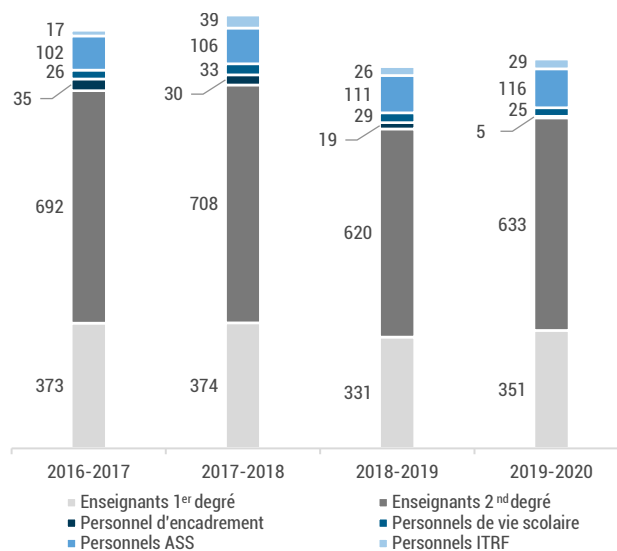
#### 1.2.2.1.1 Évolution par catégorie

Tableau 1.2.14 – Évolution des départs définitifs dans le secteur public par catégorie

Catégorie de personnels	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Évolution 2019-2020 / 2018-2019
<b>Personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré</b>				
Fin de fonction dans l'académie	116	86	109	+26,7%
Retraite ou cessation de fonction	258	245	242	-1,2%
	<b>374</b>	<b>331</b>	<b>351</b>	<b>+6,0%</b>
<b>Personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré</b>				
Fin de fonction dans l'académie	388	363	345	-5,0%
Retraite ou cessation de fonction	320	257	288	+12,1%
	<b>708</b>	<b>620</b>	<b>633</b>	<b>+2,1%</b>
<b>Personnels d'encadrement</b>				
Fin de fonction dans l'académie	2	3	4	+33,3%
Retraite ou cessation de fonction	28	16	1	-93,8%
	<b>30</b>	<b>19</b>	<b>5</b>	<b>-73,7%</b>
<b>Personnels de vie scolaire</b>				
Fin de fonction dans l'académie	16	13	11	-15,4%
Retraite ou cessation de fonction	17	16	14	-12,5%
	<b>33</b>	<b>29</b>	<b>25</b>	<b>-13,8%</b>
<b>Personnels ASS</b>				
Fin de fonction dans l'académie	23	24	20	-16,7%
Retraite ou cessation de fonction	83	87	96	+10,3%
	<b>106</b>	<b>111</b>	<b>116</b>	<b>+4,5%</b>
<b>Personnels ITRF</b>				
Fin de fonction dans l'académie	9	9	5	-44,4%
Retraite ou cessation de fonction	30	17	24	+41,2%
	<b>39</b>	<b>26</b>	<b>29</b>	<b>+11,5%</b>
<b>Total</b>	<b>1290</b>	<b>1136</b>	<b>1159</b>	<b>+2,0%</b>
<i>dont retraite ou cessation de fonction</i>	<i>736</i>	<i>638</i>	<i>665</i>	<i>+4,2%</i>

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.2.20 – Fins de fonction et retraites/cessations de fonction



► Source : Entrepôt de données BSA.

Le nombre de départs définitifs augmente légèrement en 2019-2020 et concerne 1 159 agents titulaires.

Cette hausse concerne toutes les catégories de personnels à l'exception des personnels d'encadrement et des personnels de vie scolaire dont le nombre de départs définitifs diminue respectivement de 73,7% et 13,8%.

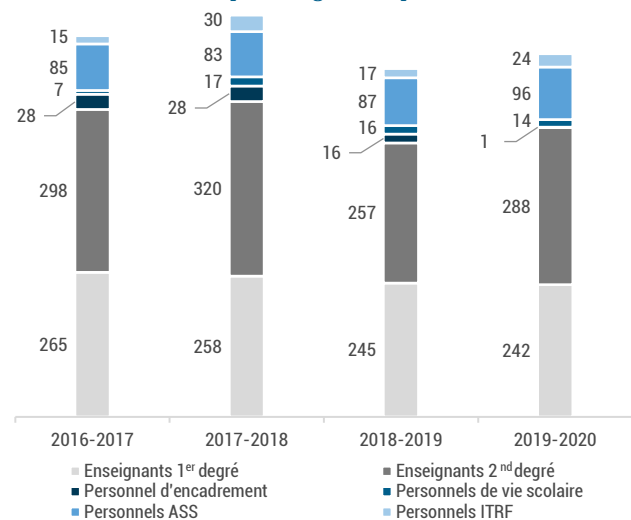
## 1.2.2.1.2 Historique des retraites et cessations de fonction par catégorie de personnel

Tableau 1.2.15 – Évolution des retraites et cessations de fonction par motif et par catégorie de personnels

Motif et catégorie de personnels	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Évolution 2019-2020 / 2018-2019
<b>Abandon et démission</b>				
Personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré	19	18	18	0,0%
Personnels enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré	16	13	9	-30,8%
Personnels ASS	0	1	4	-
Personnels ITRF	2	1	1	0,0%
	<b>37</b>	<b>33</b>	<b>32</b>	<b>-3,0%</b>
<b>Indemnité de départ volontaire</b>				
Personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré	4	8	7	-12,5%
Personnels enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré	2	1	0	-100,0%
Personnels ASS	0	1	0	-100,0%
	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>-30,0%</b>
<b>Licenciement, radiation et révocation</b>				
Personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré	2	1	1	0,0%
Personnels enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré	1	3	0	-100,0%
	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>-75,0%</b>
<b>Retraite</b>				
Personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré	225	212	212	0,0%
Personnels enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré	287	227	270	+18,9%
Personnels d'encadrement	28	16	1	-93,8%
Personnels de vie scolaire	16	16	13	-18,8%
Personnels ASS	78	82	88	+7,3%
Personnels ITRF	28	16	22	+37,5%
	<b>662</b>	<b>569</b>	<b>606</b>	<b>+6,5%</b>
<b>Autres motifs</b>				
Personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré	8	6	4	-33,3%
Personnels enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré	14	13	9	-30,8%
Personnels de vie scolaire	1	0	1	-
Personnels ASS	5	3	4	+33,3%
Personnels ITRF	0	0	1	-
	<b>28</b>	<b>22</b>	<b>19</b>	<b>-13,6%</b>
<b>Total</b>	<b>736</b>	<b>638</b>	<b>665</b>	<b>+4,2%</b>

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 1.2.21 – Historique des retraites et cessations de fonction par catégorie de personnels



► Source : Entrepôt de données BSA.

Les départs à la retraite et les cessations de fonction au cours de l'année 2019-2020 augmentent de 4,2% par rapport à l'année scolaire précédente et représentent 57,4% de l'ensemble des départs définitifs (+1,2 point par rapport à 2018-2019).

Le poids des départs à la retraite par rapport aux effectifs est plus important pour les personnels non-enseignants (4,9%) que pour les personnels enseignants (2,5%).

## 1.2.2.1.3 Départ en retraite, âge et genre

Tableau 1.2.16 – Départs en retraite par âge selon la catégorie et le genre

Catégorie de personnels	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Évolution 2019-2020 / 2018-2019
<b>Personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré</b>				
Femmes	62,3	60,1	60,5	+0,4
Hommes	60,3	60,9	61,5	+0,6
	60,2	60,3	60,7	+0,4
<b>Personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré</b>				
Femmes	62,9	62,7	62,8	+0,1
Hommes	62,9	63,0	63,1	+0,0
	62,9	62,8	62,9	+0,1
<b>Personnels d'encadrement</b>				
Femmes	63,7	60,5	-	-
Hommes	63,0	63,7	63,0	-0,7
	63,3	62,9	63,0	+0,1
<b>Personnels de vie scolaire</b>				
Femmes	63,3	62,6	63,0	+0,4
Hommes	61,7	62,3	65,0	+2,8
	63,0	62,5	63,5	+1,0
<b>Personnels ASS</b>				
Femmes	63,4	63,0	63,3	+0,2
Hommes	62,8	63,7	63,9	+0,3
	63,4	63,1	63,3	+0,2
<b>Personnels ITRF</b>				
Femmes	62,9	63,0	63,6	+0,6
Hommes	63,0	59,9	61,4	+1,6
	63,0	61,6	62,7	+1,1
<b>Ensemble des personnels</b>				
Femmes	61,9	61,8	62,0	+0,2
Hommes	62,3	62,1	62,7	+0,5
<b>Total</b>	<b>62,1</b>	<b>61,9</b>	<b>62,2</b>	<b>+0,3</b>

► Source : Entrepôt de données BSA.

En 2019-2020, l'âge moyen de départ à la retraite (62,2 ans) augmente légèrement par rapport à l'année précédente (+0,3 an). Les femmes partent avant les hommes avec un écart de 0,7 année.

L'âge moyen de départ à la retraite des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré (60,7 ans), plus faible que pour les autres catégories de personnels, s'explique par le fait que les instituteurs justifiant d'au moins 15 ans de service bénéficient de conditions particulières.

## 1.2.2.2 Sorties provisoires

Les sorties provisoires concernent les congés parentaux, les détachements et les disponibilités.

Tableau 1.2.17 – Évolution des départs provisoires par catégorie de personnel

Catégorie de personnels	2017-2018	2018-2019	2019-2020		Évolution 2019-2020 / 2018-2019
			Effectifs	En %	
Personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré	108	130	114	53,0%	-12,3%
Personnels enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré	74	80	78	36,3%	-2,5%
Personnels d'encadrement	0	0	0	0,0%	-
Personnels de vie scolaire	4	3	0	0,0%	-100,0%
Personnels ASS	19	20	19	8,8%	-5,0%
Personnels ITRF	1	5	4	1,9%	-20,0%
<b>Total</b>	<b>206</b>	<b>238</b>	<b>215</b>	<b>100,0%</b>	<b>-9,7%</b>

► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 1.2.18 – Évolution des départs provisoires par motif

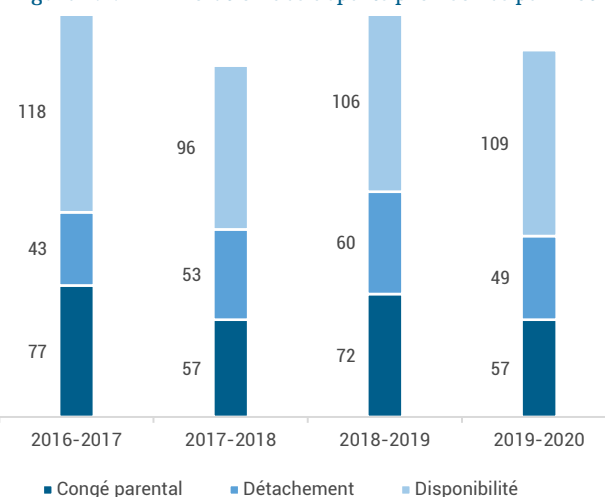
Motif	2017-2018	2018-2019	2019-2020		Évolution 2019-2020 / 2018-2019
			Effectifs	En %	
Congé parental	57	72	57	26,5%	-20,8%
Détachement	53	60	49	22,8%	-18,3%
Disponibilité de droit	35	53	55	25,6%	+3,8%
Disponibilité d'office	2	4	5	2,3%	+25,0%
Disponibilité pour études	5	1	0	0,0%	-100,0%
Disponibilité sur demande	54	48	49	22,8%	+2,1%
<b>Total</b>	<b>206</b>	<b>238</b>	<b>215</b>	<b>100,0%</b>	<b>-9,7%</b>

► Source : Entrepôt de données BSA.

Sur l'année scolaire 2019-2020, le volume global des départs provisoires baisse (-9,7% par rapport à l'année scolaire 2018-2019).

Cette diminution s'explique essentiellement par un nombre moins important en 2019-2020 de congés parentaux (-20,8%) et de détachements (-18,3%).

Figure 1.2.22 – Évolution des départs provisoires par motif



► Source : Entrepôt de données BSA.

## 2 Vie des personnels

<b>2.1 Lieu d'exercice</b>	<b>75</b>
2.1.1 Établissements scolaires de l'académie	75
2.1.2 Ensemble des personnels de l'académie	78
2.1.3 Personnels enseignants	80
2.1.4 Personnels non-enseignants	85
<b>2.2 Temps partiel</b>	<b>90</b>
2.2.1 Ensemble des personnels de l'académie	90
2.2.2 Personnels titulaires enseignants des secteurs public et privé sous contrat	92
2.2.3 Personnels titulaires non-enseignants	94
<b>2.3 Congés pour raison de santé</b>	<b>96</b>
2.3.1 Évolution du taux d'absentéisme des personnels de l'académie	96
2.3.2 Motifs de congés pour raison de santé	101
⇒ <b>Focus</b> : Évolution des congés de maladie ordinaire	105
2.3.3 Proportion d'agents ayant pris au moins un congé durant l'année	106
<b>2.4 Remplacement</b>	<b>107</b>
2.4.1 Personnels enseignants	107
2.4.2 Personnels non-enseignants	109
<b>2.5 Mobilité</b>	<b>110</b>
2.5.1 Mouvement des personnels enseignants	110
2.5.2 Mouvement des personnels non-enseignants	115
<b>2.6 Promotions et avancements</b>	<b>117</b>
2.6.1 Ensemble des personnels	117
2.6.2 Personnels enseignants	118
2.6.3 Personnels non-enseignants	124
<b>2.7 Mesures disciplinaires</b>	<b>132</b>
2.7.1 Caractéristiques des sanctions prononcées	132
2.7.2 Sanctions prononcées par catégorie de personnels et par corps	133
<b>2.8 Contentieux</b>	<b>134</b>





## Chiffres-clés 2019-2020

### Lieu d'exercice

27 309 agents exercent leurs fonctions en établissement scolaire (83,4% des effectifs)

- ✓ 35,5% en collège et SEGPA
- ✓ 32,4% en lycée
- ✓ 32,1% en école

2 112 agents affectés dans des établissements d'éducation prioritaire (7,0% des effectifs du secteur public)

### Temps partiel

2 368 personnes à temps partiel (7,2% de l'ensemble des agents, titulaires ou non) dont 89,3% de femmes

- ✓ 8,3% des personnels enseignants
- ✓ 3,8% des personnels non-enseignants (personnels d'assistance éducative inclus)

### Mobilité

+283 agents au sein de l'académie de Nice, suite aux mouvements au titre de l'année 2020 :

- ✓ 113 entrants et 68 sortants au mouvement inter-départemental du 1<sup>er</sup> degré public
- ✓ 324 entrants et 108 sortants au mouvement inter-académique du 2<sup>nd</sup> degré public
- ✓ 46 entrants et 24 sortants au mouvement inter-académique des personnels non-enseignants

## Synthèse

### Lieu d'exercice

11 093 personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré sont en activité dans l'académie de Nice. Huit professeurs sur dix sont affectés en école, plus d'un sur dix en zone académique ou de remplacement, 5,8% en circonscription ou en établissement médico-social et 2,7% en collège quand le service de l'enseignant est à réaliser en SEGPA. Les 11 906 enseignants du 2<sup>nd</sup> degré se répartissent à 45,3% en collège, 35,4% en lycée général et technologique, 11,9% en lycée professionnel et 6,5% en zone de remplacement.

### Temps partiel

Au 31/12/2019, 2 359 agents titulaires sont à temps partiel, soit un taux de 8,9% en diminution de 0,5 point par rapport à l'année précédente. Ce taux est plus important chez les personnels non-enseignants (10,6%) que chez les personnels enseignants (8,7%), et

l'écart de ces taux déclinés pour cette population par niveau d'enseignement s'élève à 2,0 points : 9,8% pour les enseignants du 1<sup>er</sup> degré et 7,8% pour les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré. Le taux de temps partiel baisse de 0,6 point chez les femmes (10,9%) et de 0,2 point chez les hommes (3,6%).

### Congés pour raison de santé

11 272 congés pour raison de santé ont été comptabilisés en 2019-2020, ce qui représente 436 395 jours d'arrêt et porte la durée moyenne du congé à 38,7 jours.

Le taux d'absentéisme est de 3,7% et augmente de 0,4 point en 2019-2020. 34,4% des personnels ont été absents au moins une fois dans l'année. Ce taux, plus élevé pour les personnels enseignants, atteint 39,4% pour les enseignants du 1<sup>er</sup> degré et 36,9% pour les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré.

Les congés de maladie ordinaire sont

les plus fréquents (50,5%) et dépassent largement les congés de longue maladie (19,0%) et les congés de maternité (17,1%).

### Mobilité

Dans le 1<sup>er</sup> degré, au mouvement inter-départemental, le taux de satisfaction à la sortie est de 41,2%, alors que le taux à l'entrée bien plus faible (11,5%) se justifie par un nombre important de candidats à l'arrivée (983). Au mouvement intra-départemental, sur les 2 690 participants, 49,3% obtiennent satisfaction.

Dans le 2<sup>nd</sup> degré, au mouvement inter-académique, 324 enseignants entrent dans l'académie de Nice et 108 sur 229 candidats au départ rejoignent une autre académie. Au mouvement intra-académique, sur les 1 886 candidats, 70,8% sont des participants volontaires et près d'un quart d'entre eux obtiennent satisfaction (23,7%).



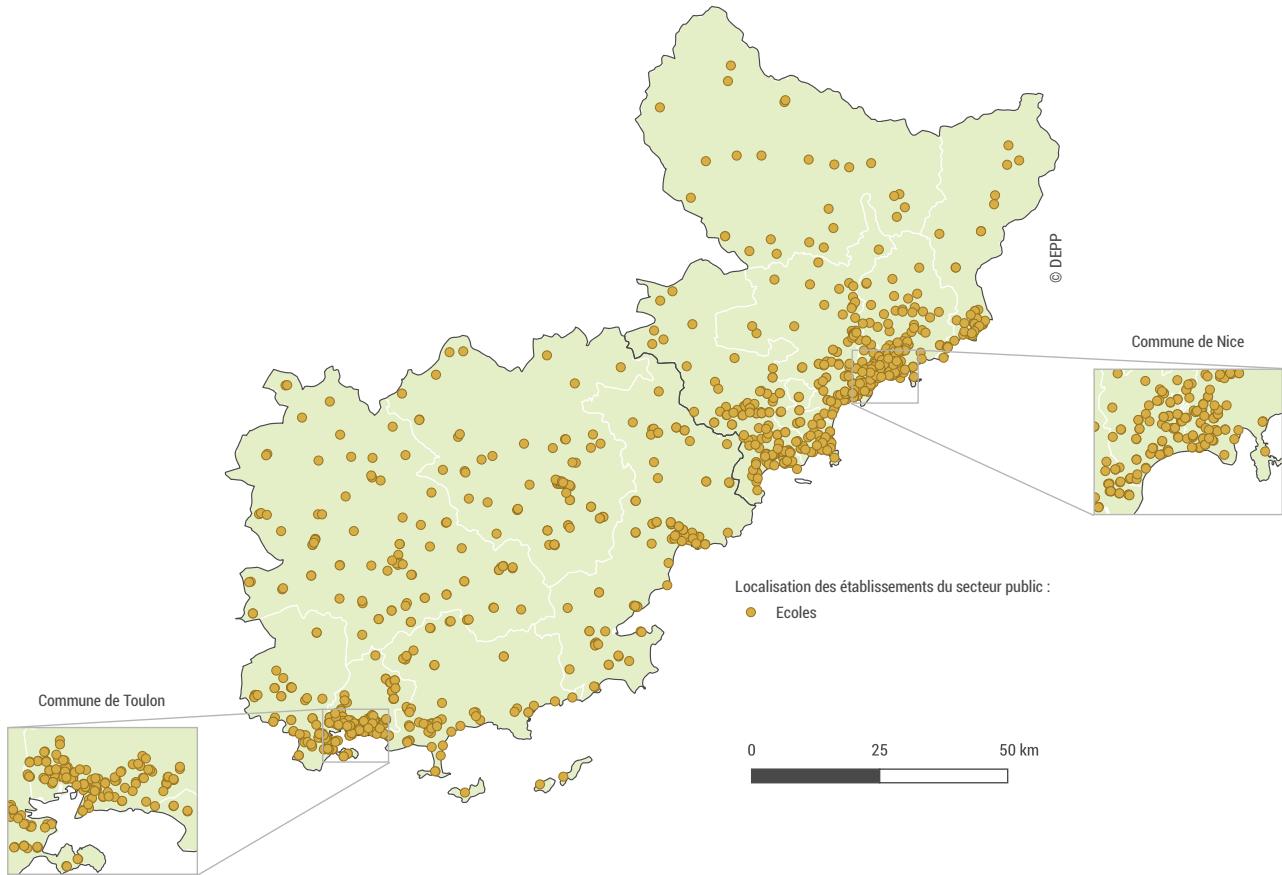
## 2.1 Lieu d'exercice

### 2.1.1 Établissements scolaires de l'académie

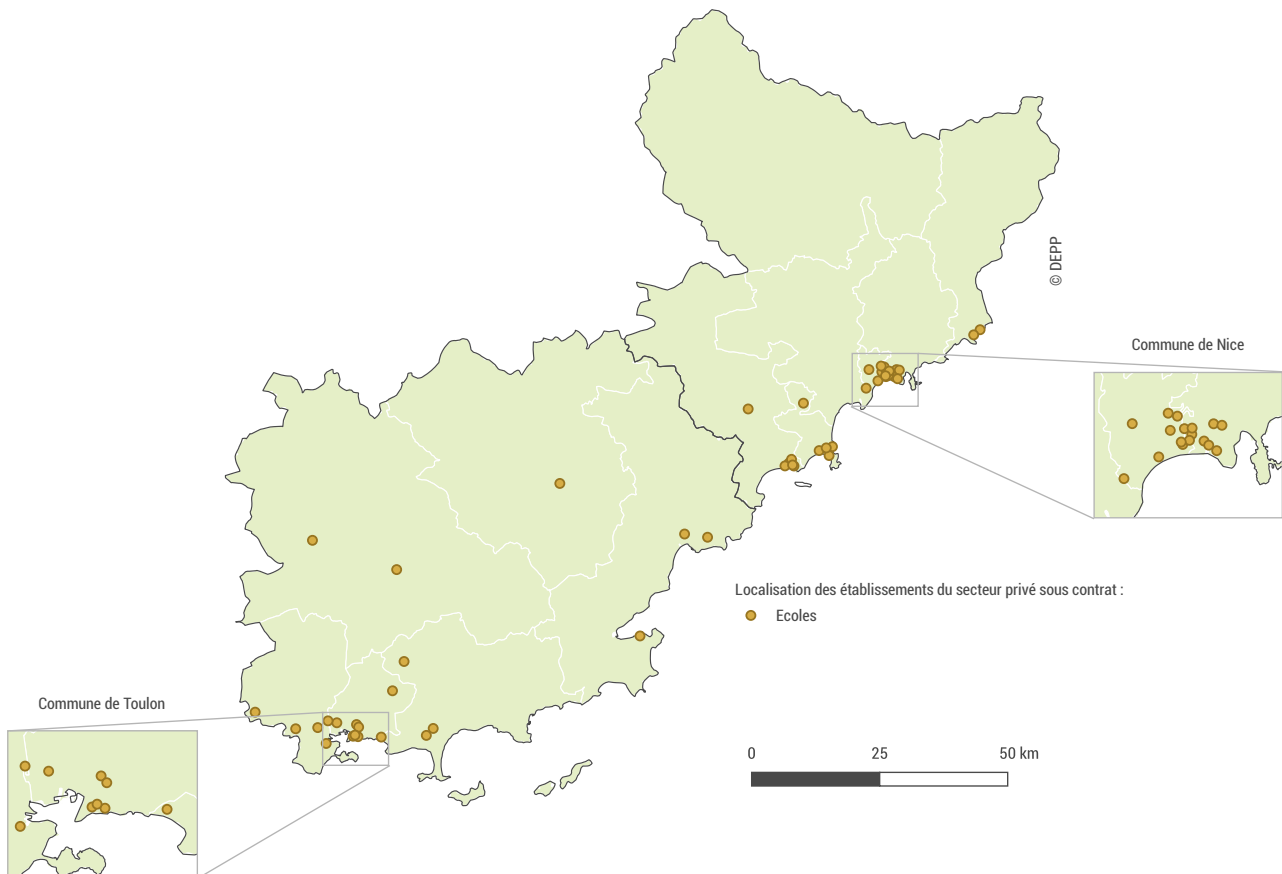
Tableau 2.1.1 – Évolution du nombre d'établissements scolaires de l'académie par secteur d'enseignement et par département

Établissement d'enseignement	2018-2019			2019-2020			Évolution 2019-2020 / 2018-2019		
	Alpes-Maritimes	Var	Total	Alpes-Maritimes	Var	Total	Alpes-Maritimes	Var	Total
<b>Enseignement Privé</b>									
École	30	22	52	30	22	52	0	0	0
Collège	19	14	33	19	14	33	0	0	0
<i>dont établissement avec SEGPA</i>	0	1	1	0	1	1	0	0	0
Lycée d'enseignement général et technologique	13	9	22	13	9	22	0	0	0
<i>dont établissement avec SEP</i>	2	2	4	1	2	3	-1	0	-1
Lycée professionnel	4	4	8	4	4	8	0	0	0
<i>dont établissement avec SGT</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<b>66</b>	<b>49</b>	<b>115</b>	<b>66</b>	<b>49</b>	<b>115</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Enseignement Public</b>									
École	563	528	1 091	560	528	1 088	-3	0	-3
Collège	73	71	144	73	71	144	0	0	0
<i>dont établissement avec SEGPA</i>	20	18	38	20	18	38	0	0	0
Lycée d'enseignement général et technologique	22	17	39	22	17	39	0	0	0
<i>dont établissement avec SEP</i>	4	11	15	4	11	15	0	0	0
Lycée professionnel	13	7	20	13	7	20	0	0	0
<i>dont établissement avec SGT</i>	1	1	2	1	1	2	0	0	0
	<b>671</b>	<b>623</b>	<b>1 294</b>	<b>668</b>	<b>623</b>	<b>1 291</b>	<b>-3</b>	<b>0</b>	<b>-3</b>
<b>Ensemble de l'académie</b>									
École	593	550	1 143	590	550	1 140	-3	0	-3
Collège	92	85	177	92	85	177	0	0	0
<i>dont établissement avec SEGPA</i>	20	19	39	20	19	39	0	0	0
Lycée d'enseignement général et technologique	35	26	61	35	26	61	0	0	0
<i>dont établissement avec SEP</i>	6	13	19	5	13	18	-1	0	-1
Lycée professionnel	17	11	28	17	11	28	0	0	0
<i>dont établissement avec SGT</i>	1	1	2	1	1	2	0	0	0
<b>Ensemble de l'académie</b>	<b>737</b>	<b>672</b>	<b>1 409</b>	<b>734</b>	<b>672</b>	<b>1 406</b>	<b>-3</b>	<b>0</b>	<b>-3</b>

► Source : Entrepôt de données BSA.

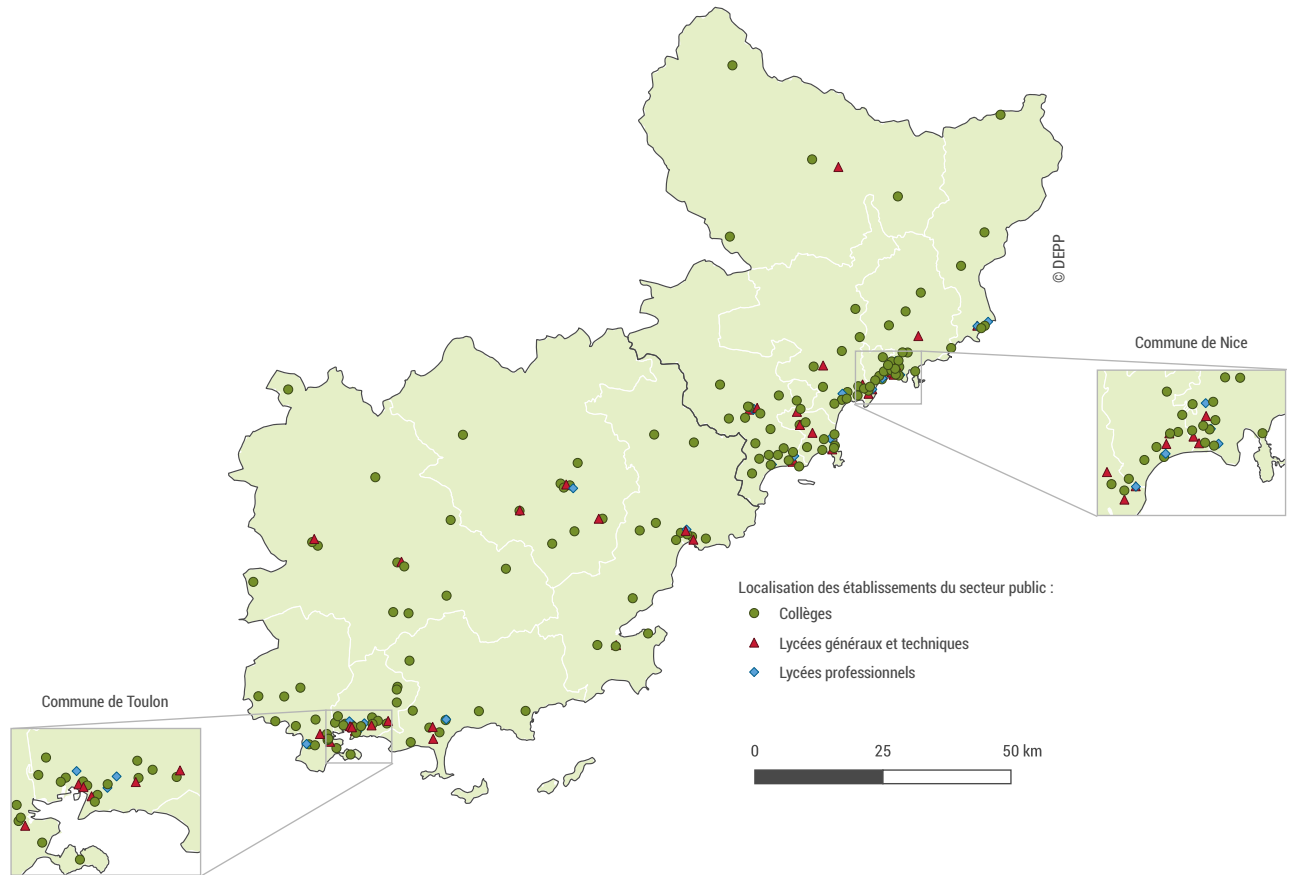
Carte 2.1.1 – Cartographie des établissements du 1<sup>er</sup> degré public

► Source : Entrepôt de données BSA.

Carte 2.1.2 – Cartographie des établissements du 1<sup>er</sup> degré privé sous contrat

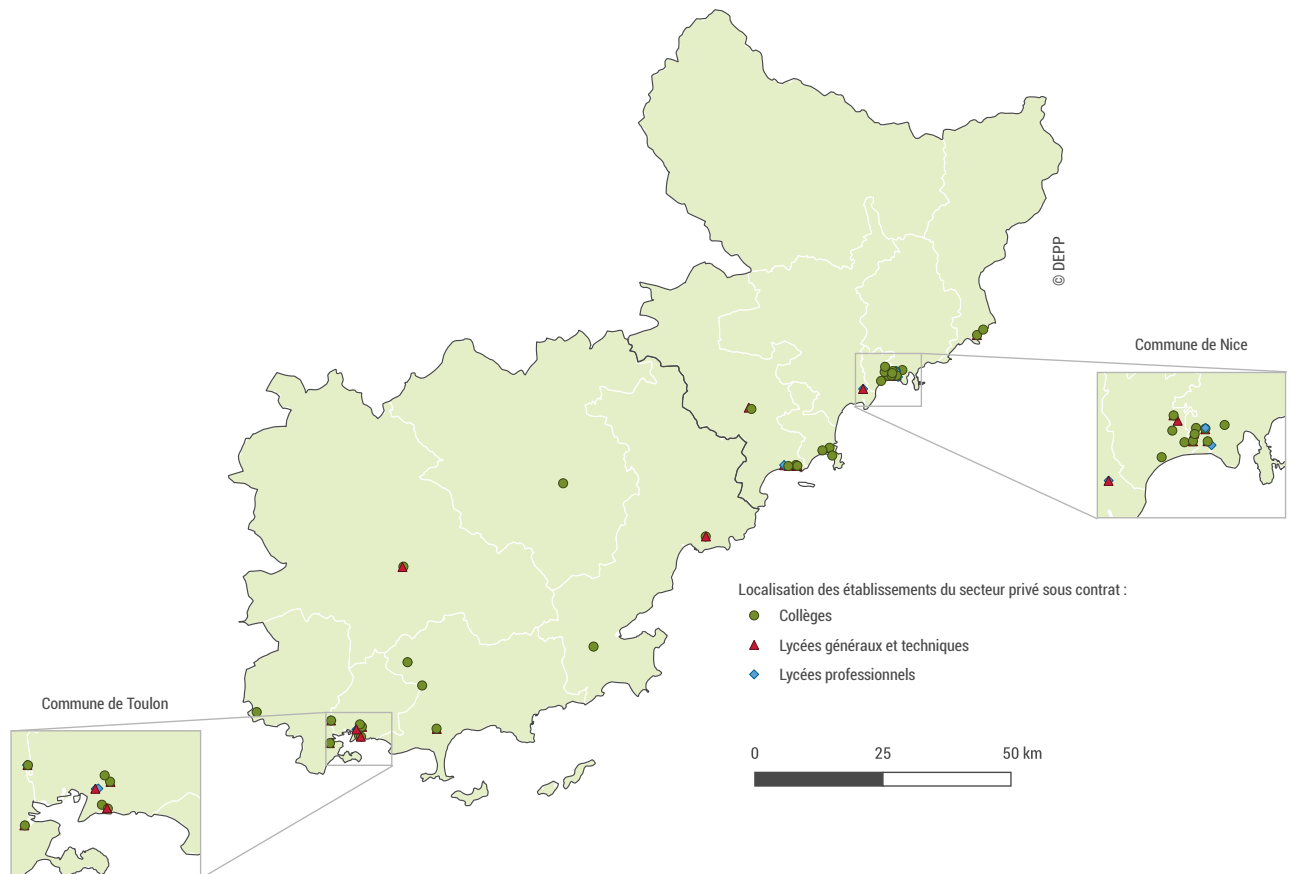
► Source : Entrepôt de données BSA.

Carte 2.1.3 – Cartographie des établissements du 2<sup>nd</sup> degré public



► Source : Entrepôt de données BSA.

Carte 2.1.4 – Cartographie des établissements du 2<sup>nd</sup> degré privé sous contrat



► Source : Entrepôt de données BSA.

## 2.1.2 Ensemble des personnels de l'académie

### 2.1.2.1 Secteur public

Tableau 2.1.2 – Évolution des effectifs du secteur public par type d'établissement

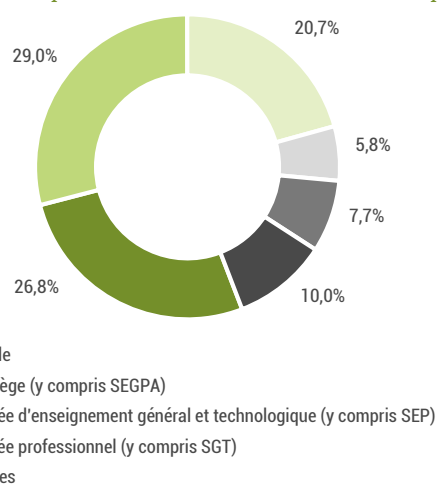
Type d'établissement	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019		Évolution 2019 / 2018	Évolution en % 2019 / 2018
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	% sur Total		
École	8 209	8 152	8 079	26,8%	-73	-0,9%
Collège (y compris SEGPA)	8 406	8 788	8 746	29,0%	-42	-0,5%
Lycée d'enseignement général et technologique (y compris SEP)	5 588	5 606	6 251	20,7%	+645	+10,3%
Lycée professionnel (y compris SGT)	1 781	1 793	1 741	5,8%	-52	-3,0%
Zones <sup>(1)</sup>	2 261	2 222	2 312	7,7%	+90	+3,9%
Autres <sup>(2)</sup>	2 860	3 034	3 024	10,0%	-10	-0,3%
<b>Total</b>	<b>29 105</b>	<b>29 595</b>	<b>30 153</b>	<b>100,0%</b>	<b>+558</b>	<b>+1,9%</b>

(1) Zones de remplacement et zones académiques.

(2) Services académiques, circonscriptions, établissements socio-éducatifs, établissements pour enfants malades, etc.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.1.1 – Répartition des effectifs dans le secteur public



En 2019-2020, près d'un personnel sur trois est affecté en collège, plus d'un personnel sur quatre est affecté en école et un sur quatre en lycée.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 2.1.3 – Évolution des effectifs du secteur public classés dans le type d'établissement « Autres »

Type d'établissement	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019		Évolution 2019 / 2018	Évolution en % 2019 / 2018
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	% sur Total		
CDES	5	5	6	0,2%	+1	+16,7%
Centre d'information et d'orientation et service académique	145	147	149	4,9%	+2	+1,3%
Circonscription d'inspection EN	496	488	505	16,7%	+17	+3,4%
CNED	13	12	11	0,3%	-1	-9,1%
DSDEN et services	1 422	1 663	1 667	55,1%	+4	+0,2%
École composée uniquement de STS <sup>(1)</sup> et/ou CPGE <sup>(2)</sup>	1	2	2	0,1%	0	0,0%
Établissement divers (foyers, centres)	42	42	42	1,4%	0	0,0%
Établissement médico-éducatif	73	76	78	2,6%	+2	+2,6%
Établissement pour enfants malades	63	59	57	2,0%	-2	-3,5%
Établissement socio-éducatif	14	13	16	0,5%	+3	+18,8%
Groupement d'établissements pour la formation continue	29	27	24	0,8%	-3	-12,5%
Rectorat et services rectoraux	532	476	444	14,7%	-32	-7,2%
Service mutualisé entre EPLE	2	2	1	0,0%	-1	-100,0%
Autre service d'aide médico-sociale	23	22	22	0,7%	0	0,0%
<b>Total</b>	<b>2 860</b>	<b>3 034</b>	<b>3 024</b>	<b>100,0%</b>	<b>-10</b>	<b>-0,3%</b>

(1) Sections techniques spécialisées.

(2) Classes préparatoires aux grandes écoles.

► Source : Entrepôt de données BSA.

La baisse du nombre global d'agents (-10) provient principalement de l'arrêt des recrutements d'apprentis (-32 agents au rectorat et en services rectoraux).

## 2.1.2.2 Secteur privé sous contrat

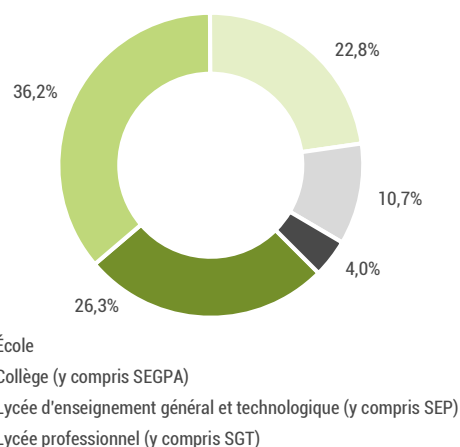
Tableau 2.1.4 – Évolution des effectifs du secteur privé sous contrat par type d'établissement

Type d'établissement	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019		Évolution 2019 / 2018	Évolution en % 2019 / 2018
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	% sur Total		
École	677	681	682	26,3%	+1	+0,1%
Collège (y compris SEGPA)	940	942	939	36,2%	-3	-0,3%
Lycée d'enseignement général et technologique (y compris SEP)	585	588	592	22,8%	+4	+0,7%
Lycée professionnel (y compris SGT)	274	283	279	10,7%	-4	-1,4%
Autres <sup>(1)</sup>	110	106	105	4,0%	-1	-1,0%
<b>Total</b>	<b>2 586</b>	<b>2 600</b>	<b>2 597</b>	<b>100,0%</b>	<b>-3</b>	<b>-0,1%</b>

(1) Services académiques, circonscriptions, établissements socio-éducatifs, établissements pour enfants malades, etc.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.1.2 – Répartition des effectifs dans le secteur privé



Plus d'un personnel sur trois est affecté en collège, plus d'un sur trois en lycée et un sur quatre en école.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 2.1.5 – Évolution des effectifs du secteur privé sous contrat classés dans le type d'établissement « Autres »

Type d'établissement	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019		Évolution 2019 / 2018	Évolution en % 2019 / 2018
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	% sur Total		
École composée uniquement de STS <sup>(1)</sup> et/ou CPGE <sup>(2)</sup>	31	29	30	28,6%	+1	+3,3%
Établissement médico-éducatif	74	72	70	66,7%	-2	-2,9%
Établissement pour enfants malades	5	5	5	4,7%	0	0,0%
<b>Total</b>	<b>110</b>	<b>106</b>	<b>105</b>	<b>100,0%</b>	<b>-1</b>	<b>-1,0%</b>

(1) Sections techniques spécialisées.

(2) Classes préparatoires aux grandes écoles.

► Source : Entrepôt de données BSA.

## 2.1.3 Personnels enseignants

### 2.1.3.1 Ensemble des personnels enseignants

#### 2.1.3.1.1 Répartition par type d'établissement

Tableau 2.1.6 – Évolution des effectifs enseignants par type d'établissement

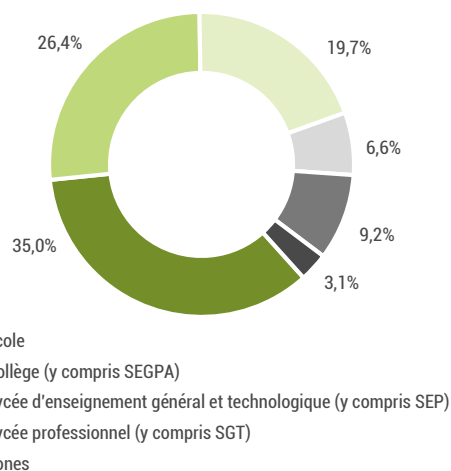
Type d'établissement	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019		Évolution 2019 / 2018	Évolution en % 2019 / 2018
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	% sur Total		
École	8 886	8 833	8 761	35,0%	-72	-0,8%
Collège (y compris SEGPA)	6 632	6 629	6 602	26,4%	-27	-0,4%
Lycée d'enseignement général et technologique (y compris SEP)	4 962	4 980	4 927	19,7%	-53	-1,1%
Lycée professionnel (y compris SGT)	1 679	1 692	1 656	6,6%	-36	-2,2%
Zones <sup>(1)</sup>	2 233	2 194	2 289	9,2%	+95	+4,2%
Autres <sup>(2)</sup>	768	743	764	3,1%	+21	+2,7%
<b>Total</b>	<b>25 160</b>	<b>25 071</b>	<b>24 999</b>	<b>100,0%</b>	<b>-72</b>	<b>-0,3%</b>

(1) Zones de remplacement et zones académiques.

(2) Services académiques, circonscriptions, établissements socio-éducatifs, établissements pour enfants malades, etc.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.1.3 – Répartition des effectifs enseignants



► Source : Entrepôt de données BSA.

Tous secteurs et niveaux d'enseignement confondus, plus d'un tiers des enseignants est affecté dans les écoles, plus d'un quart dans les collèges, et un autre quart dans les lycées.

#### 2.1.3.1.2 Répartition géographique

Tableau 2.1.7 – Évolution des effectifs enseignants par département

Type d'établissement	Effectifs	Alpes-Maritimes en %	Var en %	Autres départements <sup>(3)</sup> en %
École	8 761	51,3%	48,7%	-
Collège (y compris SEGPA)	6 602	51,5%	48,5%	-
Lycée d'enseignement général et technologique (y compris SEP)	4 927	52,4%	47,6%	-
Lycée professionnel (y compris SGT)	1 656	59,4%	40,6%	-
Zones <sup>(1)</sup>	2 289	50,0%	50,0%	-
Autres <sup>(2)</sup>	764	48,8%	49,7%	1,5%
<b>Total</b>	<b>24 999</b>	<b>51,9%</b>	<b>48,0%</b>	<b>0,1%</b>

(1) Zones de remplacement et zones académiques.

(2) Services académiques, circonscriptions, établissements socio-éducatifs, établissements pour enfants malades, etc.

(3) 11 enseignants de la catégorie « Autres » sont comptabilisés parmi les personnels de l'académie mais sont affectés en dehors des départements des Alpes-Maritimes et du Var, soit dans un établissement pour enfants malades, soit au CNED.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Quel que soit le type d'établissement, les effectifs enseignants de l'académie sont davantage affectés dans les Alpes-Maritimes (51,9%), à l'exception des personnels affectés dans les établissements « Autres ».



### 2.1.3.2 Enseignants du 1<sup>er</sup> degré public et privé sous contrat

#### 2.1.3.2.1 Répartition par type d'établissement

Tableau 2.1.8 – Évolution des effectifs du 1<sup>er</sup> degré par type d'établissement

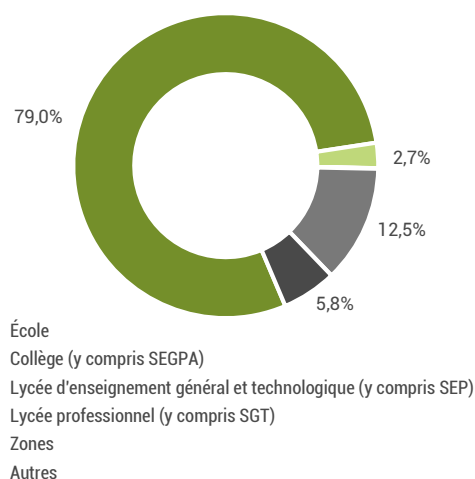
Type d'établissement	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019		Évolution 2019 / 2018	Évolution en % 2019 / 2018
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	% sur Total		
École	8 886	8 833	8 761	79,0%	-72	-0,8%
Collège (y compris SEGPA)	283	284	297	2,7%	+13	+4,4%
Lycée d'enseignement général et technologique (y compris SEP)	2	2	2	0,0%	0	0,0%
Lycée professionnel (y compris SGT)	1	3	5	0,0%	+2	+40,0%
Zones <sup>(1)</sup>	1 309	1 324	1 384	12,5%	+60	+4,3%
Autres <sup>(2)</sup>	639	625	644	5,8%	+19	+3,0%
<b>Total</b>	<b>11 120</b>	<b>11 071</b>	<b>11 093</b>	<b>100,0%</b>	<b>+22</b>	<b>+0,2%</b>

(1) Zones de remplacement et zones académiques.

(2) Services académiques, circonscriptions, établissements socio-éducatifs, établissements pour enfants malades, etc.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.1.4 – Répartition des effectifs du 1<sup>er</sup> degré



Tous secteurs confondus, 79,0% des enseignants du 1<sup>er</sup> degré sont affectés dans les écoles et 12,5% en zone pour le remplacement et la suppléance.

► Source : Entrepôt de données BSA.

#### 2.1.3.2.2 Répartition géographique

Tableau 2.1.9 – Évolution des effectifs du 1<sup>er</sup> degré par département

Type d'établissement	Effectifs	Alpes-Maritimes en %	Var en %	Autres départements <sup>(3)</sup> en %
École	8 761	51,3%	48,7%	-
Collège (y compris SEGPA)	297	51,9%	48,1%	-
Lycée d'enseignement général et technologique (y compris SEP)	2	0,0%	100,0%	-
Lycée professionnel (y compris SGT)	5	0,0%	100,0%	-
Zones <sup>(1)</sup>	1 384	49,1%	50,9%	-
Autres <sup>(2)</sup>	644	46,9%	52,9%	0,2%
<b>Total</b>	<b>11 093</b>	<b>50,7%</b>	<b>49,3%</b>	<b>0,0%</b>

(1) Zones de remplacement et zones académiques.

(2) Services académiques, circonscriptions, établissements socio-éducatifs, établissements pour enfants malades, etc.

(3) 1 enseignant de la catégorie « Autres » est comptabilisé parmi les personnels de l'académie mais est affecté dans un établissement pour enfants malades, en dehors des départements des Alpes-Maritimes et du Var.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Les effectifs de l'académie se répartissent à part quasi-égale entre les deux départements avec une légère prédominance des enseignants affectés en école et en collège pour les Alpes-Maritimes et dans les établissements « Autres » pour le Var.

2.1.3.3 Enseignants du 2<sup>nd</sup> degré public et privé sous contrat

## 2.1.3.3.1 Répartition par type d'établissement

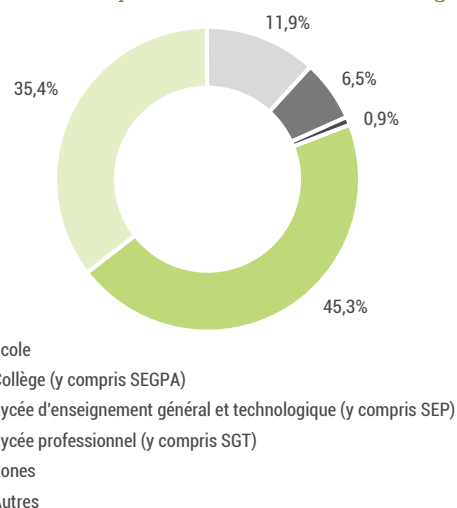
Tableau 2.1.10 – Évolution des effectifs du 2<sup>nd</sup> degré par type d'établissement

Type d'établissement	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019		Évolution 2019 / 2018	Évolution en % 2019 / 2018
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	% sur Total		
École	-	-	-	-	-	-
Collège (y compris SEGPA)	6 349	6 345	6 305	45,3%	-40	-0,6%
Lycée d'enseignement général et technologique (y compris SEP)	4 960	4 978	4 925	35,4%	-53	-1,1%
Lycée professionnel (y compris SGT)	1 678	1 689	1 651	11,9%	-38	-2,3%
Zones <sup>(1)</sup>	924	870	905	6,5%	+35	+3,9%
Autres <sup>(2)</sup>	129	118	120	0,9%	+2	+1,7%
<b>Total</b>	<b>14 040</b>	<b>14 000</b>	<b>13 906</b>	<b>100,0%</b>	<b>-94</b>	<b>-0,7%</b>

(1) Zones de remplacement et zones académiques.

(2) Services académiques, circonscriptions, établissements socio-éducatifs, établissements pour enfants malades, etc.

➤ Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.1.5 – Répartition des effectifs du 2<sup>nd</sup> degré

➤ Source : Entrepôt de données BSA

Dans le 2<sup>nd</sup> degré, les enseignants se répartissent de manière quasi-égale entre collèges (45,3%) et lycées (47,3%).

Les zones académiques et de remplacement accueillent 6,5% des effectifs. Ce taux est en hausse de 0,3 point par rapport à l'année précédente.

## 2.1.3.3.2 Répartition géographique

Tableau 2.1.11 – Évolution des effectifs du 2<sup>nd</sup> degré par département

Type d'établissement	Effectifs	Alpes-Maritimes en %	Var en %	Autres départements <sup>(3)</sup> en %
École	-	-	-	-
Collège (y compris SEGPA)	6 305	51,5%	48,5%	-
Lycée d'enseignement général et technologique (y compris SEP)	4 925	52,5%	47,5%	-
Lycée professionnel (y compris SGT)	1 651	59,5%	40,5%	-
Zones <sup>(1)</sup>	905	51,5%	48,5%	-
Autres <sup>(2)</sup>	120	59,2%	32,5%	8,3%
<b>Total</b>	<b>13 906</b>	<b>52,8%</b>	<b>47,1%</b>	<b>0,1%</b>

(1) Zones de remplacement et zones académiques.

(2) Services académiques, circonscriptions, établissements socio-éducatifs, établissements pour enfants malades, etc.

(3) 10 enseignants de la catégorie « Autres » sont comptabilisés parmi les personnels de l'Académie mais sont affectés au CNED, en dehors des départements des Alpes-Maritimes et du Var.

➤ Source : Entrepôt de données BSA.

Comme l'année précédente, 52,8% des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré des secteurs public et privé sous contrat sont affectés dans les Alpes-Maritimes, en 2019-2020.

Les effectifs d'enseignants des collèges se répartissent à parts relativement égales entre les deux départements alors que les enseignants des Alpes-Maritimes sont plus nombreux dans les autres catégories d'établissement.

### 2.1.3.3 Répartition par corps

Tableau 2.1.12 – Répartition des effectifs du 2<sup>nd</sup> degré par corps et type d'établissement

Corps	Collège	SEGPA	Lycée d'enseignement général et technologique	SEP	Lycée professionnel	SGT	Zones <sup>(1)</sup>	Autres <sup>(2)</sup>
<b>Personnels enseignants titulaires</b>								
Adjoints d'enseignement	54,5%	0,0%	9,1%	9,1%	27,3%	0,0%	0,0%	0,0%
Chargés d'enseignement en EPS	69,2%	0,0%	19,2%	3,9%	3,9%	0,0%	3,8%	0,0%
Professeurs agrégés	18,1%	0,0%	76,6%	0,1%	0,8%	0,1%	3,7%	0,6%
Professeurs certifiés	57,6%	0,0%	33,7%	0,1%	0,8%	0,1%	6,9%	0,8%
Professeurs d'enseignement général de collègue	81,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	18,2%
Professeurs d'EPS <sup>(3)</sup>	67,0%	0,0%	13,6%	1,9%	8,9%	0,1%	8,0%	0,5%
Professeurs de chaire supérieure	0,0%	0,0%	98,7%	0,0%	0,0%	0,0%	1,3%	0,0%
Professeurs de lycée professionnel	0,3%	3,7%	0,9%	18,7%	71,2%	0,0%	4,9%	0,3%
<b>Total</b>	<b>44,8%</b>	<b>0,5%</b>	<b>33,4%</b>	<b>2,9%</b>	<b>11,4%</b>	<b>0,0%</b>	<b>6,3%</b>	<b>0,7%</b>
<b>Personnels enseignants non-titulaires</b>								
Maîtres auxiliaires	54,2%	0,0%	22,0%	2,5%	16,2%	0,0%	0,0%	5,1%
Professeurs contractuels	41,3%	1,6%	21,1%	5,5%	16,4%	0,2%	11,6%	2,3%
Professeurs contractuels BOE <sup>(4)</sup>	50,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	50,0%	0,0%
<b>Total</b>	<b>44,3%</b>	<b>1,2%</b>	<b>21,3%</b>	<b>4,8%</b>	<b>16,3%</b>	<b>0,2%</b>	<b>8,9%</b>	<b>3,0%</b>

SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté.

SEP : Section d'Enseignement Professionnel.

SGT : Section d'enseignement Général et Technologique.

(1) Zones de remplacement, zones brigade, zones départementales d'ajustement, zones secteur d'ajustement, etc.

(2) Les « Autres » établissements regroupent non seulement les TSGE (écoles composées uniquement de STS et CPGE) mais également les établissements suivants : les établissements pour enfants malades, les groupements d'établissements pour la formation continue, les DSDEN, le rectorat, les services académiques et CIO.

(3) Dans cette rubrique, seuls les professeurs certifiés d'EPS sont comptabilisés ; les professeurs agrégés en EPS sont, quant à eux, comptabilisés avec les professeurs agrégés.

(4) BOE : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

➤ Source : Entrepôt de données BSA.

Les collèges accueillent 44,8% des effectifs enseignants du 2<sup>nd</sup> degré en situation d'enseignement. Ce taux est en légère hausse par rapport à 2018-2019.

57,6% des professeurs certifiés travaillent en collège et 76,6% des professeurs agrégés en lycée d'enseignement général et technologique. Les enseignants non-titulaires sont majoritairement affectés en collège.

### 2.1.3.4 Affectation en zone de remplacement des enseignants titulaires du secteur public

#### 2.1.3.4.1 Répartition par corps

Tableau 2.1.13 – Répartition des effectifs du 2<sup>nd</sup> degré public affectés en zone de remplacement par corps

Corps	Personnels affectés en zone de remplacement	En %	Âge moyen	Âge moyen du corps
Chargés d'enseignement en EPS	1	0,1%	63,0	60,0
Professeurs agrégés	62	7,8%	42,3	46,1
Professeurs certifiés	568	71,0%	40,2	45,4
Professeurs d'enseignement général de collègue	2	0,3%	62,0	61,4
Professeurs d'EPS <sup>(1)</sup>	77	9,6%	43,2	47,1
Professeurs de chaire supérieure	1	10,6%	55,0	52,5
Professeurs de lycée professionnel	89	10,6%	46,9	48,1
<b>Total</b>	<b>800</b>	<b>100,0%</b>	<b>41,5</b>	<b>46,1</b>

(1) Dans cette rubrique, seuls les professeurs certifiés d'EPS sont comptabilisés ; les professeurs agrégés en EPS sont, quant à eux, comptabilisés avec les professeurs agrégés.

➤ Source : Entrepôt de données BSA.

Les zones de remplacement accueillent 800 enseignants titulaires du 2<sup>nd</sup> degré, contre 787 en 2018-2019.

Les professeurs certifiés y sont les plus nombreux : 71,0% des personnels en zone de remplacement alors qu'ils représentent 63,1% des titulaires dans le 2<sup>nd</sup> degré public.

Les enseignants titulaires sur zone de remplacement sont dans l'ensemble plus jeunes : l'âge moyen est de 41,5 ans pour un âge moyen global de 46,1 ans.

## 2.1.3.4.2 Évolution depuis l'année scolaire 2015-2016

Tableau 2.1.14 – Évolution des effectifs du 2<sup>nd</sup> degré affectés en zone de remplacement par corps

Corps	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Chargés d'enseignement en EPS	1	1	1	1	1
Professeurs agrégés	54	62	64	53	62
Professeurs certifiés	639	648	591	565	568
Professeurs d'enseignement général de collège	3	2	3	1	2
Professeurs d'EPS <sup>(1)</sup>	78	97	89	84	77
Professeurs de chaire supérieure	0	0	0	0	1
Professeurs de lycée professionnel	110	110	96	83	89
<b>Total</b>	<b>885</b>	<b>920</b>	<b>844</b>	<b>787</b>	<b>800</b>

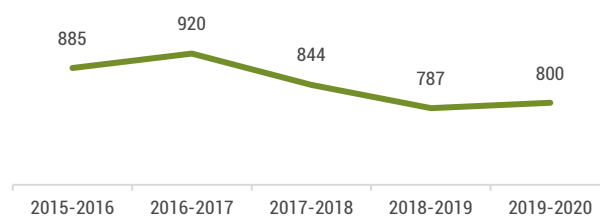
(1) Dans cette rubrique, seuls les professeurs certifiés d'EPS sont comptabilisés ; les professeurs agrégés en EPS sont, quant à eux, comptabilisés avec les professeurs agrégés.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.1.6 – Historique sur 5 ans des affectations en zone de remplacement

Le nombre de titulaires affectés en zone de remplacement augmente de 1,7% par rapport à l'année précédente.

Cette tendance est observée sur l'ensemble des corps à l'exception des professeurs d'EPS.



► Source : Entrepôt de données BSA.

## 2.1.4 Personnels non-enseignants

### 2.1.4.1 Ensemble des personnels non-enseignants

Tableau 2.1.15 – Évolution des effectifs des personnels non-enseignants par type d'établissement

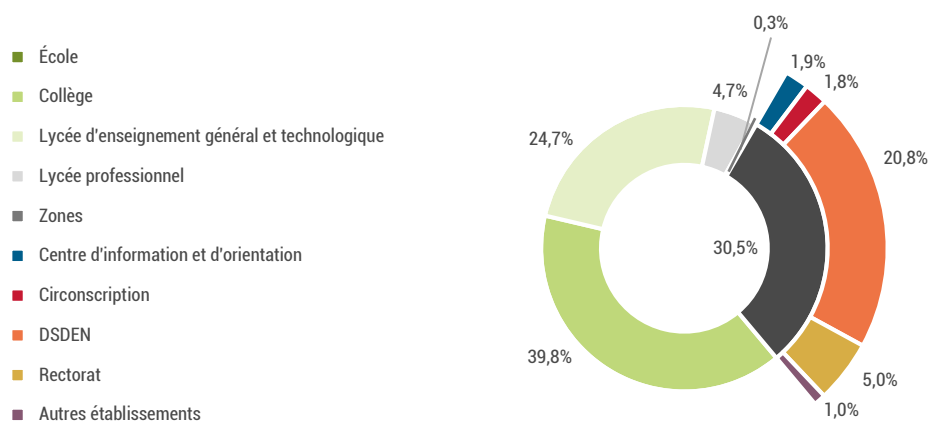
Type d'établissement	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019		Évolution 2019 / 2018	Évolution en % 2019 / 2018
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	% sur Total		
Centre d'information et d'orientation	145	147	149	1,9%	+2	+1,3%
Circonscription	144	143	143	1,8%	0	0,0%
Collège	2 714	3 101	3 083	39,8%	-18	-0,6%
DSDEN	1 365	1 611	1 613	20,8%	+2	+0,1%
Lycée d'enseignement général et technologique	1 211	1 214	1 916	24,7%	+702	+36,6%
Lycée professionnel	376	384	364	4,7%	-20	-5,5%
Rectorat	470	421	386	5,0%	-35	-9,1%
Zones <sup>(1)</sup>	28	28	23	0,3%	-5	-21,7%
Autres établissements <sup>(2)</sup>	78	75	74	1,0%	-1	-1,4%
<b>Total</b>	<b>6 531</b>	<b>7 124</b>	<b>7 751</b>	<b>100,0%</b>	<b>+627</b>	<b>+8,1%</b>

(1) Zones de remplacement, zones brigade, zones départementales d'ajustement, zones secteur d'ajustement, etc.

(2) Établissements socio-éducatifs, établissements pour enfants malades, GRETA, etc.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.1.7 – Répartition des effectifs des personnels non-enseignants



► Source : Entrepôt de données BSA.

Les personnels non-enseignants sont, pour 39,8% d'entre eux, affectés en collège; plus d'un quart est affecté en services déconcentrés (DSDEN et au rectorat) et près d'un tiers des personnels exerce ses fonctions en lycée.

Tableau 2.1.16 – Évolution des effectifs des personnels non-enseignants par département

Type d'établissement	Académie	Alpes-Maritimes en %	Var en %
Centre d'information et d'orientation	149	50,3%	49,7%
Circonscription	143	46,9%	53,1%
Collège	3 083	39,8%	60,2%
DSDEN	1 613	49,5%	50,5%
Lycée d'enseignement général et technologique	1 916	70,7%	29,3%
Lycée professionnel	364	57,4%	42,6%
Rectorat	386	100,0%	0,0%
Zones <sup>(1)</sup>	23	60,9%	39,1%
Autres établissements <sup>(2)</sup>	74	86,5%	13,5%
<b>Total</b>	<b>7 751</b>	<b>54,1%</b>	<b>45,9%</b>

(1) Zones de remplacement, zones brigade, zones départementales d'ajustement, zones secteur d'ajustement, etc.

(2) Établissements socio-éducatifs, établissements pour enfants malades, GRETA, etc.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Les personnels non-enseignants sont majoritairement affectés dans le département des Alpes-Maritimes (à 54,1%), principalement en raison de la présence du rectorat et d'un plus grand nombre de lycées dans les Alpes-Maritimes.

## 2.1.4.2 Personnels d'encadrement par département et par type d'établissement

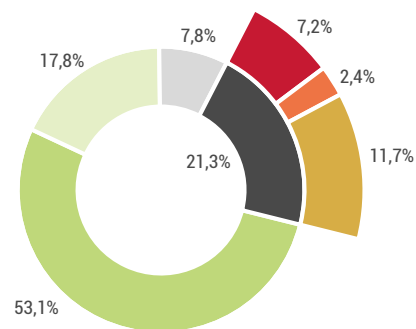
Tableau 2.1.17 – Évolution des effectifs des personnels d'encadrement par département et par type d'établissement

Type d'établissement	Alpes-Maritimes				Var				Académie			
	2017	2018	2019	Évolution 2019 / 2018	2017	2018	2019	Évolution 2019 / 2018	2017	2018	2019	Évolution 2019 / 2018
<b>Personnels d'encadrement supérieur</b>												
DSDEN	3	3	4	+1	4	4	4	0	7	7	8	+1
Lycée d'enseignement général et technologique	4	5	5	0	2	2	2	0	6	7	7	0
Rectorat	9	10	11	+1	-	-	-	-	9	10	11	+1
	16	18	20	+2	6	6	6	0	22	24	26	+2
<b>Personnels d'inspection</b>												
Circonscription	18	18	18	0	18	18	17	-1	36	36	35	-1
DSDEN	3	3	2	-1	2	2	2	0	5	5	4	-1
Rectorat	44	46	46	0	-	-	-	-	44	46	46	0
	65	67	66	-1	20	20	19	-1	85	87	85	-2
<b>Personnels de direction</b>												
Collège	129	128	130	+2	128	133	129	-4	257	261	259	-2
Lycée d'enseignement général et technologique	46	46	44	-2	35	36	36	0	81	82	80	-2
Lycée professionnel	23	23	23	0	15	15	15	0	38	38	38	0
Rectorat	1	1	0	-1	-	-	-	-	1	1	0	-1
	199	198	197	-1	178	184	180	-4	377	382	377	-5
<b>Total</b>	<b>280</b>	<b>283</b>	<b>283</b>	<b>0</b>	<b>204</b>	<b>210</b>	<b>205</b>	<b>-5</b>	<b>484</b>	<b>493</b>	<b>488</b>	<b>-5</b>

► Source : Entrepôt de données BSA.

Pour les personnels de direction, les variations d'une année sur l'autre s'expliquent par des situations de congés de maladie, de départs à la retraite et de détachements et par des remplacements de faisant-fonction par des personnels de direction titulaires.

Figure 2.1.8 – Répartition des personnels d'encadrement



La moitié des personnels d'encadrement est affectée en collège, un quart en lycée et un cinquième en service déconcentré (rectorat, DSDEN et circonscription).

- Collège (y compris SEGPA)
- Lycée d'enseignement général et technologique
- Lycée professionnel
- Circonscription
- DSDEN
- Rectorat

► Source : Entrepôt de données BSA.

### 2.1.4.3 Personnels de vie scolaire par département et par type d'établissement

Tableau 2.1.18 – Évolution des effectifs des personnels de vie scolaire par département et par type d'établissement

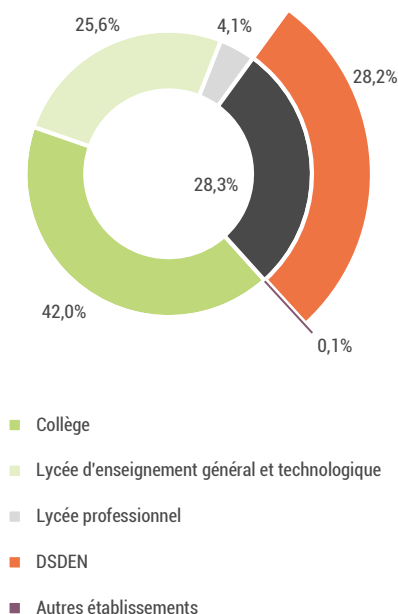
Type d'établissement	Alpes-Maritimes				Var				Académie			
	2017	2018	2019	Évolution 2019 / 2018	2017	2018	2019	Évolution 2019 / 2018	2017	2018	2019	Évolution 2019 / 2018
<b>Personnels d'assistance éducative</b>												
Collège	789	926	656	-270	806	1 039	1 288	+249	1 595	1 965	1 944	-21
DSDEN	530	669	653	-16	526	634	653	+19	1 056	1 303	1 306	+3
Lycée d'enseignement général et technologique	258	250	971	+721	227	224	216	-8	485	474	1 187	+713
Lycée professionnel	108	118	105	-13	90	84	83	-1	198	202	188	-14
Autres établissements**	5	3	5	+2	-	-	-	-	5	3	5	+2
<b>Total</b>	<b>1 690</b>	<b>1 966</b>	<b>2 390</b>	<b>+424</b>	<b>1 649</b>	<b>1 981</b>	<b>2 240</b>	<b>+259</b>	<b>3 339</b>	<b>3 947</b>	<b>4 630</b>	<b>+683</b>
<b>Personnels d'éducation</b>												
Centre d'information et d'orientation	61	62	63	+1	60	62	61	-1	121	124	124	0
Circonscription	51	51	49	-2	57	56	59	+3	108	107	108	+1
Collège	103	103	105	+2	101	104	114	+10	204	207	219	+12
Lycée d'enseignement général et technologique	48	51	50	-1	47	51	49	-2	95	102	99	-3
Lycée professionnel	21	22	22	0	15	16	14	-2	36	38	36	-2
Zones*	12	15	10	-5	12	9	9	0	24	24	19	-5
Autres établissements**	1	0	0	0	2	2	2	0	3	2	2	0
<b>Total</b>	<b>297</b>	<b>304</b>	<b>299</b>	<b>-5</b>	<b>294</b>	<b>300</b>	<b>308</b>	<b>+8</b>	<b>591</b>	<b>604</b>	<b>607</b>	<b>+3</b>

\* Zones de remplacement, zones brigade, zones départementales d'ajustement, zones secteur d'ajustement, etc.

\*\* Établissements socio-éducatifs, établissements pour enfants malades, GRETA, etc.

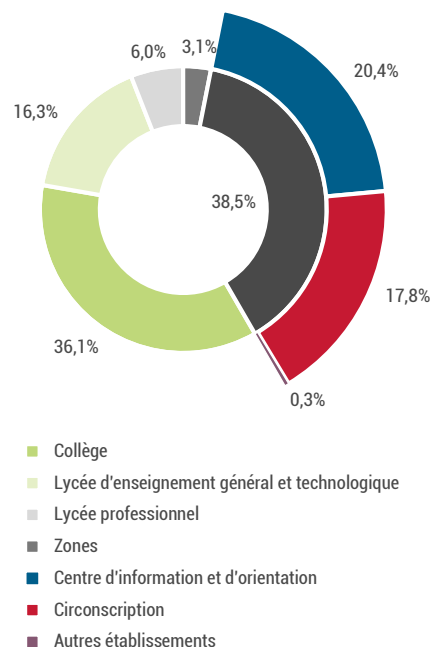
► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.1.9 – Répartition des personnels d'assistance éducative



► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.1.10 – Répartition des personnels d'éducation



► Source : Entrepôt de données BSA.

Les personnels d'assistance éducative sont principalement affectés en collège (42,0%), plus d'un quart en DSDEN et un autre quart en lycée.

Un tiers des personnels d'éducation est affecté en collège, près d'un quart en lycée, un cinquième dans les centres d'information et d'orientation et un autre cinquième en circonscription.

## 2.1.4.4 Personnels ASS par département et par type d'établissement

Tableau 2.1.19 – Évolution des effectifs des personnels ASS par département et par type d'établissement

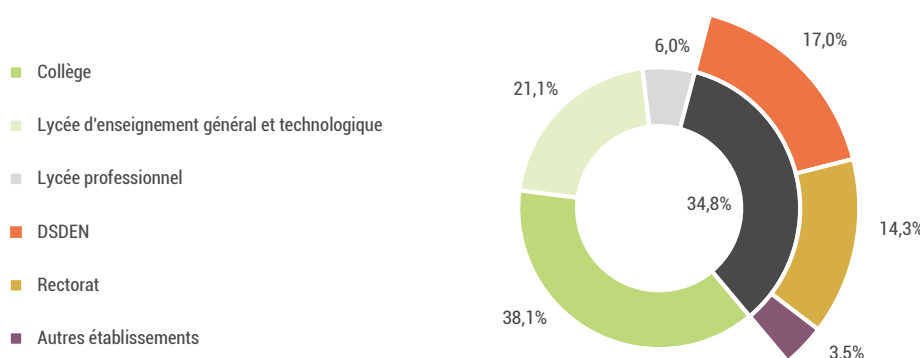
Type d'établissement	Alpes-Maritimes				Var				Académie			
	2017	2018	2019	Évolution 2019 / 2018	2017	2018	2019	Évolution 2019 / 2018	2017	2018	2019	Évolution 2019 / 2018
<b>Filière administrative</b>												
Collège	250	253	253	0	242	254	244	-10	492	507	497	-10
DSDEN	75	79	78	-1	94	93	90	-3	169	172	168	-4
Lycée d'enseignement général et technologique	160	154	156	+2	155	156	153	-3	315	310	309	-1
Lycée professionnel	51	50	48	-2	35	38	36	-2	86	88	84	-4
Rectorat	321	272	237	-35	-	-	0	-	321	272	237	-35
Autres établissements**	41	41	38	-3	21	19	21	+2	62	60	59	-1
	<b>898</b>	<b>849</b>	<b>810</b>	<b>-39</b>	<b>547</b>	<b>560</b>	<b>544</b>	<b>-16</b>	<b>1445</b>	<b>1 409</b>	<b>1 354</b>	<b>-55</b>
<b>Filière médico-sociale</b>												
Collège	75	75	75	0	80	76	78	+2	155	151	153	+2
DSDEN	60	60	62	+2	61	58	59	+1	121	118	121	+3
Lycée d'enseignement général et technologique	26	29	28	-1	18	21	22	+1	44	50	50	0
Lycée professionnel	11	11	11	0	7	7	7	0	18	18	18	0
Rectorat	7	8	7	-1	-	-	-	-	7	8	7	-1
	<b>179</b>	<b>183</b>	<b>183</b>	<b>0</b>	<b>166</b>	<b>162</b>	<b>166</b>	<b>+4</b>	<b>345</b>	<b>345</b>	<b>349</b>	<b>+4</b>
<b>Filière technique</b>												
Foyer d'hébergement d'élèves	2	2	1	-1	0	0	0	0	2	2	1	-1
	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>-1</b>
<b>Total</b>	<b>1 079</b>	<b>1 034</b>	<b>994</b>	<b>-40</b>	<b>713</b>	<b>722</b>	<b>710</b>	<b>-12</b>	<b>1 792</b>	<b>1 756</b>	<b>1 704</b>	<b>-52</b>

\*\* Établissements socio-éducatifs, établissements pour enfants malades, GRETA, etc.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Les personnels ASS sont plus nombreux dans les Alpes-Maritimes que dans le Var en raison de la présence du rectorat et d'un nombre d'établissements d'enseignement plus important.

Figure 2.1.11 – Répartition des personnels ASS



► Source : Entrepôt de données BSA.

Les personnels ASS sont principalement affectés dans les collèges (38,1%), dans les services déconcentrés (31,3%) et dans les lycées d'enseignement général et technologique (21,1%).



### 2.1.4.5 Personnels ITRF par département et par type d'établissement

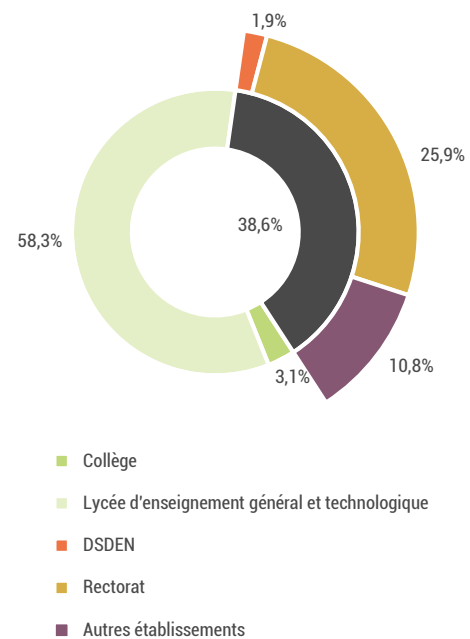
Tableau 2.1.20 – Évolution des effectifs des personnels ITRF par département et par type d'établissement

Type d'établissement	Alpes-Maritimes				Var				Académie			
	2017	2018	2019	Évolution 2019 / 2018	2017	2018	2019	Évolution 2019 / 2018	2017	2018	2019	Évolution 2019 / 2018
Collège	7	7	7	0	4	3	4	+1	11	10	11	+1
DSDEN	1	-	-	-	6	6	6	0	7	6	6	0
Lycée d'enseignement général et technologique	101	106	101	-5	84	83	83	0	185	189	184	-5
Rectorat	87	84	85	+1	-	-	-	-	87	84	85	+1
Autres établissements**	35	35	36	+1	-	-	-	-	35	35	36	+1
<b>Total</b>	<b>231</b>	<b>232</b>	<b>229</b>	<b>-3</b>	<b>94</b>	<b>92</b>	<b>93</b>	<b>+1</b>	<b>325</b>	<b>324</b>	<b>322</b>	<b>-2</b>

\*\* Établissements socio-éducatifs, établissements pour enfants malades, GRETA, etc.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.1.12 – Répartition des personnels ITRF



Près de 60% des personnels ITRF est affecté en lycée d'enseignement général et technologique et un peu plus de 25% est affecté dans au rectorat.

► Source : Entrepôt de données BSA.

## 2.2 Temps partiel

### 2.2.1 Ensemble des personnels de l'académie

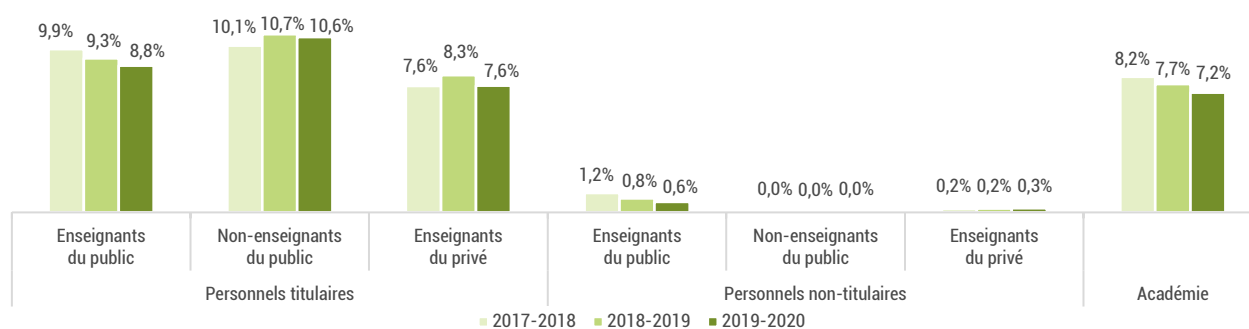
#### 2.2.1.1 Évolution globale du temps partiel

Tableau 2.2.1 – Évolution du temps partiel des personnels de l'académie

Secteur	Catégorie	2017-2018			2018-2019			2019-2020		
		Population totale	Individus à temps partiel	Part du temps partiel	Population totale	Individus à temps partiel	Part du temps partiel	Population totale	Individus à temps partiel	Part du temps partiel
<b>Personnels titulaires</b>										
Public	Enseignants	21 639	2 133	9,9%	21 527	2 003	9,3%	21 464	1 899	8,8%
	Non-enseignants	2 820	284	10,1%	2 801	301	10,7%	2 760	292	10,6%
Privé	Enseignants	2 125	162	7,6%	2 171	180	8,3%	2 198	168	7,6%
		<b>26 584</b>	<b>2 579</b>	<b>9,7%</b>	<b>26 499</b>	<b>2 484</b>	<b>9,4%</b>	<b>26 422</b>	<b>2 359</b>	<b>8,9%</b>
<b>Personnels non-titulaires</b>										
Public	Enseignants	935	11	1,2%	944	8	0,8%	938	6	0,6%
	Non-enseignants	3 711	1	0,0%	4 323	0	0,0%	4 991	2	0,0%
Privé	Enseignants	461	1	0,2%	429	1	0,2%	399	1	0,3%
		<b>5 107</b>	<b>13</b>	<b>0,3%</b>	<b>5 696</b>	<b>9</b>	<b>0,2%</b>	<b>6 328</b>	<b>9</b>	<b>0,1%</b>
<b>Total</b>		<b>31 691</b>	<b>2 592</b>	<b>8,2%</b>	<b>32 195</b>	<b>2 493</b>	<b>7,7%</b>	<b>32 750</b>	<b>2 368</b>	<b>7,2%</b>

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.2.1 – Évolution du temps partiel des personnels de l'académie sur 3 ans



► Source : Entrepôt de données BSA.

La part des personnels à temps partiel diminue de 0,5 point par rapport à l'année précédente.

#### 2.2.1.2 Personnels titulaires des secteurs public et privé sous contrat

Tableau 2.2.2 – Les quotités de temps partiel des personnels de l'académie par catégorie en 2019-2020

Type de personnels	Temps partiel à 50%		Temps partiel entre 50% et 80%		Temps partiel à 80%		Temps partiel à plus de 80%		Ensemble des temps partiels	
	Nombre	En %	Nombre	En %	Nombre	En %	Nombre	En %	Nombre	En %
<b>Personnels enseignants</b>										
Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré	399	3,7%	656	6,0%	10	0,1%	6	0,1%	1 071	9,8%
Enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré	197	1,5%	212	1,7%	298	2,3%	289	2,3%	996	7,8%
	<b>596</b>	<b>2,5%</b>	<b>868</b>	<b>3,7%</b>	<b>308</b>	<b>1,3%</b>	<b>295</b>	<b>1,2%</b>	<b>2 067</b>	<b>8,7%</b>
<b>Personnels non-enseignants</b>										
Personnels d'encadrement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnels de vie scolaire	12	2,2%	3	0,6%	27	5,0%	1	0,2%	43	8,0%
Personnels ASS	30	2,0%	8	0,5%	122	8,3%	44	3,0%	204	13,9%
Personnels ITRF	9	3,3%	1	0,4%	32	11,9%	3	1,1%	45	16,7%
	<b>51</b>	<b>1,8%</b>	<b>12</b>	<b>0,4%</b>	<b>181</b>	<b>6,5%</b>	<b>48</b>	<b>1,7%</b>	<b>292</b>	<b>10,6%</b>
<b>Total</b>	<b>647</b>	<b>2,4%</b>	<b>880</b>	<b>3,3%</b>	<b>489</b>	<b>1,9%</b>	<b>343</b>	<b>1,3%</b>	<b>2 359</b>	<b>8,9%</b>

► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 2.2.3 – Le temps partiel et le temps complet des personnels de l'académie par catégorie en 2019-2020

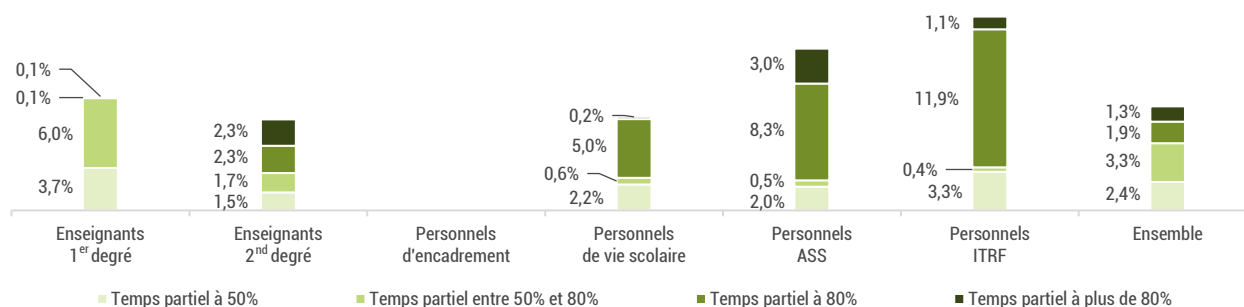
Type de personnels	Temps partiel			Temps Complet			Total	
	Nombre	En %	Part	Nombre	En %	Part	Nombre	Part
<b>Personnels enseignants</b>								
Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré	1 071	9,8%	45,4%	9 860	90,2%	41,0%	10 931	41,4%
Enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré	996	7,8%	42,2%	11 735	92,2%	48,7%	12 731	48,2%
	<b>2 067</b>	<b>8,7%</b>	<b>87,6%</b>	<b>21 595</b>	<b>91,3%</b>	<b>89,7%</b>	<b>23 662</b>	<b>89,6%</b>
<b>Personnels non-enseignants</b>								
Personnels d'encadrement	-	-	-	488	100,0%	2,0%	488	1,8%
Personnels de vie scolaire	43	8,0%	1,8%	492	92,0%	2,1%	535	2,0%
Personnels ASS	204	13,9%	8,7%	1 263	86,1%	5,3%	1 467	5,6%
Personnels ITRF	45	16,7%	1,9%	225	83,3%	0,9%	270	1,0%
	<b>292</b>	<b>10,6%</b>	<b>12,4%</b>	<b>2 468</b>	<b>89,4%</b>	<b>10,3%</b>	<b>2 760</b>	<b>10,4%</b>
<b>Total</b>	<b>2 359</b>	<b>8,9%</b>	<b>100,0%</b>	<b>24 063</b>	<b>91,1%</b>	<b>100,0%</b>	<b>26 422</b>	<b>100,0%</b>

► Source : Entrepôt de données BSA.

La quotité de temps partiel la plus demandée est la quotité de 80% dans toutes les catégories de personnels hormis les enseignants du 1<sup>er</sup> degré qui ont principalement recours aux quotités comprises entre 50% et 80%.

Quelle que soit la quotité, ce sont les personnels ITRF et ASS ainsi que les enseignants du 1<sup>er</sup> degré qui exercent le plus à temps partiel.

Figure 2.2.2 – Taux de temps partiel des personnels titulaires des secteurs public et privé

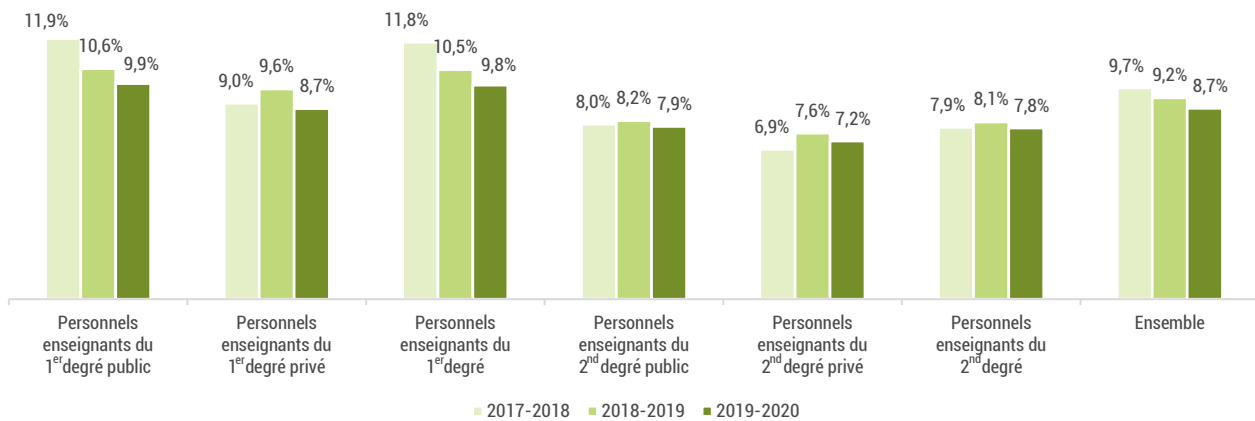


► Source : Entrepôt de données BSA.

## 2.2.2 Personnels titulaires enseignants des secteurs public et privé sous contrat

### 2.2.2.1 Évolution du temps partiel

Figure 2.2.3 – Évolution du temps partiel des enseignants titulaires sur 3 ans

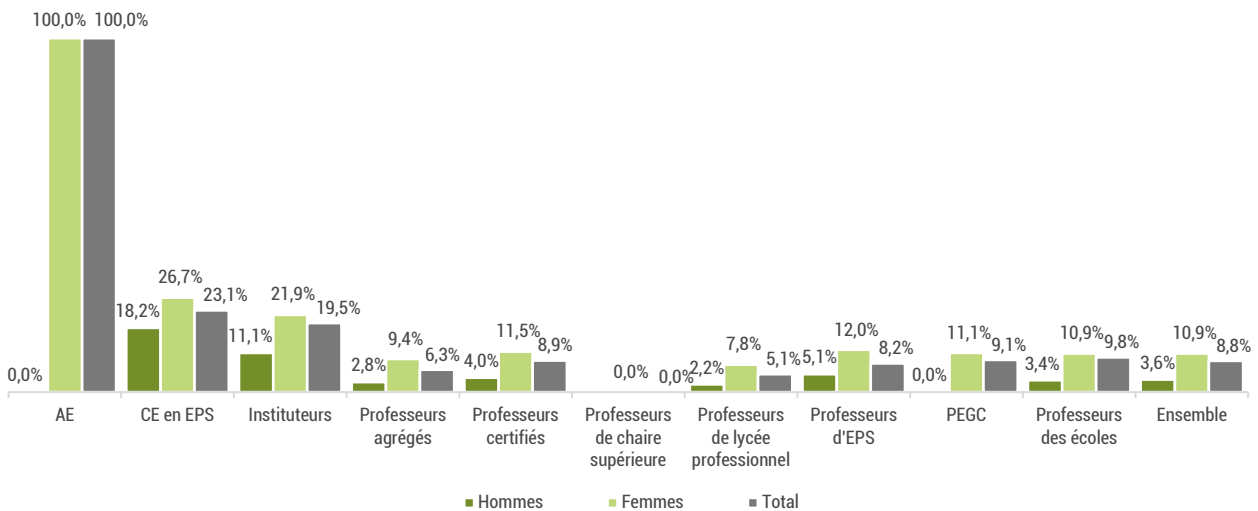


► Source : Entrepôt de données BSA.

Parmi les enseignants, la part de ceux qui exercent à temps partiel est en diminution (-0,5 point).

### 2.2.2.2 Temps partiel par corps et par genre

Figure 2.2.4 – Part du temps partiel chez enseignants titulaires du secteur public par corps et par genre



AE : Adjoints d'enseignement.

CE : Chargés d'enseignement.

PEGC : Professeurs d'enseignement général de collège.

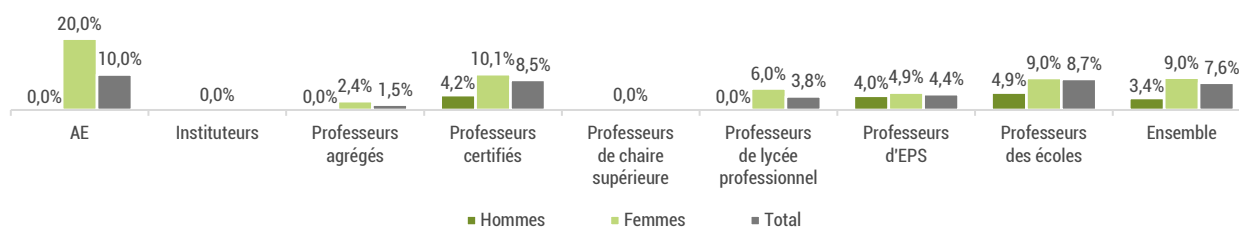
► Source : Entrepôt de données BSA.

8,8% des enseignants du secteur public sont à temps partiel : 3,6% des hommes et 10,9% des femmes.

Les corps qui ont le plus recours au temps partiel sont les chargés d'enseignement en EPS (23,1%) et les instituteurs (19,5%).

Pour les professeurs des écoles qui représentent 99,0% des enseignants du 1<sup>er</sup> degré, le taux de temps partiel est globalement supérieur à la moyenne académique (9,8%).

Figure 2.2.5 – Part du temps partiel chez les enseignants titulaires du secteur privé par corps et par genre



AE : Adjoints d'enseignement.

► Source : Entrepôt de données BSA.

7,6% des enseignants du secteur privé sont à temps partiel : 3,4% des hommes et 9,0% des femmes. Les corps qui ont le plus recours au temps partiel sont les adjoints d'enseignement (10,0%), les professeurs des écoles (8,7%) et les professeurs certifiés (8,5%).

### 2.2.2.3 Temps partiel selon le motif

#### 2.2.2.3.1 Enseignants du 1<sup>er</sup> degré

Tableau 2.2.4 – Le temps partiel des personnels titulaires enseignants du 1<sup>er</sup> degré selon le motif en 2019-2020

Personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré	Nombre	En %
Temps partiel de droit pour élever un enfant	321	30,0%
Temps partiel de droit pour personne handicapée	47	4,4%
Temps partiel de droit pour soins à enfant ou ascendant ou conjoint	67	6,3%
Temps partiel sur autorisation	572	53,4%
Temps partiel sur autorisation pour créer ou reprendre une entreprise	12	1,1%
Temps partiel thérapeutique	52	4,8%
<b>Total</b>	<b>1 071</b>	<b>100,0%</b>

► Source : Entrepôt de données BSA.

Parmi les différents motifs de temps partiel, les temps partiels sur autorisation sont majoritaire (54,5%) alors que les temps partiels de droit sont de 40,6%. Parmi ces derniers, 73,8% d'entre eux sont demandés pour élever un enfant. Cette répartition des temps partiels selon le motif reste stable d'une année sur l'autre.

#### 2.2.2.3.2 Enseignants du 2<sup>nd</sup> degré

Tableau 2.2.5 – Le temps partiel des personnels titulaires enseignants du 2<sup>nd</sup> degré selon le motif en 2019-2020

Personnels enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré	Nombre	En %
Crédit d'heures pour fonction élective	2	0,2%
Temps partiel de droit pour élever un enfant	172	17,3%
Temps partiel de droit pour personne handicapée	60	6,0%
Temps partiel de droit pour soins à enfant ou ascendant ou conjoint	28	2,8%
Temps partiel sur autorisation	692	69,5%
Temps partiel sur autorisation pour créer ou reprendre une entreprise	0	0,0%
Temps partiel thérapeutique	42	4,2%
<b>Total</b>	<b>996</b>	<b>100,0%</b>

► Source : Entrepôt de données BSA.

Les deux principaux motifs de recours au temps partiel se retrouvent parmi les personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré : le temps partiel sur autorisation encore plus représenté avec 69,5% des demandes et le temps partiel de droit pour élever un enfant (17,3%).

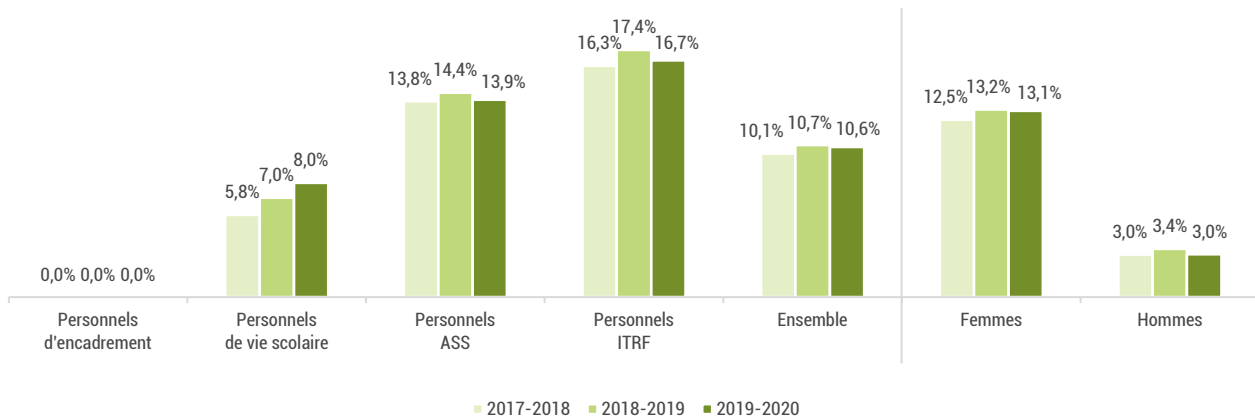
Les recours au temps partiel thérapeutique (4,2%) sont moins fréquents parmi les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré, comparativement aux enseignants du 1<sup>er</sup> degré. Il en est de même pour le temps partiel pour soins à enfant ou ascendant ou conjoint (2,8% pour les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré).

Le recours au temps partiel pour personne handicapée augmente cette année et passe de 46 à 60 (+3,0%).

## 2.2.3 Personnels titulaires non-enseignants

### 2.2.3.1 Évolution du temps partiel

Figure 2.2.6 – Évolution du temps partiel des personnels titulaires non-enseignants sur 3 ans



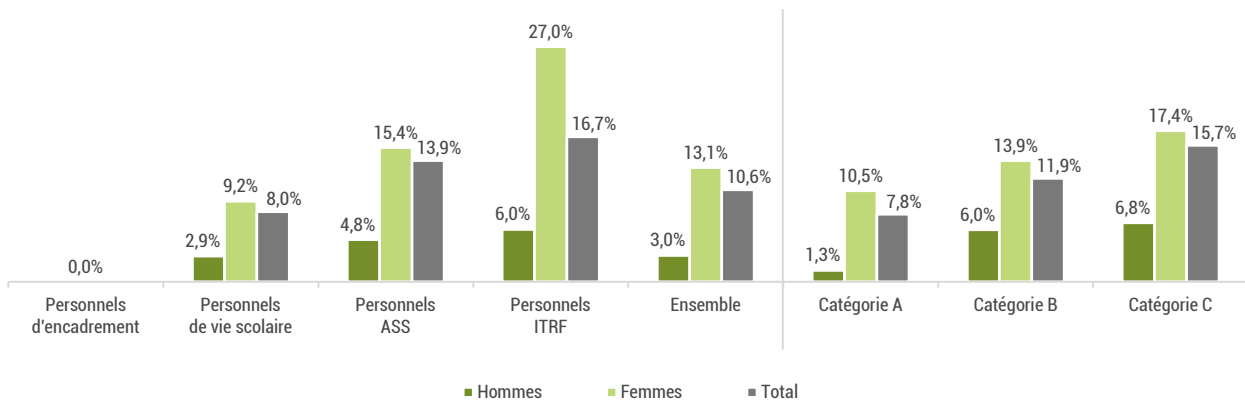
► Source : Entrepôt de données BSA.

Le taux de temps partiel des personnels titulaires non-enseignants est de 10,6% au 31/12/2019. Ce taux, supérieur à la moyenne académique de 8,9% pour l'ensemble des titulaires, baisse de 0,1 point par rapport à l'année précédente. Toutes les catégories de personnels voient leur taux diminuer à l'exception des personnels de vie scolaire pour qui le taux augmente cette année de 1,0 point et des personnels d'encadrement qui n'ont pas recours au temps partiel.

Les taux de temps partiel les plus élevés concernent la population féminine : 13,1% (-0,1 point) contre 3,0% pour les hommes (-0,4 point).

### 2.2.3.2 Temps partiel par corps et par genre

Figure 2.2.7 – Part des temps partiel chez les personnels non-enseignants titulaires par genre et par catégorie



► Source : Entrepôt de données BSA.

Les catégories de personnels qui ont le plus recours au temps partiel sont les personnels ITRF (16,7%) et les personnels ASS (13,9%), avec une proportion de femmes à temps partiel particulièrement importante pour les ITRF (27,0%).

La catégorie fonction publique qui a le plus recours au temps partiel est la catégorie C (15,7%).

### 2.2.3.3 Temps partiel selon le motif

Chez les personnels non-enseignants, hormis les personnels d'encadrement qui n'ont pas recours au temps partiel, le principal motif de temps partiel est le temps partiel sur autorisation (70,9% des motifs). Le deuxième motif est le temps partiel de droit pour élever un enfant (11,6%).

#### 2.2.3.3.1 Personnels d'encadrement

Pour l'année scolaire 2019-2020, aucun personnel d'encadrement n'est à temps partiel.

#### 2.2.3.3.2 Personnels de vie scolaire

Tableau 2.2.6 – Le temps partiel des personnels titulaires de vie scolaire selon le motif en 2019-2020

Personnels de vie scolaire	Nombre	En %
Temps partiel de droit pour élever un enfant	10	23,3%
Temps partiel de droit pour personne handicapée	2	4,7%
Temps partiel de droit pour soins à enfant ou ascendant ou conjoint	1	2,3%
Temps partiel sur autorisation	21	48,8%
Temps partiel sur autorisation pour créer ou reprendre une entreprise	0	0,0%
Temps partiel thérapeutique	9	20,9%
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>100,0%</b>

► Source : Entrepôt de données BSA.

#### 2.2.3.3.3 Personnels ASS

Tableau 2.2.7 – Le temps partiel des personnels titulaires ASS selon le motif en 2019-2020

Personnels ASS	Nombre	En %
Temps partiel de droit pour élever un enfant	19	9,3%
Temps partiel de droit pour personne handicapée	16	7,8%
Temps partiel de droit pour soins à enfant ou ascendant ou conjoint	7	3,4%
Temps partiel sur autorisation	155	76,0%
Temps partiel sur autorisation pour créer ou reprendre une entreprise	0	0,0%
Temps partiel thérapeutique	7	3,4%
<b>Total</b>	<b>204</b>	<b>100,0%</b>

► Source : Entrepôt de données BSA.

#### 2.2.3.3.4 Personnels ITRF

Tableau 2.2.8 – Le temps partiel des personnels titulaires ITRF selon le motif en 2019-2020

Personnels ITRF	Nombre	En %
Temps partiel de droit pour élever un enfant	5	11,1%
Temps partiel de droit pour personne handicapée	2	4,4%
Temps partiel de droit pour soins à enfant ou ascendant ou conjoint	3	6,7%
Temps partiel sur autorisation	31	68,9%
Temps partiel sur autorisation pour créer ou reprendre une entreprise	0	0,0%
Temps partiel thérapeutique	4	8,9%
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>100,0%</b>

► Source : Entrepôt de données BSA.

## 2.3 Congés pour raison de santé

- Cette partie du chapitre porte sur tous les congés de maladie (congés de maladie ordinaire, les congés longue maladie, les congés de longue durée, les congés de maladie grave et les congés de maladie professionnelle) ainsi que sur les congés de maternité, paternité, adoption et les accidents de travail ou de service.
- La population de référence est la population étudiée dans le chapitre 1.
- L'alimentation de l'entrepôt de données BSA concerne l'ensemble des congés pour l'ensemble des périodes. Cette alimentation intègre donc l'ensemble des saisies effectuées jusqu'au 14/10/2020 (date de la dernière alimentation), y compris celles qui ont un effet rétroactif dans le temps (ce qui est le cas pour certains types de congés longs).
- Certaines anomalies liées au calcul de la durée des congés ou à la superposition des congés ont fait l'objet d'un traitement correctif.

### 2.3.1 Évolution du taux d'absentéisme des personnels de l'académie

Le taux d'absentéisme correspond au ratio [durées cumulées des absences de chaque agent en jours] / ([nombre d'individus au 31/12/2019]\*[365]).

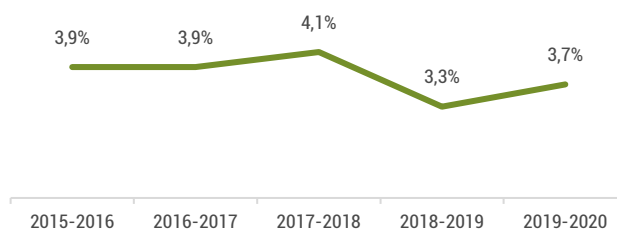
#### 2.3.1.1 Absentéisme par secteur d'enseignement

Tableau 2.3.1 – Historique du taux d'absentéisme par secteur d'enseignement et par catégorie de personnels

Catégorie de personnels	2017-2018	2018-2019	2019-2020
<b>Personnels enseignants</b>			
Personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré public	4,8%	4,1%	4,4%
Personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré privé sous contrat	5,1%	3,7%	4,6%
Personnels enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré public	4,1%	3,4%	3,6%
Personnels enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré privé sous contrat	4,1%	2,6%	3,4%
	<b>4,4%</b>	<b>3,6%</b>	<b>4,0%</b>
<b>Personnels non-enseignants</b>			
Personnels d'encadrement	2,0%	1,5%	1,6%
Personnels de vie scolaire	2,3%	1,7%	2,0%
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ASS)	4,0%	3,6%	4,3%
Personnels ingénieurs et techniciens de recherche et formation (ITRF)	5,2%	3,6%	5,4%
	<b>2,9%</b>	<b>2,2%</b>	<b>2,6%</b>
<b>Total</b>	<b>4,1%</b>	<b>3,3%</b>	<b>3,7%</b>

► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.3.1 – Taux d'absentéisme



► Source : Entrepôt de données BSA.

Le taux d'absentéisme de l'ensemble de la population de référence représente 3,7%, en augmentation de 0,4 point par rapport à l'année précédente.

Les personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré sont, tous secteurs confondus, proportionnellement plus absents que ceux du 2<sup>nd</sup> degré. Ce sont les personnels d'encadrement (1,6%) ainsi que les personnels de vie scolaire (2,0%) qui sont les moins absents.



### 2.3.1.2 Absentéisme par genre

Tableau 2.3.2 – Historique du taux d’absentéisme par genre et par catégorie de personnels

Catégorie de personnels	2017-2018	2018-2019	2019-2020
<b>Femmes</b>			
Personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré	5,2%	4,4%	4,8%
Personnels enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré	5,0%	3,9%	4,4%
Personnels d’encadrement	2,1%	2,0%	1,7%
Personnels de vie scolaire	2,5%	1,9%	2,2%
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ASS)	4,0%	3,8%	4,5%
Personnels ingénieurs et techniciens de recherche et formation (ITRF)	5,5%	3,5%	4,1%
	4,7%	3,8%	4,2%
<b>Hommes</b>			
Personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré	3,0%	2,2%	2,3%
Personnels enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré	2,7%	2,3%	2,3%
Personnels d’encadrement	1,9%	1,0%	1,5%
Personnels de vie scolaire	1,2%	0,9%	1,0%
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ASS)	4,2%	1,8%	3,5%
Personnels ingénieurs et techniciens de recherche et formation (ITRF)	4,8%	3,7%	6,8%
	2,7%	2,1%	2,3%
<b>Total</b>	<b>4,1%</b>	<b>3,3%</b>	<b>3,7%</b>

► Source : Entrepôt de données BSA.

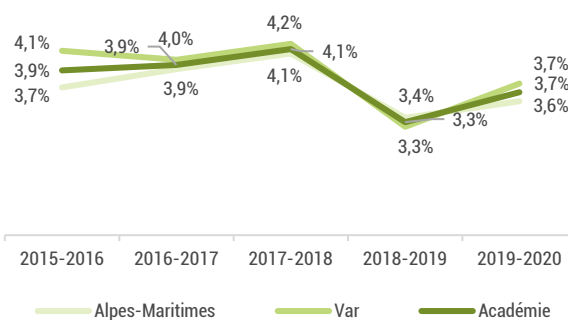
Le taux d’absentéisme des femmes nettement plus élevé que celui des hommes s’explique notamment par les congés maternité. La hausse du taux d’absentéisme évoquée précédemment concerne aussi bien les hommes que les femmes.

Les taux d’absentéisme les plus élevés concernent les personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré pour les femmes et les personnels ITRF pour les hommes.

### 2.3.1.3 Absentéisme par département

L’écart d’absentéisme entre les deux départements reste constant (0,1 point) avec un taux d’absentéisme en augmentation de 0,4 point par rapport à l’année précédente.

Figure 2.3.2 – Évolution du taux d’absentéisme par département



► Source : Entrepôt de données BSA.

## 2.3.1.4 Absentéisme par corps

## 2.3.1.4.1 Personnels enseignants

Tableau 2.3.3 – Absentéisme des personnels enseignants du secteur public par degré d'enseignement et par corps

Corps		2017-2018	2018-2019	2019-2020
<b>Personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public</b>				
Titulaires	Instituteurs	9,4%	7,2%	5,1%
	Professeurs des écoles	4,8%	4,1%	4,4%
Non-titulaires	Professeurs contractuels	-	-	0,0%
	Professeurs contractuels BOE <sup>(1)</sup>	0,0%	0,1%	0,4%
		<b>4,8%</b>	<b>4,1%</b>	<b>4,4%</b>
<b>Personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré public</b>				
Titulaires	Adjointes d'enseignement	0,0%	0,0%	0,0%
	Chargés d'enseignement en EPS	7,3%	8,8%	4,7%
	Professeurs agrégés	3,1%	2,0%	3,0%
	Professeurs certifiés	4,6%	3,7%	3,9%
	Professeurs d'enseignement général de collège	8,7%	15,3%	8,2%
	Professeurs d'EPS	4,5%	3,9%	4,2%
	Professeurs de chaire supérieure	0,3%	0,0%	0,7%
	Professeurs de lycée professionnel	4,1%	3,4%	3,6%
Non-titulaires	Maîtres auxiliaires	5,3%	6,0%	10,2%
	Professeurs contractuels	2,2%	2,3%	1,9%
	Professeurs contractuel BOE <sup>(1)</sup>	0,0%	0,0%	0,0%
		<b>4,1%</b>	<b>3,4%</b>	<b>3,6%</b>
<b>Total</b>		<b>4,4%</b>	<b>3,7%</b>	<b>4,0%</b>

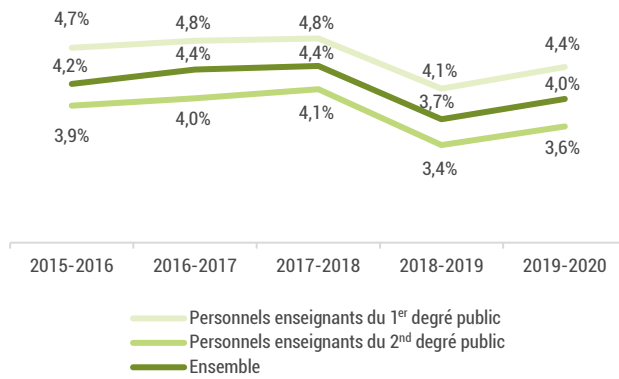
► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 2.3.4 – Absentéisme des personnels enseignants du secteur privé sous contrat par degré d'enseignement et par corps

Corps		2017-2018	2018-2019	2019-2020
<b>Personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré privé</b>				
Titulaires	Instituteurs	12,9%	0,0%	0,0%
	Professeurs des écoles	6,4%	4,2%	5,5%
Non-titulaires	Maîtres auxiliaires	0,0%	4,2%	5,5%
		<b>5,1%</b>	<b>3,7%</b>	<b>4,6%</b>
<b>Personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré privé</b>				
Titulaires	Adjointes d'enseignement	0,3%	0,1%	0,0%
	Professeurs agrégés	2,5%	2,8%	1,7%
	Professeurs certifiés	4,7%	2,6%	3,9%
	Professeurs d'EPS	5,4%	4,9%	3,3%
	Professeurs de chaire supérieure	-	-	22,7%
	Professeurs de lycée professionnel	3,2%	2,3%	3,3%
Non-titulaires	Maîtres auxiliaires	2,7%	2,1%	1,7%
		<b>4,1%</b>	<b>2,6%</b>	<b>3,4%</b>
<b>Total</b>		<b>4,4%</b>	<b>3,0%</b>	<b>3,8%</b>

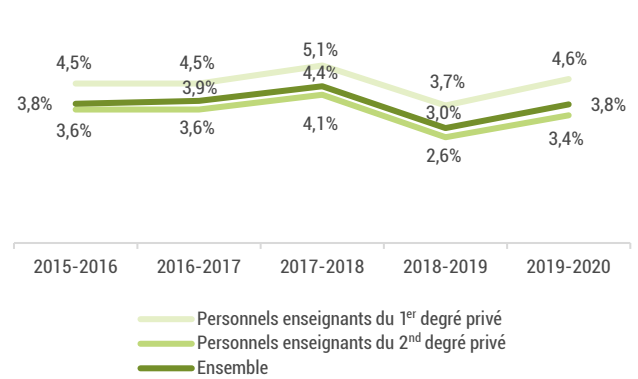
► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.3.3 – Taux d’absentéisme des personnels enseignants du secteur public



► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.3.4 – Taux d’absentéisme des personnels enseignants du secteur privé



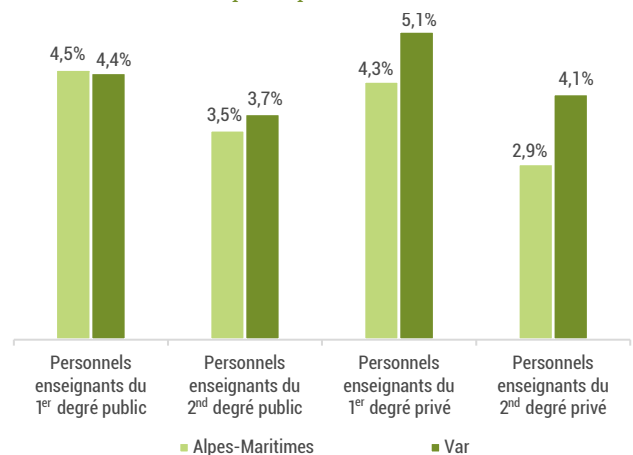
► Source : Entrepôt de données BSA.

Le taux d’absentéisme des enseignants, tous secteurs et tous niveaux d’enseignement confondus, est de 4,0%, en hausse de 0,4 point par rapport à l’année précédente.

Le taux d’absentéisme des enseignants du secteur privé sous contrat est de 3,8%, en augmentation de 0,8 point. Il est de 4,0% dans le secteur public, en hausse de 0,3 point.

Les taux d’absentéisme dans le 1<sup>er</sup> degré sont plus élevés que dans le 2<sup>nd</sup> degré quel que soit le secteur d’enseignement.

Figure 2.3.5 – Taux d’absentéisme des personnels enseignants par département



► Source : Entrepôt de données BSA.

Les taux d’absentéisme des enseignants sont plus élevés dans le Var que dans les Alpes-Maritimes chez l’ensemble des personnels à l’exception des enseignants du 1<sup>er</sup> degré public.

## 2.3.1.4.2 Personnels non-enseignants

Tableau 2.3.5 – Absentéisme des personnels non-enseignants par catégorie et par fonction

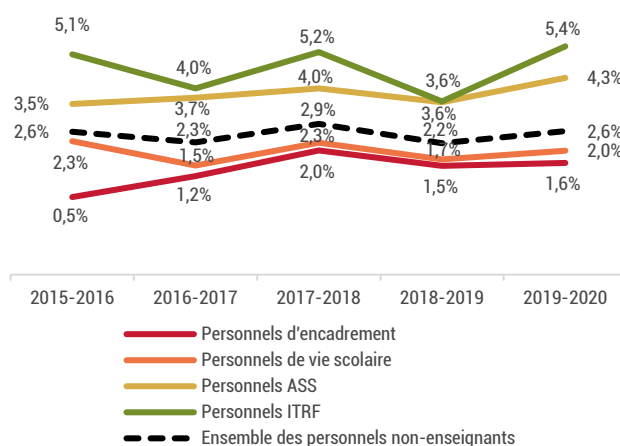
Catégorie de personnels	2017-2018	2018-2019	2019-2020
<b>Personnels d'encadrement</b>			
Personnels d'encadrement supérieur	2,2%	0,2%	-
Personnels d'inspection	0,7%	1,1%	1,7%
Personnels de direction	2,3%	1,7%	1,7%
	2,0%	1,5%	1,6%
<b>Personnels de vie scolaire</b>			
Personnels d'assistance éducative	1,8%	1,3%	1,7%
Personnels d'éducation	5,0%	4,6%	4,5%
	2,3%	1,7%	2,0%
<b>Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ASS)</b>			
Personnels administratifs	4,2%	3,3%	4,3%
Personnels médico-sociaux	3,2%	4,4%	4,4%
Personnels techniques	1,8%	4,7%	0,8%
	4,0%	3,6%	4,3%
<b>Personnels ingénieurs et techniciens de recherche et formation (ITRF)</b>			
	5,2%	3,6%	5,4%
<b>Total</b>	<b>2,9%</b>	<b>2,2%</b>	<b>2,6%</b>

► Source : Entrepôt de données BSA.

Le taux d'absentéisme augmente pour toutes les catégories de personnels non-enseignants et atteint, en 2019-2020, 2,6% pour l'ensemble des agents (+0,4 point par rapport à l'année précédente).

Parmi les personnels non-enseignants, les taux d'absentéisme les plus élevés concernent les personnels ITRF (5,4%) et ASS (4,3%). Les personnels d'encadrement ont le taux le plus faible (1,6%) et celui des personnels de vie scolaire présente des disparités selon le corps des agents : 1,7% pour les personnels d'assistance éducative et 4,5% pour les personnels d'éducation.

Figure 2.3.6 – Évolution du taux d'absentéisme des personnels non-enseignants



► Source : Entrepôt de données BSA.

## 2.3.2 Motifs de congés pour raison de santé

### 2.3.2.1 Évolution de la part relative du nombre de jours d'absence par motif

Tableau 2.3.6 – Part relative du nombre de jours d'absence par motif

Motif	2017-2018	2018-2019	2019-2020
<b>Maladie ordinaire</b>			
Congé de maladie ordinaire	49,8%	57,1%	50,5%
Congé d'office avec plein traitement	0,1%	0,0%	0,1%
Congé sans traitement pour inaptitude physique	0,4%	0,3%	1,0%
	<b>50,3%</b>	<b>57,4%</b>	<b>51,6%</b>
<b>Congé long</b>			
Congé de longue durée non imputable au service	6,4%	3,7%	4,3%
Congé de longue durée non imputable au service (enseignement privé)	1,5%	1,0%	1,4%
Congé de longue maladie non imputable au service	18,8%	15,5%	19,0%
Congé grave maladie (non-titulaires)	0,3%	0,3%	0,8%
	<b>27,0%</b>	<b>20,5%</b>	<b>25,5%</b>
<b>Maladie professionnelle ou accident du travail</b>			
Congé accident du travail ou de service	3,3%	4,2%	3,8%
Congé maladie professionnelle	0,2%	0,2%	0,1%
Congé invalidité temporaire imputable au service	-	-	0,2%
	<b>3,5%</b>	<b>4,4%</b>	<b>4,1%</b>
<b>Maternité</b>			
Congé maternité	17,0%	15,5%	17,1%
Congé maternité pathologique lié au DES	0,0%	0,0%	0,0%
Congé supplémentaire grossesse pathologique	0,8%	0,9%	0,7%
Repos suites de couches pathologiques	1,0%	0,8%	0,5%
	<b>18,8%</b>	<b>17,2%</b>	<b>18,3%</b>
<b>Paternité ou adoption</b>			
Congé d'adoption	0,0%	0,0%	0,1%
Congé paternité/accueil enfant	0,4%	0,5%	0,4%
	<b>0,4%</b>	<b>0,5%</b>	<b>0,5%</b>
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

► Source : Entrepôt de données BSA.

Les congés de maladie ordinaire représente plus de la moitié (50,5%) de l'ensemble des jours de congé pour raison de santé. Ils sont en diminution par rapport à 2018-2019 (-6,6 points).

Un peu moins d'un jour sur cinq est généré par un congé de longue maladie qui est le deuxième motif en nombre de jours d'absence. Le troisième motif d'absence concerne le congé de maternité (17,1%).

## 2.3.2.2 Durée moyenne des congés pris pour raison de santé

La durée moyenne des congés est le rapport entre la durée cumulée des congés et le nombre d'individus au 31/12/2019 (en congé pour raison de santé ou non).

Tableau 2.3.7 – Durée moyenne (en jours) des congés pris pour raison de santé pour l'année scolaire 2019-2020

Catégorie de personnels		Maladie ordinaire <sup>(1)</sup>	Congé long <sup>(2)</sup>	Maladie professionnelle ou accident du travail <sup>(3)</sup>	Maternité <sup>(4)</sup>	Paternité ou adoption <sup>(5)</sup>	Total
<b>Personnels enseignants du secteur public</b>							
Hommes	Moins de 30 ans	3,7		0,3		0,4	4,4
	De 30 à 39 ans	4,4	1,2	0,4		0,6	6,6
	De 40 à 49 ans	4,6	1,7	0,4		0,2	6,9
	50 ans et plus	6,7	4,4	0,6		0,0	11,6
Femmes	Moins de 30 ans	9,7	1,0	0,1	11,2		22,0
	De 30 à 39 ans	9,1	2,1	0,2	12,0	0,0	23,3
	De 40 à 49 ans	6,6	3,7	0,6	1,1	0,0	12,0
	50 ans et plus	9,1	6,9	1,0	0,0		17,0
		<b>7,4</b>	<b>3,7</b>	<b>0,6</b>	<b>2,8</b>	<b>0,1</b>	<b>14,6</b>
<b>Évolution 2019-2020 / 2018-2019</b>		<b>-0,2</b>	<b>+0,8</b>	<b>-0,0</b>	<b>+0,4</b>	<b>-0,0</b>	<b>+1,0</b>
<b>Personnels enseignants du secteur privé sous contrat</b>							
Hommes	Moins de 30 ans	0,8					0,8
	De 30 à 39 ans	2,3				1,1	3,4
	De 40 à 49 ans	3,0	0,2	1,0		0,8	4,9
	50 ans et plus	5,0	4,9	0,1			10,0
Femmes	Moins de 30 ans	4,5		0,6	14,3		19,4
	De 30 à 39 ans	7,3	1,7	0,0	10,8		19,8
	De 40 à 49 ans	6,1	2,9	0,3	1,0		10,2
	50 ans et plus	8,3	10,1	0,5			19,0
		<b>6,2</b>	<b>4,4</b>	<b>0,3</b>	<b>2,7</b>	<b>0,1</b>	<b>13,8</b>
<b>Évolution 2019-2020 / 2018-2019</b>		<b>+0,7</b>	<b>+1,1</b>	<b>-0,1</b>	<b>+1,1</b>	<b>0,1</b>	<b>+3,0</b>
<b>Personnels non-enseignants du secteur public</b>							
Hommes	Moins de 30 ans	2,5				0,0	2,5
	De 30 à 39 ans	3,5		1,1		0,4	5,0
	De 40 à 49 ans	3,1	1,2	1,5		0,1	5,8
	50 ans et plus	7,9	3,6	1,2			12,7
Femmes	Moins de 30 ans	3,6			3,9		7,5
	De 30 à 39 ans	6,4	1,2	0,1	5,3	0,1	13,1
	De 40 à 49 ans	4,5	1,9	0,2	0,8		7,3
	50 ans et plus	7,4	3,6	0,9			11,8
		<b>5,7</b>	<b>2,1</b>	<b>0,5</b>	<b>1,3</b>	<b>0,0</b>	<b>9,6</b>
<b>Évolution 2019-2020 / 2018-2019</b>		<b>+0,4</b>	<b>+1,0</b>	<b>+0,1</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>+1,4</b>
<b>Évolution 2019-2020 / 2018-2019</b>		<b>6,9</b>	<b>3,4</b>	<b>0,5</b>	<b>2,4</b>	<b>0,1</b>	<b>13,3</b>
<b>Évolution 2019-2020 / 2018-2019</b>		<b>-0,1</b>	<b>+0,9</b>	<b>0,0</b>	<b>+0,3</b>	<b>-0,0</b>	<b>+1,1</b>

(1) Congé de maladie ordinaire, congé d'office avec plein traitement, congé sans traitement pour inaptitude physique.

(2) Congé de longue durée non imputable au service, congé de longue maladie non imputable au service, congé grave maladie.

(3) Congé pour accident de travail ou de service, congé de maladie professionnelle, congé de longue maladie imputable au service.

(4) Congé de maternité, congé supplémentaire pour grossesse pathologique, repos suite de couches pathologiques.

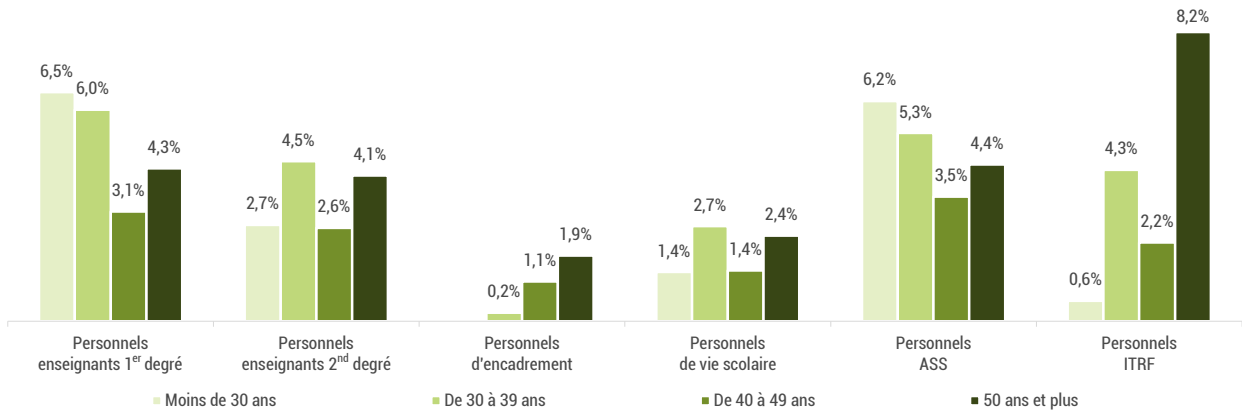
(5) Congé de paternité, congé d'adoption.

► Source : Entrepôt de données BSA.

La durée totale moyenne des congés pour raison de santé est de 13,3 jours en 2019-2020 contre 12,2 jours l'année scolaire précédente.

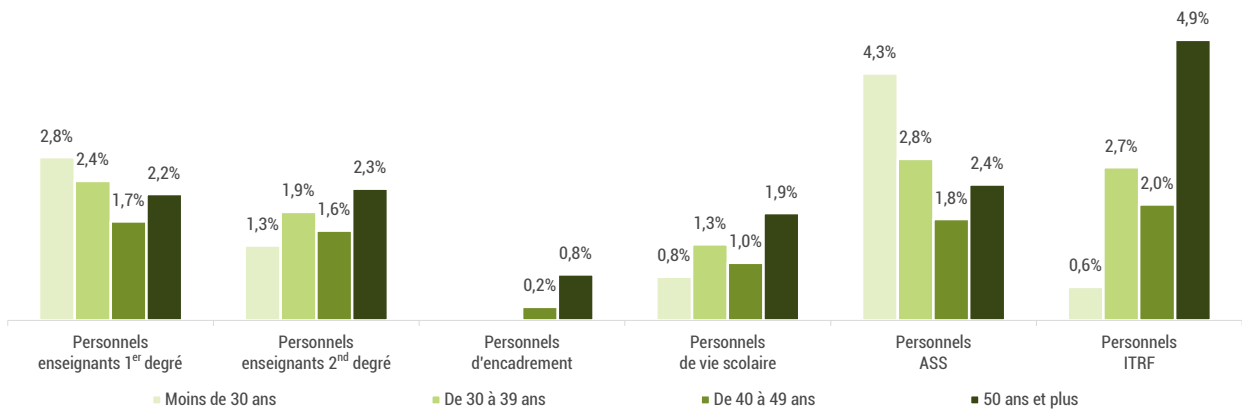
### 2.3.2.3 Répartition des absences par motif et tranche d'âge

Figure 2.3.7 – Absentéisme par tranche d'âge en 2019-2020 – Ensemble des congés



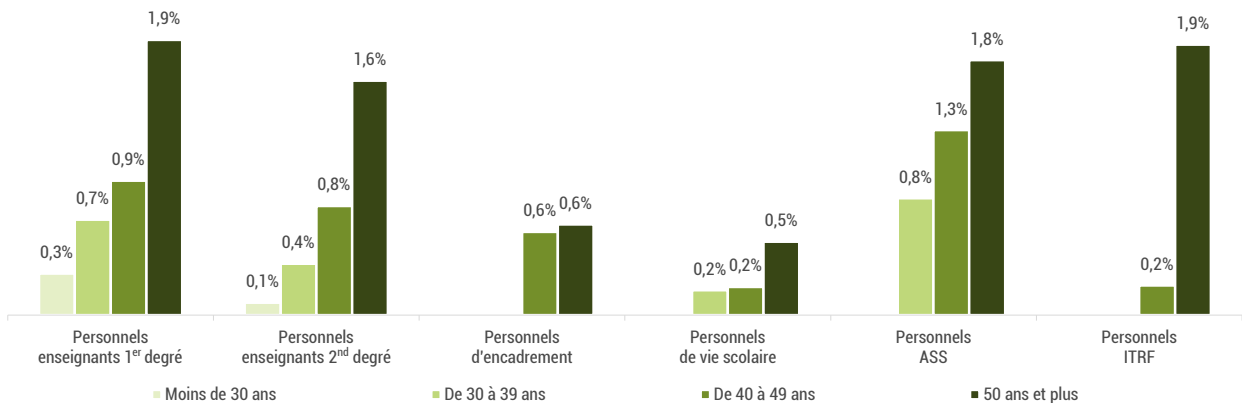
► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.3.8 – Absentéisme par tranche d'âge en 2019-2020 – Maladie ordinaire



► Champs : Congé de maladie ordinaire, congé d'office avec plein traitement, congé sans traitement pour inaptitude physique.  
► Source : Entrepôt de données BSA.

Figure 2.3.9 – Absentéisme par tranche d'âge en 2019-2020 – Congé long



► Champs : Congé de longue durée non imputable au service, congé de longue maladie non imputable au service, congé grave maladie.  
► Source : Entrepôt de données BSA.

A partir de 50 ans, l'absentéisme lié à des congés longs augmente pour toutes les catégories de personnels.

Figure 2.3.10 – Absentéisme par tranche d'âge en 2019-2020 – Maladie professionnelle ou accident de travail

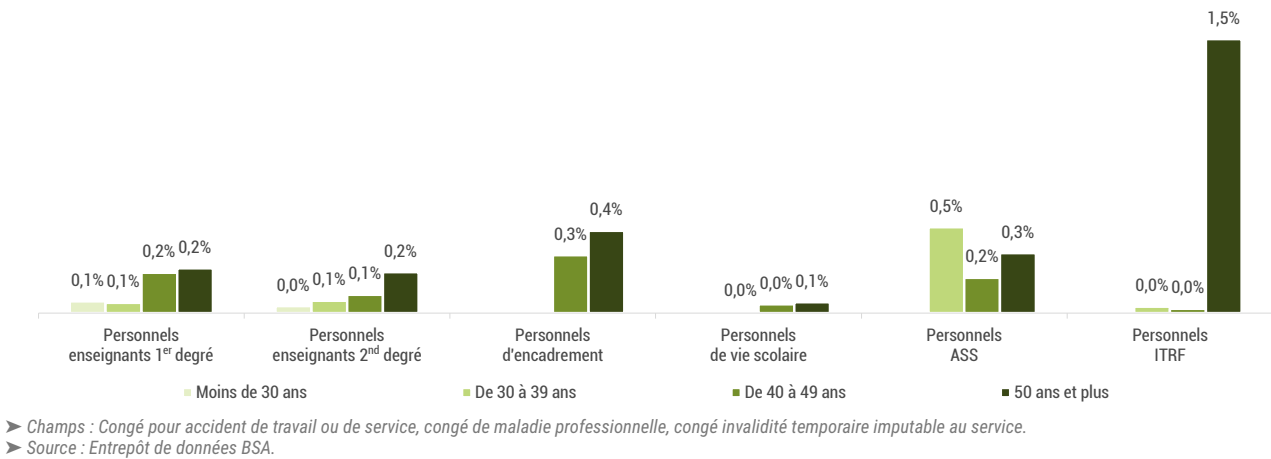


Figure 2.3.11 – Absentéisme par tranche d'âge en 2019-2020 – Maternité

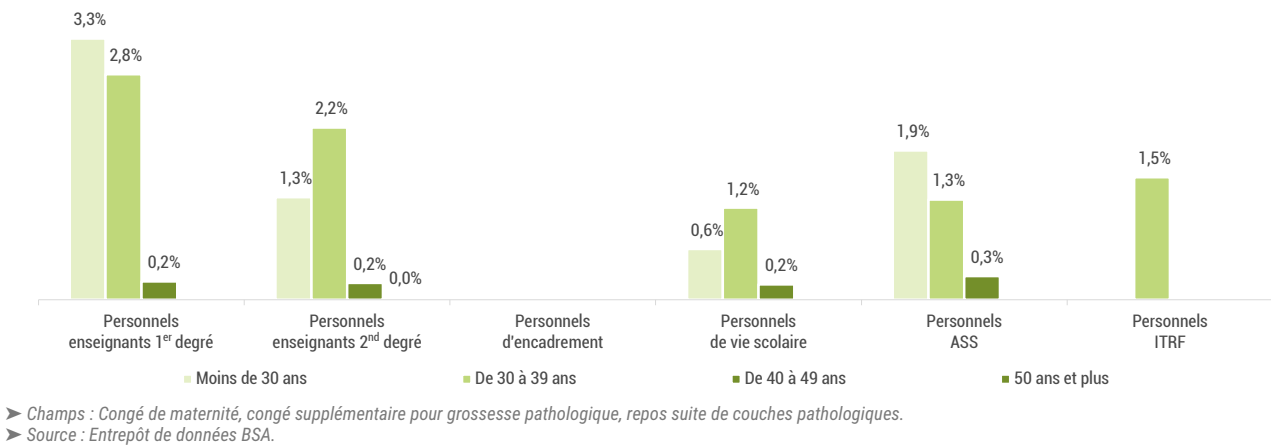


Figure 2.3.12 – Absentéisme par tranche d'âge en 2019-2020 – Paternité et adoption

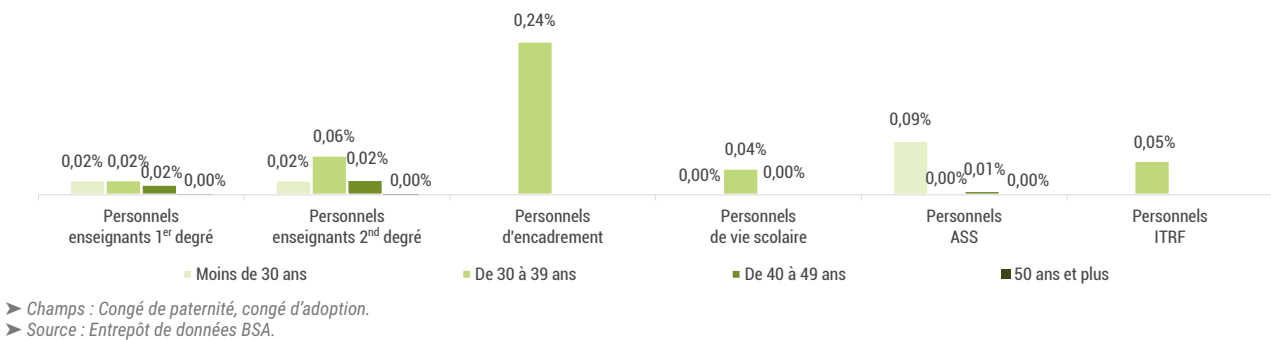
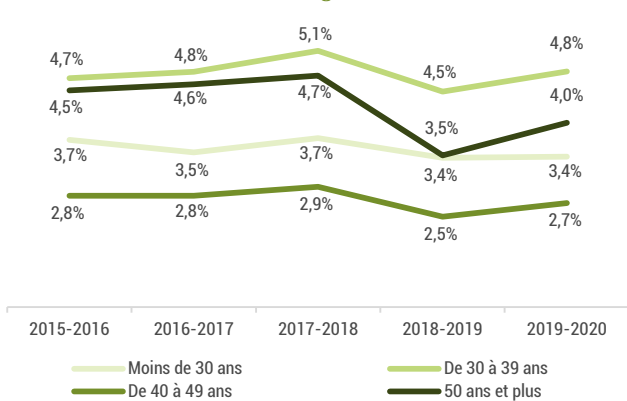


Figure 2.3.13 – Évolution du taux d'absentéisme par tranche d'âge



Les personnels dont le taux d'absentéisme est le plus élevé sont ceux qui ont entre 30 et 39 ans. L'impact des congés maternité dans cette tranche d'âge est sensible, en particulier chez les personnels enseignants relativement plus présents dans cette tranche d'âge que les personnes non-enseignants.

Le taux d'absentéisme le plus faible concerne les 40 à 49 ans, avec le moins d'absentéisme pour maladie ordinaire chez les personnels enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés.



## Évolution des congés de maladie ordinaire

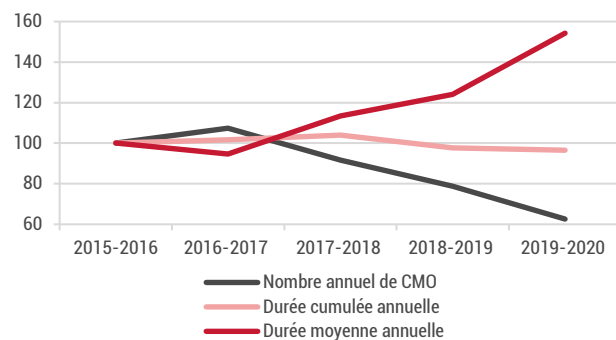
Les congés de maladie ordinaire (CMO) sont des arrêts de maladie prescrits par un professionnel de santé sur des périodes au plus d'une durée de 12 mois consécutifs sur une année glissante.

### Focus VI.1 – Évolution des congés de maladie ordinaire (CMO)

Congés maladie ordinaire (CMO)	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Nombre de congés	26 414	28 369	24 216	20 809	16 530
Durée cumulée annuelle (en jours)	228 363	232 170	237 472	223 204	220 468
Durée moyenne annuelle (en jours)	8,6	8,2	9,8	10,7	13,3

► Source : Entrepôt de données BSA.

### Focus VI.2 – Évolution annuelle des CMO depuis 2015-2016 (en base 100)

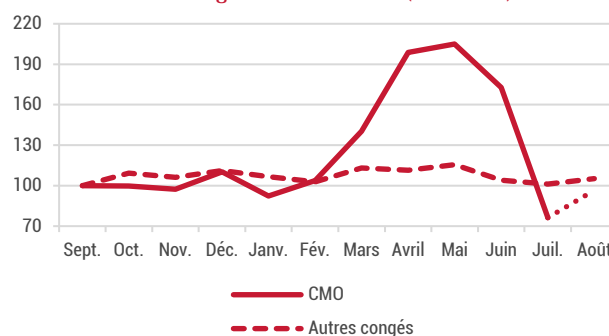


► Lecture : L'année de référence est fixée au 31/12/2015 (base 100).  
► Source : Entrepôt de données BSA.

Jusqu'à l'année scolaire 2018-2019, la durée moyenne mensuelle des CMO diminue sur la première partie de l'année scolaire, passant en moyenne de 7,3 jours de congés en septembre à 6,1 jours en janvier, puis augmente sur la deuxième partie de l'année pour atteindre en moyenne 9,8 jours de congés en juin.

La courbe relative à l'année scolaire 2019-2020 présente un profil différent des années précédentes avec une augmentation significative de la durée moyenne mensuelle des CMO à partir du mois de mars (début de l'épidémie de COVID-19 en France). Un pic est atteint au mois de mai 2020 avec 17,7 jours de CMO. Au mois de juin 2020, la durée des congés baisse légèrement (14,9 jours).

### Focus VI.4 – Durée moyenne mensuelle des CMO et des autres congés en 2019-2020 (base 100)

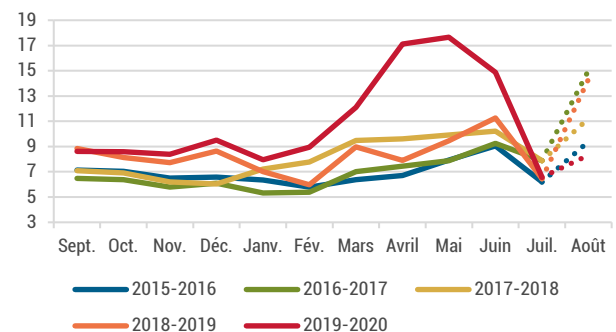


► Lecture : Le mois de référence est fixé au mois de septembre 2019 (base 100).  
► Source : Entrepôt de données BSA.

Depuis 4 ans, le nombre de congés maladie ordinaire (CMO) chute (-37,4%) et la durée cumulée des congés sur l'année scolaire baisse très faiblement (-3,5 %). Ainsi, la durée moyenne annuelle des CMO progresse en 4 ans de 4,7 jours.

Cette progression est particulièrement importante entre les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020 avec une augmentation de la durée moyenne annuelle de +2,6 jours; cette évolution est causée par une forte diminution du nombre de CMO (-20,6%).

### Focus VI.3 – Évolution mensuelle de la durée moyenne des CMO



► Lecture : Le nombre de CMO chute drastiquement au cours des mois de juillet et août. Les courbes de durée moyenne mensuelle ne sont donc pas représentatives pour les mois d'été, comparativement aux autres mois de l'année.  
► Source : Entrepôt de données BSA.

Contrairement aux congés de maladie ordinaire, la durée moyenne mensuelle pour les autres motifs de congés pour raison de santé varie faiblement au cours de l'année scolaire; aucun point d'inflexion n'est observé.

La variation maximale est de +15,6% en mai 2020 par rapport à septembre 2019 alors qu'elle s'élève à +105,0% pour les CMO.

### 2.3.3 Proportion d'agents ayant pris au moins un congé durant l'année

Le taux d'absents se définit comme le rapport entre le nombre total d'individus absents au moins une fois dans l'année et le nombre total d'individus.

Tableau 2.3.8 – Historique du taux d'absents par secteur et par catégorie

Catégorie de personnels	2017-2018	2018-2019	2019-2020
<b>Public</b>			
Personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré	49,4%	45,3%	39,9%
Personnels enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré	48,5%	42,6%	37,2%
Personnels d'encadrement	14,1%	12,0%	12,1%
Personnels de vie scolaire	22,7%	20,9%	19,9%
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ASS)	39,8%	35,4%	31,7%
Personnels ingénieurs et techniciens de recherche et formation (ITRF)	43,4%	41,7%	41,3%
	44,2%	39,3%	34,5%
<b>Privé</b>			
Personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré	30,7%	34,2%	32,2%
Personnels enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré	41,3%	37,2%	34,6%
	38,3%	36,3%	33,9%
<b>Total</b>	<b>43,7%</b>	<b>39,0%</b>	<b>34,4%</b>

► Source : Entrepôt de données BSA.

La proportion d'agents ayant pris au moins un congé dans l'année est en diminution quel que soit le secteur d'enseignement et la catégorie de personnels, à l'exception des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré privé.

La fréquence des absences est plus élevée parmi les personnels enseignants du secteur public (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés).

## 2.4 Remplacement

### 2.4.1 Personnels enseignants

#### 2.4.1.1 Enseignement du 1<sup>er</sup> degré public

Les personnels affectés en zone de remplacement ont vocation à occuper des postes à l'année (correspondant à des rompus de temps partiels ou des postes libérés pour des raisons diverses) ou à effectuer des suppléances (congés maladies etc.).

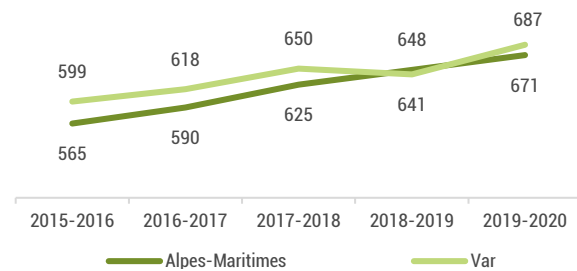
Les moyens de remplacement sont gérés au niveau des circonscriptions (et/ou au niveau des « zones de formation ») sous l'autorité et la responsabilité des directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale.

##### 2.4.1.1.1 Évolution globale

Le nombre de personnels affectés en zone est en augmentation globale de 5,4% pour atteindre, au 31/12/2019, 1 358 dont 671 dans les Alpes-Maritimes et 687 dans le Var.

Cette évolution est à la hausse dans les deux départements : +3,5% dans les Alpes-Maritimes et +7,2% dans le Var.

Figure 2.4.1 – Personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré affectés dans les zones



► Source : Entrepôt de données BSA.

##### 2.4.1.1.2 Évolution par zone et par département

Tableau 2.4.1 – Évolution des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré par zone et par département

Type de zone	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Évolution 2019-2020 \ 2018-2019 en valeur absolue	Évolution 2019-2020 \ 2018-2019 en %
<b>Département des Alpes-Maritimes</b>					
Zone brigade remplacement ASH	16	14	14	0	0,0%
Zone de remplacement	403	417	413	-4	-1,0%
Zone secteur d'ajustement <sup>(1)</sup>	206	217	244	27	12,4%
	<b>625</b>	<b>648</b>	<b>671</b>	<b>23</b>	<b>3,5%</b>
<b>Département du Var</b>					
Zone brigade stage long	0	1	0	-1	-
Zone de remplacement	421	411	410	-1	-0,2%
Zone secteur d'ajustement <sup>(1)</sup>	229	229	277	48	21,0%
	<b>650</b>	<b>641</b>	<b>687</b>	<b>46</b>	<b>7,2%</b>
<b>Académie</b>	<b>1275</b>	<b>1 289</b>	<b>1 358</b>	<b>69</b>	<b>5,4%</b>

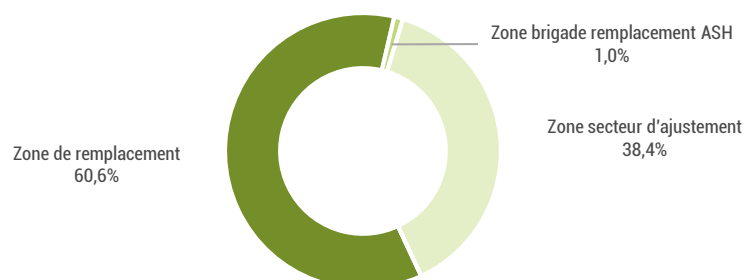
(1) Les personnels affectés en zone secteur d'ajustement ont vocation à occuper des postes à l'année suite à des rompus de temps partiels et des décharges de direction.

► Champ : L'ensemble des zones ont été prises en compte à l'exception des zones départementales d'ajustements puisque les personnels affectés dans ces zones n'ont pas nécessairement vocation à effectuer des remplacements.

► Source : Entrepôt de données BSA.

##### 2.4.1.1.3 Répartition selon le type de zone

Figure 2.4.2 – Répartition des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré



► Source : Entrepôt de données BSA.

## 2.4.1.2 Enseignement du 2<sup>nd</sup> degré public

### 2.4.1.2.1 Potentiels de remplacement

Ces personnels ont vocation à pourvoir des postes qui se libèrent en cours d'année et/ou à effectuer des suppléances (congés maladies etc.).

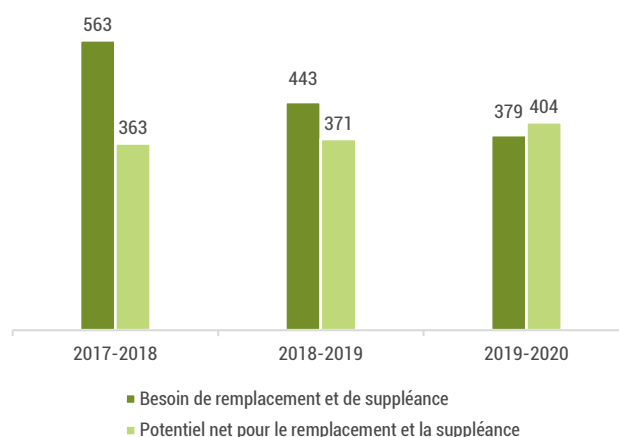
Ils sont constitués des enseignants qui n'ont pas été affectés sur un poste vacant dès le 1<sup>er</sup> jour de la rentrée (les titulaires sur zone de remplacement (TZR), les maîtres auxiliaires et les enseignants contractuels qui bénéficient d'un contrat à durée indéterminée).

Les potentiels de remplacement ainsi que les personnels contractuels (contrats à durée déterminée) sont observés au mois d'octobre de chaque année scolaire tandis qu'un besoin de remplacement et de suppléance représente une moyenne annuelle (de septembre à juin).

Le potentiel de remplacement augmente de 8,9% et représente l'équivalent de 404 personnes à temps plein.

A l'inverse, le besoin de remplacement et de suppléance diminue de 14,5% en 2019-2020. Il représente désormais l'équivalent de 379 personnes à temps plein (demande de remplacement et de suppléance de plus de 15 jours).

Figure 2.4.3 – Comparaison entre le besoin et le potentiel net de remplacement et de suppléance



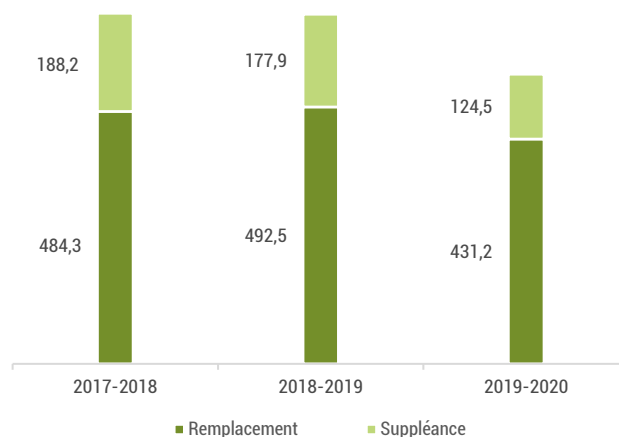
► Source : Entrepôt de données DGRH.

### 2.4.1.2.2 Recrutement des contractuels à durée déterminée en cours d'année

Le volume des contractuels atteint 555,7 ETP au cours de l'année scolaire 2019-2020, en baisse de 17,1% par rapport à l'année précédente.

77,6% de ces contractuels exercent une fonction de remplacement (postes vacants) et 22,4% effectuent des suppléances (dans le cadre d'absences ponctuelles d'un agent).

Figure 2.4.4 – Recrutement des contractuels à durée déterminée



► Source : Entrepôt de données DGRH.

## 2.4.2 Personnels non-enseignants

Le tableau ci-après recense le nombre de personnes non-titulaires hors CDI recrutées au moins une fois entre le 01/09/2019 et le 31/08/2020.

Tableau 2.4.2 – Recrutement des contractuels ASS et ITRF (hors CDI)

Corps	Agents non-titulaires affectés sur des missions			Répartition				Ancienneté des agents non-titulaires			
	Remplacement	Suppléances	Total	Filière en %	Total en %	Hommes	Femmes	Moins de 1 an	De 1 à 4 ans	De 4 à 6 ans	Plus de 6 ans
<b>Filière administrative</b>											
Adjoints administratifs	112	48	160	66,1%	41,8%	11	149	72	60	20	8
Attachés d'administration	4	12	16	6,6%	4,2%	3	13	6	8	2	0
Secrétaires administratifs	22	44	66	27,3%	17,2%	4	62	29	29	5	3
	<b>138</b>	<b>104</b>	<b>242</b>	<b>100,0%</b>	<b>63,2%</b>	<b>18</b>	<b>224</b>	<b>107</b>	<b>97</b>	<b>27</b>	<b>11</b>
<b>Filière médico-sociale</b>											
Assistants de service social	7	5	12	20,0%	3,1%	1	11	6	4	1	1
Conseillers techniques de service social	1	0	1	1,7%	0,3%	0	1	0	1	0	0
Infirmiers	22	25	47	78,3%	12,3%	1	46	27	15	3	2
Médecins	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>60</b>	<b>100,0%</b>	<b>15,7%</b>	<b>2</b>	<b>58</b>	<b>33</b>	<b>20</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
<b>Filière technique</b>											
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Filière ITRF</b>											
Adjoints techniques	56	15	71	87,7%	18,5%	20	51	45	20	4	2
Assistants ingénieurs	1	0	1	1,2%	0,3%	1	0	1	0	0	0
Ingénieurs d'études	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ingénieurs de recherche	1	0	1	1,2%	0,3%	0	1	1	0	0	0
Techniciens	3	5	8	9,9%	2,1%	6	2	5	3	0	0
	<b>61</b>	<b>20</b>	<b>81</b>	<b>100,0%</b>	<b>21,1%</b>	<b>27</b>	<b>54</b>	<b>52</b>	<b>23</b>	<b>4</b>	<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>229</b>	<b>154</b>	<b>383</b>		<b>100,0%</b>	<b>47</b>	<b>336</b>	<b>192</b>	<b>140</b>	<b>35</b>	<b>16</b>
<b>Répartition en %</b>						<b>12,3%</b>	<b>87,7%</b>	<b>50,1%</b>	<b>36,6%</b>	<b>9,1%</b>	<b>4,2%</b>

► Source : Agora.

## 2.5 Mobilité

### 2.5.1 Mouvement des personnels enseignants

#### 2.5.1.1 Mouvement des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré dans le secteur public

##### 2.5.1.1.1 Mouvement inter-départemental

Tableau 2.5.1 – Évolution du mouvement inter-départemental

Mouvement inter-départemental	2018	2019	2020	Évolution 2020 / 2019
<b>Département des Alpes-Maritimes</b>				
Candidats au départ	106	91	117	+28,6%
Sortants	35	37	35	-5,4%
Taux de satisfaction à la sortie	33,0%	40,7%	29,9%	-10,7 pt(s)
Candidats à l'entrée	424	384	368	-4,2%
Entrants	45	47	60	+27,7%
Taux de satisfaction à l'entrée	10,6%	12,2%	16,3%	+4,1 pt(s)
<b>Soldes dans les Alpes-Maritimes</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>25</b>	<b>+150,0%</b>
<b>Département du Var</b>				
Candidats au départ	58	57	48	-15,8%
Sortants	38	31	33	+6,5%
Taux de satisfaction à la sortie	65,5%	54,4%	68,8%	+14,4 pt(s)
Candidats à l'entrée	752	655	615	-6,1%
Entrants	63	84	53	-36,9%
Taux de satisfaction à l'entrée	8,4%	12,8%	8,6%	-4,2 pt(s)
<b>Soldes dans le Var</b>	<b>25</b>	<b>53</b>	<b>20</b>	<b>-62,3%</b>
<b>Ensemble de l'académie</b>				
Candidats au départ	164	148	165	+11,5%
Sortants	73	68	68	0,0%
Taux de satisfaction à la sortie	44,5%	45,9%	41,2%	-4,7 pt(s)
Candidats à l'entrée	1 176	1 039	983	-5,4%
Entrants	108	131	113	-13,7%
Taux de satisfaction à l'entrée	9,2%	12,6%	11,5%	-1,1 pt(s)
<b>Soldes dans l'académie</b>	<b>35</b>	<b>63</b>	<b>45</b>	<b>-28,6%</b>

► Sources : DSDEN 06 et DSDEN 83 - Divisions des personnels enseignants.

165 agents de l'académie ont participé au mouvement inter-départemental en 2020 dont plus des deux tiers dans les Alpes-Maritimes. Le nombre de candidats au départ a globalement augmenté par rapport à l'année antérieure (+11,5%). Le nombre de sortants restant stable, le taux de satisfaction atteint 41,2%, en baisse de 4,7 points par rapport à 2019.

983 personnes ont souhaité entrer dans l'académie dont près des deux tiers dans le Var. Le nombre de candidats à l'entrée a diminué de par rapport à l'année antérieure (-5,4%) traduisant une légère baisse d'attractivité.

Dans les Alpes-Maritimes, le nombre de demandes satisfaites est en nette hausse (+27,7%) en raison d'un calibrage plus favorable arrêté par l'administration centrale. A l'inverse, le nombre d'entrants dans le Var a diminué de 36,9%. Globalement, 11,5% de candidats entrants obtiennent satisfaction.

## 2.5.1.1.2 Mouvement intra-départemental

Tableau 2.5.2 – Évolution du mouvement intra-départemental

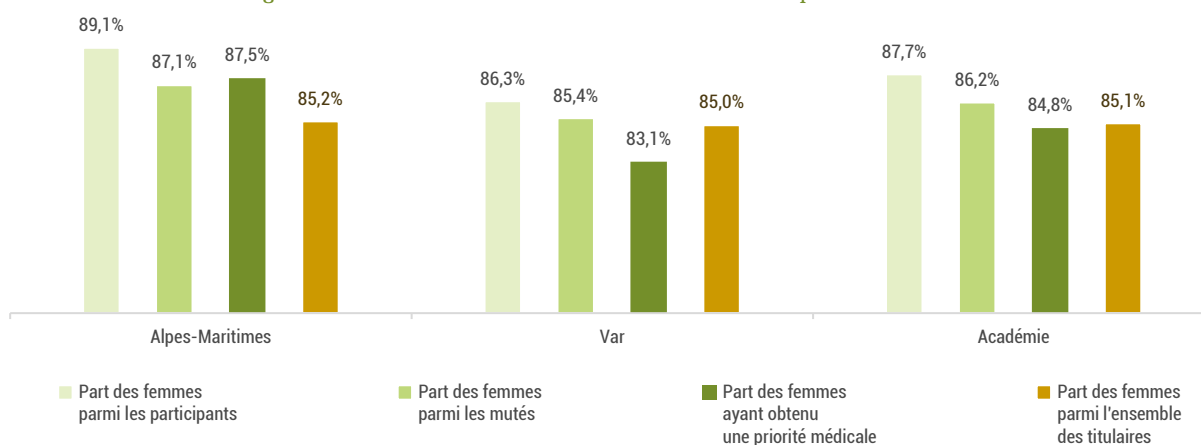
Mouvement intra-départemental	2018	2019	2020	Évolution 2020 / 2019
<b>Département des Alpes-Maritimes</b>				
Nombre de participants	1 664	1 374	1 350	-1,7%
Nombre de personnels mutés	818	772	637	-17,5%
Part des mutés/participants	49,2%	56,2%	47,2%	-9,0 pt(s)
Priorités médicales accordées	39	40	40	0,0%
Part des priorités médicales/participants	2,3%	2,9%	3,0%	+0,1 pt(s)
<b>Département du Var</b>				
Nombre de participants	1 586	1 459	1 340	-8,2%
Nombre de personnels mutés	796	768	690	-10,2%
Part des mutés/participants	50,2%	52,6%	51,5%	-1,1 pt(s)
Priorités médicales accordées	44	83	59	-28,9%
Part des priorités médicales/participants	2,8%	5,7%	4,4%	-1,3 pt(s)
<b>Ensemble de l'académie</b>				
Nombre de participants	3 250	2 833	2 690	-5,0%
Nombre de personnels mutés	1 614	1 540	1 327	-13,8%
Part des mutés/participants	49,7%	54,4%	49,3%	-5,0 pt(s)
Priorités médicales accordées	83	123	99	-19,5%
Part des priorités médicales/participants	2,6%	4,3%	3,7%	-0,7 pt(s)

► Sources : DSDEN 06 et DSDEN 83 - Divisions des personnels enseignants.

Le nombre de participants au mouvement intra-départemental diminue dans les deux départements (-24 dans les Alpes-Maritimes et -119 dans le Var). Le taux de satisfaction baisse dans les deux départements et atteint 49,3% pour l'ensemble de l'académie (-5,0 points par rapport à l'année antérieure).

Par rapport à 2019, les priorités médicales diminuent de 19,5% dans le Var et restent stables dans les Alpes-Maritimes. Au niveau académique, les participants avec une priorité médicale représentent 3,7% de l'ensemble des participants, soit une baisse de 0,6 point par rapport à l'année précédente.

Figure 2.5.1 – Part des femmes au mouvement intra-départemental 2020



► Sources : DSDEN 06 et DSDEN 83 - Divisions des personnels enseignants.

Pour l'ensemble de l'académie, la part des femmes mutées s'élève à 86,2% soit 1,1 point de plus que la part des femmes parmi l'ensemble des effectifs du 1<sup>er</sup> degré public. Les femmes mutent donc davantage que les hommes.

2.5.1.2 Mouvement des personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré dans le secteur public

## 2.5.1.2.1 Mouvement inter-académique

Cette section concerne les enseignants, conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale titulaires ayant participé au mouvement national à gestion déconcentrée.

Le terme "entrants" désigne les enseignants titulaires ou néo-titulaires ayant intégré l'académie.

Le terme "sortants" désigne les enseignants titulaires quittant l'académie.

## Les sorties de l'académie

229 personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré titulaires ont demandé une mutation inter-académique, soit un nombre de candidat en augmentation de 1,8% par rapport au mouvement 2019.

108 personnels sont mutés, soit une baisse de 3,6% sur un an. La part des personnels mutés rapportée aux candidats passe de 49,9% à 47,2%.

Tableau 2.5.3 – Les sorties de l'académie

Année	Candidats	Mutés	Part mutés / candidats
2018	262	128	48,9%
2019	225	112	49,8%
2020	229	108	47,2%
<b>Évolution</b>	<b>1,8%</b>	<b>-3,6%</b>	<b>-2,6 pt(s)</b>

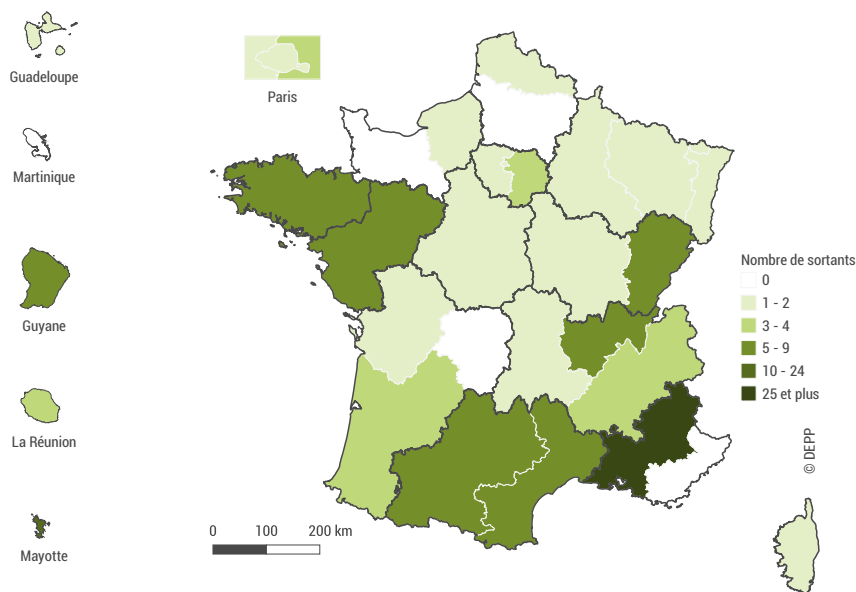
► Source : EPP-Mouvement.

Tableau 2.5.4 – Les destinations des sortants en pourcentage

Académie	2018	Académie	2019	Académie	2020
Aix-Marseille	26,6%	Aix-Marseille	25,9%	Aix-Marseille	24,1%
Montpellier	10,2%	Montpellier	8,9%	Mayotte	9,3%
Grenoble	5,5%	Bordeaux	6,3%	Montpellier	8,3%
Lyon	5,5%	Toulouse	5,4%	Guyane	6,5%
Rennes	4,7%	Mayotte	5,4%	Toulouse	5,6%

► Source : EPP-Mouvement.

Carte 2.5.1 – Cartographie des sortants par destination



► Échelles : 1 : 5 000 000 pour la Guadeloupe, la Martinique, La Réunion et Mayotte; 1 : 20 000 000 pour la Guyane; 1 : 1 000 000 pour la sélection autour de Paris.

► Source : EPP-Mouvement.

Les candidats sortants obtenant une autre académie se dirigent principalement vers les académies d'Aix-Marseille, Mayotte, Montpellier, la Guyane et Toulouse.



Tableau 2.5.5 – L'âge moyen des sortants

L'âge moyen des sortants est de 42,2 ans au mouvement 2020, en hausse par rapport à l'année précédente.

Année	Âge moyen des sortants
2018	41,1
2019	39,9
2020	42,2

► Source : EPP-Mouvement.

## Les entrées dans l'académie

Tableau 2.5.6 – L'âge moyen et le volume des entrants par genre

Genre	2018			2019			2020		
	Nombre	Part	Âge moyen	Nombre	Part	Âge moyen	Nombre	Part	Âge moyen
Femmes	184	59,9%	38,4	206	60,1%	39,8	196	60,5%	39,6
Hommes	123	40,1%	40,0	137	39,9%	40,7	128	39,5%	39,3
<b>Total</b>	<b>307</b>	<b>100,0%</b>	<b>39,0</b>	<b>343</b>	<b>100,0%</b>	<b>40,2</b>	<b>324</b>	<b>100,0%</b>	<b>39,5</b>

► Source : EPP-Mouvement.

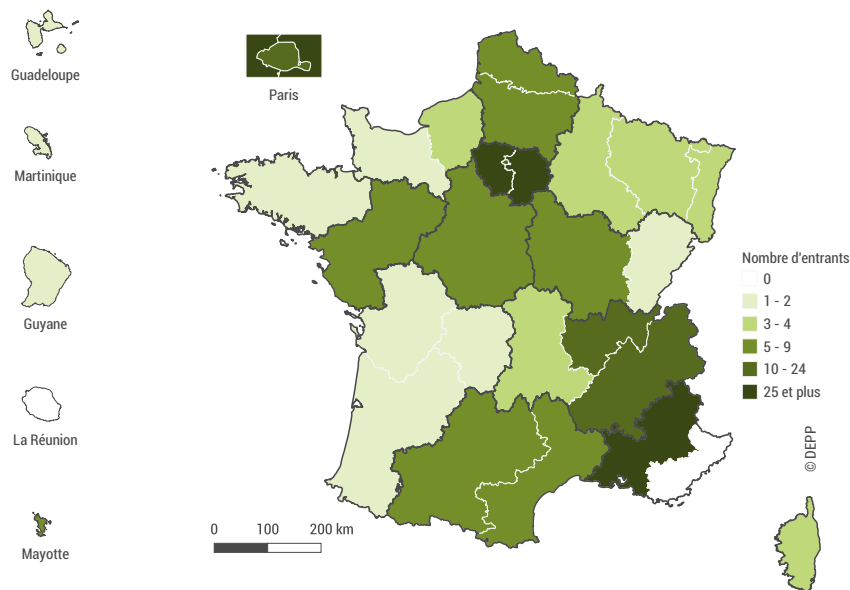
Le volume des entrants dans l'académie a diminué de 19 par rapport au mouvement 2019. L'âge moyen des entrants baisse cette année de 0,7 an.

Tableau 2.5.7 – La provenance des entrants

Académie	2018	Académie	2019	Académie	2020
Aix-Marseille	19,2%	Aix-Marseille	16,0%	Créteil	17,6%
Versailles	11,7%	Créteil	15,2%	Aix-Marseille	14,6%
Créteil	11,4%	Versailles	10,8%	Versailles	13,4%
29 <sup>ème</sup> base	5,5%	29 <sup>ème</sup> base	6,1%	Grenoble	7,0%
Lille	4,9%	Grenoble	5,2%	29 <sup>ème</sup> base	6,1%

► Source : EPP-Mouvement.

Carte 2.5.2 – Cartographie des entrants par origine



► Échelles : 1 : 5 000 000 pour la Guadeloupe, la Martinique, La Réunion et Mayotte; 1 : 20 000 000 pour la Guyane; 1 : 1 000 000 pour la sélection autour de Paris.

► Source : EPP-Mouvement.

Les entrants proviennent pour plus d'un tiers des académies d'Ile de France et pour un septième de l'académie d'Aix-Marseille.

## 2.5.1.2.2 Mouvement intra-académique

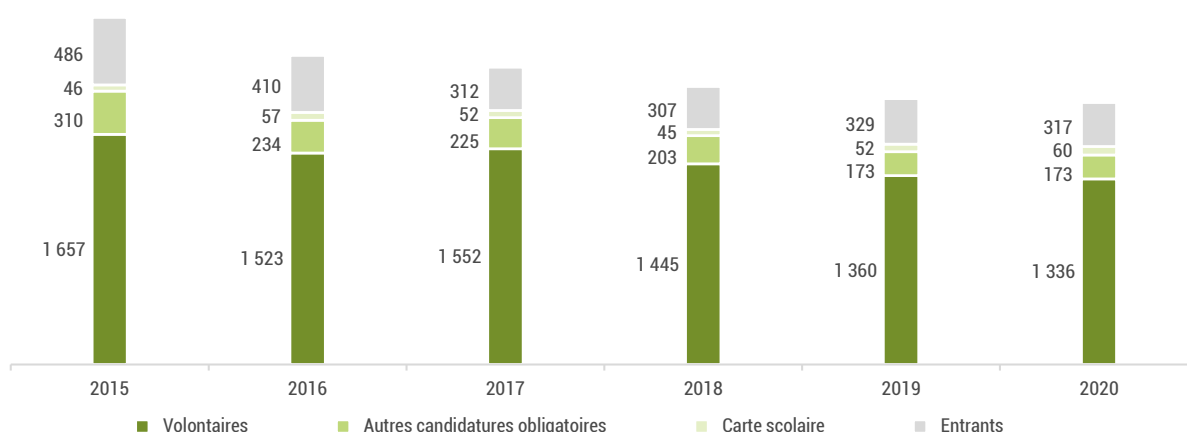
## Participants

Tableau 2.5.8 – Les participants au mouvement intra-académique

Candidature	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution 2020/2019
Entrants	486	410	312	307	329	317	-3,6%
Carte scolaire	46	57	52	45	52	60	15,4%
Autres candidatures obligatoires	310	234	225	203	173	173	0,0%
Volontaires	1 657	1 523	1 552	1 445	1 360	1 336	-1,8%
<b>Total</b>	<b>2 499</b>	<b>2 224</b>	<b>2 141</b>	<b>2 000</b>	<b>1 914</b>	<b>1 886</b>	<b>-1,5%</b>

► Source : EPP-Mouvement.

Figure 2.5.2 – Évolution des candidatures au mouvement intra-académique par type de candidature



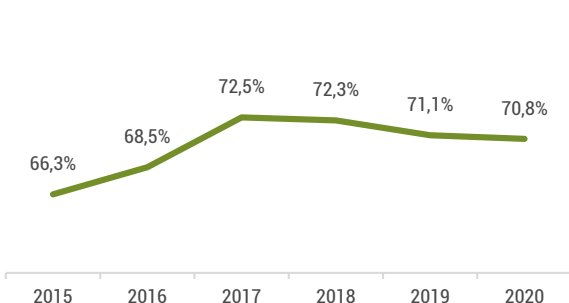
► Source : EPP-Mouvement.

1 886 candidats ont participé à la phase intra-académique du mouvement 2020, soit une participation en diminution par rapport au mouvement 2019 (-1,5%, soit -28 participants).

Le taux de participation des enseignants volontaires baisse de 1,8% pour atteindre le niveau le plus bas sur les 6 dernières années.

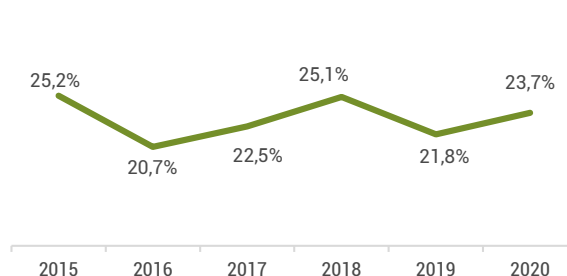
## Participants volontaires : part relative et taux de mutation

Figure 2.5.3 – Part relative des participants volontaires



► Source : EPP-Mouvement.

Figure 2.5.4 – Évolution des taux de mutations des candidats volontaires



► Source : EPP-Mouvement.

Les candidats volontaires représentent 70,8% des candidats au mouvement et leur taux de mutation à 23,7% est en hausse de 1,9 point par rapport à 2019.

## 2.5.2 Mouvement des personnels non-enseignants

### 2.5.2.1 Mouvement des personnels d'encadrement

Tableau 2.5.9 – Évolution du mouvement des personnels d'encadrement

Corps	2018			2019			2020			Évolution 2020/2019		
	Entrants	Sortants	Intra	Entrants	Sortants	Intra	Entrants	Sortants	Intra	Entrants	Sortants	Intra
Inspecteurs d'académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux	1	0	0	2	1	0	3	3	0	1	2	0
Inspecteurs de l'Éducation nationale	4	2	1	2	1	1	4	1	0	2	0	-1
Personnels de direction	33	10	49	27	14	46	18	7	60	-9	-7	14
<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>12</b>	<b>50</b>	<b>31</b>	<b>16</b>	<b>47</b>	<b>25</b>	<b>11</b>	<b>60</b>	<b>-6</b>	<b>-5</b>	<b>13</b>

► Source : Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

### 2.5.2.2 Mouvement des personnels ASS et ITRF

#### 2.5.2.2.1 Mouvement inter-académique

Tableau 2.5.10 – Évolution du mouvement inter-académique des personnels ASS et ITRF

Corps	2018		2019		2020		Évolution 2020/2019	
	Entrants	Sortants	Entrants	Sortants	Entrants	Sortants	Entrants	Sortants
<b>Personnels administratifs</b>								
Adjoints administratifs (ADJAENES)	8	2	6	0	9	2	3	2
Attachés d'administration (AAE)	4	1	2	3	1	0	-1	-3
Secrétaires administratifs (SAENES)	5	2	4	3	3	2	-1	-1
	17	5	12	6	13	4	1	-2
<b>Personnels médico-sociaux</b>								
Assistants de service social	0	0	0	0	3	4	3	4
Infirmiers	5	3	4	0	4	5	0	5
	5	3	4	0	7	9	3	9
<b>Personnels ITRF</b>								
Adjoints techniques (ATRF)	2	3	1	0	1	0	0	0
	2	3	1	0	1	0	0	0
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>11</b>	<b>17</b>	<b>6</b>	<b>21</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>7</b>

► Source : Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

## 2.5.2.2.2 Mouvement intra-académique

Tableau 2.5.11 – Évolution du mouvement intra-académique des personnels ASS et ITRF

Corps	2018			2019			2020		
	Candidats	Mutés	Part mutés / candidats	Candidats	Mutés	Part mutés / candidats	Candidats	Mutés	Part mutés / candidats
<b>Personnels administratifs</b>									
Adjointes administratifs (ADJAENES)	130	50	38,5%	61	37	60,7%	1	1	100,0%
Attachés d'administration (AAE)	29	10	34,5%	18	12	66,7%	22	8	36,4%
Secrétaires administratifs (SAENES)	94	46	48,9%	68	12	17,6%	46	23	50,0%
	<b>253</b>	<b>106</b>	<b>41,9%</b>	<b>147</b>	<b>61</b>	<b>41,5%</b>	<b>69</b>	<b>32</b>	<b>46,4%</b>
<b>Personnels médico-sociaux</b>									
Assistants de service social	0	0	-	1	0	0,0%	3	3	100,0%
Infirmiers	55	20	36,4%	33	10	30,3%	39	9	23,1%
	<b>55</b>	<b>20</b>	<b>36,4%</b>	<b>34</b>	<b>10</b>	<b>29,4%</b>	<b>42</b>	<b>12</b>	<b>28,6%</b>
<b>Personnels ITRF</b>									
Adjointes techniques (ATRF)	14	6	42,9%	14	4	28,6%	20	5	25,0%
	<b>14</b>	<b>6</b>	<b>42,9%</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>28,6%</b>	<b>20</b>	<b>5</b>	<b>25,0%</b>
<b>Total</b>	<b>322</b>	<b>132</b>	<b>41,0%</b>	<b>195</b>	<b>75</b>	<b>38,5%</b>	<b>131</b>	<b>49</b>	<b>37,4%</b>

► Source : Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

## 2.6 Promotions et avancements

### 2.6.1 Ensemble des personnels

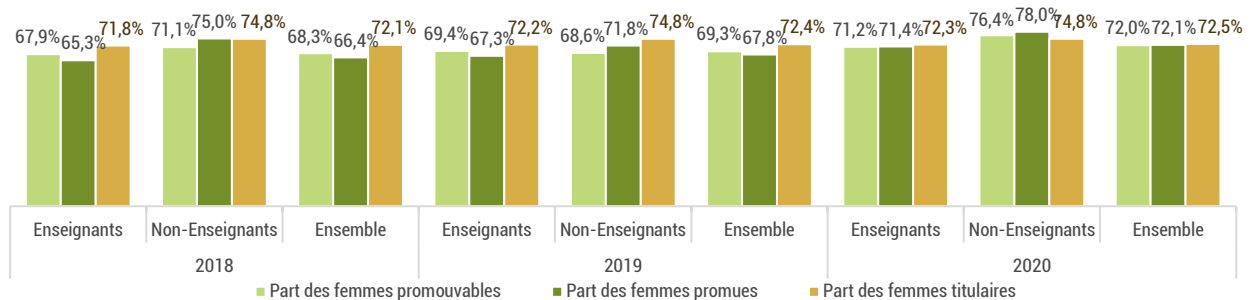
#### 2.6.1.1 Tableau d'avancement

Tableau 2.6.1 – Tableau d'avancement de l'ensemble des personnels

Catégorie de personnels	2018			2019			2020		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Personnels enseignants	10 552	1 392	13,2%	8 149	1 533	18,8%	8 489	1 557	18,3%
Personnels non-enseignants	1 421	188	13,2%	1 518	188	12,4%	1 597	182	11,4%
<b>Total</b>	<b>11 973</b>	<b>1 580</b>	<b>13,2%</b>	<b>9 667</b>	<b>1 721</b>	<b>17,8%</b>	<b>10 086</b>	<b>1 739</b>	<b>17,2%</b>

► Sources : DSDEN 06 et DSDEN 83 - Divisions des personnels enseignants ; Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ; Service de l'enseignement privé ; Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

Figure 2.6.1 – Évolution de la part des femmes promouvables et promues au tableau d'avancement



► Champs : 1. Les données sur la part des femmes sont indiquées par catégorie de personnels et regroupent les informations relatives aux différents corps et grades.  
2. La part des femmes titulaires de l'année N correspond à la part des femmes parmi les personnels titulaires, calculée à partir des données BSA au 31 décembre de l'année N-1.  
► Sources : DSDEN 06 et DSDEN 83 - Divisions des personnels enseignants ; Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ; Service de l'enseignement privé ; Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

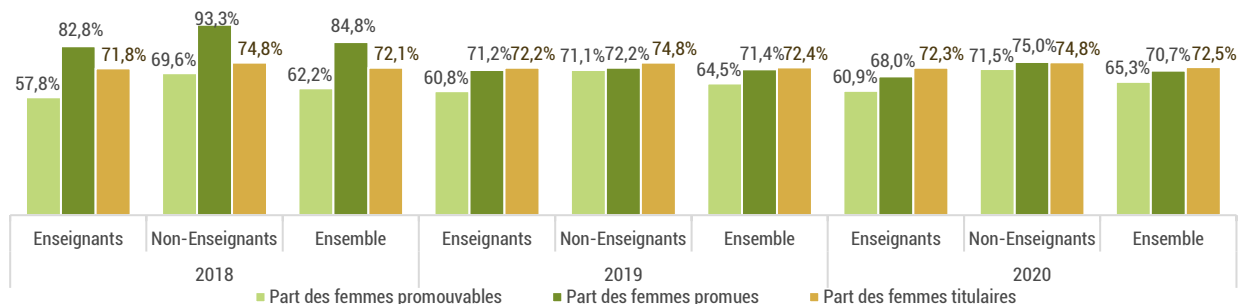
#### 2.6.1.2 Liste d'aptitude

Tableau 2.6.2 – Liste d'aptitude de l'ensemble des personnels

Catégorie de personnels	2018			2019			2020		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Personnels enseignants	562	64	11,4%	599	59	9,8%	650	25	3,8%
Personnels non-enseignants	329	15	4,6%	336	18	5,4%	453	16	3,5%
<b>Total</b>	<b>891</b>	<b>79</b>	<b>8,9%</b>	<b>935</b>	<b>77</b>	<b>8,2%</b>	<b>1 103</b>	<b>41</b>	<b>3,7%</b>

► Sources : DSDEN 06 et DSDEN 83 - Divisions des personnels enseignants ; Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ; Service de l'enseignement privé ; Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

Figure 2.6.2 – Évolution de la part des femmes promouvables et promues à la liste d'aptitude



► Champ : La part des femmes titulaires de l'année N correspond à la part des femmes parmi les personnels titulaires, calculée à partir des données BSA au 31 décembre de l'année N-1.  
► Sources : DSDEN 06 et DSDEN 83 - Divisions des personnels enseignants ; Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ; Service de l'enseignement privé ; Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

## 2.6.2 Personnels enseignants

### 2.6.2.1 Secteur public

#### 2.6.2.1.1 Personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré dans le secteur public

##### Tableau d'avancement

Tableau 2.6.3 – Tableau d'avancement des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public

Grade	2018			2019			2020		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
<b>Alpes-Maritimes</b>									
Professeur des écoles classe exceptionnelle - échelon spécial	7	7	100,0%	6	6	100,0%	14	14	100,0%
Professeur des écoles classe exceptionnelle - Vivier 1 <sup>(1)</sup>	206	71	34,5%	144	80	55,6%	101	74	73,3%
Professeur des écoles classe exceptionnelle - Vivier 2 <sup>(2)</sup>	18	8	44,4%	26	26	100,0%	16	16	100,0%
Professeur des écoles hors classe	1 562	210	13,4%	1 580	243	15,4%	1 734	295	17,0%
	<b>1 793</b>	<b>296</b>	<b>16,5%</b>	<b>1 756</b>	<b>355</b>	<b>20,2%</b>	<b>1 865</b>	<b>399</b>	<b>21,4%</b>
<b>Var</b>									
Professeur des écoles classe exceptionnelle - échelon spécial	12	12	100,0%	15	15	100,0%	6	6	100,0%
Professeur des écoles classe exceptionnelle - Vivier 1 <sup>(1)</sup>	188	54	28,7%	168	85	50,6%	116	84	72,4%
Professeur des écoles classe exceptionnelle - Vivier 2 <sup>(2)</sup>	37	21	56,8%	32	30	93,8%	27	27	100,0%
Professeur des écoles hors classe	1 625	218	13,4%	1 605	244	15,2%	1 757	298	17,0%
	<b>1 862</b>	<b>305</b>	<b>16,4%</b>	<b>1 820</b>	<b>374</b>	<b>20,5%</b>	<b>1 906</b>	<b>415</b>	<b>21,8%</b>
<b>Total</b>	<b>3 655</b>	<b>601</b>	<b>16,4%</b>	<b>3 576</b>	<b>729</b>	<b>20,4%</b>	<b>3 771</b>	<b>814</b>	<b>21,6%</b>

(1) Vivier 1 : Agents ayant atteint le 3<sup>ème</sup> échelon de la hors classe et ayant exercé certaines fonctions particulières pendant 8 ans dans la carrière : directeurs d'école, maîtres formateur, formateurs académiques, conseillers pédagogiques, enseignants référents auprès des élèves en situation de handicap, exercice en éducation prioritaire, affectation dans l'enseignement supérieur ou classe préparatoire, directeur de CIO, directeur adjoint de SEGPA, directeur ou directeur adjoint du service départemental ou régional UNSS, directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques.

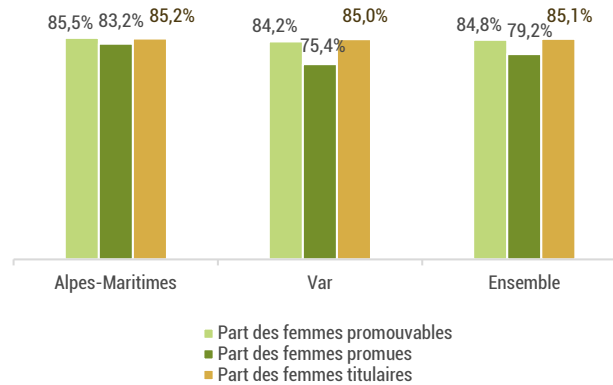
(2) Vivier 2 : Agents ayant atteint le 6<sup>ème</sup> échelon de la hors classe.

► Sources : DSDEN 06 et DSDEN 83 - Divisions des personnels enseignants - AGAPE.

Après avoir observé une stabilisation du nombre d'agents promouvables au grade de professeur des écoles hors classe en 2018 et 2019, suite à l'évolution des critères d'éligibilité, les départements des Alpes-Maritimes et du Var connaissent une augmentation des candidatures recevables en 2020. Le taux de promus progresse et atteint 17,0% dans les deux départements.

Concernant le grade de professeur des écoles classe exceptionnelle, le nombre de candidatures recevables connaît une évolution à la baisse en 2020 (-31,2% dans les Alpes-Maritimes et -28,5% dans le Var pour l'ensemble des deux viviers). Cette évolution s'explique notamment par une baisse du nombre d'agents remplissant les conditions d'éligibilité au titre du vivier 1, c'est-à-dire l'exercice de fonctions particulières pendant huit ans sur l'ensemble de la carrière. Le nombre de promus diminue également mais dans une moindre mesure permettant au taux de promus du vivier 1 de progresser de 17,7 points dans les Alpes-Maritimes et de 21,8 points dans le Var.

Figure 2.6.3 – Part des femmes au tableau d'avancement des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public en 2020



- Champs : 1. Les données sur la part des femmes sont indiquées par département et regroupent les informations relatives aux différents grades.  
2. La part des femmes titulaires correspond à la part des femmes parmi les effectifs enseignants titulaires du 1<sup>er</sup> degré public de l'année scolaire 2019-2020, calculée à partir des données BSA au 31/12/2019.
- Sources : DSDEN 06 et DSDEN 83 - Divisions des personnels enseignants - AGAPE.

En 2020, la proportion de femmes promues au tableau d'avancement atteint 80,0% pour l'ensemble de l'académie, soit un écart de 5,1 points avec la part des femmes parmi les effectifs enseignants du 1<sup>er</sup> degré public (85,1%).

### Liste d'aptitude

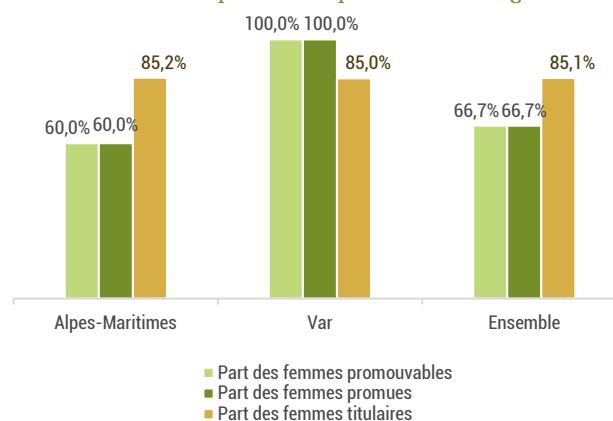
Tableau 2.6.4 – Liste d'aptitude des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public

Département	2018			2019			2020		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Alpes-Maritimes	17	15	88,2%	6	5	83,3%	10	10	100,0%
Var	14	13	92,9%	9	9	100,0%	2	2	100,0%
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>28</b>	<b>90,3%</b>	<b>15</b>	<b>14</b>	<b>93,3%</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>100,0%</b>

- Sources : DSDEN 06 et DSDEN 83 - Divisions des personnels enseignants - AGAPE.

Le taux de promus est en hausse au niveau académique et passe de 93,3% à 100,0%.

Figure 2.6.4 – Part des femmes à la liste d'aptitude des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public en 2020



- Champ : La part des femmes titulaires correspond à la part des femmes parmi les effectifs enseignants titulaires du 1<sup>er</sup> degré public de l'année scolaire 2019-2020, calculée à partir des données BSA au 31/12/2019.
- Sources : DSDEN 06 et DSDEN 83 - Divisions des personnels enseignants - AGAPE.

En 2020, la proportion de femmes promues à la liste d'aptitude atteint 66,7% pour l'ensemble de l'académie, soit 18,4 points de plus par rapport à la part des femmes parmi les effectifs enseignants du 1<sup>er</sup> degré public (85,1%).

2.6.2.1.2 Personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré dans le secteur public

## Tableau d'avancement

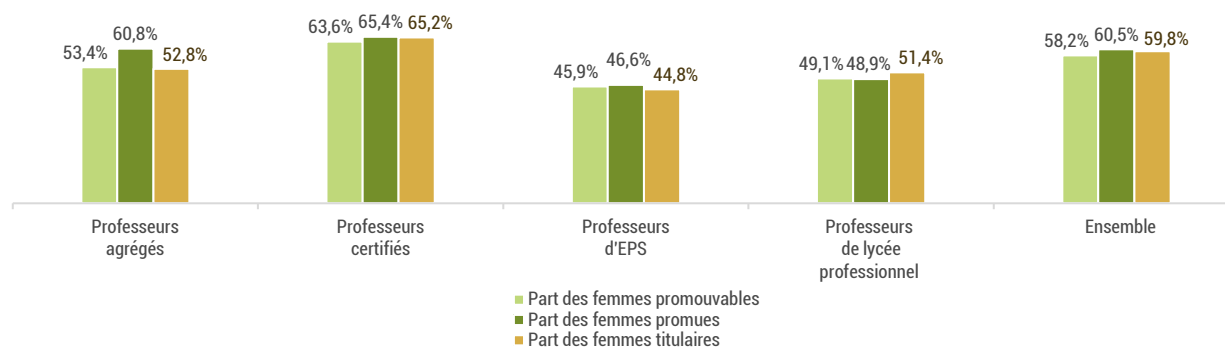
Tableau 2.6.5 – Tableau d'avancement des personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré public

Grade	2018			2019			2020		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Professeurs agrégés classe exceptionnelle	217	44	20,3%	221	57	25,8%	190	32	16,8%
Professeurs agrégés hors classe	483	79	16,4%	477	72	15,1%	510	98	19,2%
Professeurs certifiés classe exceptionnelle - échelon spécial	52	24	46,2%	62	21	33,9%	94	28	29,8%
Professeurs certifiés classe exceptionnelle	771	153	19,8%	803	123	15,3%	781	62	7,9%
Professeurs certifiés hors classe	3 739	224	6,0%	1 513	258	17,1%	1 609	274	17,0%
Professeurs d'EPS <sup>(*)</sup> classe exceptionnelle - échelon spécial	17	5	29,4%	16	4	25,0%	23	6	26,1%
Professeurs d'EPS <sup>(*)</sup> classe exceptionnelle	156	25	16,0%	176	37	21,0%	140	15	10,7%
Professeurs d'EPS <sup>(*)</sup> hors classe	448	45	10,0%	218	37	17,0%	218	37	17,0%
Professeurs de lycée professionnel classe exceptionnelle - échelon spécial	17	6	35,3%	22	6	27,3%	29	7	24,1%
Professeurs de lycée professionnel classe exceptionnelle	176	37	21,0%	174	24	13,8%	177	13	7,3%
Professeurs de lycée professionnel hors classe	370	60	16,3%	357	61	17,1%	399	68	17,0%
<b>Total</b>	<b>6 446</b>	<b>702</b>	<b>10,9%</b>	<b>4 039</b>	<b>700</b>	<b>17,3%</b>	<b>4 170</b>	<b>640</b>	<b>15,3%</b>

(\*) Dans cette rubrique, seuls les professeurs certifiés d'EPS sont comptabilisés ; les professeurs agrégés en EPS sont, quant à eux, comptabilisés avec les professeurs agrégés.

► Source : Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation.

Le nombre de candidatures recevables par avancement progresse cette année de 3,2%. Le nombre de promus diminue quant à lui de 8,6% avec notamment une baisse significative des promus chez les professeurs d'EPS classe exceptionnelle (-59,5%), les professeurs certifiés classe exceptionnelle (-49,6%) et les professeurs agrégés classe exceptionnelle (-43,9%).

Figure 2.6.5 – Part des femmes au tableau d'avancement des personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré public en 2020

► Champs : 1. Les données sur la part des femmes sont indiquées par corps et regroupent les informations relatives aux différents grades.

2. La part des femmes titulaires correspond à la part des femmes parmi les effectifs enseignants titulaires du 2<sup>nd</sup> degré public de l'année scolaire 2019-2020, calculée à partir des données BSA au 31/12/2019.

► Source : Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation.

En 2020, la proportion de femmes promues au tableau d'avancement atteint 60,5% pour l'ensemble des corps, soit 0,7 point de plus par rapport à la part des femmes parmi les effectifs enseignants du 2<sup>nd</sup> degré public (59,8%).



## Liste d'aptitude

Tableau 2.6.6 – Liste d'aptitude des personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré public

Corps	2018			2019			2020		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Professeurs agrégés	476	9	1,9%	521	11	2,1%	630	12	1,9%
Professeurs certifiés <sup>(2)</sup>	27	18	66,7%	38	28	73,7%	-	-	-
Professeurs d'EPS <sup>(1,2)</sup>	7	1	14,3%	6	1	16,7%	-	-	-
<b>Total</b>	<b>510</b>	<b>28</b>	<b>5,5%</b>	<b>565</b>	<b>40</b>	<b>7,1%</b>	<b>630</b>	<b>12</b>	<b>1,9%</b>

(1) Dans cette rubrique, seuls les professeurs certifiés d'EPS sont comptabilisés; les professeurs agrégés en EPS sont, quant à eux, comptabilisés avec les professeurs agrégés.

(2) Les listes d'aptitudes aux corps de professeurs certifiés et de professeurs d'EPS est supprimée par décret 2019-1043 du 10/10/2019.

► Source : Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation.

En 2020, le nombre de candidats à la liste d'aptitude des professeurs agrégés continue sa progression (+20,9%). La part des femmes promouvables s'élève à 60,6%, en légère hausse par rapport à l'année antérieure (+0,6 points).

La proportion de femmes promues au corps des professeurs agrégés par la liste d'aptitude atteint 66,7%, soit 13,9 points de plus par rapport à la part des femmes parmi les effectifs des professeurs agrégés (52,8%).

**2.6.2.2 Secteur privé sous contrat****2.6.2.2.1 Personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré dans le secteur privé sous contrat**Tableau 2.6.7 – Tableau d'avancement des enseignants du 1<sup>er</sup> degré privé

Grade	2018			2019			2020		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Professeurs des écoles - échelon spécial classe exceptionnelle	-	-	-	-	-	-	3	3	100,0%
Professeurs des écoles classe exceptionnelle	14	9	64,3%	4	4	100,0%	5	4	80,0%
Professeurs des écoles hors classe	103	19	18,4%	168	28	16,7%	155	28	18,1%
<b>Total</b>	<b>117</b>	<b>28</b>	<b>23,9%</b>	<b>172</b>	<b>32</b>	<b>18,6%</b>	<b>163</b>	<b>35</b>	<b>21,5%</b>

► Source : Service de l'enseignement privé.

En 2020, la part des femmes promouvables au tableau d'avancement est de 90,8%. La proportion de femmes promues atteint 82,9% pour l'ensemble des grades, soit un écart de 10,2 points avec la part des femmes parmi les effectifs enseignants du 1<sup>er</sup> degré privé (93,1%).

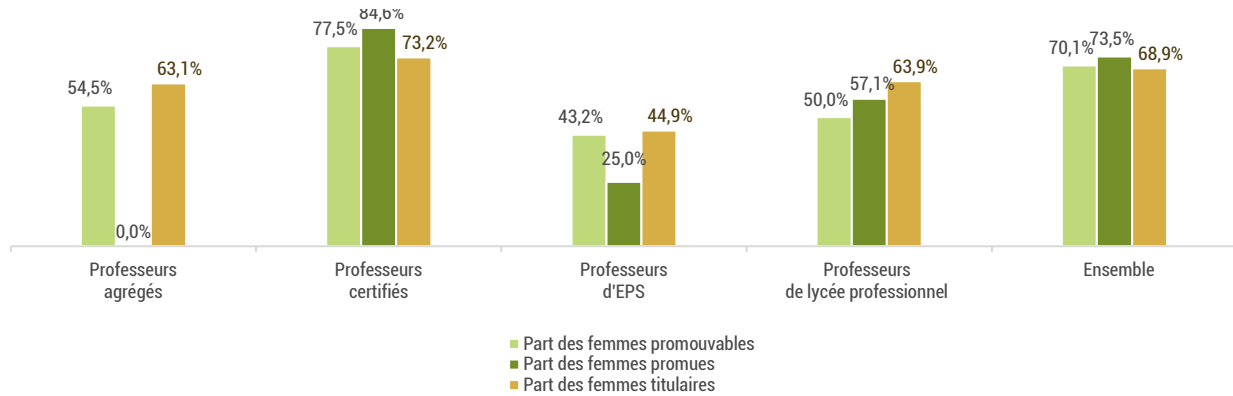
**2.6.2.2.2 Personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré dans le secteur privé sous contrat****Tableau d'avancement**Tableau 2.6.8 – Tableau d'avancement des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré privé

Grade	2018			2019			2020		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Professeurs agrégés classe exceptionnelle	8	5	62,5%	2	0	0,0%	3	1	33,3%
Professeurs agrégés hors classe	13	3	23,1%	13	6	46,2%	8	0	0,0%
Professeurs certifiés classe exceptionnelle - échelon spécial	4	2	50,0%	10	5	50,0%	7	7	100,0%
Professeurs certifiés classe exceptionnelle	64	12	18,8%	64	12	18,8%	56	9	16,1%
Professeurs certifiés hors classe	186	31	16,7%	199	35	17,6%	226	36	15,9%
Professeurs d'EPS <sup>(1)</sup> classe exceptionnelle - échelon spécial	-	-	-	-	-	-	1	1	100,0%
Professeurs d'EPS <sup>(1)</sup> classe exceptionnelle	11	1	9,1%	12	2	16,7%	8	3	37,5%
Professeurs d'EPS <sup>(1)</sup> hors classe	19	3	15,8%	23	4	17,4%	28	4	14,3%
Professeurs de lycée professionnel classe exceptionnelle - échelon spécial	-	-	-	2	1	50,0%	1	1	100,0%
Professeurs de lycée professionnel classe exceptionnelle	7	1	14,3%	11	2	18,2%	13	1	7,7%
Professeurs de lycée professionnel hors classe	22	3	13,6%	26	5	19,2%	34	5	14,7%
<b>Total</b>	<b>334</b>	<b>61</b>	<b>18,3%</b>	<b>362</b>	<b>72</b>	<b>19,9%</b>	<b>385</b>	<b>68</b>	<b>17,7%</b>

(1) Dans cette rubrique, seuls les professeurs certifiés d'EPS sont comptabilisés ; les professeurs agrégés en EPS sont, quant à eux, comptabilisés avec les professeurs agrégés.

► Source : Service de l'enseignement privé.

Figure 2.6.6 – Part des femmes au tableau d'avancement des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré privé en 2020



► Champ : La part des femmes titulaires correspond à la part des femmes parmi les effectifs enseignants du secteur privé sous contrat de l'année scolaire 2019-2020, calculée à partir des données BSA au 31/12/2019.  
► Source : Service de l'enseignement privé.

En 2020, la proportion de femmes promues au tableau d'avancement atteint 73,5% pour l'ensemble des corps, soit 4,6 points de plus que la part des femmes parmi les effectifs enseignants du 2<sup>nd</sup> degré privé (68,9%).

### Liste d'aptitude

Tableau 2.6.9 – Liste d'aptitude des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré privé

Corps	2018			2019			2020		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Professeurs agrégés	13	1	7,7%	10	0	0,0%	8	1	12,5%
Professeurs certifiés	7	7	100,0%	7	5	71,4%	-	-	-
Professeurs d'EPS <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Professeurs de chaire supérieure	1	0	0,0%	2	0	0,0%	-	-	-
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>8</b>	<b>38,1%</b>	<b>19</b>	<b>5</b>	<b>26,3%</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>12,5%</b>

(1) Dans cette rubrique, seuls les professeurs certifiés d'EPS sont comptabilisés; les professeurs agrégés en EPS sont, quant à eux, comptabilisés avec les professeurs agrégés.  
► Source : Service de l'enseignement privé.

En 2020, parmi les 8 agents promouvables par liste d'aptitude, 75,0% étaient des femmes. Un seul agent a été promu par la liste d'aptitude; il s'agit d'une femme dans le corps des professeurs agrégés.

## 2.6.3 Personnels non-enseignants

### 2.6.3.1 Personnels d'encadrement

#### 2.6.3.1.1 Tableau d'avancement

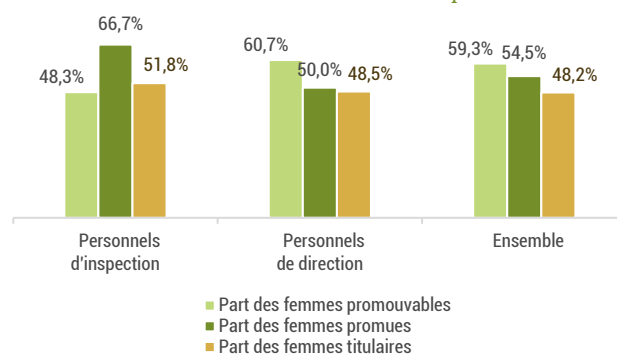
Tableau 2.6.10 – Tableau d'avancement des personnels d'encadrement

Grade	2018			2019			2020		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
<b>Personnels d'inspection</b>									
Inspecteurs pédagogiques régionaux hors classe - échelon spécial	4	2	50,0%	3	0	0,0%	2	1	50,0%
Inspecteurs pédagogiques régionaux hors classe	8	5	62,5%	10	1	10,0%	9	2	22,2%
Inspecteurs de l'Éducation nationale hors classe - échelon spécial	7	0	0,0%	8	3	37,5%	8	3	37,5%
Inspecteurs de l'Éducation nationale hors classe	12	4	33,3%	12	3	25,0%	10	3	30,0%
	<b>31</b>	<b>11</b>	<b>35,5%</b>	<b>33</b>	<b>7</b>	<b>21,2%</b>	<b>29</b>	<b>9</b>	<b>31,0%</b>
<b>Personnels de direction</b>									
Personnels de direction hors classe - échelon spécial	66	10	15,2%	55	13	23,6%	59	10	16,9%
Personnels de direction hors classe	161	13	8,1%	169	15	8,9%	165	14	8,5%
	<b>227</b>	<b>23</b>	<b>10,1%</b>	<b>224</b>	<b>28</b>	<b>12,5%</b>	<b>224</b>	<b>24</b>	<b>10,7%</b>
<b>Total</b>	<b>258</b>	<b>34</b>	<b>13,2%</b>	<b>257</b>	<b>35</b>	<b>13,6%</b>	<b>253</b>	<b>33</b>	<b>13,0%</b>

► Source : Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

En 2020, le taux global de promus diminue de 0,6 point passant de 13,6% à 13,0%.

Figure 2.6.7 – Part des femmes au tableau d'avancement des personnels d'encadrement en 2020



► Champs : 1. Les données sur la part des femmes sont indiquées par type de personnels et regroupent les informations relatives aux différents grades.

2. La part des femmes titulaires correspond à la part des femmes parmi les personnels d'encadrement de l'année scolaire 2019-2020, calculée à partir des données BSA au 31/12/2019.

► Source : Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

En 2020, la proportion de femmes promues au tableau d'avancement atteint 54,5% pour l'ensemble des corps, soit 6,3 points de plus que la part des femmes parmi les effectifs des personnels de direction et d'inspection (48,2%).

### 2.6.3.1.2 Liste d'aptitude

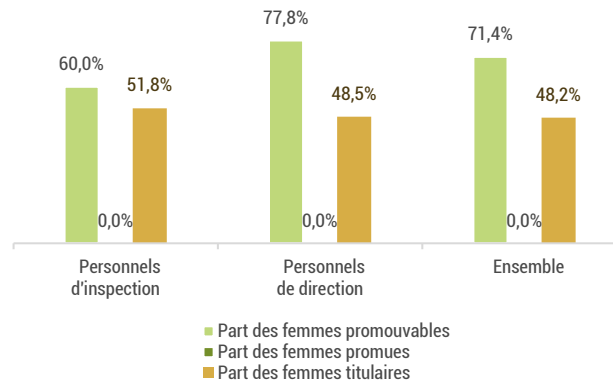
Tableau 2.6.11 – Liste d'aptitude des personnels d'encadrement

Corps	2018			2019			2020		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Inspecteurs de l'Éducation nationale	7	0	0,0%	5	1	20,0%	5	0	0,0%
Personnels de direction	5	0	0,0%	9	1	11,1%	9	0	0,0%
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>14,3%</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>

► Source : Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

En 2020, aucun candidat ne bénéficie d'une promotion par liste d'aptitude.

Figure 2.6.8 – Part des femmes promouvables et promues à la liste d'aptitude des personnels d'encadrement en 2020



► Champ : La part des femmes titulaires correspond à la part des femmes parmi les personnels d'encadrement de l'année scolaire 2019-2020, calculée à partir des données BSA au 31/12/2019.

► Source : Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

## 2.6.3.2 Personnels de vie scolaire

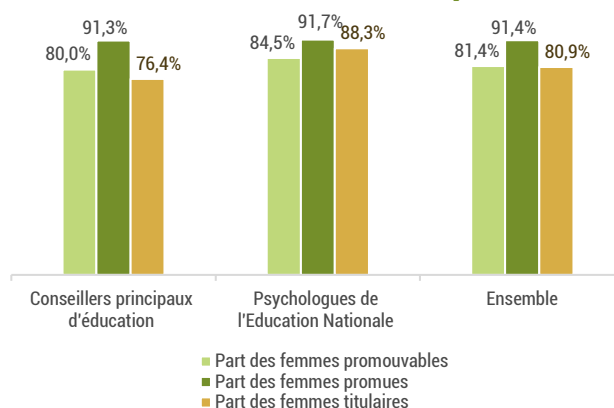
Tableau 2.6.12 – Tableau d'avancement des personnels de vie scolaire

Grade	2018			2019			2020		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
Conseillers principaux d'éducation classe exceptionnelle - échelon spécial	5	2	40,0%	2	1	50,0%	4	2	50,0%
Conseillers principaux d'éducation classe exceptionnelle	44	8	18,2%	50	7	14,0%	52	4	7,7%
Conseillers principaux d'éducation hors classe	90	16	17,8%	89	15	16,9%	99	17	17,2%
Psychologues de l'Éducation Nationale classe exceptionnelle - échelon spécial	3	1	33,3%	2	0	0,0%	3	1	33,3%
Psychologues de l'Éducation Nationale classe exceptionnelle	17	5	29,4%	8	3	37,5%	8	1	12,5%
Psychologues de l'Éducation Nationale hors classe	84	14	16,7%	84	14	16,7%	60	10	16,7%
<b>Total</b>	<b>243</b>	<b>46</b>	<b>18,9%</b>	<b>235</b>	<b>40</b>	<b>17,0%</b>	<b>226</b>	<b>35</b>	<b>15,5%</b>

► Source : Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation.

Par rapport à l'année précédente, le nombre de candidatures recevables par avancement en légère hausse quel que soit le grade à l'exception des psychologues de l'Éducation nationale hors classe et le taux de promus diminue de 1,5 point pour atteindre 15,5%.

Figure 2.6.9 – Part des femmes au tableau d'avancement des personnels de vie scolaire en 2020



► Champs : 1. Les données sur la part des femmes sont indiquées par corps et regroupent les informations relatives aux différents grades.

2. La part des femmes titulaires correspond à la part des femmes parmi les personnels d'éducation de l'année scolaire 2019-2020, calculée à partir des données BSA au 31/12/2019.

► Source : Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation.

En 2020, la proportion de femmes promues au tableau d'avancement atteint 91,4% pour l'ensemble des corps, soit 10,5 points de plus par rapport à la part des femmes parmi les effectifs des personnels d'éducation (80,9%).

### 2.6.3.3 Personnels ASS

#### 2.6.3.3.1 Tableau d'avancement

Tableau 2.6.13 – Tableau d'avancement des personnels administratifs

Filière administrative	2018			2019			2020		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
<b>Catégorie C</b>									
Adjointes administratifs principaux 1 <sup>ère</sup> classe	148	24	16,2%	187	25	13,4%	153	27	17,6%
Adjointes administratifs principaux 2 <sup>ème</sup> classe	20	12	60,0%	25	14	56,0%	28	10	35,7%
	<b>168</b>	<b>36</b>	<b>21,4%</b>	<b>212</b>	<b>39</b>	<b>18,4%</b>	<b>181</b>	<b>37</b>	<b>20,4%</b>
<b>Catégorie B</b>									
Secrétaires administratifs classe exceptionnelle	44	6	13,6%	50	6	12,0%	108	6	5,6%
Secrétaires administratifs classe supérieure	61	8	13,1%	58	9	15,5%	139	9	6,5%
	<b>105</b>	<b>14</b>	<b>13,3%</b>	<b>108</b>	<b>15</b>	<b>13,9%</b>	<b>247</b>	<b>15</b>	<b>6,1%</b>
<b>Catégorie A</b>									
Attachés d'administration de l'état hors classe	70	2	2,9%	78	4	5,1%	84	3	3,6%
Attachés principaux d'administration de l'état	41	2	4,9%	41	2	4,9%	40	2	5,0%
	<b>111</b>	<b>4</b>	<b>3,6%</b>	<b>119</b>	<b>6</b>	<b>5,0%</b>	<b>124</b>	<b>5</b>	<b>4,0%</b>
<b>Total</b>	<b>384</b>	<b>54</b>	<b>14,1%</b>	<b>439</b>	<b>60</b>	<b>13,7%</b>	<b>552</b>	<b>57</b>	<b>10,3%</b>

► Source : Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

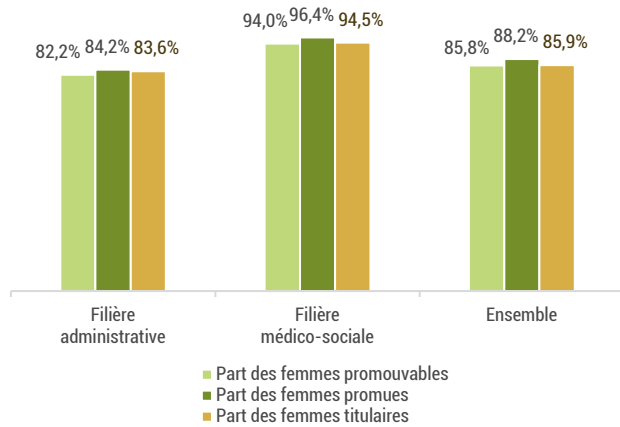
Tableau 2.6.14 – Tableau d'avancement des personnels médico-sociaux

Filière médico-sociale	2018			2019			2020		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
<b>Catégorie B</b>									
Assistants de service social classe supérieure	26	3	11,5%	-	-	-	-	-	-
<b>Catégorie A</b>									
Assistants de service social principal <sup>(*)</sup>	-	-	-	40	5	12,5%	35	4	11,4%
Assistants de service social classe supérieure <sup>(*)</sup>	-	-	-	23	2	8,7%	28	3	10,7%
Conseiller technique de service social classe supérieure <sup>(*)</sup>	10	0	0,0%	13	1	7,7%	10	2	20,0%
Infirmiers hors classe	67	6	9,0%	68	6	8,8%	71	7	9,9%
Infirmiers classe supérieure	70	8	11,4%	80	8	10,0%	74	7	9,5%
Médecins 1 <sup>ère</sup> classe	14	3	21,4%	17	3	17,6%	7	2	28,6%
Médecins hors classe	14	0	0,0%	11	2	18,2%	10	3	30,0%
<b>Total</b>	<b>201</b>	<b>20</b>	<b>10,0%</b>	<b>252</b>	<b>27</b>	<b>10,7%</b>	<b>235</b>	<b>28</b>	<b>11,9%</b>

(\*) Les dispositions du titre 2 des décrets 2017-1050 et 2017-1052 du 10 mai 2017 modifiés créent les nouveaux corps des conseillers techniques de service social et assistants de service social qui comprennent deux grades. Ces mesures sont entrées en vigueur le 01/02/2019.

► Source : Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

Figure 2.6.10 – Part des femmes au tableau d'avancement des personnels ASS en 2020 par filière



## ► Champs :

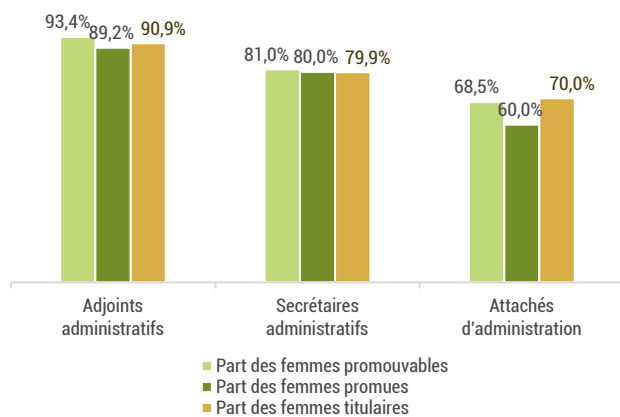
1. Les données sur la part des femmes sont indiquées par corps et regroupent les informations relatives aux différents grades.
  2. La part des femmes titulaires correspond à la part des femmes parmi les effectifs ASS de l'année scolaire 2019-2020, calculée à partir des données BSA au 31/12/2019.
- Source : Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

Pour l'ensemble des personnels ASS, la proportion de femmes promues au tableau d'avancement atteint 88,2%, soit 2,3 points de plus par rapport à la part des femmes parmi les effectifs des personnels ASS (85,9%).

Pour les personnels administratifs, la proportion de femmes promues au tableau d'avancement atteint 84,2%, soit 0,6 point de plus par rapport à la part des femmes parmi les effectifs des personnels administratifs (83,6%).

Pour les personnels médico-sociaux, la part des femmes promues est de 96,4%, soit 1,9 point de plus par rapport à la part des femmes parmi les effectifs des personnels médico-sociaux (94,5%).

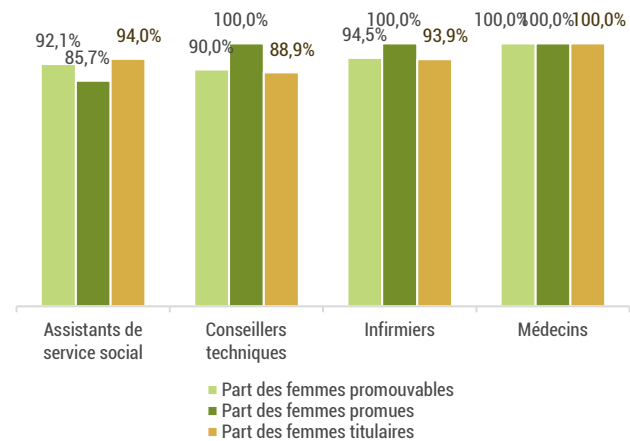
Figure 2.6.11 – Part des femmes au tableau d'avancement des personnels administratifs en 2020



## ► Champs : 1. Les données sur la part des femmes sont indiquées par corps et regroupent les informations relatives aux différents grades.

2. La part des femmes titulaires correspond à la part des femmes parmi les effectifs ASS de l'année scolaire 2019-2020, calculée à partir des données BSA au 31/12/2019.
- Source : Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

Figure 2.6.12 – Part des femmes au tableau d'avancement des personnels médico-sociaux en 2020





### 2.6.3.3.2 Liste d'aptitude

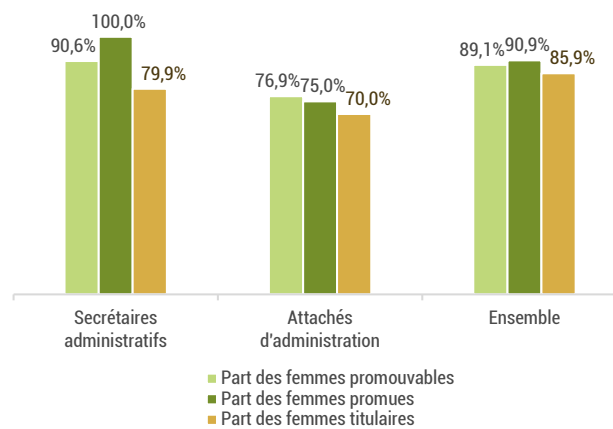
Tableau 2.6.15 – Liste d'aptitude des personnels administratifs

Corps	2018			2019			2020		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
<b>Catégorie C</b>									
Secrétaires administratifs	93	7	7,5%	105	7	6,7%	212	7	3,3%
<b>Catégorie B</b>									
Attachés d'administration de l'état	35	3	8,6%	33	3	9,1%	26	4	15,4%
<b>Total</b>	<b>128</b>	<b>10</b>	<b>7,8%</b>	<b>138</b>	<b>10</b>	<b>7,2%</b>	<b>238</b>	<b>11</b>	<b>4,6%</b>

► Source : Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

Le taux de promus global diminue en 2020 en raison d'un nombre plus important de personnels de catégorie C promouvables au corps des secrétaires administratifs.

Figure 2.6.13 – Part des femmes à la liste d'aptitude des personnels ASS en 2020



► Champ : La part des femmes titulaires correspond à la part des femmes parmi les effectifs ASS de l'année scolaire 2019-2020, calculée à partir des données BSA au 31/12/2019.  
 ► Source : Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

En 2020, 90,9% des agents promus sont des femmes, soit 5,0 points de plus que la part des femmes parmi les personnels ASS.

## 2.6.3.4 Personnels ITRF

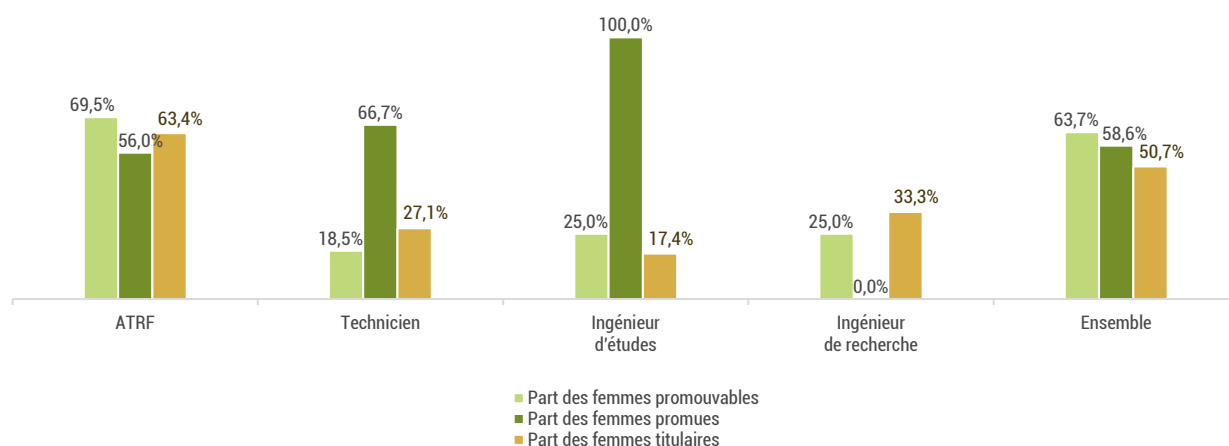
## 2.6.3.4.1 Tableau d'avancement

Tableau 2.6.16 – Tableau d'avancement des personnels ITRF

Grade	2018			2019			2020		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
<b>Catégorie C</b>									
ATRF principal 1 <sup>ère</sup> classe	201	16	8,0%	211	16	7,6%	213	18	8,5%
ATRF principal 2 <sup>ème</sup> classe	94	13	13,8%	85	5	5,9%	79	7	8,9%
	295	29	9,8%	296	21	7,1%	292	25	8,6%
<b>Catégorie B</b>									
Technicien de recherche et formation classe exceptionnelle	11	1	9,1%	11	1	9,1%	10	1	10,0%
Technicien de recherche et formation classe supérieure	19	2	10,5%	18	2	11,1%	17	2	11,8%
	30	3	10,0%	29	3	10,3%	27	3	11,1%
<b>Catégorie A</b>									
Ingénieur d'étude hors classe	7	2	28,6%	6	1	16,7%	8	1	12,5%
Ingénieur de recherche 1 <sup>ère</sup> classe	-	-	-	2	1	-	2	0	0,0%
Ingénieur de recherche hors classe	3	0	0,0%	2	0	0,0%	2	0	0,0%
	10	2	20,0%	10	2	20,0%	12	1	8,3%
<b>Total</b>	<b>335</b>	<b>34</b>	<b>10,1%</b>	<b>335</b>	<b>26</b>	<b>7,8%</b>	<b>331</b>	<b>29</b>	<b>8,8%</b>

► Source : Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

Figure 2.6.14 – Part des femmes au tableau d'avancement des personnels ITRF en 2020



► Champs : 1. Les données sur la part des femmes sont indiquées par corps et regroupent les informations relatives aux différents grades.

2. La part des femmes titulaires correspond à la part des femmes parmi les effectifs ITRF de l'année scolaire 2019-2020, calculée à partir des données BSA au 31/12/2019.

► Source : Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

En 2020, la proportion de femmes promues au tableau d'avancement atteint 58,6% pour l'ensemble des corps, soit 7,9 points de plus par rapport à la part des femmes parmi les effectifs des personnels ITRF (50,7%).

### 2.6.3.4.2 Liste d'aptitude

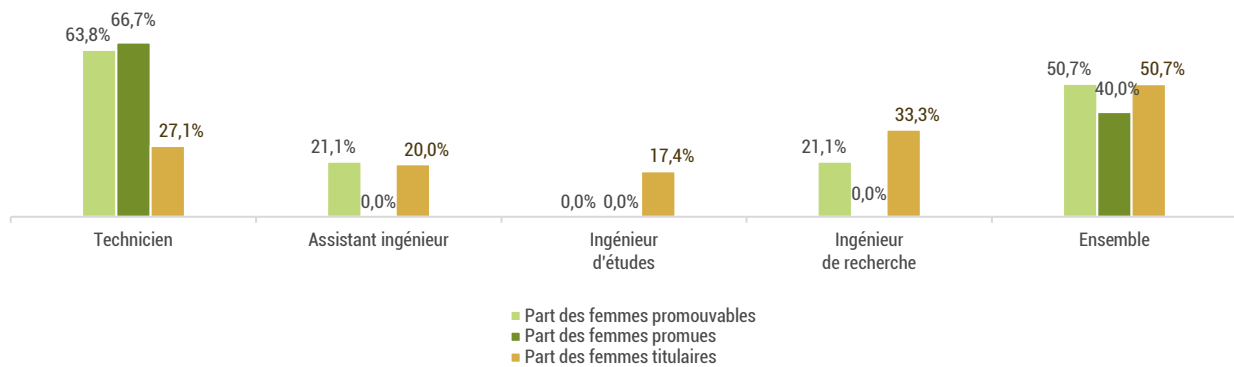
Tableau 2.6.17 – Liste d'aptitude des personnels ITRF

Corps	2018			2019			2020		
	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %	Promouvables	Promus	Promus en %
<b>Catégorie B</b>									
Technicien de recherche et de formation	153	3	2,0%	151	3	2,0%	141	3	2,1%
<b>Catégorie A</b>									
Assistant ingénieur	13	1	7,7%	10	1	10,0%	38	1	2,6%
Ingénieur d'études	3	0	0,0%	4	1	25,0%	3	1	33,3%
Ingénieur de recherche	20	1	5,0%	19	1	5,3%	19	0	0,0%
	36	2	5,6%	33	3	9,1%	60	2	3,3%
<b>Total</b>	<b>189</b>	<b>5</b>	<b>2,6%</b>	<b>184</b>	<b>6</b>	<b>3,3%</b>	<b>201</b>	<b>5</b>	<b>2,5%</b>

► Source : Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

Le taux de promus diminue globalement de 0,8 point par rapport à 2019.

Figure 2.6.15 – Part des femmes à la liste d'aptitude des personnels ITRF en 2020



► Champ : La part des femmes titulaires correspond à la part des femmes parmi les effectifs ITRF de l'année scolaire 2019-2020, calculée à partir des données BSA au 31/12/2019.

► Source : Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

## 2.7 Mesures disciplinaires

L'article 66 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires à la fonction publique d'État prévoit que les sanctions disciplinaires soient réparties en quatre groupes correspondant à une échelle de sanctions. L'article 19 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires précise qu'aucune sanction disciplinaire autre que celles classées dans le 1<sup>er</sup> groupe ne peut être prononcée sans consultation préalable d'un organisme siégeant en conseil de discipline dans lequel le personnel est représenté.

Suite aux modifications apportées par la loi du 6 août 2019, les sanctions applicables sont les suivantes :

- 1<sup>er</sup> groupe : avertissement, blâme, exclusion temporaire de fonctions de 3 jours maximum,
- 2<sup>nd</sup> groupe : radiation du tableau d'avancement, abaissement d'échelon, exclusion temporaire de fonctions pour de 4 à 15 jours, déplacement d'office,
- 3<sup>ème</sup> groupe : rétrogradation, exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 16 jours à 2 ans,
- 4<sup>ème</sup> groupe : mise à la retraite d'office, révocation.

### 2.7.1 Caractéristiques des sanctions prononcées

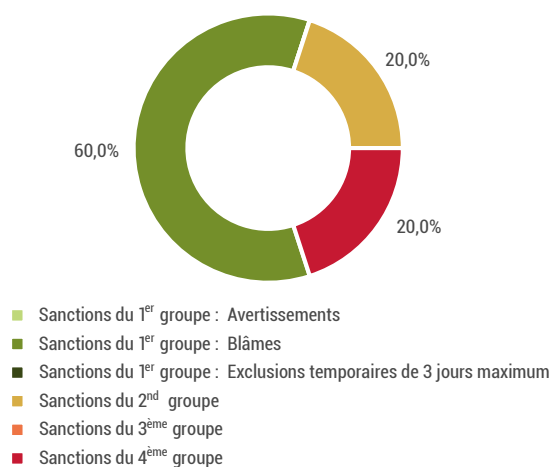
Tableau 2.7.1 – Historique des sanctions prononcées sur 2 ans

Sanctions disciplinaires prononcées	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Sanctions du 1 <sup>er</sup> groupe	17	16	6
dont avertissements	7	7	0
dont blâmes	10	9	6
dont exclusions temporaires de 3 jours maximum	-	-	0
Sanctions du 2 <sup>ème</sup> groupe	1	1	2
Sanctions du 3 <sup>ème</sup> groupe	2	0	0
Sanctions du 4 <sup>ème</sup> groupe	0	2	2
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>19</b>	<b>10</b>

► Source : Département ressources humaines de proximité.

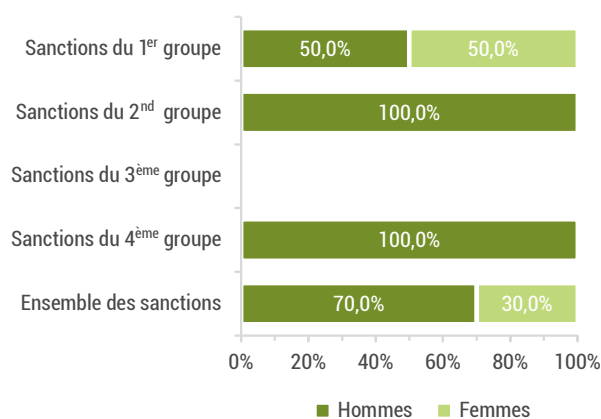
Les sanctions du 1<sup>er</sup> groupe sont les sanctions les plus prononcées (60,0%). Elles concernent les faits les moins graves et ne supposent pas la saisine de l'instance disciplinaire. Parmi les sanctions du 1<sup>er</sup> groupe, seul le blâme est inscrit au dossier du fonctionnaire. Il est effacé automatiquement du dossier au bout de trois ans si aucune sanction n'est intervenue pendant cette période.

Figure 2.7.1 – Répartition par type de sanctions prononcées en 2019-2020



► Source : Département ressources humaines de proximité.

Figure 2.7.2 – Répartition des sanctions prononcées en 2019-2020 par genre



► Source : Département ressources humaines de proximité.

La crise sanitaire a fortement impacté les procédures disciplinaires, celles-ci ayant été suspendues jusqu'au mois de juin 2020 sur consignes ministérielles.

La part des femmes reste minoritaire avec 30,0% des effectifs ayant fait l'objet d'une procédure.

## 2.7.2 Sanctions prononcées par catégorie de personnels et par corps

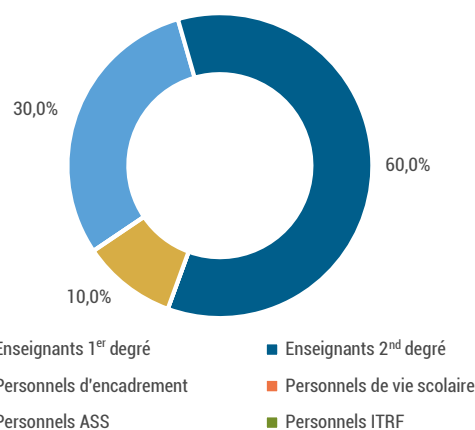
Tableau 2.7.2 – Répartition des sanctions prononcées par catégorie de personnels et par corps

Corps		2017-2018	2018-2019	2019-2020	
<b>Personnels enseignants</b>					
Personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré	Instituteurs				
	Professeurs des écoles	3	3	3	
	Adjoints d'enseignement				
	Chargés d'enseignement en EPS				
Personnels enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré	Professeurs agrégés	3		5	
	Professeurs certifiés	9	9		
	Professeurs d'enseignement général de collège				
	Professeurs d'EPS*	2	2	1	
	Professeurs de chaire supérieure				
	Professeurs de lycée professionnel	0	2		
	Enseignants contractuels		1		
		17	17	9	
<b>Personnels non-enseignants</b>					
Personnels d'encadrement	Personnels d'encadrement supérieur				
	Personnels d'inspection				
	Personnels de direction				
Personnels de vie scolaire	Conseillers principaux d'éducation				
	Psychologues de l'Education Nationale				
Personnels ASS	Filière administrative	Adjoints administratifs	1	1	1
		Attachés d'administration	2		
		Secrétaires administratifs		1	
	Filière médico-sociale	Contractuels administratifs			
		Assistants de service social			
		Conseillers techniques de service social			
Filière technique	Infirmiers				
	Médecins				
	Contractuels médicaux-sociaux				
	Adjointes techniques des établissements d'enseignement				
Personnels ITRF	Adjointes techniques de recherche et formation				
	Assistants ingénieurs				
	Ingénieurs d'études				
	Ingénieurs de recherche				
	Techniciens de recherche et formation				
	Personnels contractuels				
		3	2	1	
<b>Total</b>		<b>20</b>	<b>19</b>	<b>10</b>	

► Champ : Les informations sont indiquées par année scolaire en fonction de la date de sanction.

► Source : Département ressources humaines de proximité.

Figure 2.7.3 – Répartition par des sanctions prononcées en 2019-2020 par catégorie de personnels



► Source : Département ressources humaines de proximité.

Au regard des effectifs, les personnels les plus sanctionnés sont des personnels enseignants.

Ils représentent 0,4‰ de l'ensemble des effectifs enseignants, tous degrés d'enseignement confondus.

Les personnels non-enseignants sanctionnés représentent, quant à eux, 0,1‰ de l'ensemble des effectifs non-enseignants.

## 2.8 Contentieux

La période de confinement sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 durant les mois de mars, avril et mai 2020 n'a eu aucune incidence notable, s'agissant du contentieux de l'académie de Nice, sur le volume des recours juridictionnels. Au-delà de cette circonstance particulière, d'une année scolaire (2017-2018) à l'autre (2018-2019, puis 2019-2020), les chiffres dénotent ainsi - en valeur absolue - une grande stabilité du nombre des requêtes formées devant les tribunaux administratifs de Nice et de Toulon.

Le niveau de contestation de la légalité des décisions de l'administration de l'Éducation nationale devant les juridictions compétentes demeure significativement constant. Les observations formulées dans le cadre du précédent bilan social quant à la volonté permanente pour les services académiques et les établissements d'enseignement d'améliorer l'assise juridique de leurs décisions et à la mise en place de dispositifs de prévention des litiges ou de traitement pré-contentieux de ces litiges restent, par ailleurs, toujours d'actualité.

Tableau 2.8.1 – Évolution du contentieux sur 3 ans

Catégorie	2017-2018		2018-2019		2019-2020		Évolution 2019-2020 / 2018-2019
	Nombre	% sur Total	Nombre	% sur Total	Nombre	% sur Total	
Recours pour excès de pouvoir	34	81,0%	36	80,0%	35	81,4%	-2,8%
Recours de plein contentieux	3	7,1%	5	11,1%	3	7,0%	-40,0%
Référés	5	11,9%	4	8,9%	5	11,6%	+25,0%
<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>100,0%</b>	<b>45</b>	<b>100,0%</b>	<b>43</b>	<b>100,0%</b>	<b>-4,4%</b>

► Source : Affaires juridiques et institutionnelles.

# 3 Accompagnement des personnels

<b>3.1 Dispositif conseil mobilité carrière</b>	<b>139</b>
3.1.1 Présentation	139
3.1.2 Entretiens individuels	139
⇒ <i>Focus : Formation professionnelle : une nouvelle approche</i>	142
<b>3.2 Formation professionnelle</b>	<b>143</b>
3.2.1 Ensemble des personnels	143
3.2.2 Personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré	150
3.2.3 Personnels enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré	155
3.2.4 Personnels non-enseignants	160
3.2.5 Formations hygiène et sécurité	166
3.2.6 Compte personnel de formation	169
3.2.7 Congés de formation	169
<b>3.3 Personnels à besoins particuliers</b>	<b>175</b>
<b>3.4 Actions en faveur des personnels en situation de handicap</b>	<b>176</b>
3.4.1 Bénéficiaires de l'obligation d'emploi	176
3.4.2 Maintien dans l'emploi, aménagement des postes de travail	178
3.4.3 Priorités médicales dans le cadre des mutations	179
<b>3.5 Dispositif des postes adaptés et des allègements de service</b>	<b>180</b>
3.5.1 Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré	180
3.5.2 Enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré et personnels d'éducation	181
<b>3.6 Politique de prévention des risques professionnels</b>	<b>182</b>
3.6.1 Prévention des risques professionnels et amélioration des conditions de travail	182
3.6.2 Accidents de travail	185
3.6.3 Violences et incivilités envers les personnels dans le cadre de leurs fonctions	188
3.6.4 Réseau de prévention d'aide et de soutien	191
<b>3.7 Protection juridique</b>	<b>193</b>





## Chiffres-clés 2019-2020

### Dispositif conseil mobilité carrière

- 422 entretiens individuels ont été effectués dont 87,7% auprès de personnels enseignants
- ✓ 37,2% sont en lien avec des problèmes de santé et/ou une situation de handicap
- ✓ 54,0% sont relatifs à des mobilités fonctionnelles en interne ou externe
- ✓ 8,8% impliquent un changement de discipline ou de corps

### Formation professionnelle

- ✓ 16 886 agents suivent en moyenne 2,2 formations pendant 2,8 jours
- ✓ 520 agents suivent des formations hygiène et sécurité

### Action en faveur des personnels en situation de handicap

- ✓ 1 298 agents en situation de handicap, soit un taux d'emploi de 4,62%
- ✓ 9 bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) recrutés en 2019-2020

### Dispositif des postes adaptés et des allègements de service

- ✓ 51 enseignants en poste adapté dont 56,9% en longue durée
- ✓ 206 dispositifs d'aménagement de poste de travail

### Politique de prévention des risques professionnels

- ✓ 1 111 visites médicales dont 63,5% à la demande de l'intéressé
- ✓ 2 522 agents concernés par une surveillance médicale particulière
- ✓ 429 accidents du travail, soit 1,8% des enseignants et 0,8% des personnels non-enseignants
- ✓ 430 faits de violence ou d'incivilités déclarés

## Synthèse

### Dispositif conseil mobilité carrière

422 entretiens de conseil en mobilité carrière ont été effectués en 2019-2020, soit 93 de plus que l'année précédente. 87,7% des entretiens ont concernés des personnels enseignants, 6,6% des personnels ASS, 4,0% des personnels de vie scolaire, 1,4% des personnels d'encadrement et 0,3% des personnels ITRE.

### Formation professionnelle

7 348 enseignants du 1<sup>er</sup> degré suivent en moyenne 2,7 formations pendant une durée moyenne de 3,0 jours.  
7 562 enseignants du 2<sup>nd</sup> degré suivent en moyenne 1,9 formations pendant une durée moyenne de 2,7 jours.  
1 976 personnels non-enseignants suivent en moyenne 1,9 formations pendant une durée moyenne de 2,7 jours.

### Personnels à besoins particuliers

217 signalements des personnels à besoins particuliers ont fait l'objet d'un suivi académique, soit 9 de moins qu'en 2018-2019.

### Bénéficiaires de l'obligation de l'emploi (BOE)

1 298 personnes bénéficient de ce dispositif (63 de plus qu'en 2018-2019) et 9 personnes ont été recrutées. Le taux d'emploi est de 4,62%.

### Postes adaptés et allègements de service

Dans le 1<sup>er</sup> degré, 25 enseignants ont été affectés sur des postes adaptés (28 demandes effectuées s'ajoutant aux 9 agents maintenus).

122 allègements de service ont été demandés par les enseignants du 1<sup>er</sup> degré et 46,7% ont été accordés. Le nombre de demandes augmente de 27,1% et le taux de satisfaction baisse de 37,7 points.

Dans le 2<sup>nd</sup> degré, 26 enseignants ont été affectés sur des postes adaptés (23 demandes effectuées s'ajoutant aux 14 agents maintenus).

201 allègements de service ont été demandés par les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré et 74,1% ont été accordés. Le nombre de demandes augmente légèrement (+6,9%) et le taux de satisfaction

diminue de 9,9 points.

### Politique de prévention des risques professionnels

1 111 visites médicales ont été réalisées en 2019-2020 (stable par rapport à l'année antérieure); les visites à la demande de l'intéressé sont en légère hausse (+3,8%) et les visites à la demande de l'administration ont diminué de 6,5%.

429 accidents de travail ont été déclarés, soit une baisse de 15,7%.

Rapportés aux agents, cela fait :

- 14 accidents de travail pour 1 000 enseignants du 1<sup>er</sup> degré,
- 14 accidents de travail pour 1 000 enseignants du 2<sup>nd</sup> degré,
- 10 accidents de travail pour 1 000 personnels non-enseignants.

Le nombre de jours d'arrêt est plus important pour les accidents de travail ou de service (26,2 jours) que pour les accidents de trajet (22,2 jours).

430 actes de violences et d'incivilités ont été déclarés (19 déclarations de moins par rapport à 2018-2019).



## 3.1 Dispositif conseil mobilité carrière

Un des objectifs visés par le projet académique consiste à développer le conseil en orientation professionnelle afin de mieux valoriser les parcours professionnels.

### 3.1.1 Présentation

Le conseiller mobilité carrière au sein du pôle ressources humaines contribue à la mise en œuvre d'une gestion plus personnalisée des carrières et des compétences.

L'accompagnement consiste à apporter un appui aux agents en termes de clarification de leur demande, d'expression de leurs besoins, d'identification de leurs compétences et de connaissance des différents dispositifs d'accompagnement ou des moyens de réaliser leur projet professionnel. Cette mission tournée vers les agents et les services, tend à concilier les besoins individuels identifiés et les besoins institutionnels.

L'accompagnement spécifique des parcours professionnels dans le cadre des dispositifs académiques pour certains personnels confrontés à des difficultés de santé et/ou en situation de handicap consiste à aider les agents pour la formalisation de leurs besoins, l'identification de leurs propres ressources et des possibilités institutionnelles au titre du maintien dans l'emploi.

### 3.1.2 Entretiens individuels

Tableau 3.1.1 – Évolution du nombre d'entretiens individuels par motif

Motif des entretiens	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Évolution 2019-2020 / 2018-2019
Changement de discipline ou de corps	22	50	37	-26,0%
Recherche de mobilité fonctionnelle interne/externe	114	154	228	+48,1%
Difficultés professionnelles en lien avec des problèmes de santé et/ou en situation de handicap	188	125	157	+25,6%
<b>Total</b>	<b>324</b>	<b>329</b>	<b>422</b>	<b>+28,3%</b>

► Lecture : Les entretiens téléphoniques et/ou réponses à des demandes d'information par courriel non comptabilisés ici sont également à prendre en compte dans l'activité du dispositif conseil mobilité carrière.

► Source : Département ressources humaines de proximité.

Sur l'année scolaire 2019-2020, 422 entretiens individuels ont été effectués, soit une progression de +28,3% par rapport à l'année précédente. Cette augmentation significative du nombre d'entretiens est favorisée par l'instauration en 2019-2020 des journées mobilités de carrière professionnelle.

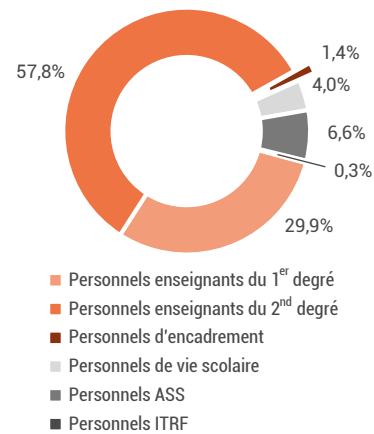
L'accompagnement proposé aux personnels confrontés à des problèmes de santé et/ou en situation de handicap est réalisé dans le cadre des demandes de mutation, d'affectation en poste adapté ou d'aménagement du poste de travail au titre du maintien dans l'emploi. Cela concerne 37,2% des entretiens individuels pour l'année 2019-2020 (-1,8 point par rapport à l'année précédente).

De manière générale, les autres personnels reçus dans le cadre du conseil mobilité carrière souhaitent, soit avoir de l'information quant aux possibilités de mobilité (54,0% des entretiens, en hausse de 7,2 points par rapport à l'année précédente), soit changer de discipline ou de corps (8,8%, en baisse de 6,4 points).

**Tableau 3.1.2 – Évolution du nombre d'entretiens individuels par catégorie de personnels**

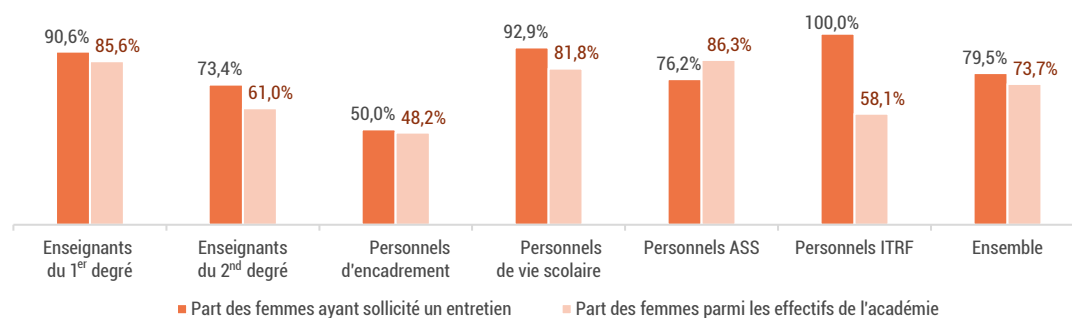
Catégorie de personnels	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Évolution 2019-2020 / 2018-2019
<b>Personnels enseignants</b>				
Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré	91	88	126	+43,2%
Enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré	191	184	244	+32,6%
	<b>282</b>	<b>272</b>	<b>370</b>	<b>+36,0%</b>
<b>Personnels non-enseignants</b>				
Personnels d'encadrement	3	3	6	+100,0%
Personnels de vie scolaire	14	16	17	+6,3%
Personnels ASS	25	37	28	-24,3%
Personnels ITRF	0	1	1	0,0%
	<b>42</b>	<b>57</b>	<b>52</b>	<b>-8,8%</b>
<b>Total</b>	<b>324</b>	<b>329</b>	<b>422</b>	<b>+28,3%</b>

► Source : Département ressources humaines de proximité.

**Figure 3.1.1 – Répartition des entretiens individuels en 2019-2020 par type de personnels**


Par rapport à l'année précédente, les demandes des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré, majoritaires (57,8%), sont en augmentation de 1,9 points ; à l'inverse, les demandes des personnels de vie scolaire et de personnels ASS sont en diminution (respectivement de 0,9 point et 4,6 points).

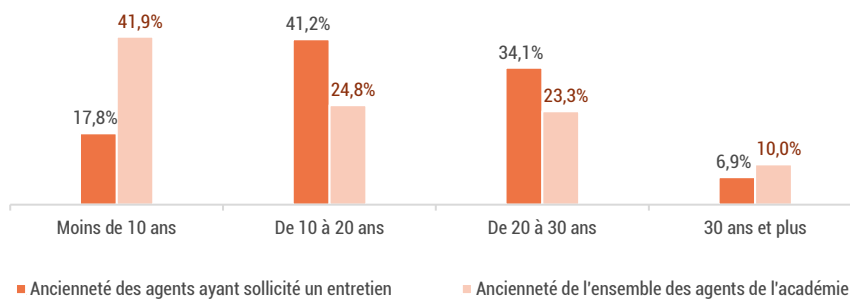
► Source : Département ressources humaines de proximité.

**Figure 3.1.2 – Répartition des entretiens effectués en 2019-2020 par genre**


► Source : Département ressources humaines de proximité.

79,5% des agents qui ont sollicité un entretien sont des femmes (soit 5,8 points de plus que la part des femmes parmi les effectifs 2019-2020 de l'académie).

Figure 3.1.3 – Répartition des entretiens effectués en 2019-2020 par ancienneté



► Sources : Département ressources humaines de proximité, Entrepôt de données BSA.

## Formation professionnelle : une nouvelle approche

Dans la précédente édition du bilan social de l'académie de Nice, les données relatives aux formations provenaient de la base de données EGIDE (outil décisionnel). Ces données étaient présentées par budget opérationnel de programme (BOP).

Dans l'édition 2019-2020, une nouvelle approche a été adoptée et prend en compte les données issues de l'application de gestion qui gère la formation continue dans l'enseignement scolaire (GAIA) en académie. Les personnels pouvant suivre des formations dans différents BOP, les données sont désormais présentées par catégorie de personnels, tous BOP confondus.

La base de données GAIA est exhaustive puisqu'elle recense l'ensemble des modules de formations suivis par les personnels de l'académie, contrairement à la base de données EGIDE.

Les objectifs de cette nouvelle approche sont de présenter les informations dans une cohérence d'ensemble du document, comme le fait le ministère, et de pouvoir mettre en regard ces données avec les effectifs présentés dans le chapitre 1 de ce bilan social académique. Aussi, sur l'ensemble des candidats/stagiaires à une formation, seuls les personnels en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale au 31/12/2019 ont été sélectionnés.

Pour faciliter la transition, un historique sur les trois dernières années a été reconstruit.

Focus VII.1 – Comparaison des données fournies par EGIDE et par GAIA pour l'année scolaire 2019-2020

	Candidatures déposées	Candidatures retenues <sup>(1)</sup>	Stagiaires présents <sup>(2)</sup>	Stagiaires assidus <sup>(3)</sup>	Journées stagiaires réalisées	Modules réalisés <sup>(4)</sup>	
<b>Dispositifs académiques et départementaux</b>							
<b>Ancienne approche (EGIDE)</b>	BOP 140	36 546	36 413	19 552	17 393	21 970	510
	BOP 141	26 790	22 312	14 936	13 263	20 264	436
	BOP 214	6 044	5 699	3 478	3 386	5 170	182
	(I)	<b>69 380</b>	<b>64 424</b>	<b>37 966</b>	<b>34 042</b>	<b>47 403</b>	<b>1 128</b>
<b>Dispositifs académiques et départementaux</b>							
<b>Nouvelle approche (GAIA)</b>	BOP 140	36 546	36 413	19 553	17 393	21 981	510
	BOP 141	26 790	22 312	14 937	13 263	20 270	436
	BOP 214	6 045	5 700	3 478	3 386	5 172	182
	(II)	<b>69 381</b>	<b>64 425</b>	<b>37 968</b>	<b>34 042</b>	<b>47 423</b>	<b>1 128</b>
<b>Écarts entre GAIA et EGIDE<sup>(5)</sup> (II-I)</b>							
	1	1	2	0	20	0	
<b>Dispositifs nationaux<sup>(6)</sup></b>							
<b>Nouvelle approche (GAIA)</b>	BOP 140	137	134	93	89	242	27
	BOP 141	282	277	109	96	289	39
	BOP 214	233	205	137	130	428	43
		<b>652</b>	<b>616</b>	<b>339</b>	<b>315</b>	<b>960</b>	<b>109</b>
<b>Modules supplémentaires nationaux, académiques et départementaux<sup>(7)</sup></b>							
	347	343	191	145	355	23	
<b>Ensemble des formations saisies dans GAIA</b>							
	<b>70 380</b>	<b>65 384</b>	<b>38 498</b>	<b>34 502</b>	<b>48 737</b>	<b>1 260</b>	
<b>Sélection des actifs affectés et rémunérés par l'Éducation nationale (parmi les effectifs BSA au 31/12/2019)</b>							
	<b>69 007</b>	<b>64 097</b>	<b>37 894</b>	<b>33 961</b>	<b>47 879</b>	<b>1 254</b>	

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émargé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) Les modules sont considérés comme réalisés lorsqu'au moins un stagiaire est présent au module de formation.

(5) Les modifications dans GAIA réalisées a posteriori du chargement des données dans EGIDE (effectué au plus tard au 01/12/N pour l'année scolaire N-1 / N) peuvent entraîner des écarts de cohérence entre les extractions GAIA et les extractions de données consolidées d'EGIDE.

(6) Données intégrées dans EGIDE mais non prises en compte dans les bilans sociaux académiques précédents.

(7) Les données EGIDE ne recensent que les modules de formation pour lesquels l'imputation budgétaire est 141 action 10 pour le BOP 141, 214 action 06 pour le BOP 214 et 140 action 04 pour le BOP 140. Dans GAIA, il existe des formations avec d'autres imputations (pour les formations dédiées aux personnels du 2<sup>nd</sup> degré et aux personnels non-enseignants : 140-04, 140-06, 141-12, 214-08, 230-03; pour les formations dédiées aux personnels du 1<sup>er</sup> degré : 141-10, 141-12, 230-01).

► Sources : EGIDE, GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

## 3.2 Formation professionnelle

Les dispositifs de formations présentés dans cette partie sont ceux inscrits au plan académique de formation (PAF) et au plan national de formation (PNF) géré au niveau académique. Contrairement à la déclinaison réalisée par BOP, les professeurs des écoles et les instituteurs affectés dans le 2<sup>nd</sup> degré ou ayant des fonctions de direction sont désormais inclus dans les personnels du 1<sup>er</sup> degré.

### 3.2.1 Ensemble des personnels

#### 3.2.1.1 Caractéristiques des personnels en formation

Tableau 3.2.1 – Ensemble des personnels en formation en 2019-2020

Catégorie de personnels	Agents inscrits		Agents retenus <sup>(1)</sup>		Agents présents <sup>(2)</sup>		Agents assidus <sup>(3)</sup>	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
<b>Personnels enseignants</b>								
Personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré	8 930	42,3%	8 920	42,6%	7 348	43,5%	6 298	42,8%
Personnels enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré	9 335	44,2%	9 202	43,9%	7 562	44,8%	6 639	45,1%
	<b>18 265</b>	<b>86,5%</b>	<b>18 122</b>	<b>86,5%</b>	<b>14 910</b>	<b>88,3%</b>	<b>12 937</b>	<b>87,9%</b>
<b>Personnels non-enseignants</b>								
Personnels d'encadrement	422	2,0%	420	2,0%	365	2,2%	290	2,0%
Personnels de vie scolaire	1 234	5,8%	1 228	5,9%	812	4,8%	724	4,9%
Personnels ASS	1 069	5,1%	1 042	5,0%	705	4,2%	677	4,6%
Personnels ITRF	134	0,6%	129	0,6%	94	0,6%	90	0,6%
	<b>2 859</b>	<b>13,5%</b>	<b>2 819</b>	<b>13,5%</b>	<b>1 976</b>	<b>11,7%</b>	<b>1 781</b>	<b>12,1%</b>
<b>Total</b>	<b>21 124</b>	<b>100,0%</b>	<b>20 941</b>	<b>100,0%</b>	<b>16 886</b>	<b>100,0%</b>	<b>14 718</b>	<b>100,0%</b>

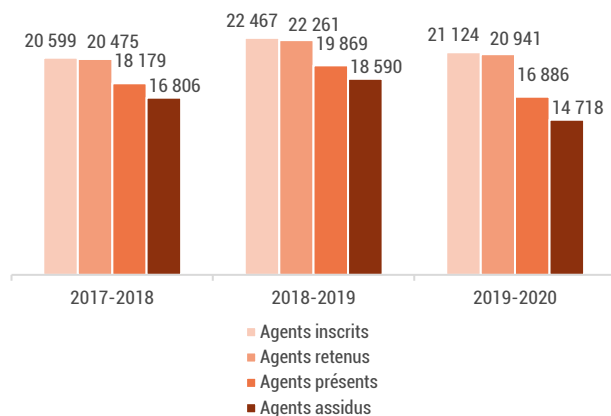
(1) Agents retenus par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des agents.

(2) Agents ayant émargé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Agents ayant été assidus aux 2/3 des modules auxquels ils ont participé.

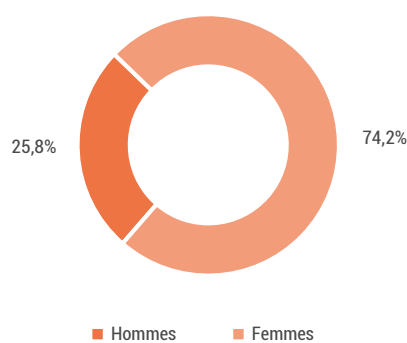
► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Figure 3.2.1 – Évolution des agents en formation



► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Figure 3.2.2 – Répartition des agents présents en formation par genre

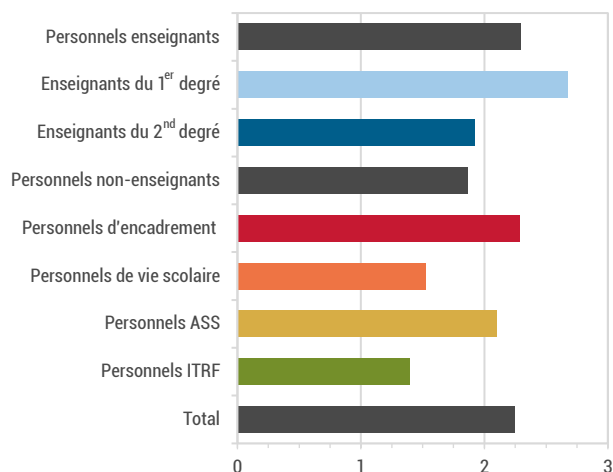


► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

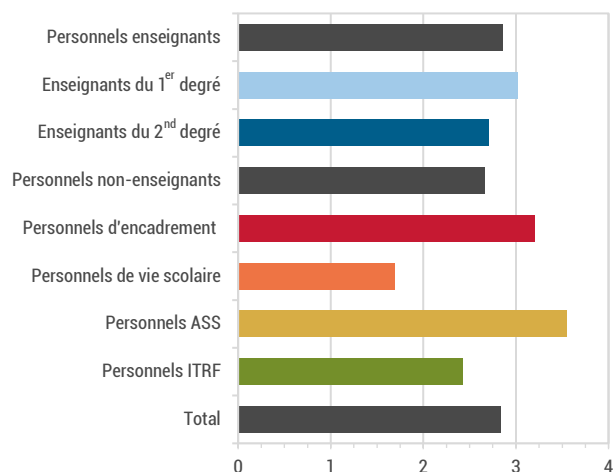
En 2019-2020, le nombre de personnes inscrites et celui des personnes retenues pour des formations professionnelles sont en baisse par rapport à l'année précédente (respectivement -6,0% et -5,9%).

En raison de la crise sanitaire relative à la COVID-19 et des intempéries des mois de novembre et décembre 2019, le nombre de personnes présentes en formation en 2019-2020 est en forte diminution (-15,0%) et le nombre de personnes assidues chute de 20,8%.

Les femmes représentent 74,2% des agents présents en formation, soit 1,5 point de plus par rapport à l'année antérieure et 0,5 point de plus que la part des femmes parmi l'ensemble des effectifs de l'académie.

**Figure 3.2.3 – Nombre moyen de formations  
par agent présent en formation**


► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

**Figure 3.2.4 – Temps passé en formation  
par agent présent en formation**


► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

En 2019-2020, le nombre moyen de formations par agent présent est de 2,2 (soit un écart de -0,6 par rapport à l'année précédente). Il s'élève à 2,3 pour les personnels enseignants et à 1,9 pour les personnels non-enseignants. Le temps passé en formation par agent présent est de 2,8 jours en moyenne (soit 0,4 jour de moins qu'en 2018-2019). Il est de 2,9 pour les personnels enseignants et de 2,7 pour les personnels non-enseignants.

**Tableau 3.2.2 – Ensemble des candidatures et des stagiaires en 2019-2020**

Catégorie de personnels	Candidatures déposées		Candidatures retenues <sup>(1)</sup>		Stagiaires présents <sup>(2)</sup>		Stagiaires assidus <sup>(3)</sup>		Journées stagiaires réalisées	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
<b>Personnels enseignants</b>										
Personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré	36 542	53,0%	36 376	56,8%	19 657	51,9%	17 542	51,7%	22 174	46,3%
Personnels enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré	25 400	36,8%	21 204	33,1%	14 551	38,4%	13 018	38,3%	20 435	42,7%
<b>Total</b>	<b>61 942</b>	<b>89,8%</b>	<b>57 580</b>	<b>89,8%</b>	<b>34 208</b>	<b>90,3%</b>	<b>30 560</b>	<b>90,0%</b>	<b>42 609</b>	<b>89,0%</b>
<b>Personnels non-enseignants</b>										
Personnels d'encadrement	1 439	2,1%	1 403	2,2%	835	2,2%	714	2,1%	1 168	2,4%
Personnels de vie scolaire	2 525	3,7%	2 330	3,6%	1 240	3,3%	1 133	3,3%	1 377	2,9%
Personnels ASS	2 888	4,2%	2 601	4,1%	1 480	3,9%	1 428	4,2%	2 498	5,2%
Personnels ITRF	213	0,3%	183	0,3%	131	0,3%	126	0,4%	228	0,5%
<b>Total</b>	<b>7 065</b>	<b>10,2%</b>	<b>6 517</b>	<b>10,2%</b>	<b>3 686</b>	<b>9,7%</b>	<b>3 401</b>	<b>10,0%</b>	<b>5 270</b>	<b>11,0%</b>
<b>Total</b>	<b>69 007</b>	<b>100,0%</b>	<b>64 097</b>	<b>100,0%</b>	<b>37 894</b>	<b>100,0%</b>	<b>33 961</b>	<b>100,0%</b>	<b>47 879</b>	<b>100,0%</b>

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émargé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

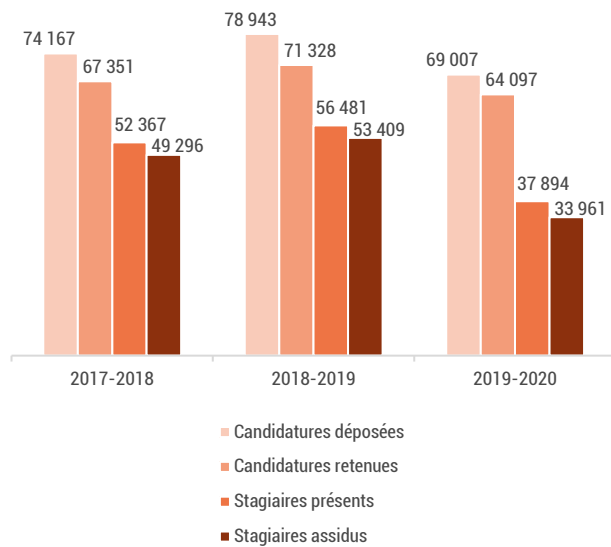
(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

En 2019-2020, on dénombre 37 894 stagiaires présents correspondant à 16 886 agents présents en formation.

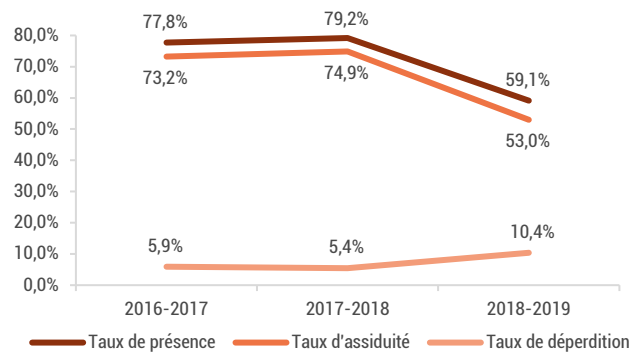


Figure 3.2.5 – Évolution des candidatures et des stagiaires



► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Figure 3.2.6 – Taux de présence, d'assiduité et de déperdition



► Lecture : Le taux de présence correspond au nombre de stagiaires présents rapporté au nombre de candidats retenus.  
Le taux d'assiduité correspond au nombre de stagiaires assidus rapporté au nombre de candidats retenus.  
Le taux de déperdition correspond au nombre de stagiaires non-assidus rapporté au nombre de stagiaires présents.

► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

En 2019-2020, le confinement a entraîné une baisse du nombre de stagiaires présents et assidus, impactant les taux de présence, d'assiduité et de déperdition. Ces taux sont respectivement de 59,1%, 53,0% et 10,4%.

### 3.2.1.2 Caractéristiques des formations

Tableau 3.2.3 – Ensemble des modalités des formations en 2019-2020

Modalité de formation	Candidatures déposées		Candidatures retenues <sup>(1)</sup>		Stagiaires présents <sup>(2)</sup>		Stagiaires assidus <sup>(3)</sup>		Journées stagiaires réalisées		Modules réalisés <sup>(4)</sup>	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
En présentiel	44 937	65,1%	42 613	66,5%	28 593	75,5%	26 003	76,6%	33 452	69,9%	968	77,2%
A distance	2 997	4,3%	2 902	4,5%	1 415	3,7%	1 397	4,1%	5 493	11,5%	60	4,8%
Hybride <sup>(5)</sup>	15 658	22,7%	13 178	20,6%	7 755	20,5%	6 430	18,9%	7 657	16,0%	222	17,7%
Autres <sup>(6)</sup>	5 415	7,8%	5 404	8,4%	131	0,3%	131	0,4%	1 277	2,7%	4	0,3%
<b>Total</b>	<b>69 007</b>	<b>100,0%</b>	<b>64 097</b>	<b>100,0%</b>	<b>37 894</b>	<b>100,0%</b>	<b>33 961</b>	<b>100,0%</b>	<b>47 879</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 254</b>	<b>100,0%</b>

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émarginé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) Les modules sont considérés comme réalisés lorsqu'au moins un stagiaire est présent au module de formation.

(5) Combinaison de temps de formation en présentiel et de temps de formation à distance.

(6) Accompagnement, tutorat.

► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

1 254 modules de formations ont été suivis sur l'année scolaire 2019-2020 par les personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale, soit 28,5% de moins que l'année précédente.

Le nombre de journées stagiaires réalisées s'élève à 47 879, soit une baisse de 25,4% par rapport à 2018-2019.

Les formations à distance et les formations hybrides sont en hausse. Elles représentent respectivement 4,8% (+1,2 point) et 17,7% (+6,4 points) des formations réalisées en 2019-2020.

Tableau 3.2.4 – Types de candidature pour l'ensemble des formations en 2019-2020

Type de candidature	Candidatures déposées		Candidatures retenues <sup>(1)</sup>		Stagiaires présents <sup>(2)</sup>		Stagiaires assidus <sup>(3)</sup>		Journées stagiaires réalisées		Modules réalisés <sup>(4)</sup>	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Appel à candidature collective	35 271	51,1%	35 034	54,7%	18 396	48,5%	16 963	49,9%	11 278	23,6%	448	35,7%
Appel à candidature individuelle	12 020	17,4%	7 457	11,6%	4 607	12,2%	3 933	11,6%	10 805	22,6%	217	17,3%
Sans appel à candidature	21 716	31,5%	21 606	33,7%	14 891	39,3%	13 065	38,5%	25 796	53,9%	589	47,0%
<b>Total</b>	<b>69 007</b>	<b>100,0%</b>	<b>64 097</b>	<b>100,0%</b>	<b>37 894</b>	<b>100,0%</b>	<b>33 961</b>	<b>100,0%</b>	<b>47 879</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 254</b>	<b>100,0%</b>

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) Les modules sont considérés comme réalisés lorsqu'au moins un stagiaire est présent au module de formation.

► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

En 2019-2020, la part des stagiaires présents en formations sans appel à candidature chute de 9,0 points au profit des formations avec appel à candidature collective (+10,0 points par rapport à l'année précédente).

S'agissant des journées stagiaires réalisées, la part des formations avec appel à candidature individuelle progresse de 6,9 points.

Tableau 3.2.5 – Ensemble des actions de formation en 2019-2020

Action de formations	Candidatures déposées	Candidatures retenues <sup>(1)</sup>	Stagiaires présents <sup>(2)</sup>	Stagiaires assidus <sup>(3)</sup>	Journées stagiaires réalisées	Modules réalisés <sup>(4)</sup>
Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	7 911	7 652	4 176	3 474	3 637	153
Adaptation immédiate au poste de travail	3 476	3 364	2 169	2 086	2 620	112
Conception et organisation de la formation	483	371	253	232	240	18
Développement des compétences liées aux activités de formation	950	845	568	525	896	48
Développement des qualifications ou acquisitions nouvelles	22 017	17 991	11 838	10 844	16 484	410
Élaboration de ressources	248	208	120	113	113	10
Formation diplômante	680	669	462	307	2 257	13
Formation professionnelle statutaire	32 076	31 957	17 486	15 721	19 740	445
Préparation aux examens et concours	1 166	1 040	822	659	1 893	45
<b>Total</b>	<b>69 007</b>	<b>64 097</b>	<b>37 894</b>	<b>33 961</b>	<b>47 880</b>	<b>1 254</b>

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) Les modules sont considérés comme réalisés lorsqu'au moins un stagiaire est présent au module de formation.

► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

La formation professionnelle statutaire et le développement des qualifications ou acquisitions nouvelles sont les actions de formation principales avec respectivement 35,5% et 32,7% des modules réalisés, 46,1% et 31,2% des stagiaires présents ainsi que 41,2% et 34,4% des journées stagiaires réalisées.

Tableau 3.2.6 – Priorités nationales de l'ensemble des formations en 2019-2020

Priorité nationale	Candidatures déposées	Candidatures retenues <sup>(1)</sup>	Stagiaires présents <sup>(2)</sup>	Stagiaires assidus <sup>(3)</sup>	Journées stagiaires réalisées	Modules réalisés <sup>(4)</sup>
Accompagner les évolutions professionnelles	71	71	58	53	67	8
Action sociale pour les personnels	18	13	0	0	0	0
Apprentissage des fondamentaux à l'école	5 283	5 270	2 709	2 120	1 816	48
Continuum formation initiale formation continuée	5 286	5 272	3 912	3 400	12 162	99
Continuum lycées-enseignement supérieur	400	397	314	314	267	8
Culture juridique commune	252	225	44	43	40	5
Culture juridique et fondamentaux du droit	280	258	149	149	99	5
Déontologie de la fonction publique	45	45	0	0	0	0
Développement professionnel pour les personnels de santé	583	577	467	462	498	10
Diversité des élèves dans les apprentissages	53	53	44	44	36	5
École inclusive	801	798	441	416	532	28
École maternelle	2 096	2 092	1 014	898	597	21
Éducation artistique et culturelle	1 974	1 806	1 362	1 158	1 313	70
Égalité des chances et réussite de tous les élèves	1 756	1 694	1 257	1 155	1 799	43
Évaluation nationale des établissements	3	3	3	3	9	1
Évaluations nationales des élèves	20	20	0	0		0
Évolutions professionnelles et valorisation des compétences	8 991	8 548	6 321	5 506	10 238	210
Gestion matérielle, administrative, financière et comptable	371	313	194	186	297	17
Gestion des ressources humaines de proximité	9	9	5	5	10	1
Innovation	685	647	516	461	919	18
L'enseignement des sciences et de la technologie	46	46	18	18	9	1
Management et collectif de travail	65	62	31	30	25	7
Mode projet et collectifs de travail	1 706	1 658	1 249	1 161	1 400	40
Modernisation du service public & communication	393	371	204	199	343	13
Nouveaux programmes LYC, LGT, LP	646	644	166	87	540	5
Numérique et intelligence artificielle dans le cadre pédagogique	6 268	3 710	2 652	2 569	1 794	21
Prévention des violences éducatives ordinaires	356	276	167	157	148	7
Professionnalisation des acteurs RH & formation	109	109	75	63	86	10
Promotion de la santé	107	69	38	33	44	2
Qualité de vie au travail	37	37	32	32	14	2
Réforme du lycée et du baccalauréat	1 845	1 787	1 071	695	1 091	26
Relations & conflits - Savoir faire savoir être	557	487	348	331	313	17
Santé et sécurité au travail	3 191	2 351	1 455	1 412	1 520	72
Sciences cognitives, mécanismes d'apprentissage	215	193	70	64	72	4
Transformation de la voie professionnelle	909	900	456	454	476	14
Valeurs de la république	1 053	889	333	322	359	9
<b>Total</b>	<b>46 480</b>	<b>41 700</b>	<b>27 175</b>	<b>24 000</b>	<b>38 929</b>	<b>847</b>

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de 'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émargé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) Les modules sont considérés comme réalisés lorsqu'au moins un stagiaire est présent au module de formation.

► Champ : La nomenclature des priorités nationales est définie chaque année scolaire par la DGESCO.

► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Parmi l'ensemble des formations suivies par les personnels de l'académie de Nice, certaines relèvent d'une priorité nationale. En 2019-2020, leur part correspond à 67,5% de l'ensemble des modules réalisés, 71,7% de l'ensemble des stagiaires présents et 81,3% de l'ensemble des journées stagiaires réalisées.

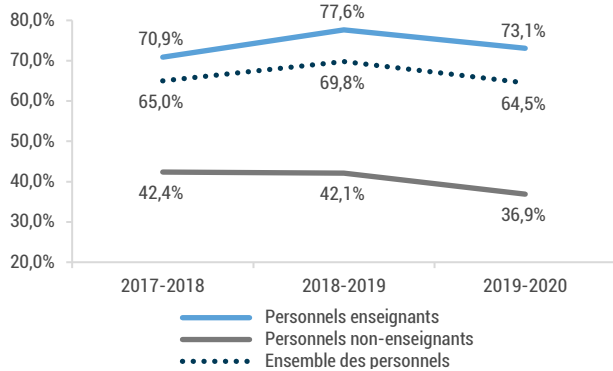
Les formations de priorité nationale les plus suivies sont celles relatives aux évolutions professionnelles et à la valorisation des compétences, et au continuum formation initiale - formation continuée. Ces deux formations représentent 36,5% des modules réalisés, 37,7% des stagiaires présents et 57,5% des journées stagiaires réalisées.

### 3.2.1.3 Taux d'inscription et taux d'accès à la formation professionnelle

La nouvelle approche mise en place pour cette édition 2019-2020 du bilan social académique permet de calculer deux nouveaux indicateurs :

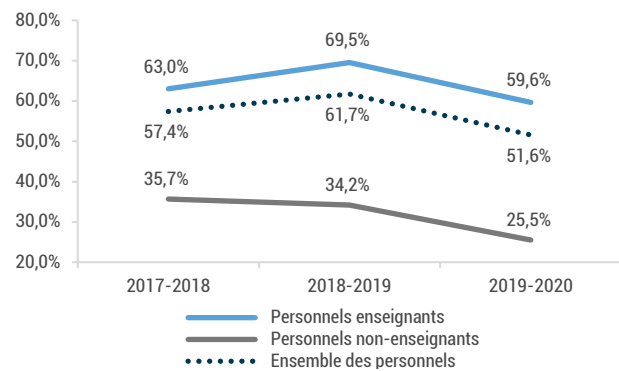
- le taux d'inscription : il s'agit du rapport entre le nombre d'agents inscrits à une formation et l'effectif de la population potentielle,
- le taux d'accès à la formation : il s'agit du rapport entre le nombre d'agents présents en formation et l'effectif de la population potentielle.

Figure 3.2.7 – Évolution des taux d'inscription de l'ensemble des personnels



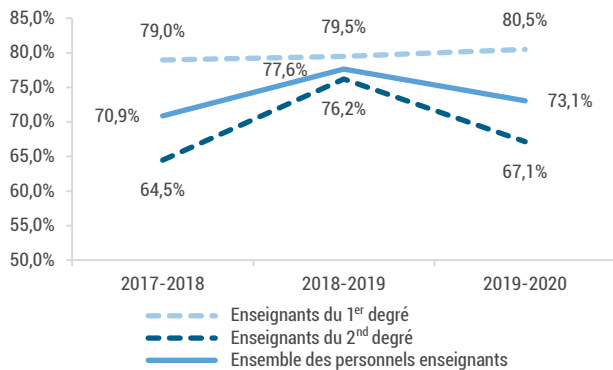
► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Figure 3.2.10 – Évolution des taux d'accès de l'ensemble des personnels



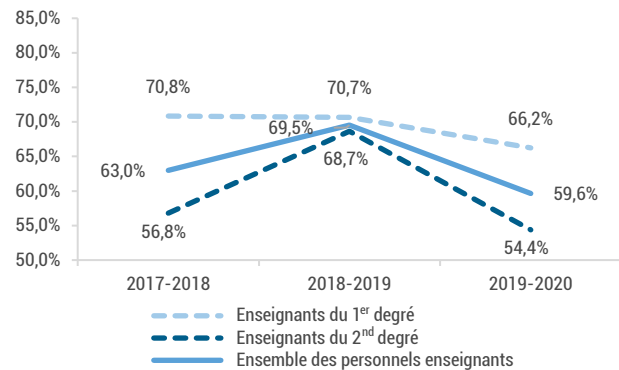
► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Figure 3.2.8 – Évolution des taux d'inscription des personnels enseignants



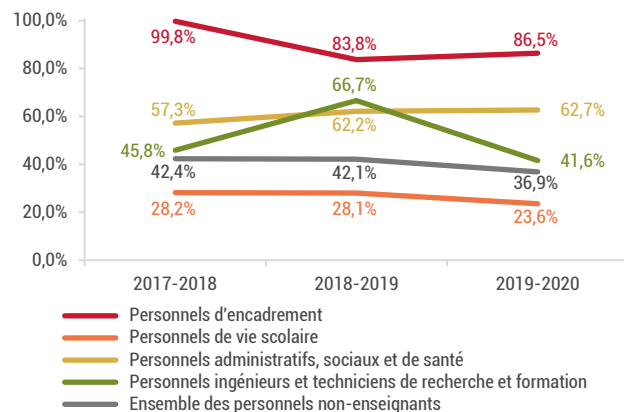
► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Figure 3.2.11 – Évolution des taux d'accès des personnels enseignants



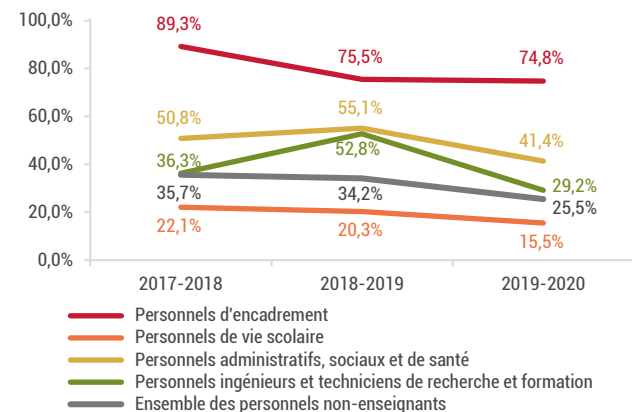
► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Figure 3.2.9 – Évolution des taux d'inscription des personnels non-enseignants



► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Figure 3.2.12 – Évolution des taux d'accès des personnels non-enseignants



► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

En 2019-2020, les taux d'inscription sont en baisse par rapport à l'année précédente pour l'ensemble des personnels de l'académie à l'exception des enseignants du 1<sup>er</sup> degré (+1,0 point), des personnels d'encadrement (+2,7 points) et des personnels ASS (+0,5 point).

Les taux d'accès à la formation professionnelle sont quant à eux en diminution quelle que soit la catégorie de personnels. Cette baisse est plus importante pour les personnels ITRF (-23,6 points), les personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré (-14,3 points) et les personnels ASS (-13,8 points).

Les taux constatés pour les personnels de vie scolaire masquent une forte disparité entre les personnels d'assistance éducative et les personnels d'éducation. Pour l'année scolaire 2019-2020, le taux d'inscription s'élève à 86,8% pour les personnels d'éducation et à 15,3% pour les personnels d'assistance éducative. Quant au taux d'accès, il est de 64,3% pour les personnels d'éducation et de 9,1% pour les personnels d'assistance éducative.

### 3.2.2 Personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré

Depuis plusieurs années, un travail est effectué par les services déconcentrés pour que toutes les formations soient prises en compte dans l'application GAIA. Malgré ce travail, il subsiste encore des difficultés pour la saisie des formations de type animations pédagogiques, notamment dans le département du Var.

#### 3.2.2.1 Caractéristiques des personnels en formation

Tableau 3.2.7 – Enseignants du 1<sup>er</sup> degré en formation en 2019-2020

Fonction	Agents inscrits		Agents retenus <sup>(1)</sup>		Agents présents <sup>(2)</sup>		Agents assidus <sup>(3)</sup>	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
<b>Département des Alpes-Maritimes</b>								
Directeur d'école	579	11,3%	579	11,3%	546	11,7%	511	11,7%
Enseignant en classe élémentaire	2 176	42,5%	2 174	42,4%	2 047	44,0%	1 905	43,7%
Enseignant en classe maternelle	1 156	22,6%	1 156	22,6%	1 023	22,0%	971	22,3%
Personnel du secteur ASH <sup>(4)</sup>	122	2,4%	122	2,4%	118	2,5%	110	2,5%
Autre fonction <sup>(5)</sup>	1 092	21,3%	1 092	21,3%	921	19,8%	860	19,7%
	<b>5 125</b>	<b>100,0%</b>	<b>5 123</b>	<b>100,0%</b>	<b>4 655</b>	<b>100,0%</b>	<b>4 357</b>	<b>100,0%</b>
<b>Département du Var</b>								
Directeur d'école	471	12,4%	471	12,4%	369	13,7%	308	15,9%
Enseignant en classe élémentaire	1 636	43,0%	1 631	43,0%	1 161	43,1%	782	40,3%
Enseignant en classe maternelle	808	21,2%	806	21,2%	525	19,5%	386	19,9%
Personnel du secteur ASH <sup>(4)</sup>	65	1,7%	65	1,7%	57	2,1%	46	2,4%
Autre fonction <sup>(5)</sup>	825	21,7%	824	21,7%	581	21,6%	419	21,6%
	<b>3 805</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 797</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 693</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 941</b>	<b>100,0%</b>
<b>Ensemble de l'académie</b>								
Directeur d'école	1 050	11,8%	1 050	11,8%	915	12,5%	819	13,0%
Enseignant en classe élémentaire	3 812	42,7%	3 805	42,7%	3 208	43,7%	2 687	42,7%
Enseignant en classe maternelle	1 964	22,0%	1 962	22,0%	1 548	21,1%	1 357	21,5%
Personnel du secteur ASH <sup>(4)</sup>	187	2,1%	187	2,1%	175	2,4%	156	2,5%
Autre fonction <sup>(5)</sup>	1 917	21,5%	1 916	21,5%	1 502	20,4%	1 279	20,3%
<b>Total</b>	<b>8 930</b>	<b>100,0%</b>	<b>8 920</b>	<b>100,0%</b>	<b>7 348</b>	<b>100,0%</b>	<b>6 298</b>	<b>100,0%</b>

(1) Agents retenus par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des agents.

(2) Agents ayant émargé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

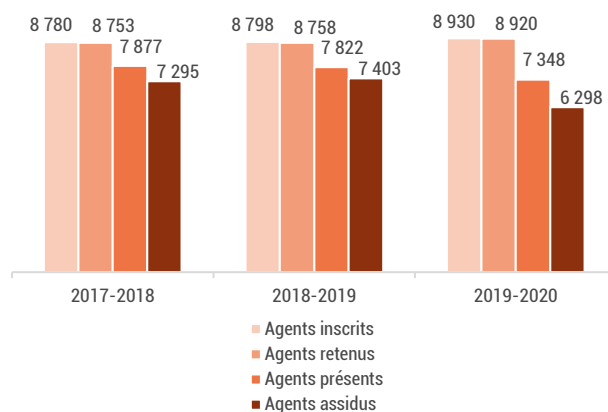
(3) Agents ayant été assidus aux 2/3 des modules auxquels ils ont participé.

(4) Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés. Sont compris dans cette catégorie, les personnels relevant de l'accompagnement d'élèves en situation de handicap (ASH, RASED, SEGPA...).

(5) Titulaires remplaçants, animateurs informatiques, conseillers pédagogiques.

► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Figure 3.2.13 – Évolution des agents du 1<sup>er</sup> degré en formation

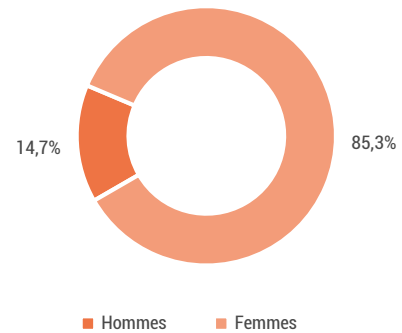


► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

La nouvelle architecture mise en place dans le plan académique de formation des enseignants du 1<sup>er</sup> degré qui offre la possibilité de former les professeurs des écoles avec des temps de compensation sans moyens de remplacement, a permis une légère augmentation du nombre de personnes inscrites et du nombre de personnes retenues sur les 3 dernières années.

Le nombre de personnes présentes en formation, qui était en légère baisse en 2018-2019, chute de 6,1% en 2019-2020 et l'assiduité, qui était en légère hausse, chute de 14,9% en 2019-2020.

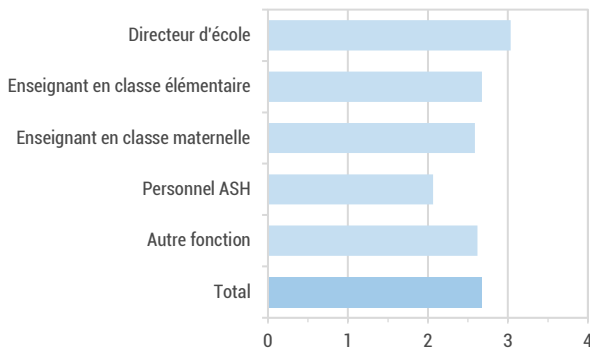
Figure 3.2.14 – Répartition des agents du 1<sup>er</sup> degré présents en formation par genre



Les femmes représentent 85,3% des agents présents en formation, soit 0,5 point de plus par rapport à l'année antérieure et 0,3 point de moins que la part des femmes parmi les effectifs des enseignants du 1<sup>er</sup> degré.

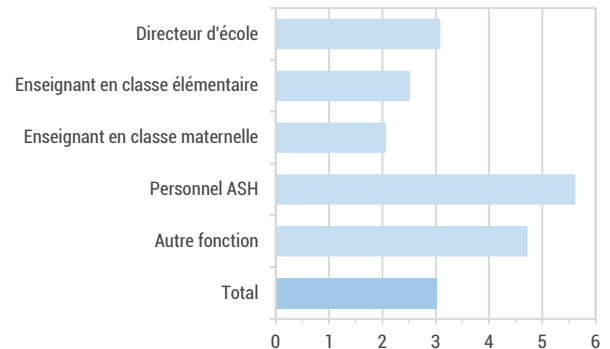
► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Figure 3.2.15 – Nombre moyen de formations par agent du 1<sup>er</sup> degré présent en formation



► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Figure 3.2.16 – Temps passé en formation (en jours) par agent du 1<sup>er</sup> degré présent en formation



► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

En 2019-2020, le nombre moyen de formations par agent présent est de 2,7 (soit un écart de -0,9 par rapport à l'année précédente). Les directeurs d'école, qui doivent suivre chaque année 2 jours de formation continue ainsi que la formation statutaire lors de la prise de fonction, sont les agents qui ont suivi en moyenne le plus de formations (3,0 formations).

Le temps passé en formation par agent présent est de 3,0 jours en moyenne, pour l'année scolaire 2019-2020 (soit 0,8 jours de moins qu'en 2018-2019).

En raison des formations CAPPEI et AESH, les personnels relevant de l'ASH sont les personnels qui passent le plus de temps en formation (5,6 jours en moyenne).

**Tableau 3.2.8 – Candidatures et stagiaires chez les enseignants du 1<sup>er</sup> degré en 2019-2020**

Fonction	Candidatures déposées		Candidatures retenues <sup>(1)</sup>		Stagiaires présents <sup>(2)</sup>		Stagiaires assidus <sup>(3)</sup>		Journées stagiaires réalisées	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
<b>Département des Alpes-Maritimes</b>										
Directeur d'école	3 607	12,9%	3 593	12,9%	1 965	13,3%	1 837	13,3%	1 881	12,7%
Enseignant en classe élémentaire	12 345	44,2%	12 308	44,2%	6 612	44,6%	6 118	44,2%	5 755	39,0%
Enseignant en classe maternelle	6 245	22,3%	6 225	22,4%	3 173	21,4%	2 994	21,7%	2 412	16,3%
Personnel du secteur ASH <sup>(4)</sup>	413	1,5%	406	1,5%	267	1,8%	250	1,8%	630	4,3%
Autre fonction <sup>(5)</sup>	5 338	19,1%	5 308	19,1%	2 809	18,9%	2 630	19,0%	4 094	27,7%
	<b>27 948</b>	<b>100,0%</b>	<b>27 840</b>	<b>100,0%</b>	<b>14 826</b>	<b>100,0%</b>	<b>13 829</b>	<b>100,0%</b>	<b>14 771</b>	<b>100,0%</b>
<b>Département du Var</b>										
Directeur d'école	1 405	16,3%	1 399	16,4%	810	16,8%	691	18,6%	945	12,8%
Enseignant en classe élémentaire	3 578	41,6%	3 562	41,7%	1 969	40,8%	1 462	39,4%	2 309	31,2%
Enseignant en classe maternelle	1 534	17,8%	1 521	17,8%	834	17,3%	648	17,5%	792	10,7%
Personnel du secteur ASH <sup>(4)</sup>	116	1,3%	114	1,3%	94	1,9%	77	2,1%	353	4,8%
Autre fonction <sup>(5)</sup>	1 961	22,8%	1 940	22,7%	1 124	23,3%	835	22,5%	3 005	40,6%
	<b>8 594</b>	<b>100,0%</b>	<b>8 536</b>	<b>100,0%</b>	<b>4 831</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 713</b>	<b>100,0%</b>	<b>7 403</b>	<b>100,0%</b>
<b>Ensemble de l'académie</b>										
Directeur d'école	5 012	13,7%	4 992	13,7%	2 775	14,1%	2 528	14,4%	2 825	12,7%
Enseignant en classe élémentaire	15 923	43,6%	15 870	43,6%	8 581	43,7%	7 580	43,2%	8 064	36,4%
Enseignant en classe maternelle	7 779	21,3%	7 746	21,3%	4 007	20,4%	3 642	20,8%	3 203	14,4%
Personnel du secteur ASH <sup>(4)</sup>	529	1,4%	520	1,4%	361	1,8%	327	1,9%	983	4,4%
Autre fonction <sup>(5)</sup>	7 299	20,0%	7 248	19,9%	3 933	20,0%	3 465	19,8%	7 099	32,0%
<b>Total</b>	<b>36 542</b>	<b>100,0%</b>	<b>36 376</b>	<b>100,0%</b>	<b>19 657</b>	<b>100,0%</b>	<b>17 542</b>	<b>100,0%</b>	<b>22 175</b>	<b>100,0%</b>

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

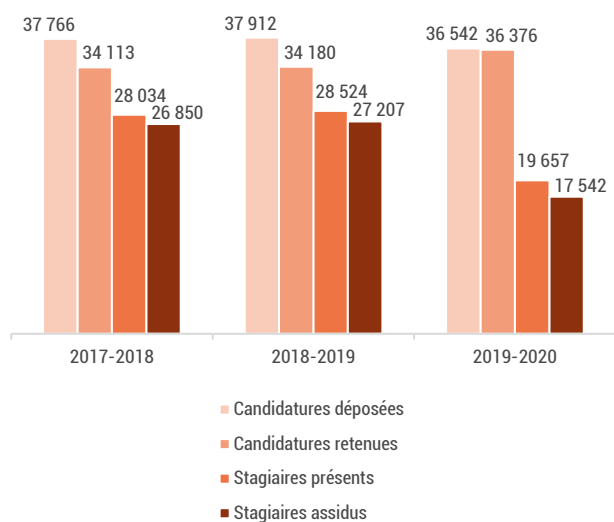
(2) Stagiaires ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

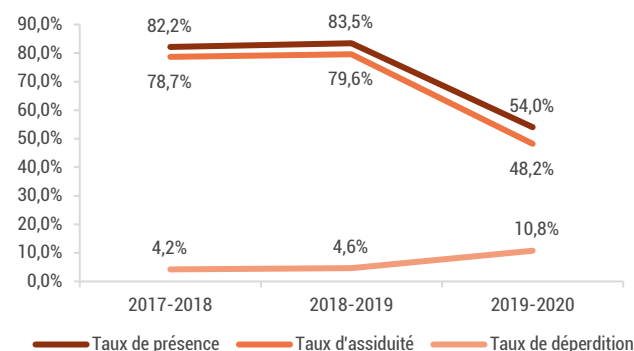
(4) Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés. Sont compris dans cette catégorie, les personnels relevant de l'accompagnement d'élèves en situation de handicap (ASH, RASED, SEGPA...).

(5) Titulaires remplaçants, animateurs informatiques, conseillers pédagogiques.

► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

**Figure 3.2.17 – Évolution des candidatures et des stagiaires chez les enseignants du 1<sup>er</sup> degré**


► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

**Figure 3.2.18 – Taux de présence, d'assiduité et de déperdition pour les formations des enseignants du 1<sup>er</sup> degré**


► Lecture : Le taux de présence correspond au nombre de stagiaires présents rapporté au nombre de candidats retenus.

Le taux d'assiduité correspond au nombre de stagiaires assidus rapporté au nombre de candidats retenus.

Le taux de déperdition correspond au nombre de stagiaires non-assidus rapporté au nombre de stagiaires présents.

► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

En 2019-2020, on dénombre 19 657 stagiaires présents correspondant à 7 348 agents présents en formation (soit une diminution des stagiaires présents de 31,1% par rapport à l'année antérieure).

Le taux de présence s'élève à 54,0%, en baisse de 29,5 points par rapport à l'année précédente.

Le taux d'assiduité s'élève à 48,2%, en baisse de 31,4 points par rapport à l'année précédente.

Le taux de déperdition s'élève à 10,8%, en augmentation de 6,2 points par rapport à l'année précédente.



### 3.2.2.2 Caractéristiques des formations

 Tableau 3.2.9 – Modalités des formations pour les enseignants du 1<sup>er</sup> degré en 2019-2020

Modalité de formation	Candidatures déposées		Candidatures retenues <sup>(1)</sup>		Stagiaires présents <sup>(2)</sup>		Stagiaires assidus <sup>(3)</sup>		Journées stagiaires réalisées		Modules réalisés <sup>(4)</sup>	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
En présentiel	18 246	49,9%	18 152	49,9%	12 145	61,8%	11 261	64,2%	14 367	64,8%	404	65,2%
A distance	2 104	5,8%	2 088	5,7%	899	4,6%	891	5,1%	659	3,0%	30	4,8%
Hybride <sup>(5)</sup>	10 799	29,6%	10 746	29,5%	6 496	33,0%	5 273	30,1%	5 909	26,6%	185	29,8%
Autres <sup>(6)</sup>	5 393	14,8%	5 390	14,8%	117	0,6%	117	0,7%	1 241	5,6%	1	0,2%
<b>Total</b>	<b>36 542</b>	<b>85,2%</b>	<b>36 376</b>	<b>85,2%</b>	<b>19 657</b>	<b>99,4%</b>	<b>17 542</b>	<b>99,3%</b>	<b>22 175</b>	<b>94,4%</b>	<b>620</b>	<b>99,8%</b>

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émargé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) Les modules sont considérés comme réalisés lorsqu'au moins un stagiaire est présent au module de formation.

(5) Combinaison de temps de formation en présentiel et de temps de formation à distance.

(6) Accompagnement, tutorat.

► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

620 modules de formations ont été suivis sur l'année scolaire 2019-2020 par les enseignants du 1<sup>er</sup> degré en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale.

65,2% des modules de formations ont pu se tenir en présentiel.

Les formations hybrides représentent désormais la modalité de formation privilégiée et peuvent prendre différentes formes :

- classe inversée avec consultations de ressources ou analyse à mener en amont ou en aval,
- classe virtuelle précédée ou suivie d'un temps à distance en autonomie.

 Tableau 3.2.10 – Types de candidature pour les formations des enseignants du 1<sup>er</sup> degré en 2019-2020

Type de candidature	Candidatures déposées		Candidatures retenues <sup>(1)</sup>		Stagiaires présents <sup>(2)</sup>		Stagiaires assidus <sup>(3)</sup>		Journées stagiaires réalisées		Modules réalisés <sup>(4)</sup>	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Appel à candidature collective	29 416	80,5%	29 319	80,6%	14 187	72,2%	12 893	73,5%	8 151	36,8%	388	62,6%
Appel à candidature individuelle	443	1,2%	381	1,0%	299	1,5%	277	1,6%	682	3,1%	44	7,1%
Sans appel à candidature	6 683	18,3%	6 676	18,4%	5 171	26,3%	4 372	24,9%	13 342	60,2%	188	30,3%
<b>Total</b>	<b>36 542</b>	<b>100,0%</b>	<b>36 376</b>	<b>100,0%</b>	<b>19 657</b>	<b>100,0%</b>	<b>17 542</b>	<b>100,0%</b>	<b>22 175</b>	<b>100,0%</b>	<b>620</b>	<b>100,0%</b>

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émargé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) Les modules sont considérés comme réalisés lorsqu'au moins un stagiaire est présent au module de formation.

► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

 Tableau 3.2.11 – Actions de formation pour les enseignants du 1<sup>er</sup> degré en 2019-2020

Action de formation	Candidatures déposées	Candidatures retenues <sup>(1)</sup>	Stagiaires présents <sup>(2)</sup>	Stagiaires assidus <sup>(3)</sup>	Journées stagiaires réalisées	Modules réalisés <sup>(4)</sup>
Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	6 096	6 092	3 220	2 765	2 567	113
Adaptation immédiate au poste de travail	816	814	578	536	751	34
Conception et organisation de la formation	5	5	4	2	5	2
Développement des compétences liées aux activités de formation	264	257	177	148	325	10
Développement des qualifications ou acquisitions nouvelles	829	782	598	566	966	96
Élaboration de ressources	5	5	1	1	2	1
Formation diplômante	231	227	171	117	1 548	11
Formation professionnelle statutaire	28 262	28 165	14 882	13 383	15 897	346
Préparation aux examens et concours	34	29	26	24	115	7
<b>Total</b>	<b>36 542</b>	<b>36 376</b>	<b>19 657</b>	<b>17 542</b>	<b>22 175</b>	<b>620</b>

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émargé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) Les modules sont considérés comme réalisés lorsqu'au moins un stagiaire est présent au module de formation.

► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

La principale action de formation relative au 1<sup>er</sup> degré est la formation professionnelle statutaire (continuum de formation des néo-titulaires T1,T2 et T3, formation des directeurs d'école et 18h d'animations pédagogiques), dont la part, pour l'ensemble de l'académie, représente 55,8% des modules réalisés, 75,7% des stagiaires présents et 71,7% des journées stagiaires réalisées.

Concernant les formations des titulaires de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années, si des modules ont dû être annulés du fait du confinement, un accompagnement à distance (non pris en compte dans GAIA) a aussi été proposé durant cette période : les professeurs des écoles - maîtres formateurs ont contacté les néo-titulaires afin de garder un lien et leur proposer un accompagnement individualisé (courriel, téléphone).

Tableau 3.2.12 – Priorités nationales pour les formations des enseignants du 1<sup>er</sup> degré en 2019-2020

Priorité nationale	Candidatures déposées	Candidatures retenues <sup>(1)</sup>	Stagiaires présents <sup>(2)</sup>	Stagiaires assidus <sup>(3)</sup>	Journées stagiaires réalisées	Modules réalisés <sup>(4)</sup>
Apprentissage des fondamentaux à l'école	5 196	5 183	2 683	2 114	1 778	48
Continuum formation initiale formation continuée	1 901	1 900	1 530	1 239	6 211	23
Culture juridique et fondamentaux du droit	52	52	44	44	22	2
Déontologie de la fonction publique	20	20	0	0		0
Développement professionnel pour les personnels de santé	20	20	18	18	18	1
Diversité des élèves dans les apprentissages	22	22	16	16	8	3
École inclusive	399	398	264	262	234	18
École maternelle	2 094	2 090	1 014	898	597	21
Éducation artistique et culturelle	527	522	393	316	267	25
Égalité des chances et réussite de tous les élèves	962	962	824	759	1 354	29
Évaluations nationales des élèves	20	20	0	0		0
Évolutions professionnelles et valorisation des compétences	2 228	2 212	1 729	1 526	4 251	61
Innovation	368	356	304	279	623	10
L'enseignement des sciences et de la technologie	46	46	18	18	9	1
Mode projet et collectifs de travail	459	459	315	279	487	24
Modernisation du service public & communication	3	3	3	3	5	3
Numérique et intelligence artificielle dans le cadre pédagogique	171	158	97	95	65	14
Prévention des violences éducatives ordinaires	52	50	47	46	28	6
Professionalisation des acteurs RH & formation	12	12	4	1	5	1
Promotion de la santé	25	25	10	10	10	1
Qualité de vie au travail	13	13	11	11	4	2
Relations & conflits - Savoir faire savoir être	247	247	209	198	172	8
Santé et sécurité au travail	204	193	133	112	121	20
Transformation de la voie professionnelle	2	2	0	0	0	0
Valeurs de la république	131	131	1	1	1	1
<b>Total</b>	<b>15 174</b>	<b>15 096</b>	<b>9 667</b>	<b>8 245</b>	<b>16 268</b>	<b>322</b>

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) Les modules sont considérés comme réalisés lorsqu'au moins un stagiaire est présent au module de formation.

► Champ : La nomenclature des priorités nationales est définie chaque année scolaire par la DGESCO.

► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Parmi l'ensemble des formations suivies par les personnels de l'académie de Nice, certaines relèvent d'une priorité nationale. Leur part correspond à 51,9% de l'ensemble des modules réalisés, 49,2% de l'ensemble des stagiaires présents et 73,4% de l'ensemble des journées stagiaires réalisées.

Les formations de priorité nationale les plus suivies sont celles liées à l'apprentissage des fondamentaux en école primaire et à l'école maternelle (dans le cadre notamment des formations sur les 18 heures), aux évolutions professionnelles et à la valorisation des compétences (formations des directeurs ou préparation aux examens et concours) ainsi qu'au continuum formation initiale - formation continuée (entrée dans le métier pour les titulaires de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années). Ces quatre formations représentent, dans le cadre des priorités nationales, 47,5% des modules réalisés, 72,0% des stagiaires présents et 78,9% des journées stagiaires réalisées.

### 3.2.3 Personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré

#### 3.2.3.1 Caractéristiques des personnels en formation

Tableau 3.2.13 – Enseignants du 2<sup>nd</sup> degré en formation en 2019-2020

Corps	Agents inscrits		Agents retenus <sup>(1)</sup>		Agents présents <sup>(2)</sup>		Agents assidus <sup>(3)</sup>	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Adjoints d'enseignement	3	0,0%	3	0,0%	2	0,0%	1	0,0%
Chargés d'enseignement en EPS	7	0,1%	7	0,1%	5	0,1%	5	0,1%
Professeurs agrégés	1 099	11,8%	1 081	11,7%	874	11,6%	732	11,0%
Professeurs certifiés	5 534	59,3%	5 458	59,3%	4 497	59,5%	3 905	58,8%
Professeurs d'enseignement général de collège	5	0,1%	5	0,1%	1	0,0%	1	0,0%
Professeurs d'EPS	641	6,9%	619	6,7%	533	7,0%	488	7,4%
Professeurs de chaire supérieure	8	0,1%	8	0,1%	4	0,1%	4	0,1%
Professeurs de lycée professionnel	1 271	13,6%	1 256	13,6%	1 016	13,4%	970	14,6%
Enseignants non-titulaires	767	8,2%	765	8,3%	630	8,3%	533	8,0%
<b>Total</b>	<b>9 335</b>	<b>100,0%</b>	<b>9 202</b>	<b>100,0%</b>	<b>7 562</b>	<b>100,0%</b>	<b>6 639</b>	<b>100,0%</b>

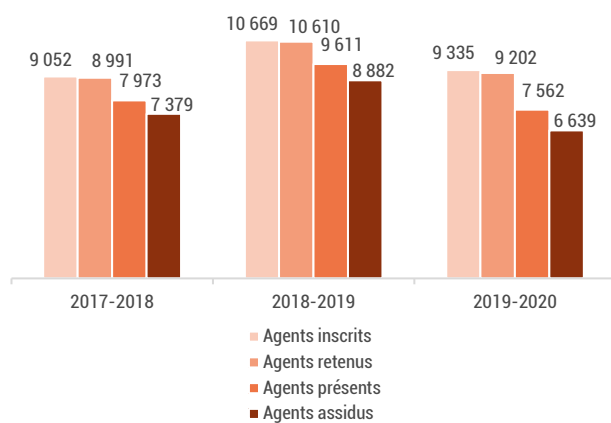
(1) Agents retenus par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des agents.

(2) Agents ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Agents ayant été assidus aux 2/3 des modules auxquels ils ont participé.

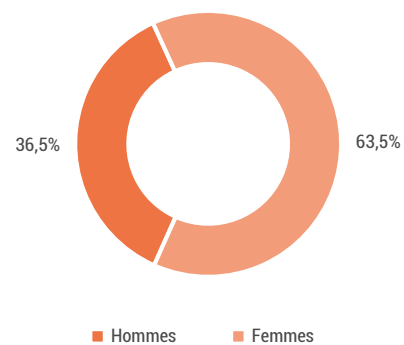
► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Figure 3.2.19 – Évolution des agents du 2<sup>nd</sup> degré en formation



► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Figure 3.2.20 – Répartition des agents du 2<sup>nd</sup> degré présents en formation par genre



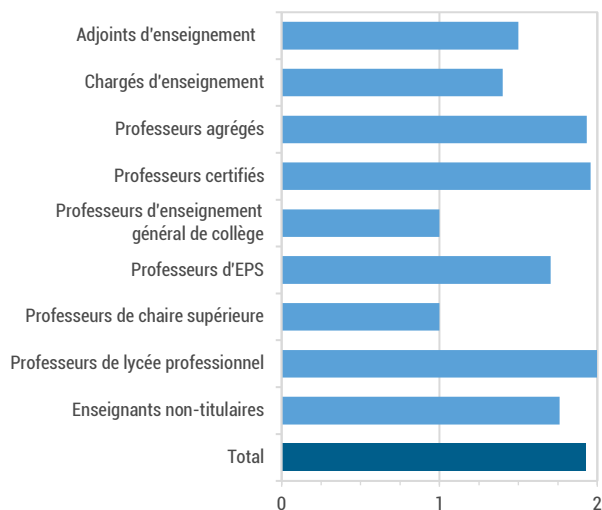
► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Globalement, le nombre d'agents en dynamique de développement professionnel diminue par rapport à l'année précédente (-21,3% pour les agents présents). Cependant, le nombre de personnes présentes à une formation rejoint celui de 2017-2018.

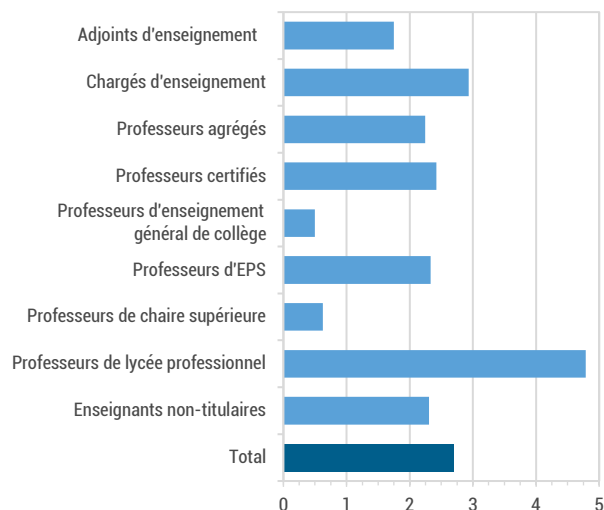
Les agents les plus présents en formation sont les professeurs certifiés : ils représentent 59,5% des enseignants présents, soit +0,6 point par rapport à la part des certifiés parmi les effectifs enseignants du 2<sup>nd</sup> degré (public et privé sous contrat).

Les professeurs agrégés représentent 11,6% des enseignants présents (soit -0,3 point par rapport à la part des agrégés parmi les effectifs enseignants du 2<sup>nd</sup> degré). Exerçant plus globalement en lycée et étant pour beaucoup engagés dans des fonctions post-bac ou académique, ces personnels recourent moins fréquemment à la formation du plan académique de formation (PAF) et sont majoritaires dans les formations du plan national de formation (PNF).

Pour l'année 2019-2020, les femmes représentent 63,5% des personnes présentes en formations, soit 2,5 points de plus que la part des femmes parmi les effectifs des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré.

**Figure 3.2.21 – Nombre moyen de formations par agent du 2<sup>nd</sup> degré présent en formation**


► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

**Figure 3.2.22 – Temps passé en formation (en jours) par agent du 2<sup>nd</sup> degré présent en formation**


► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

En 2019-2020, le nombre moyen de formations par agent présent est de 1,9 (soit un écart de -0,5 par rapport à l'année précédente). Les professeurs de lycée professionnel, les professeurs certifiés et les professeurs agrégés sont les agents qui ont suivi en moyenne le plus de formations.

La temps passé en formation par agent présent est de 2,7 jours en moyenne, pour l'année scolaire 2019-2020 (soit 0,2 jour de moins qu'en 2018-2019). Du fait de la réforme de la voie professionnelle et de la mise à niveau technique des enseignants exigée par les évolutions de référentiel métier, les professeurs de lycée professionnel sont les personnels qui passent le plus de temps en formation (4,8 jours en moyenne).

**Tableau 3.2.14 – Candidatures et stagiaires chez les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré en 2019-2020**

Corps	Candidatures déposées		Candidatures retenues <sup>(1)</sup>		Stagiaires présents <sup>(2)</sup>		Stagiaires assidus <sup>(3)</sup>		Journées stagiaires réalisées	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Adjoints d'enseignement	4	0,0%	4	0,0%	3	0,0%	2	0,0%	4	0,0%
Chargés d'enseignement en EPS	12	0,0%	10	0,0%	7	0,0%	7	0,1%	15	0,1%
Professeurs agrégés	3 106	12,2%	2 538	12,0%	1 690	11,6%	1 460	11,2%	1 961	9,6%
Professeurs certifiés	14 961	58,9%	12 745	60,1%	8 799	60,5%	7 805	60,0%	10 895	53,3%
Professeurs d'enseignement général de collège	5	0,0%	5	0,0%	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%
Professeurs d'EPS	1 600	6,3%	1 192	5,6%	908	6,2%	827	6,4%	1 243	6,1%
Professeurs de chaire supérieure	9	0,0%	9	0,0%	4	0,0%	4	0,0%	3	0,0%
Professeurs de lycée professionnel	3 907	15,4%	3 065	14,5%	2 029	13,9%	1 937	14,9%	4 862	23,8%
Enseignants non-titulaires	1 796	7,1%	1 636	7,7%	1 110	7,6%	975	7,5%	1 454	7,1%
<b>Total</b>	<b>25 400</b>	<b>100,0%</b>	<b>21 204</b>	<b>100,0%</b>	<b>14 551</b>	<b>100,0%</b>	<b>13 018</b>	<b>100,0%</b>	<b>20 435</b>	<b>100,0%</b>

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

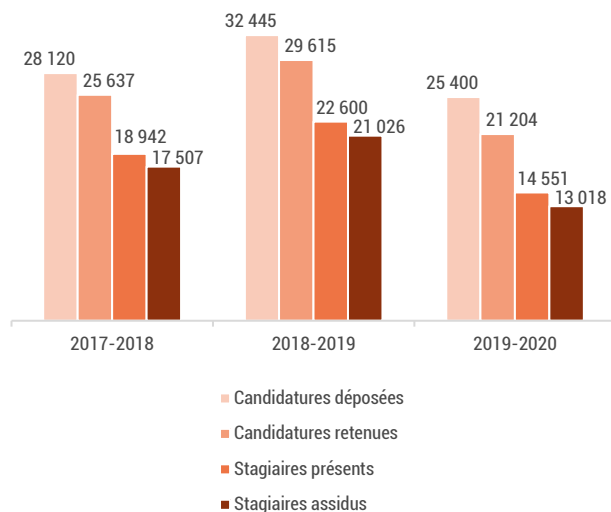
(2) Stagiaires ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

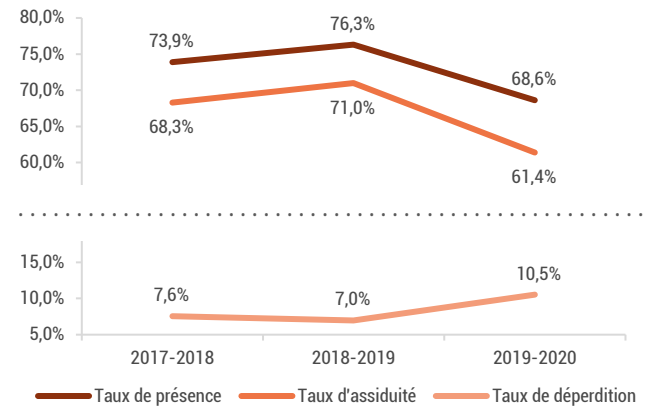
En 2019-2020, on dénombre 14 551 stagiaires présents correspondant à 7 562 agents présents en formation (soit une diminution de 35,6% des stagiaires présents par rapport à l'année antérieure).

Figure 3.2.23 – Évolution des candidatures et des stagiaires chez les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré



► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Figure 3.2.24 – Taux de présence, d'assiduité et de déperdition pour les formations des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré



► Lecture : Le taux de présence correspond au nombre de stagiaires présents rapporté au nombre de candidats retenus.  
Le taux d'assiduité correspond au nombre de stagiaires assidus rapporté au nombre de candidats retenus.  
Le taux de déperdition correspond au nombre de stagiaires non-assidus rapporté au nombre de stagiaires présents.

► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

En 2019-2020, le taux de présence s'élève à 68,6%, en baisse de 7,7 points par rapport à l'année précédente. Le taux d'assiduité s'élève à 61,4%, en baisse de 9,6 points par rapport à l'année précédente. Le taux de déperdition s'élève à 10,5%, en hausse de 3,5 points par rapport à l'année précédente.

### 3.2.3.2 Caractéristiques des formations

Tableau 3.2.15 – Modalités des formations pour les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré en 2019-2020

Modalité de formation	Candidatures déposées		Candidatures retenues <sup>(1)</sup>		Stagiaires présents <sup>(2)</sup>		Stagiaires assidus <sup>(3)</sup>		Journées stagiaires réalisées		Modules réalisés <sup>(4)</sup>	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
En présentiel	21 122	83,2%	19 311	91,1%	13 479	92,6%	12 018	92,3%	15 547	76,1%	489	90,2%
A distance	247	1,0%	213	1,0%	99	0,7%	99	0,8%	3 571	17,5%	18	3,3%
Hybride <sup>(5)</sup>	4 031	15,9%	1 680	7,9%	973	6,7%	901	6,9%	1 318	6,4%	35	6,5%
<b>Total</b>	<b>25 400</b>	<b>100,0%</b>	<b>21 204</b>	<b>100,0%</b>	<b>14 551</b>	<b>100,0%</b>	<b>13 018</b>	<b>100,0%</b>	<b>20 435</b>	<b>100,0%</b>	<b>542</b>	<b>100,0%</b>

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) Les modules sont considérés comme réalisés lorsqu'au moins un stagiaire est présent au module de formation.

(5) Combinaison de temps de formation en présentiel et de temps de formation à distance.

► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

542 modules de formations ont été suivis sur l'année scolaire 2019-2020 par les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale.

Les formations à distance ou hybrides représentent 9,8% des formations, en hausse de 2,3 points par rapport à 2018-2019.

Tableau 3.2.16 – Types de candidature pour les formations des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré en 2019-2020

Type de candidature	Candidatures déposées		Candidatures retenues <sup>(1)</sup>		Stagiaires présents <sup>(2)</sup>		Stagiaires assidus <sup>(3)</sup>		Journées stagiaires réalisées		Modules réalisés <sup>(4)</sup>	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Appel à candidature collective	4 635	18,2%	4 568	21,5%	3 503	24,1%	3 375	25,9%	2 530	12,4%	65	12,0%
Appel à candidature individuelle	9 500	37,4%	5 389	25,4%	3 462	23,8%	2 844	21,8%	8 330	40,8%	164	30,3%
Sans appel à candidature	11 265	44,4%	11 247	53,0%	7 586	52,1%	6 799	52,2%	9 575	46,9%	313	57,7%
<b>Total</b>	<b>25 400</b>	<b>100,0%</b>	<b>21 204</b>	<b>100,0%</b>	<b>14 551</b>	<b>100,0%</b>	<b>13 018</b>	<b>100,0%</b>	<b>20 435</b>	<b>100,0%</b>	<b>542</b>	<b>100,0%</b>

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) Les modules sont considérés comme réalisés lorsqu'au moins un stagiaire est présent au module de formation.

► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

En 2019-2020, les formations avec candidature collective sont en nette augmentation par rapport à l'année précédente (+11,4 points sur le nombre de stagiaires présents et +3,7 points pour les journées stagiaires réalisées) et les formations avec candidature individuelle connaissent une forte progression en terme de journées stagiaires (+13,2 points).

La part des candidatures désignées (sans appel à candidature) reste élevée du fait des réformes et de leur accompagnement.

Tableau 3.2.17 – Actions de formation pour les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré en 2019-2020

Action de formation	Candidatures déposées	Candidatures retenues <sup>(1)</sup>	Stagiaires présents <sup>(2)</sup>	Stagiaires assidus <sup>(3)</sup>	Journées stagiaires réalisées	Modules réalisés <sup>(4)</sup>
Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	1 447	1 272	836	629	863	35
Adaptation immédiate au poste de travail	822	818	659	645	689	30
Conception et organisation de la formation	402	294	186	173	182	15
Développement des compétences liées aux activités de formation	604	515	323	312	443	21
Développement des qualifications ou acquisitions nouvelles	17 535	13 850	9 390	8 571	12 727	310
Élaboration de ressources	232	194	112	105	105	8
Formation diplômante	440	434	288	187	707	4
Formation professionnelle statutaire	3 220	3 204	2 272	2 052	3 334	86
Préparation aux examens et concours	698	623	485	344	1 387	33
<b>Total</b>	<b>25 400</b>	<b>21 204</b>	<b>14 551</b>	<b>13 018</b>	<b>20 435</b>	<b>542</b>

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) Les modules sont considérés comme réalisés lorsqu'au moins un stagiaire est présent au module de formation.

► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

En cohérence avec les objectifs académiques sur le développement professionnel des personnels et comme l'année précédente, le développement des qualifications ou acquisitions nouvelles reste l'action de formation majeure avec 57,2% des modules réalisés, 64,5% des stagiaires présents et 62,3% des journées stagiaires réalisées.

Tableau 3.2.18 – Priorités nationales pour les formations des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré en 2019-2020

Priorité nationale	Candidatures déposées	Candidatures retenues <sup>(1)</sup>	Stagiaires présents <sup>(2)</sup>	Stagiaires assidus <sup>(3)</sup>	Journées stagiaires réalisées	Modules réalisés <sup>(4)</sup>
Accompagner les évolutions professionnelles	1	1	1	1	1	1
Continuum formation initiale formation continuée	3 085	3 072	2 216	1 996	5 790	79
Continuum lycées-enseignement supérieur	397	394	311	311	261	8
Culture juridique commune	8	7	3	3	3	2
Culture juridique et fondamentaux du droit	13	6	5	5	3	2
Développement professionnel pour les personnels de santé	385	384	330	328	344	5
Diversité des élèves dans les apprentissages	31	31	28	28	28	2
École inclusive	252	251	146	126	271	14
Éducation artistique et culturelle	1 433	1 272	963	836	1 040	57
Égalité des chances et réussite de tous les élèves	477	449	270	237	310	11
Évolutions professionnelles et valorisation des compétences	5 354	4 997	3 710	3 232	5 011	144
Gestion matérielle, administrative, financière et comptable	7	7	6	6	10	6
Innovation	261	235	169	158	216	10
Mode projet et collectifs de travail	1 077	1 030	814	764	787	24
Modernisation du service public & communication	15	14	11	11	12	3
Nouveaux programmes LYC, LGT, LP	642	640	166	87	540	5
Numérique et intelligence artificielle dans le cadre pédagogique	6 015	3 485	2 513	2 432	1 700	12
Prévention des violences éducatives ordinaires	157	110	56	47	56	4
Professionalisation des acteurs RH & formation	19	19	13	6	18	2
Qualité de vie au travail	2	2	1	1	1	1
Réforme du lycée et du baccalauréat	1 833	1 775	1 070	694	1 090	26
Relations & conflits - Savoir faire savoir être	121	78	34	30	52	5
Santé et sécurité au travail	2 033	1 353	866	851	920	58
Sciences cognitives, mécanismes d'apprentissage	201	179	66	60	68	4
Transformation de la voie professionnelle	902	893	455	453	475	14
Valeurs de la république	458	303	183	172	209	9
<b>Total</b>	<b>25 179</b>	<b>20 987</b>	<b>14 406</b>	<b>12 875</b>	<b>19 213</b>	<b>508</b>

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émargé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) Les modules sont considérés comme réalisés lorsqu'au moins un stagiaire est présent au module de formation.

► Champ : La nomenclature des priorités nationales est définie chaque année scolaire par la DGESCO.

► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Parmi l'ensemble des formations suivies par les personnels de l'académie de Nice, certaines relèvent d'une priorité nationale. Leur part correspond à 93,7% de l'ensemble des modules réalisés, 99,0% de l'ensemble des stagiaires présents et 94,0% de l'ensemble des journées stagiaires réalisées.

Les formations de priorité nationale les plus suivies sont celles relatives aux évolutions professionnelles et à la valorisation des compétences, au continuum formation initiale - formation continuée et au numérique et à l'intelligence artificielle dans le cadre pédagogique. Ces trois formations représentent 46,3% des modules réalisés, 58,6% des stagiaires présents et 65,1% des journées stagiaires réalisées.

### 3.2.4 Personnels non-enseignants

#### 3.2.4.1 Caractéristiques des personnels en formation

Tableau 3.2.19 – Personnels non-enseignants en formation en 2019-2020

Catégorie de personnels	Agents inscrits		Agents retenus <sup>(1)</sup>		Agents présents <sup>(2)</sup>		Agents assidus <sup>(3)</sup>	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
<b>Personnels d'encadrement</b>								
Personnels d'encadrement supérieur	21	0,7%	21	0,7%	17	0,9%	17	1,0%
Personnels d'inspection	81	2,8%	79	2,8%	73	3,7%	60	3,4%
Personnels de direction	320	11,2%	320	11,4%	275	13,9%	213	12,0%
	422	14,8%	420	14,9%	365	18,5%	290	16,3%
<b>Personnels de vie scolaire</b>								
Personnels d'assistance éducative	707	24,7%	703	24,9%	422	21,4%	377	21,2%
Personnels d'éducation	527	18,4%	525	18,6%	390	19,7%	347	19,5%
	1 234	43,2%	1 228	43,6%	812	41,1%	724	40,7%
<b>Personnels ASS</b>								
Personnels administratifs	827	28,9%	804	28,5%	513	26,0%	493	27,7%
Personnels médico-sociaux	242	8,5%	238	8,4%	192	9,7%	184	10,3%
	1 069	37,4%	1 042	37,0%	705	35,7%	677	38,0%
<b>Personnels ITRF</b>								
	134	4,7%	129	4,6%	94	4,8%	90	5,1%
<b>Total</b>	<b>2 859</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 819</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 976</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 781</b>	<b>100,0%</b>

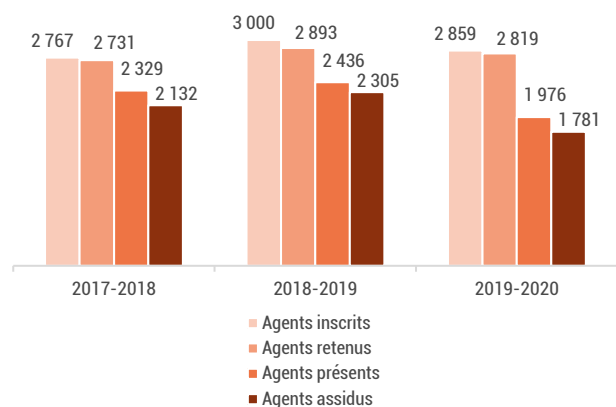
(1) Agents retenus par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des agents.

(2) Agents ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Agents ayant été assidus aux 2/3 des modules auxquels ils ont participé.

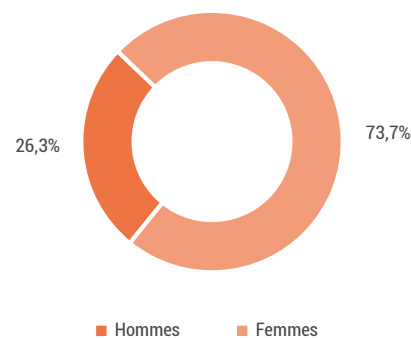
► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Figure 3.2.25 – Évolution des agents non-enseignants en formation



► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Figure 3.2.26 – Répartition des agents non-enseignants présents en formation par genre



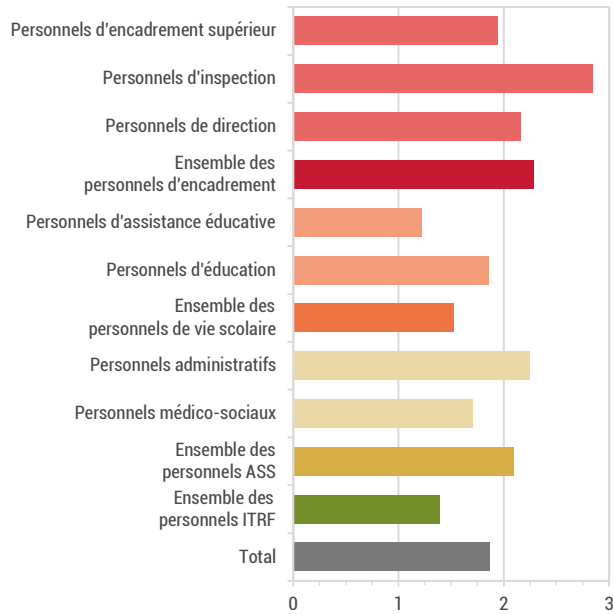
► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Par rapport à l'année précédente, le nombre d'agents en dynamique de développement professionnel baisse (-4,7% pour les personnes inscrites et -18,9% pour les personnes présentes) et le taux d'assiduité chute de 22,7%.

Pour l'année 2019-2020, les femmes représentent 73,7% des agents présents en formations, soit 6,0 points de moins que la part des femmes parmi les effectifs des non-enseignants.

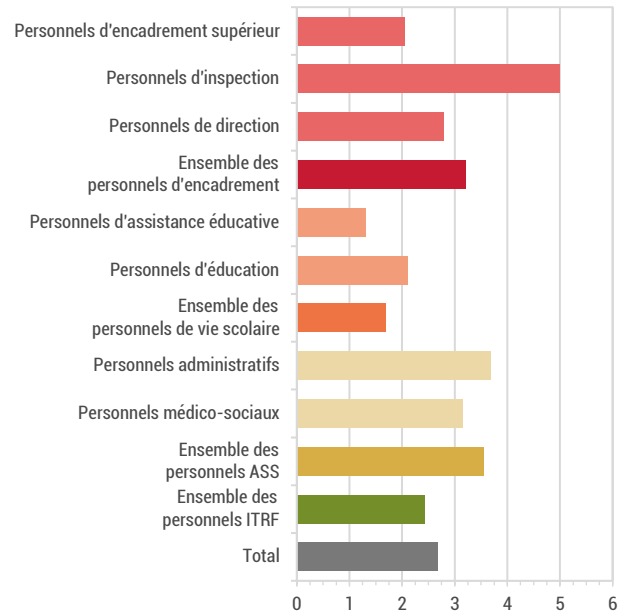


Figure 3.2.27 – Nombre moyen de formations par agent non-enseignant présent en formation



► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Figure 3.2.28 – Temps passé en formation (en jours) par agent non-enseignant présent en formation



► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

En 2019-2020, le nombre moyen de formations par agent présent est de 1,9 (soit un écart de -0,3 par rapport à l'année précédente) et le temps passé en formation par agent présent est de 2,7 jours en moyenne (soit 0,2 jour de moins qu'en 2018-2019).

Les personnels d'encadrement et les personnels ASS sont les agents qui suivent et passent en moyenne le plus de temps en formations (respectivement 2,3 et 2,1 formations pour 3,5 et 3,2 jours de formation).

Les personnels médico-sociaux suivent en moyenne 1,7 formation pendant 3,2 jours. Cependant, des disparités sont observées chez ces personnels avec une moyenne de 1,8 formation et une durée de 3,8 jours pour les personnels de santé, contre 1,3 formation et une durée de 1,4 jour pour les personnels sociaux.

**Tableau 3.2.20 – Candidatures et stagiaires chez les personnels non-enseignants en 2019-2020**

Catégorie de personnels	Candidatures déposées		Candidatures retenues <sup>(1)</sup>		Stagiaires présents <sup>(2)</sup>		Stagiaires assidus <sup>(3)</sup>		Journées stagiaires réalisées	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
<b>Personnels d'encadrement</b>										
Personnels d'encadrement supérieur	64	0,9%	60	0,9%	33	0,9%	32	0,9%	35	0,7%
Personnels d'inspection	387	5,5%	360	5,5%	208	5,6%	168	4,9%	364	6,9%
Personnels de direction	988	14,0%	983	15,1%	594	16,1%	514	15,1%	769	14,6%
	<b>1 439</b>	<b>20,4%</b>	<b>1 403</b>	<b>21,5%</b>	<b>835</b>	<b>22,7%</b>	<b>714</b>	<b>21,0%</b>	<b>1 168</b>	<b>22,2%</b>
<b>Personnels de vie scolaire</b>										
Personnels d'assistance éducative	939	13,3%	914	14,0%	516	14,0%	470	13,8%	554	10,5%
Personnels d'éducation	1 586	22,4%	1 416	21,7%	724	19,6%	663	19,5%	823	15,6%
	<b>2 525</b>	<b>35,7%</b>	<b>2 330</b>	<b>35,8%</b>	<b>1 240</b>	<b>33,6%</b>	<b>1 133</b>	<b>33,3%</b>	<b>1 377</b>	<b>26,1%</b>
<b>Personnels ASS</b>										
Personnels administratifs	2 254	31,9%	2 058	31,6%	1 152	31,3%	1 112	32,7%	1 893	35,9%
Personnels médico-sociaux	634	9,0%	543	8,3%	328	8,9%	316	9,3%	605	11,5%
	<b>2 888</b>	<b>40,9%</b>	<b>2 601</b>	<b>39,9%</b>	<b>1 480</b>	<b>40,2%</b>	<b>1 428</b>	<b>42,0%</b>	<b>2 498</b>	<b>47,4%</b>
<b>Personnels ITRF</b>										
	213	3,0%	183	2,8%	131	3,6%	126	3,7%	228	4,3%
<b>Total</b>	<b>7 065</b>	<b>100,0%</b>	<b>6 517</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 686</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 401</b>	<b>100,0%</b>	<b>5 270</b>	<b>100,0%</b>

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

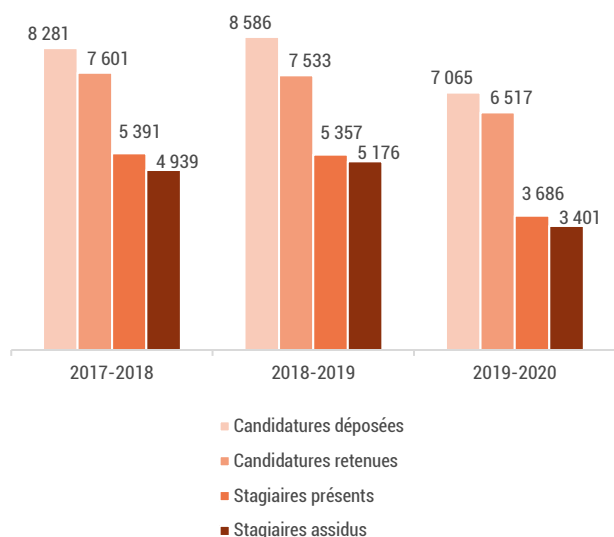
(2) Stagiaires ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

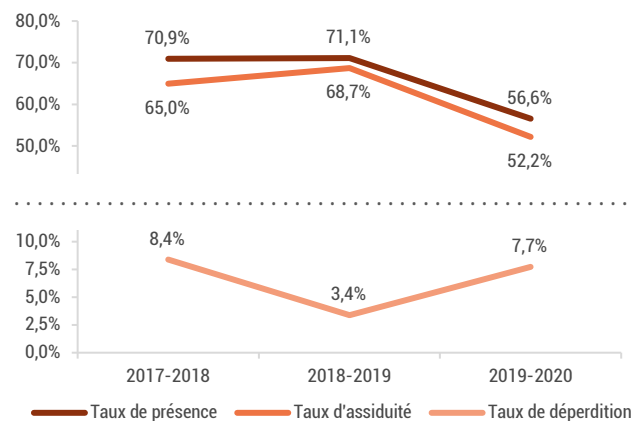
► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

En 2019-2020, on dénombre 3 686 stagiaires présents correspondant à 1 976 agents présents en formation.

Par rapport à l'année précédente, le nombre global de candidats/stagiaires chute (-31,2% des stagiaires non-enseignants présents en 2019-2020). De même, le nombre de journées stagiaires diminue (-24,5%).

**Figure 3.2.29 – Évolution des candidatures et des stagiaires chez les personnels non-enseignants**


► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

**Figure 3.2.30 – Taux de présence, d'assiduité et de déperdition pour les formations des personnels non-enseignants**


► Lecture : Le taux de présence correspond au nombre de stagiaires présents rapporté au nombre de candidats retenus.

Le taux d'assiduité correspond au nombre de stagiaires assidus rapporté au nombre de candidats retenus.

Le taux de déperdition correspond au nombre de stagiaires non-assidus rapporté au nombre de stagiaires présents.

► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

La crise sanitaire a conduit à une très forte diminution des actions de formation entre mi-mars et mi-juillet 2020, malgré l'utilisation de la formation à distance pendant le confinement pour une partie des personnels.

En 2019-2020, le taux de présence et le taux d'assiduité baissent respectivement de 14,5 points et 16,5 points par rapport à l'année précédente et le taux de déperdition augmente de 4,3 points pour atteindre 7,7%.

### 3.2.4.2 Caractéristiques des formations

Tableau 3.2.21 – Modalités des formations pour les personnels non-enseignants en 2019-2020

Modalité de formation	Candidatures déposées		Candidatures retenues <sup>(1)</sup>		Stagiaires présents <sup>(2)</sup>		Stagiaires assidus <sup>(3)</sup>		Journées stagiaires réalisées		Modules réalisés <sup>(4)</sup>	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
En présentiel	5 569	78,8%	5 150	79,0%	2 969	80,5%	2 724	80,1%	3 539	67,2%	311	82,5%
A distance	646	9,1%	601	9,2%	417	11,3%	407	12,0%	1 264	24,0%	32	8,5%
Hybride <sup>(5)</sup>	828	11,7%	752	11,5%	286	7,8%	256	7,5%	431	8,2%	31	8,2%
Autres <sup>(6)</sup>	22	0,3%	14	0,2%	14	0,4%	14	0,4%	37	0,7%	3	0,8%
<b>Total</b>	<b>7 065</b>	<b>100,0%</b>	<b>6 517</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 686</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 401</b>	<b>100,0%</b>	<b>5 270</b>	<b>100,0%</b>	<b>377</b>	<b>100,0%</b>

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) Les modules sont considérés comme réalisés lorsqu'au moins un stagiaire est présent au module de formation.

(5) Combinaison de temps de formation en présentiel et de temps de formation à distance.

(6) Accompagnement, tutorat.

► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

377 modules de formations ont été suivis sur l'année scolaire 2019-2020 par les personnels non-enseignants en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale.

Les formations en présentiel diminuent de 9,4 points par rapport à l'année précédente et sont compensées par les formations hybrides ou à distance (+4,8 points pour les formations à distance et +4,2 points pour les formations hybrides).

Tableau 3.2.22 – Types de candidature pour les formations des personnels non-enseignants en 2019-2020

Type de candidature	Candidatures déposées		Candidatures retenues <sup>(1)</sup>		Stagiaires présents <sup>(2)</sup>		Stagiaires assidus <sup>(3)</sup>		Journées stagiaires réalisées		Modules réalisés <sup>(4)</sup>	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Appel à candidature collective	1 220	17,3%	1 147	17,6%	706	19,2%	695	20,4%	597	11,3%	83	22,0%
Appel à candidature individuelle	2 077	29,4%	1 687	25,9%	846	23,0%	812	23,9%	1 794	34,0%	83	22,0%
Sans appel à candidature	3 768	53,3%	3 683	56,5%	2 134	57,9%	1 894	55,7%	2 880	54,6%	211	56,0%
<b>Total</b>	<b>7 065</b>	<b>100,0%</b>	<b>6 517</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 686</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 401</b>	<b>100,0%</b>	<b>5 270</b>	<b>100,0%</b>	<b>377</b>	<b>100,0%</b>

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) Les modules sont considérés comme réalisés lorsqu'au moins un stagiaire est présent au module de formation.

► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

En 2019-2020, le nombre de journées stagiaires réalisées dans le cadre d'une candidature individuelle progresse fortement (+6,4 points par rapport à l'année précédente) alors que la part des stagiaires présents aux formations avec candidature individuelle est en diminution (-2,5 points).

Tableau 3.2.23 – Actions de formation pour les personnels non-enseignants en 2019-2020

Action de formations	Candidatures déposées	Candidatures retenues <sup>(1)</sup>	Stagiaires présents <sup>(2)</sup>	Stagiaires assidus <sup>(3)</sup>	Journées stagiaires réalisées	Modules réalisés <sup>(4)</sup>
Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	368	288	120	80	207	20
Adaptation immédiate au poste de travail	1 838	1 732	932	905	1 181	78
Conception et organisation de la formation	76	72	63	57	54	7
Développement des compétences liées aux activités de formation	82	73	68	65	128	26
Développement des qualifications ou acquisitions nouvelles	3 653	3 359	1 850	1 707	2 791	186
Élaboration de ressources	11	9	7	7	7	2
Formation diplômante	9	8	3	3	2	1
Formation professionnelle statutaire	594	588	332	286	509	36
Préparation aux examens et concours	434	388	311	291	391	21
<b>Total</b>	<b>7 065</b>	<b>6 517</b>	<b>3 686</b>	<b>3 401</b>	<b>5 270</b>	<b>377</b>

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) Les modules sont considérés comme réalisés lorsqu'au moins un stagiaire est présent au module de formation.

► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

La principale action de formation relative aux fonctions de soutien est le développement des qualifications ou acquisitions nouvelles, dont la part représente 49,3% des modules réalisés, 50,2% des stagiaires présents et 53,0% des journées stagiaires réalisées.

Tableau 3.2.24 – Priorités nationales pour les formations des personnels non-enseignants en 2019-2020

Priorité nationale	Candidatures déposées	Candidatures retenues <sup>(1)</sup>	Stagiaires présents <sup>(2)</sup>	Stagiaires assidus <sup>(3)</sup>	Journées stagiaires réalisées	Modules réalisés <sup>(4)</sup>
Accompagner les évolutions professionnelles	70	70	57	52	66	7
Action sociale pour les personnels	18	13	0	0	0	0
Apprentissage des fondamentaux à l'école	87	87	26	6	38	4
Continuum formation initiale formation continuée	300	300	166	165	161	8
Continuum lycées-enseignement supérieur	3	3	3	3	6	1
Culture juridique commune	244	218	41	40	37	5
Culture juridique et fondamentaux du droit	215	200	100	100	75	5
Déontologie de la fonction publique	25	25	0	0	0	0
Développement professionnel pour les personnels de santé	178	173	119	116	136	10
École inclusive	150	149	31	28	28	6
École maternelle	2	2	0	0	0	0
Éducation artistique et culturelle	14	12	6	6	6	4
Égalité des chances et réussite de tous les élèves	317	283	163	159	135	18
Évaluation nationale des établissements	3	3	3	3	9	1
Évolutions professionnelles et valorisation des compétences	1 409	1 339	882	748	975	50
Gestion matérielle, administrative, financière et comptable	364	306	188	180	288	17
Gestion des ressources humaines de proximité	9	9	5	5	10	1
Innovation	56	56	43	24	81	6
Management et collectif de travail	65	62	31	30	25	7
Mode projet et collectifs de travail	170	169	120	118	126	19
Modernisation du service public & communication	375	354	190	185	326	13
Nouveaux programmes LYC, LGT, LP	4	4	0	0	0	0
Numérique et intelligence artificielle dans le cadre pédagogique	82	67	42	42	30	5
Prévention des violences éducatives ordinaires	147	116	64	64	64	5
Professionalisation des acteurs RH & formation	78	78	58	56	63	10
Promotion de la santé	82	44	28	23	34	1
Qualité de vie au travail	22	22	20	20	10	1
Réforme du lycée et du baccalauréat	12	12	1	1	1	1
Relations & conflits - Savoir faire savoir être	189	162	105	103	89	7
Santé et sécurité au travail	954	805	456	449	479	55
Sciences cognitives, mécanismes d'apprentissage	14	14	4	4	4	2
Transformation de la voie professionnelle	5	5	1	1	1	1
Valeurs de la république	464	455	149	149	149	4
<b>Total</b>	<b>6 127</b>	<b>5 617</b>	<b>3 102</b>	<b>2 880</b>	<b>3 449</b>	<b>274</b>

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) Les modules sont considérés comme réalisés lorsqu'au moins un stagiaire est présent au module de formation.

► Champ : La nomenclature des priorités nationales est redéfinie chaque année scolaire par la DGESCO.

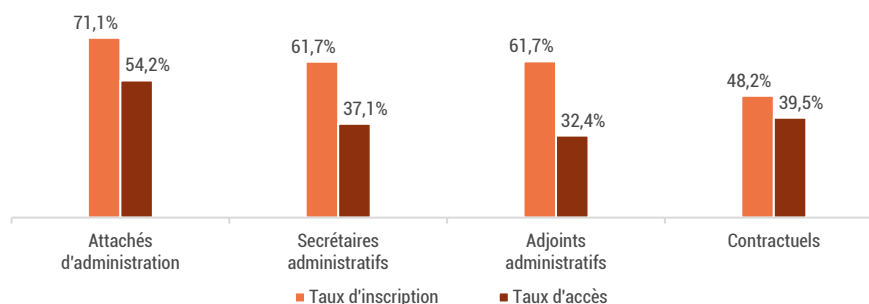
► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Parmi l'ensemble des formations suivies par les personnels de l'académie de Nice, certaines relèvent d'une priorité nationale. Leur part correspond à 72,7% de l'ensemble des modules réalisés, 84,2% de l'ensemble des stagiaires présents et 65,4% de l'ensemble des journées stagiaires réalisées.

Les formations de priorité nationale les plus suivies sont celles relatives aux évolutions professionnelles et à la valorisation des compétences (28,4% des stagiaires présents et 28,3% des journées stagiaires réalisées).

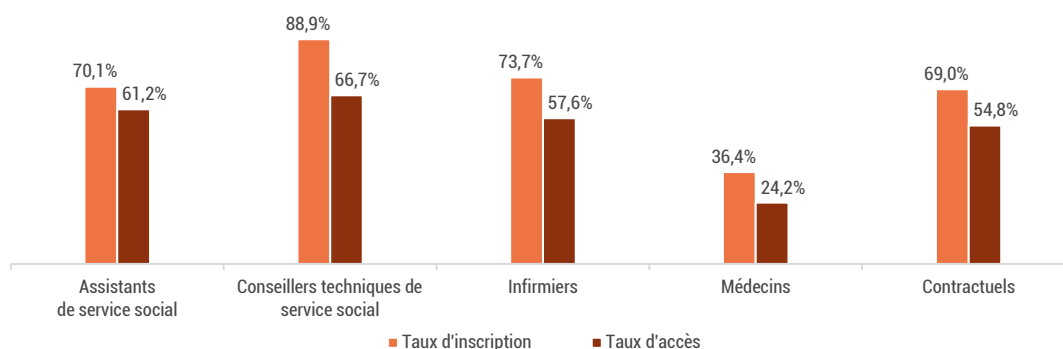
### 3.2.4.3 Taux d'inscription et taux d'accès à la formation chez les personnels ASS

Figure 3.2.31 – Taux d'inscription et du taux d'accès pour les personnels administratifs pour l'année scolaire 2019-2020



► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

Figure 3.2.32 – Taux d'inscription et du taux d'accès pour les personnels médico-sociaux pour l'année scolaire 2019-2020



► Sources : GAIA, Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale).

### 3.2.5 Formations hygiène et sécurité

#### 3.2.5.1 Caractéristiques des personnels en formation

Tableau 3.2.25 – Agents suivant des formations hygiène et sécurité en 2019-2020

Catégorie de personnels	Agents inscrits		Agents retenus <sup>(1)</sup>		Agents présents <sup>(2)</sup>		Agents assidus <sup>(3)</sup>	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
<b>Personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré</b>								
Directeurs d'école	121	9,8%	120	14,8%	99	19,0%	92	18,9%
Enseignants en classe élémentaire	59	4,8%	59	7,3%	48	9,2%	47	9,7%
Enseignants en classe maternelle	24	1,9%	24	3,0%	15	2,9%	15	3,1%
Personnels du secteur ASH <sup>(4)</sup>	10	0,8%	10	1,2%	4	0,8%	3	0,6%
Autre fonction <sup>(5)</sup>	56	4,5%	54	6,7%	42	8,1%	27	5,6%
	<b>270</b>	<b>21,8%</b>	<b>267</b>	<b>32,9%</b>	<b>208</b>	<b>40,0%</b>	<b>184</b>	<b>37,9%</b>
<b>Personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré</b>								
Adjointes d'enseignement	-	-	-	-	-	-	-	-
Chargés d'enseignement en EPS	2	0,2%	1	0,1%	1	0,2%	1	0,2%
Professeurs agrégés	69	5,6%	30	3,7%	16	3,1%	14	2,9%
Professeurs certifiés	376	30,4%	195	24,0%	120	23,1%	115	23,7%
Professeurs d'enseignement général de collège	-	-	-	-	-	-	-	-
Professeurs d'EPS	160	12,9%	37	4,6%	27	5,2%	25	5,1%
Professeurs de chaire supérieure	-	-	-	-	-	-	-	-
Professeurs de lycée professionnel	69	5,6%	36	4,4%	21	4,0%	21	4,3%
Enseignants non-titulaires	9	0,7%	4	0,5%	3	0,6%	3	0,6%
	<b>685</b>	<b>55,4%</b>	<b>303</b>	<b>37,3%</b>	<b>188</b>	<b>36,2%</b>	<b>179</b>	<b>36,8%</b>
<b>Personnels non-enseignants</b>								
Personnels d'encadrement	15	1,2%	14	1,7%	3	0,6%	3	0,6%
Personnels de vie scolaire	127	10,3%	99	12,2%	20	3,8%	20	4,1%
Personnels ASS	126	10,2%	116	14,3%	90	17,3%	89	18,3%
Personnels ITRF	13	1,1%	13	1,6%	11	2,1%	11	2,3%
	<b>281</b>	<b>22,7%</b>	<b>242</b>	<b>29,8%</b>	<b>124</b>	<b>23,8%</b>	<b>123</b>	<b>25,3%</b>
<b>Total</b>	<b>1 236</b>	<b>100,0%</b>	<b>812</b>	<b>100,0%</b>	<b>520</b>	<b>100,0%</b>	<b>486</b>	<b>100,0%</b>

(1) Agents retenus par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des agents.

(2) Agents ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

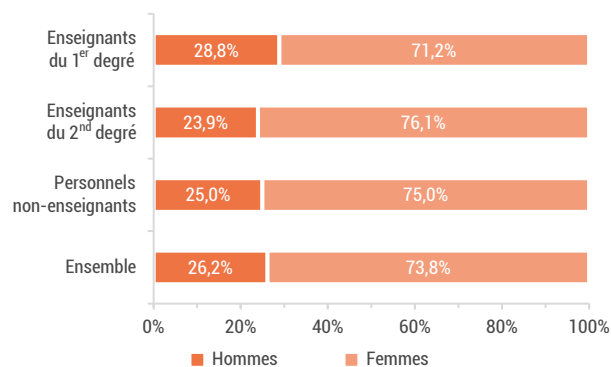
(3) Agents ayant été assidus aux 2/3 des modules auxquels ils ont participé.

(4) Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés. Sont compris dans cette catégorie, les personnels relevant de l'accompagnement d'élèves en situation de handicap (ASH, RASED, SEGPA...)

(5) Titulaires remplaçants, animateurs informatiques, conseillers pédagogiques.

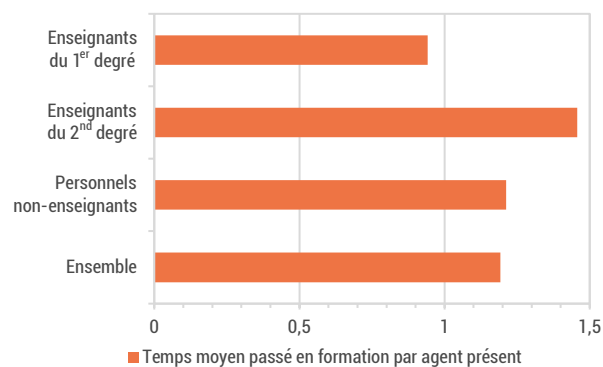
► Sources : GAIA; Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale); Sécurité, Santé, Conditions de travail; Ressources humaines de proximité.

Figure 3.2.33 – Répartition des agents présents en formation hygiène et sécurité par genre



► Sources : GAIA; Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale); Sécurité, Santé, Conditions de travail; Ressources humaines de proximité.

Figure 3.2.34 – Temps passé en formation par agent présent en formation hygiène et sécurité



► Sources : GAIA; Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale); Sécurité, Santé, Conditions de travail; Ressources humaines de proximité.

En 2019-2020, les formations hygiène et sécurité se sont toutes déroulées en présentiel. 520 agents étaient présents, dont 73,8% de femmes. Le temps moyen passé en formation est de 1,2 jour.

Tableau 3.2.26 – Candidatures et stagiaires suivant des formations hygiène et sécurité en 2019-2020

Catégorie de personnels	Candidatures déposées		Candidatures retenues <sup>(1)</sup>		Stagiaires présents <sup>(2)</sup>		Stagiaires assidus <sup>(3)</sup>		Journées stagiaires réalisées	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
<b>Personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré</b>										
Directeurs d'école	125	7,9%	121	14,3%	100	18,9%	93	18,8%	76	12,3%
Enseignants en classe élémentaire	60	3,8%	59	7,0%	48	9,1%	47	9,5%	29	4,7%
Enseignants en classe maternelle	25	1,6%	24	2,8%	15	2,8%	15	3,0%	9	1,5%
Personnels du secteur ASH <sup>(4)</sup>	11	0,7%	11	1,3%	5	0,9%	4	0,8%	8	1,3%
Autre fonction <sup>(5)</sup>	66	4,2%	63	7,4%	46	8,7%	31	6,3%	74	11,9%
	<b>287</b>	<b>18,1%</b>	<b>278</b>	<b>32,8%</b>	<b>214</b>	<b>40,4%</b>	<b>190</b>	<b>38,3%</b>	<b>196</b>	<b>31,6%</b>
<b>Personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré</b>										
Adjoints d'enseignement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chargés d'enseignement en EPS	3	0,2%	1	0,1%	1	0,2%	1	0,2%	3	0,5%
Professeurs agrégés	96	6,1%	32	3,8%	17	3,2%	15	3,0%	30	4,8%
Professeurs certifiés	496	31,4%	198	23,4%	121	22,8%	116	23,4%	167	27,0%
Professeurs d'enseignement général de collège	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Professeurs d'EPS	235	14,9%	39	4,6%	28	5,3%	26	5,2%	43	7,0%
Professeurs de chaire supérieure	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Professeurs de lycée professionnel	98	6,2%	37	4,4%	21	4,0%	21	4,2%	29	4,6%
Enseignants non-titulaires	11	0,7%	4	0,5%	3	0,6%	3	0,6%	2	0,4%
	<b>939</b>	<b>59,4%</b>	<b>311</b>	<b>36,7%</b>	<b>191</b>	<b>36,0%</b>	<b>182</b>	<b>36,7%</b>	<b>274</b>	<b>44,2%</b>
<b>Personnels non-enseignants</b>										
Personnels d'encadrement	15	0,9%	14	1,7%	3	0,6%	3	0,6%	3	0,5%
Personnels de vie scolaire	183	11,6%	101	11,9%	20	3,8%	20	4,0%	33	5,4%
Personnels ASS	145	9,2%	130	15,3%	91	17,2%	90	18,1%	103	16,6%
Personnels ITRF	13	0,8%	13	1,5%	11	2,1%	11	2,2%	11	1,8%
	<b>356</b>	<b>22,5%</b>	<b>258</b>	<b>30,5%</b>	<b>125</b>	<b>23,6%</b>	<b>124</b>	<b>25,0%</b>	<b>150</b>	<b>24,2%</b>
<b>Total</b>	<b>1 582</b>	<b>100,0%</b>	<b>847</b>	<b>100,0%</b>	<b>530</b>	<b>100,0%</b>	<b>496</b>	<b>100,0%</b>	<b>620</b>	<b>100,0%</b>

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés. Sont compris dans cette catégorie, les personnels relevant de l'accompagnement d'élèves en situation de handicap (ASH, RASED, SEGPA...)

(5) Titulaires remplaçants, animateurs informatiques, conseillers pédagogiques.

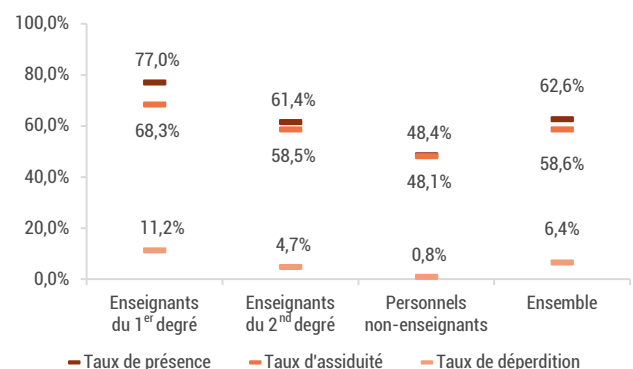
► Sources : GAIA; Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale); Sécurité, Santé, Conditions de travail; Ressources humaines de proximité.

Globalement, le taux de présence s'élève à 62,6%, le taux d'assiduité à 58,6% et le taux de déperdition à 6,4%.

Les enseignants du 1<sup>er</sup> degré ont les taux les plus élevés et les personnels non-enseignants les taux les plus faibles.

Par rapport à l'ensemble des formations dispensées (parties 3.2.1 à 3.2.4), les formations hygiène et sécurité ont davantage été suivies avec un écart sur le taux de présence de 3,5 points (taux de présence de 59,1% pour l'ensemble des formations suivies par les personnels de l'académie).

Figure 3.2.35 – Taux de présence, d'assiduité et de déperdition pour les formations hygiène et sécurité en 2019-2020



► Sources : GAIA; Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale); Sécurité, Santé, Conditions de travail; Ressources humaines de proximité.

## 3.2.5.2 Caractéristiques des formations

Tableau 3.2.27 – Types de candidature pour les formations hygiène et sécurité en 2019-2020

Type de candidature	Candidatures déposées		Candidatures retenues <sup>(1)</sup>		Stagiaires présents <sup>(2)</sup>		Stagiaires assidus <sup>(3)</sup>		Journées stagiaires réalisées		Modules réalisés <sup>(4)</sup>	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Appel à candidature collective	140	8,8%	140	16,5%	129	24,3%	129	26,0%	140	9,1%	3	11,1%
Appel à candidature individuelle	1 041	65,8%	308	36,4%	111	20,9%	103	20,8%	1 008	65,8%	6	22,2%
Sans appel à candidature	401	25,3%	399	47,1%	290	54,7%	264	53,2%	385	25,1%	18	66,7%
<b>Total</b>	<b>1 582</b>	<b>100,0%</b>	<b>847</b>	<b>100,0%</b>	<b>530</b>	<b>100,0%</b>	<b>496</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 533</b>	<b>100,0%</b>	<b>27</b>	<b>100,0%</b>

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émargé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) Les modules sont considérés comme réalisés lorsqu'au moins un stagiaire est présent au module de formation.

► Sources : GAIA; Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale); Sécurité, Santé, Conditions de travail; Ressources humaines de proximité.

Tableau 3.2.28 – Actions de formation relatives aux formation hygiène et sécurité en 2019-2020

Action de formation	Candidatures déposées	Candidatures retenues <sup>(1)</sup>	Stagiaires présents <sup>(2)</sup>	Stagiaires assidus <sup>(3)</sup>	Journées stagiaires réalisées	Modules réalisés <sup>(4)</sup>
Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	75	75	75	75	75	1
Adaptation immédiate au poste de travail	218	217	183	158	202	12
Développement des qualifications ou acquisitions nouvelles	1 142	412	205	196	1 133	13
Formation diplômante	24	21	0	0	0	0
Formation professionnelle statutaire	123	122	67	67	123	1
<b>Total</b>	<b>1 582</b>	<b>847</b>	<b>530</b>	<b>496</b>	<b>1 533</b>	<b>27</b>

(1) Candidatures retenues par le service de formation en fonction du nombre de places sur chaque module et de l'ancienneté générale de service des candidats.

(2) Stagiaires ayant émargé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués.

(3) Stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués.

(4) Les modules sont considérés comme réalisés lorsqu'au moins un stagiaire est présent au module de formation.

► Sources : GAIA; Entrepôt de données BSA (utilisé pour la sélection des personnels de l'académie en activité, affectés et rémunérés par l'Éducation nationale); Sécurité, Santé, Conditions de travail; Ressources humaines de proximité.



### 3.2.6 Compte personnel de formation

Le compte personnel de formation (CPF) créé par la loi sur la formation professionnelle du 5 mars 2014 remplace le droit individuel à la formation (DIF).

Une première campagne a été mise en place dans l'académie de Nice pour l'année scolaire 2019-2020.

Tableau 3.2.29 – Nombre de demandes formulées et accordées au titre du compte personnel de formation en 2019-2020

Types de candidature	Demandes formulées	Demandes accordées
<b>Personnels enseignants</b>		
Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré	-	-
Enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré	20	5
Contractuels enseignants	5	4
	25	9
<b>Personnels non-enseignants</b>		
Personnels d'encadrement	1	0
Personnels ATSS	10	1
Contractuels non-enseignants	-	-
	11	1
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>10</b>

► Source : Service de la formation tout au long de la vie.

### 3.2.7 Congés de formation

#### 3.2.7.1 Personnels enseignants

##### 3.2.7.1.1 Personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré

Tableau 3.2.30 – Évolution du nombre de congés de formation des enseignants du 1<sup>er</sup> degré

Département	Nombre de congés demandés				Nombre de congés accordés			
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Évolution 2019-2020 / 2018-2019	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Évolution 2019-2020 / 2018-2019
Alpes-Maritimes	101	108	105	-3	13	12	11	-1
Var	33	39	42	+3	10	10	10	0
<b>Total</b>	<b>134</b>	<b>147</b>	<b>147</b>	<b>0</b>	<b>23</b>	<b>22</b>	<b>21</b>	<b>-1</b>

► Sources : Divisions des personnels enseignants des DSDEN06 et DSDEN83; Entrepôt de données BSA.

Tableau 3.2.31 – Répartition des congés de formation accordés en 2019-2020 aux enseignants du 1<sup>er</sup> degré par genre

Département	Femmes		Hommes		Total
	Nombre	Part	Nombre	Part	
Alpes-Maritimes	6	54,5%	5	45,5%	11
Var	7	70,0%	3	30,0%	10
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>61,9%</b>	<b>8</b>	<b>38,1%</b>	<b>21</b>

► Sources : Divisions des personnels enseignants des DSDEN06 et DSDEN83; Entrepôt de données BSA.

Tableau 3.2.32 – Répartition des congés de formation accordés en 2019-2020 aux enseignants du 1<sup>er</sup> degré selon la durée

Département	Moins de 3 mois	de 3 mois à moins de 6 mois	de 6 mois à moins de 10 mois	de 10 mois à 12 mois	Total
Alpes-Maritimes	0	0	2	9	11
Var	0	0	0	10	10
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>19</b>	<b>21</b>

► Sources : Divisions des personnels enseignants des DSDEN06 et DSDEN83; Entrepôt de données BSA.

3.2.7.1.2 Personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré

## Personnels titulaires

Tableau 3.2.33 – Évolution du nombre de congés de formation des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré

Corps	Nombre de congés demandés				Nombre de congés accordés			
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Évolution 2019-2020 / 2018-2019	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Évolution 2019-2020 / 2018-2019
Professeurs agrégés	71	71	89	+18	4	3	5	+2
Professeurs certifiés	625	618	601	-17	24	26	26	0
Professeurs d'enseignement général de collège	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'EPS	42	42	45	+3	2	2	2	0
Professeurs de lycée professionnel	43	43	44	+1	3	3	3	0
<b>Total</b>	<b>781</b>	<b>774</b>	<b>779</b>	<b>+5</b>	<b>33</b>	<b>34</b>	<b>36</b>	<b>+2</b>

► Sources : Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation; Entrepôt de données BSA.

Tableau 3.2.34 – Répartition des congés de formation accordés en 2019-2020 aux enseignants du 2<sup>nd</sup> degré par genre

Corps	Femmes		Hommes		Total
	Nombre	Part	Nombre	Part	
Professeurs agrégés	3	60,0%	2	40,0%	5
Professeurs certifiés	21	80,8%	5	19,2%	26
Professeurs d'enseignement général de collège	-	-	-	-	-
Professeurs d'EPS	1	50,0%	1	50,0%	2
Professeurs de lycée professionnel	3	100,0%	0	0,0%	3
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>77,8%</b>	<b>8</b>	<b>22,2%</b>	<b>36</b>

► Sources : Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation; Entrepôt de données BSA.

Tableau 3.2.35 – Répartition des congés de formation accordés en 2019-2020 aux enseignants du 2<sup>nd</sup> degré selon la durée

Corps	Moins de 3 mois	de 3 mois à moins de 6 mois	de 6 mois à moins de 10 mois	de 10 mois à 12 mois	Total
Professeurs agrégés	1	0	1	3	5
Professeurs certifiés	0	1	21	4	26
Professeurs d'enseignement général de collège	-	-	-	-	-
Professeurs d'EPS	0	0	2	0	2
Professeurs de lycée professionnel	0	0	1	2	3
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>25</b>	<b>9</b>	<b>36</b>

► Sources : Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation; Entrepôt de données BSA.

## Personnels non-titulaires

Tableau 3.2.36 – Évolution du nombre de congés de formation des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré non-titulaires

Année scolaire	Dotation	Nombre de congés demandés	Nombre de congés accordés
2017-2018	10 mois	8	1
2018-2019	8 mois	5	1
2019-2020	10 mois	7	1

► Source : Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation.

### 3.2.7.1.3 Personnels enseignants du secteur privé sous contrat

Tableau 3.2.37 – Évolution du nombre de congés de formation des enseignants du secteur privé sous contrat

Secteur d'enseignement	Nombre de congés demandés				Nombre de congés accordés			
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Évolution 2019-2020 / 2018-2019	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Évolution 2019-2020 / 2018-2019
1 <sup>er</sup> degré privé sous contrat	1	1	1	0	1	1	1	0
2 <sup>nd</sup> degré privé sous contrat	15	16	16	0	7	7	7	0
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>0</b>

► Sources : Service de l'enseignement privé; Entrepôt de données BSA.

Tableau 3.2.38 – Répartition des congés de formation accordés en 2019-2020 aux enseignants du secteur privé sous contrat par genre

Secteur d'enseignement	Femmes		Hommes		Total
	Nombre	Part	Nombre	Part	
1 <sup>er</sup> degré privé sous contrat	1	100,0%	0	0,0%	1
2 <sup>nd</sup> degré privé sous contrat	5	71,4%	2	28,6%	7
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>75,0%</b>	<b>2</b>	<b>25,0%</b>	<b>8</b>

► Sources : Service de l'enseignement privé; Entrepôt de données BSA.

Tableau 3.2.39 – Répartition des congés de formation accordés en 2019-2020 aux enseignants du secteur privé sous contrat selon la durée

Secteur d'enseignement	Moins de 3 mois	de 3 mois à moins de 6 mois	de 6 mois à moins de 10 mois	de 10 mois à 12 mois	Total
1 <sup>er</sup> degré privé sous contrat	1	0	0	0	1
2 <sup>nd</sup> degré privé sous contrat	0	7	0	0	7
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8</b>

► Sources : Service de l'enseignement privé; Entrepôt de données BSA.

## 3.2.7.2 Personnels non-enseignants

## 3.2.7.2.1 Personnels de vie scolaire

Tableau 3.2.40 – Évolution du nombre de congés de formation des personnels de vie scolaire

Corps	Nombre de congés demandés				Nombre de congés accordés			
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Évolution 2019-2020 / 2018-2019	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Évolution 2019-2020 / 2018-2019
Conseillers principaux d'éducation	13	13	14	+1	1	1	1	0
Psychologues de l'Éducation nationale	0	8	7	-1	1	1	0	-1
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>-1</b>

► Sources : Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ; Entrepôt de données BSA.

Tableau 3.2.41 – Répartition des congés de formation accordés en 2019-2020 aux personnels de vie scolaire par genre

Corps	Femmes		Hommes		Total
	Nombre	Part	Nombre	Part	
Conseillers principaux d'éducation	1	100,0%	0	0,0%	1
Psychologues de l'Éducation nationale	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>100,0%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>1</b>

► Sources : Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ; Entrepôt de données BSA.

Tableau 3.2.42 – Répartition des congés de formation accordés en 2019-2020 aux personnels de vie scolaire selon la durée

Corps	Moins de 3 mois	de 3 mois à moins de 6 mois	de 6 mois à moins de 10 mois	de 10 mois à 12 mois	Total
Conseillers principaux d'éducation	0	0	1	0	1
Psychologues de l'Éducation nationale	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

► Sources : Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ; Entrepôt de données BSA.

## 3.2.7.2.2 Personnels ASS

Tableau 3.2.43 – Évolution du nombre de congés de formation des personnels ASS

Corps	Nombre de congés demandés				Nombre de congés accordés			
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Evolution 2019-2020 / 2018-2019	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Evolution 2019-2020 / 2018-2019
<b>Filière administrative</b>								
Adjoints administratifs	0	2	1	-1	0	2	1	-1
Attachés d'administration de l'état	0	1	0	-1	0	1	0	-1
Secrétaires administratifs	3	4	2	-2	2	2	2	0
<b>Filière médico-sociale</b>								
Assistants de service social	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseillers techniques de service social	0	0	1	+1	0	0	1	+1
Infirmiers	1	2	1	-1	1	1	0	-1
<b>Filière technique</b>								
Adjoints techniques	0	1	0	-1	0	0	0	0
<b>Non-titulaires</b>								
Agents non-titulaires	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>-5</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>-2</b>

► Sources : Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS; Entrepôt de données BSA.

Tableau 3.2.44 – Répartition des congés de formation accordés en 2019-2020 aux personnels ASS par genre

Corps	Femmes		Hommes		Total
	Nombre	Part	Nombre	Part	
<b>Filière administrative</b>					
Adjoints administratifs	1	100,0%	0	0,0%	1
Attachés d'administration de l'état	-	-	-	-	-
Secrétaires administratifs	1	50,0%	1	50,0%	2
<b>Filière médico-sociale</b>					
Assistants de service social	-	-	-	-	-
Conseillers techniques de service social	1	100,0%	0	0,0%	1
Infirmiers	-	-	-	-	-
<b>Filière technique</b>					
Adjoints techniques	-	-	-	-	-
<b>Non-titulaires</b>					
Agents non-titulaires	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>75,0%</b>	<b>1</b>	<b>25,0%</b>	<b>4</b>

► Sources : Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS; Entrepôt de données BSA.

Tableau 3.2.45 – Répartition des congés de formation accordés en 2019-2020 aux personnels ASS selon la durée

Corps	Moins de 3 mois	de 3 mois à moins de 6 mois	de 6 mois à moins de 10 mois	de 10 mois à 12 mois	Total
<b>Filière administrative</b>					
Adjoints administratifs	0	0	0	1	1
Attachés d'administration de l'état	-	-	-	-	-
Secrétaires administratifs	0	1	0	1	2
<b>Filière médico-sociale</b>					
Assistants de service social	-	-	-	-	-
Conseillers techniques de service social	1	0	0	0	1
Infirmiers	-	-	-	-	-
<b>Filière technique</b>					
Adjoints techniques	-	-	-	-	-
<b>Non-titulaires</b>					
Agents non-titulaires	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>4</b>

► Sources : Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS; Entrepôt de données BSA.

### 3.3 Personnels à besoins particuliers

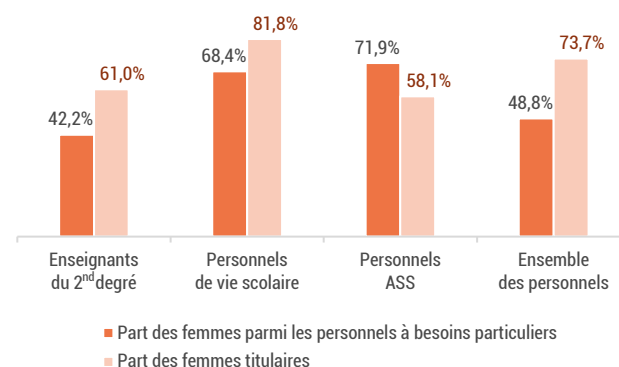
Tableau 3.3.1 – Évolution de la répartition de nouveaux signalements des personnels à besoins particuliers

Catégorie de personnels	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Répartition	Évolution en valeur absolue 2019-2020 / 2018-2019
<b>Personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré</b>					
Adjoints d'enseignement	0	0	0	0,0%	0
Professeurs agrégés	12	13	11	5,1%	-2
Professeurs certifiés	83	128	102	47,0%	-26
Professeurs d'enseignement général de collègue	0	0	0	0,0%	0
Professeurs d'EPS	5	9	21	9,7%	+12
Professeurs de lycée professionnel	20	13	19	8,7%	+6
Contractuels enseignants	9	21	13	6,0%	-8
Maîtres auxiliaires	1	1	0	0,0%	-1
	130	185	166	76,5%	-19
<b>Personnels de vie scolaire</b>					
Assistants d'éducation	1	1	7	3,2%	+6
Conseillers principaux d'éducation	3	6	12	5,5%	+6
Psychologues de l'Éducation Nationale	0	2	0	0,0%	-2
	4	9	19	8,7%	+10
<b>Personnels ASS</b>					
Personnels administratifs	22	28	29	13,4%	+1
Personnels médico-sociaux	1	4	3	1,4%	-1
	23	32	32	14,8%	0
<b>Total</b>	<b>157</b>	<b>226</b>	<b>217</b>	<b>100,0%</b>	<b>-9</b>

► Source : Département ressources humaines de proximité.

Globalement, le nombre de signalements de personnels à besoins particuliers a légèrement diminué en 2019-2020 (-9 signalements par rapport à l'année précédente). Des disparités s'observe en fonction de la catégorie de personnels (-19 signalements pour les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré et +10 pour les personnels de vie scolaire) et du corps (-26 pour les professeurs certifiés et +12 pour les professeurs d'EPS).

Figure 3.3.1 – Part des femmes parmi les personnels à besoins particuliers en 2019-2020



► Source : Département ressources humaines de proximité.

En 2019-2020, la part des femmes parmi les personnels à besoins particuliers s'élève à 48,8%, toutes catégories de personnels confondues.

Les hommes sont majoritaires chez les personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré (57,8%).

Chez les personnels non-enseignants, ce sont les femmes qui sont les plus représentées (68,4% chez les personnels de vie scolaire et 71,9% chez les personnels ASS).

## 3.4 Actions en faveur des personnels en situation de handicap

### 3.4.1 Bénéficiaires de l'obligation d'emploi

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rappelle les droits fondamentaux des personnes en situation de handicap et donne une définition du handicap : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un poly handicap ou d'un trouble de santé invalidant » (L. 114 du code de l'action sociale et des familles, modifié par loi 2005-102 du 11 février 2005).

La loi de 2005 fixe par ailleurs des objectifs ambitieux pour l'intégration et le maintien dans l'emploi des bénéficiaires de l'obligations d'emploi. Le taux d'emploi de l'académie de Nice est de 4,62% pour l'année 2019-2020.

Les préconisations ministérielles fixent un objectif d'exemplarité au ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, en matière d'intégration de personnels sur des métiers de l'Éducation nationale ou de maintien dans l'emploi. Cette politique volontariste favorise l'amélioration des conditions de travail des personnels.

Les actions de sensibilisation, de formation et de professionnalisation destinées aux personnels d'encadrement facilitent la communication des informations sur la thématique du handicap et des dispositifs académiques mis en place pour le recrutement et le maintien dans l'emploi. Elles contribuent également à la progression des déclarations de la reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) auprès de l'employeur.

#### 3.4.1.1 Recrutements des bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Tableau 3.4.1 – Historique des recrutements des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) par catégorie

Catégorie de personnels	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
<b>Personnels enseignants</b>					
Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré	3	1	3	2	3
Enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré	5	5	5	1	2
	8	6	8	3	5
<b>Personnels non-enseignants</b>					
Personnels d'encadrement	0	0	0	0	0
Personnels de vie scolaire	1	0	0	0	0
Personnels ASS	2	1	2	3	3
<i>dont catégorie A</i>	0	0	0	2	1
<i>dont catégorie B</i>	1	0	0	0	2
<i>dont catégorie C</i>	1	1	2	1	0
Personnels ITRF	0	0	0	1	1
	3	1	2	4	4
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>9</b>

► Sources : Entrepôt de données BSA; Département ressources humaines de proximité.

Les campagnes de recrutement en faveur des personnes en situation de handicap donnent la possibilité d'accéder à l'emploi public par la voie contractuelle. Les postes proposés au recrutement sont en lien avec les préconisations ministérielles et les besoins académiques.

Tableau 3.4.2 – Taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) par catégorie

Taux d'emploi par catégorie de personnels	Personnels non-enseignants	Personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré	Personnels enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré	Ensemble
Taux d'emploi	7,98%	3,53%	4,37%	4,62%

► Source : Département ressources humaines de proximité.

Le taux académique de 4,62% est supérieur au taux national (3,51%). Le taux d'emploi permet de traduire le devoir d'impulsion et d'exemplarité de l'action de l'académie de Nice pour un État inclusif.



### 3.4.1.2 Évolution par tranche d'âge

Tableau 3.4.3 – Évolution des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) par tranche d'âge

Tranche d'âge	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Évolution 2019-2020 / 2018-2019	Répartition 2019-2020 en %
Moins de 25 ans	3	0	5	+5	0,4%
25-40 ans	236	196	202	+6	15,6%
41-55 ans	710	669	698	+29	53,8%
Plus de 55 ans	408	370	393	+23	30,3%
<b>Total</b>	<b>1357</b>	<b>1235</b>	<b>1298</b>	<b>+63</b>	<b>100,0%</b>

➤ Champs : Effectifs relevés après intégration des allocations temporaires d'invalidité dans les bases de gestion de personnels (AGORA/EPP/AGAPE).  
➤ Source : Département ressources humaines de proximité.

### 3.4.1.3 Évolution par catégorie

Tableau 3.4.4 – Évolution des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) par catégorie

Catégorie de personnels	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Évolution 2019-2020 / 2018-2019	Répartition 2019-2020 en %
<b>Personnels enseignants</b>					
Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré	343	335	392	+57	30,2%
Enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré	611	596	607	+11	46,8%
	954	931	999	+68	77,0%
<b>Personnels non-enseignants</b>					
Personnels d'encadrement et de vie scolaire	8	10	45	+35	3,5%
Personnels ASS et ITRF	198	206	204	-2	15,7%
	206	216	249	+33	19,2%
<b>Contrats aidés</b>					
	197	88	50	-38	3,8%
<b>Total</b>	<b>1357</b>	<b>1235</b>	<b>1298</b>	<b>+63</b>	<b>100,0%</b>

➤ Champs : Effectifs relevés après intégration des allocations temporaires d'invalidité dans les bases de gestion de personnels (AGORA/EPP/AGAPE).  
➤ Source : Département ressources humaines de proximité.

### 3.4.1.4 Évolution par genre

Tableau 3.4.5 – Répartition des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) par genre

Catégorie de personnels	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes
<b>Personnels enseignants</b>				
Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré	346	46	392	88,3%
Enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré	398	209	607	65,6%
	744	255	999	74,5%
<b>Personnels non-enseignants</b>				
Personnels d'encadrement et de vie scolaire	33	12	45	73,3%
Personnels ASS et ITRF	133	71	204	65,2%
	166	83	249	66,7%
<b>Contrats aidés</b>				
	43	7	50	86,0%
<b>Total</b>	<b>953</b>	<b>345</b>	<b>1298</b>	<b>73,4%</b>

➤ Champs : Effectifs relevés après intégration des allocations temporaires d'invalidité dans les bases de gestion de personnels (AGORA/EPP/AGAPE).  
➤ Source : Département ressources humaines de proximité.

### 3.4.2 Maintien dans l'emploi, aménagement des postes de travail

#### 3.4.2.1 Présentation du dispositif

Les mesures de compensation des conséquences du handicap sont formalisées chaque année par les demandeurs. Un avis sur la faisabilité de la mesure et d'éventuelles propositions sont demandés au supérieur hiérarchique. Les demandes sont instruites au cas par cas par le médecin de prévention et la correspondante handicap académique.

Tableau 3.4.6 – Récapitulatif des mesures d'accompagnement proposées par catégorie de personnels

Catégorie de personnels	Aménagement horaire	Acquisition de matériel spécifique	Accompagnement	Allègement de service	Poste adapté
Enseignants du secteur public	240	41	20	206	57
Enseignants du secteur privé	11	1	0	13	0
Personnels ASS	3	9	4	0	0
<b>Total</b>	<b>254</b>	<b>51</b>	<b>24</b>	<b>219</b>	<b>57</b>

► Source : Département ressources humaines de proximité.

Les dispositifs d'accompagnement des personnels confrontés à des difficultés de santé et/ou en situation de handicap recouvrent plusieurs modalités (aménagement des emplois du temps, équipement adapté, accompagnement pour les activités professionnelles, réduction du temps de service ou affectation transitoire en poste adapté) afin de permettre le maintien en emploi des agents soit sur leur fonction initiale, soit en réalisant un projet de reconversion professionnelle.

Tableau 3.4.7 – Récapitulatif de la dépense académique par type d'aide

Type d'aide	2018			2019			2020		
	Nombre de bénéficiaires	Budget	En %	Nombre de bénéficiaires	Budget	En %	Nombre de bénéficiaires	Budget	En %
Aménagement matériel des postes de travail	38	38 095,00 €	37,9%	44	25 363,02 €	53,8%	32	14 731,25 €	33,7%
Dépenses d'accompagnement	1	1 520,00 €	1,5%	-	-	-	-	-	-
Aide à l'amélioration des conditions de vie	27	32 591,10 €	32,4%	16	21 794,89 €	46,2%	19	29 019,96 €	66,3%
Formations individuelles et collectives et information	30	28 389,00 €	28,2%	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>96</b>	<b>100 595,10 €</b>	<b>100,0%</b>	<b>60</b>	<b>47 157,91 €</b>	<b>100,0%</b>	<b>51</b>	<b>43 751,21 €</b>	<b>100,0%</b>

► Source : Département ressources humaines de proximité.

Le budget FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) continue de baisser (-7,9% par rapport à l'année antérieure) et se concentre actuellement sur les aménagements matériels de postes de travail et les aides à l'amélioration des conditions de vie.

En compensation, la part du MENJS augmente sur les aspects rémunération des accompagnants, dispositifs d'accompagnement spécifique au titre du handicap psychique et des formations.

#### 3.4.2.2 Accompagnement des personnels par assistance humaine

Tableau 3.4.8 – Évolution du nombre de personnes concernées par une assistance humaine

Niveau	Nombre de personnes concernées				Moyenne horaire accordée en 2019-2020
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Évolution en valeur absolue	
1 <sup>er</sup> degré	3	4	1	-3	24,0
2 <sup>nd</sup> degré	14	16	19	+3	18,0
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>-</b>

► Source : Département ressources humaines de proximité.

Le recrutement de personnels sur des missions d'APSH (accompagnants de personnel en situation de handicap) est une mesure de compensation pertinente pour la poursuite de l'activité professionnelle d'enseignement ou sur des fonctions administratives. Ce recrutement est effectué par une commission académique de recrutement chargée de procéder au choix du profil le plus adapté aux besoins du personnel concerné.

Pour les personnels enseignants et les personnels d'éducation, d'autres dispositifs de maintien dans l'emploi et d'aménagements de travail existent (cf. partie consacrée aux allègements de service).

### 3.4.3 Priorités médicales dans le cadre des mutations

#### 3.4.3.1 Personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré

Tableau 3.4.9 – Évolution des priorités médicales accordées aux personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré

Participants	2018			2019			2020		
	Alpes-Maritimes	Var	Académie	Alpes-Maritimes	Var	Académie	Alpes-Maritimes	Var	Académie
Nombre de participants	1 664	1 586	3 250	1 374	1 459	2 833	1 350	1 340	2 690
Nombre de personnels mutés	818	796	1 614	772	768	1 540	637	690	1 327
Priorités médicales accordées (personnes)	39	44	83	40	83	123	40	59	99
<b>Part des priorités médicales/participants</b>	<b>2,3%</b>	<b>2,8%</b>	<b>2,6%</b>	<b>2,9%</b>	<b>5,7%</b>	<b>4,3%</b>	<b>3,0%</b>	<b>4,4%</b>	<b>3,7%</b>

► Sources : Divisions des personnels enseignants des DSDEN06 et DSDEN 83.

99 priorités médicales ont été accordées suite au mouvement intra-départemental de 2020 dont 40 pour les Alpes-Maritimes et 59 pour le Var.

#### 3.4.3.2 Personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré

Tableau 3.4.10 – Évolution des priorités médicales accordées aux personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré

Participants	2018	2019	2020
Nombre de participants	1 998	1 914	1 886
Nombre de personnels mutés	151	851	867
Priorités médicales accordées (personnes)	79	84	104
<b>Part des priorités médicales/participants</b>	<b>4,0%</b>	<b>4,4%</b>	<b>5,5%</b>
<b>Part des priorités médicales accordées/personnels mutés</b>	<b>52,3%</b>	<b>9,9%</b>	<b>12,0%</b>

► Source : Service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation.

#### 3.4.3.3 Personnels ASS

Tableau 3.4.11 – Évolution des priorités médicales accordées aux personnels ASS

Corps	Nombre de priorités médicales accordées		
	2018	2019	2020
Adjoints administratifs	4	6	0
Attachés d'administration de l'état	2	2	2
Secrétaires administratifs	3	1	0
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>2</b>

► Source : Service de gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS.

### 3.5 Dispositif des postes adaptés et des allègements de service

Conformément au décret 2007-632 du 27 avril 2007 relatif à l'**adaptation du poste de travail** de certains personnels enseignants et personnels d'éducation, l'affectation en poste adapté est une période transitoire qui s'adresse à un personnel dont l'état de santé est altéré mais ayant la capacité d'exercer une activité professionnelle. Le point d'entrée est l'état de santé de la personne.

L'**allègement de service** est une mesure exceptionnelle qui permet au personnel enseignant de se maintenir en activité sur un temps de travail réduit avec une rémunération à temps complet. Au titre du maintien dans l'emploi, il constitue une aide pour reprendre progressivement ses fonctions après une période de maladie ou d'affectation en poste adapté. L'allègement de service permet également de soutenir momentanément un personnel confronté à des difficultés de santé et/ou en situation de handicap.

#### 3.5.1 Enseignants du 1<sup>er</sup> degré

Tableau 3.5.1 – Historique du nombre de PALD et PACD des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré

Type de poste par département	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
Postes adaptés de courte durée (PACD)	Nombre de demandes	30	25	25
	<b>Nombre total de PACD accordés</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>
Postes adaptés de longue durée (PALD)	Nombre de 1 <sup>ères</sup> demandes	6	6	2
	Nombre de demande de renouvellement	1	1	1
	Nombre de 1 <sup>ères</sup> demandes accordées	1	3	0
	Nombre de renouvellements accordés	0	1	1
	Nombre d'agents maintenus	10	7	9
	<b>Nombre total de PALD accordés</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>10</b>
Supports transformés en allègements de service	2	3	4	
Postes occupés au titre du dispositif de réemploi	2	2	2	
<b>Total des postes adaptés</b>	<b>30</b>	<b>31</b>	<b>31</b>	

► Lecture : L'année scolaire N – N+1 correspond à l'année scolaire pour laquelle les postes adaptés ont été mis en place (les demandes ayant été formulées dans le courant de l'année scolaire N-1 – N).

► Nota Bene : Correction d'une erreur matérielle sur l'édition 2018-2019 du bilan social académique : uniformisation des données dans les départements des Alpes-Maritimes et du Var (demandes de renouvellement de PALD désormais prises en compte dans le département des Alpes-Maritimes et correction apportée sur l'année utilisée comme année de référence; cf. ci-dessus).

► Sources : Divisions des personnels enseignants des DSDEN06 et DSDEN83.

Tableau 3.5.2 – Historique du nombre d'allègements de services des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré

Allègements de service	2017-2018	2018-2019	2019-2020
<b>Attribution d'allègements de service pour les sorties de postes adaptés</b>			
Nombre de demandes	-	3	4
<b>Nombre de demandes satisfaites</b>	-	<b>3</b>	(*)
Heures d'allègement attribuées	-	18,0	-
<b>Attribution d'allègements de service (autres situations)</b>			
Nombre de demandes	108	93	118
<b>Nombre de demandes satisfaites</b>	<b>58</b>	<b>78</b>	<b>57</b>
Heures d'allègement attribuées	348,0	468,0	342,0
<b>Ensemble des allègements de service</b>			
Nombre de demandes	108	96	122
<b>Nombre de demandes satisfaites</b>	<b>58</b>	<b>81</b>	<b>57</b>
Heures d'allègement attribuées	348,0	486,0	342,0
Quotité d'allègement octroyée en ETP	14,5	20,3	14,3
Part des demandes satisfaites	53,7%	84,4%	46,7%

(\*) Allègements de service non utilisés, les agents concernés n'étant pas en mesure de reprendre en classe.

► Nota Bene : Correction d'une erreur matérielle sur l'édition 2018-2019 du bilan social académique au niveau de la quotité d'allègement octroyée en ETP (20,3 au lieu de 19 en 2018-2019 et 14,5 au lieu de 13,5 en 2017-2018) et rajout du nombre de demandes d'allègement de service pour les sorties de postes adaptés (données non prises en compte dans l'édition 2018-2019).

► Sources : Département ressources humaines de proximité, Divisions des personnels enseignants des DSDEN06 et DSDEN83.

### 3.5.2 Enseignants du 2<sup>nd</sup> degré et personnels d'éducation

Tableau 3.5.3 – Le dispositif des postes adaptés des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré et des personnels d'éducation

Type de poste		2017-2018	2018-2019	2019-2020
Postes adaptés de courte durée (PACD)	Nombre de demandes	15	10	13
	<b>Nombre total de PACD accordés</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>7</b>
Postes adaptés de longue durée (PALD)	Nombre de 1 <sup>ères</sup> demandes	4	4	6
	Nombre de demande de renouvellement	2	2	4
	Nombre de 1 <sup>ères</sup> demandes accordées	0	1	1
	Nombre de renouvellements accordés	2	2	4
	Nombre d'agents maintenus	17	16	14
	<b>Nombre total de PALD accordés</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>19</b>
Supports transformés en allègements de service		14	19	17
Postes occupés au titre du dispositif de réemploi		5	4	4
<b>Total des postes adaptés</b>		<b>47</b>	<b>47</b>	<b>47</b>

► Source : Département ressources humaines de proximité.

Tableau 3.5.4 – Les allègements de services des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré et des personnels d'éducation

Allègements de service		2017-2018	2018-2019	2019-2020
<b>Attribution d'allègements de service pour les sorties de postes adaptés</b>				
Nombre de demandes		3	1	1
<b>Nombre de demandes satisfaites</b>		<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
	<i>Heures d'allègement attribuées</i>	9,0	3,0	3,0
<b>Attribution d'allègements de service (autres situations)</b>				
Nombre de demandes		175	187	200
<b>Nombre de demandes satisfaites</b>		<b>125</b>	<b>157</b>	<b>148</b>
	<i>Heures d'allègement attribuées</i>	327,5	429,0	393,0
<b>Ensemble des allègements de service</b>				
Nombre de demandes		178	188	201
<b>Nombre de demandes satisfaites</b>		<b>128</b>	<b>158</b>	<b>149</b>
	<i>Heures d'allègement attribuées</i>	336,5	432,0	396,0
	<i>Quotité d'allègement octroyée en ETP</i>	18,7	24	22
	<i>Part des demandes satisfaites</i>	71,9%	84,0%	74,1%

► Source : Département ressources humaines de proximité.

### 3.6 Politique de prévention des risques professionnels

L'académie de Nice mène une politique volontariste de prévention des risques professionnels afin d'impulser une véritable dynamique collective favorisant la qualité de vie au travail et permettant ainsi de concilier l'amélioration des conditions de travail de nos personnels et la performance de notre système éducatif. Développer une culture de prévention des risques professionnels auprès de tous les personnels et prévenir les risques psycho-sociaux sont les priorités académiques du programme annuel académique de prévention des risques professionnels.

L'année scolaire 2019-2020 a été marquée par la crise sanitaire exceptionnelle de la COVID-19 avec un confinement généralisé du 17 Mars 2020 au 11 Mai 2020 et la mise en place de protocoles sanitaires spécifiques et évolutifs, encore en place à ce jour.

#### 3.6.1 Prévention des risques professionnels et amélioration des conditions de travail

L'organisation académique a pour objectif de développer des actions de prévention, d'information et de formation au travers d'un véritable réseau regroupant tous les acteurs de la prévention. Ce réseau académique échange et travaille sous la coordination du secrétaire général adjoint (DRH) et plus particulièrement de la chargée des conditions et de la qualité de vie au travail (CQVT), travaillant au sein de la Direction des ressources Humaines de Proximité (DRHP).

Ce réseau académique est composé principalement :

- de la **mission Santé et Sécurité au Travail**, en charge de :
  - prévenir et évaluer les risques auxquels sont soumis les personnels et les usagers de l'académie de Nice,
  - relayer les programmes annuels de prévention nationaux et académiques en matière de Santé et de Sécurité au Travail,
  - animer et coordonner le réseau des Assistants et Conseillers de Prévention de l'académie (départementaux, d'établissement, de circonscription),
  - contrôler le respect des règles statutaires en matière de code du travail, assister et conseiller les chefs d'établissement dans la mise en place des divers documents obligatoires (DUER, PPMS, etc.).

Cette cellule du rectorat est composée du conseiller de prévention académique, d'une coordonnatrice académique IPCS, de deux coordonnateurs départementaux IPCS, d'un coordonnateur académique risques majeurs et d'un inspecteur santé, sécurité au travail.

- du **service de santé des personnels** intervenant pour toutes les catégories de personnels de l'Éducation nationale dès lors que l'état de santé et l'activité professionnelle de ces personnels sont en cause. Interlocuteurs des personnels et conseillers de l'administration, les médecins du service interviennent dans la gestion des personnels à besoins particuliers, soit à la demande de l'administration, soit des personnels eux-mêmes. En 2019-2020, l'académie disposait de deux postes de médecins de prévention (un par département). L'académie dispose également d'un médecin - conseiller technique et d'une infirmière - conseillère technique.
- de la **psychologue** du département RH de proximité contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'actions préventives, curatives et de recherche dans le cadre du plan de prévention sur les RPS. Elle peut intervenir en établissement dans le cadre de l'animation d'un groupe de parole.
- d'**assistantes sociales** intervenant directement à la demande des personnels eux-mêmes, des chefs de service ou d'établissement et des services de gestion des personnels.

Par ailleurs, plusieurs acteurs assurent la mise en œuvre au sein des établissements, écoles et services, les mesures de protection de la santé, de la sécurité et l'amélioration des conditions de travail des agents :

- **Les chefs d'établissement ou de service** chargés de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.

— Le réseau des conseillers et assistants de prévention destiné à :

- assister et conseiller les chefs d'établissement et de service dans la mise en œuvre des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail,
- relayer les programmes annuels de prévention académique et départementaux,
- contribuer aux travaux du comité hygiène, sécurité et conditions de travail.

Il est constitué en 2019-2020 de 2 conseillers de prévention départementaux, 41 assistants de prévention de circonscription (pour 36 circonscriptions), 223 assistants de prévention d'établissement et 17 conseillers de prévention d'établissement.

### 3.6.1.1 Visites médicales des personnels

Tableau 3.6.1 – Répartition des visites médicales par typologie

Typologie	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Évolution 2019-2020 / 2018-2019
Surveillance médicale particulière	27	157	41	-73,9%
Autres types de visites médicales	1 117	956	1 070	+11,9%
<b>Total de visites médicales<sup>(*)</sup></b>	<b>1 144</b>	<b>1 113</b>	<b>1 111</b>	<b>-0,2%</b>

(\*) Dont visites quinquennales, demandes d'aménagements des postes de travail, examen médical dans le cadre d'une mutation, difficultés professionnelles, exposition à des risques particuliers (TMS, CMR et RPS).

► Sources : Service de santé des personnels ; Département ressources humaines de proximité.

Le nombre total de visites médicales reste globalement stable par rapport à l'année précédente (-0,2% soit 2 visites de moins).

Tableau 3.6.2 – Répartition des visites médicales par origine de la demande

Origine de la demande	2017-2018		2018-2019		2019-2020		Évolution 2019-2020 / 2018-2019
	Nombre de visites	En %	Nombre de visites	En %	Nombre de visites	En %	
A la demande de l'intéressé	682	59,6%	680	61,1%	706	63,5%	+3,8%
A la demande de l'administration ou du médecin de prévention	462	40,4%	433	38,9%	405	36,5%	-6,5%
<b>Total de visites médicales<sup>(*)</sup></b>	<b>1 144</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 113</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 111</b>	<b>100,0%</b>	<b>-0,2%</b>

(\*) Dont visites quinquennales, demandes d'aménagements des postes de travail, examen médical dans le cadre d'une mutation, difficultés professionnelles, exposition à des risques particuliers (TMS, CMR et RPS).

► Sources : Service de santé des personnels ; Département ressources humaines de proximité.

Comme l'année dernière, le nombre de visites médicales de la catégorie « à la demande de l'intéressé » est en légère augmentation (+3,8 points) ; En revanche, le nombre de visites de la catégorie « à la demande de l'administration » continue de diminuer (-6,5% par rapport à l'année 2018-2019).

Tableau 3.6.3 – Nombre d'agents et nombre de visites concernés par la surveillance médicale particulière (SMP)

Situation des agents	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Évolution 2019-2020 / 2018-2019
Agents en situation de handicap	835	937	1 080	+143
Femmes enceintes	710	660	758	+98
Agents réintégrés après un CLM, CLD	111	206	251	+45
Victimes d'un accident de service ou de trajet	443	509	429	-80
Victimes de pathologies d'origine professionnelle	4	3	4	+1
<b>Population totale concernée par la SMP</b>	<b>2 103</b>	<b>2 315</b>	<b>2 522</b>	<b>+207</b>
Visites effectuées	27	157	41	-116
<b>Part des visites effectuées</b>	<b>1,3%</b>	<b>6,8%</b>	<b>1,6%</b>	<b>-</b>

► Sources : ANAGRAM ; EPP ; Service de santé des personnels ; Département ressources humaines de proximité.

Le nombre visites au titre de la surveillance médicale particulière (SMP) est faible du fait de la difficulté à les mettre en place. La majorité des aménagements de poste est réalisée dans le cadre de visite de personnels en situation de handicap et devrait être comptabilisée en tant que visites au titre de la SMP.

### 3.6.1.2 Autres activités relevant de la médecine de prévention

Tableau 3.6.4 – Évolution des activités de conseil auprès de l'administration

Activités	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Évolution 2019-2020 / 2018-2019
Nombre d'aménagement de poste	445	267	618	+351
Rapports réalisés dans le cadre du comité médical	29	26	5	-21
Rapports réalisés dans le cadre de la commission de réforme	3	0	1	+1
Avis sur dossiers d'agents relevant d'une inaptitude médicale	6	3	3	0
Examens des situations médicales dans le cadre des mutations	413	434	331	-103
Examens des demandes d'affectation sur PACD et PALD	49	44	8	-36

► Sources : Service de santé des personnels; Département ressources humaines de proximité.

Le nombre d'aménagements de postes réalisés est en forte augmentation en 2019-2020. A l'inverse, le nombre de dossiers pour demande de mutation baisse sensiblement.



### 3.6.2 Accidents de travail

Suite au décret n°2019-122 du 21 février 2019 relatif au congé pour invalidité temporaire imputable au service dans la Fonction publique, une note académique d'information relative à la déclaration des dossiers d'accident de service, de travail ou de maladie professionnelle et des accidents de trajet suite à la mise en place du congé pour invalidité temporaire imputable au service dans la Fonction publique (CITIS) a été diffusée à l'ensemble des personnels (encadrements et agents) en juin 2019. Cette note est disponible sur le site internet de l'académie. L'année 2019-2020 est la première année scolaire complète d'application de ce décret.

#### 3.6.2.1 Évolution constatée des accidents de travail ou de service et des accidents de trajet

Tableau 3.6.5 – Évolution du nombre d'accidents de travail ou de service et du nombre d'accidents de trajet

Type d'accidents	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Évolution 2019-2020 / 2018-2019
Accidents de travail ou de service	326	379	330	-12,9%
Accidents de trajet	116	130	99	-23,8%
<b>Total</b>	<b>442</b>	<b>509</b>	<b>429</b>	<b>-15,7%</b>

► Source : ANAGRAM.

Le nombre total d'accidents du travail (accidents de service, de trajet ou en mission) est en diminution de 15,7% par rapport à l'année 2018-2019. Sur les 429 accidents déclarés, 404, soit 94,2% ont été reconnus imputables au service. La répartition par type d'accident est similaire à celle des deux années précédentes, avec 76,9% d'accidents sur le lieu de travail et 23,1% d'accidents de trajet.

Deux faits sont à noter concernant l'année scolaire 2019-2020, rendant difficilement comparables les données de déclarations d'accidents avec celles des années précédentes :

- L'année 2019-2020 est la première année scolaire complète d'application du décret n° 2019-122 du 21 février 2019 cité précédemment.
- La période de confinement total du 16 mars 2020 au 8 mai 2020 correspond à un faible nombre d'accidents déclarés. Par la suite, pendant la période du 11 mai 2020 au 2 juin 2020, l'accueil de tous les élèves n'était pas obligatoire. La période du 16 mars 2020 au 2 juin 2020 comporte donc moins de facteurs de risques d'accidents par rapport aux années précédentes : moins de personnels et d'élèves présents, moins de trajets.

#### 3.6.2.2 Répartition par type de personnels

Tableau 3.6.6 – Évolution du nombre d'accidents de travail par type de personnels

Type d'accidents	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Évolution 2019-2020 / 2018-2019	
<b>Personnels enseignants</b>					
Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré	Accidents de travail ou de service	113	163	121	-25,8%
	Accidents de trajet	40	52	39	-25,0%
		153	215	160	-25,6%
Enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré	Accidents de travail ou de service	170	172	153	-11,0%
	Accidents de trajet	60	60	41	-31,7%
		230	232	194	-16,4%
Ensemble	Accidents de travail ou de service	283	335	274	-18,2%
	Accidents de trajet	100	112	80	-28,6%
		383	447	354	-20,8%
<b>Personnels non-enseignants</b>					
Ensemble	Accidents de travail ou de service	43	44	56	+27,3%
	Accidents de trajet	16	18	19	+5,6%
		59	62	75	+21,0%
<b>Ensemble des personnels</b>					
		442	509	429	-15,7%
	dont accidents de travail ou de service	326	379	330	-12,9%
	dont accidents de trajet	116	130	99	-23,8%

► Source : ANAGRAM.

En 2019-2020, 429 agents, soit 1,3% de l'ensemble des personnels de l'académie, ont eu un accident de travail (accident de service ou accident de trajet).

On note 49 accidents de service en moins, soit une baisse de 12,9% par rapport à l'année 2018-2019. Les accidents de trajet sont également en diminution par rapport à l'année dernière, avec 31 accidents déclarés en moins, soit une baisse de 23,8%.

Les personnels enseignants ont déclaré 274 accidents de service et 80 accidents de trajet, soit 82,5% de la totalité des accidents reconnus en 2019-2020 (+5,3 points par rapport à l'année précédente) ; 45,2% de ces accidents ont été déclarés par les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré (en baisse de 0,4 point) et 37,3% par les enseignants du 1<sup>er</sup> degré (soit une baisse de 1,7 point).

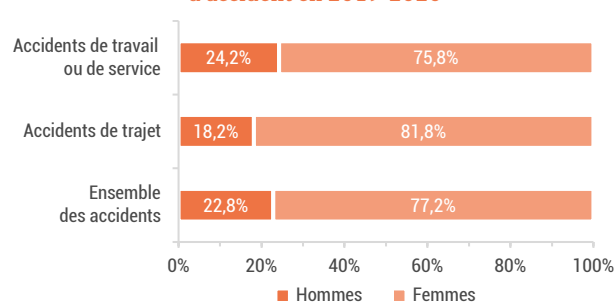
Pour les personnels non-enseignants, on observe une hausse des déclarations d'accidents, avec 13 accidents en plus par rapport à l'année 2018-2019, soit une augmentation de 21,0%.

La part des femmes parmi les agents ayant eu un accident de travail s'élève globalement à 77,2%, soit 3,5 points de plus que la part des femmes parmi l'ensemble des effectifs de l'académie en 2019-2020 (**73,7%**).

Pour les accidents de travail ou de service, la part des femmes est de 75,8%.

Pour les accidents de trajet, la part des femmes atteint 81,8%.

Figure 3.6.1 – Part des femmes en fonction des différents types d'accident en 2019-2020



► Source : Département ressources humaines de proximité.

### 3.6.2.3 Nombre de jours d'arrêt

Tableau 3.6.7 – Évolution du nombre de jours d'arrêt par département

Type d'accidents	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Évolution 2019-2020 / 2018-2019
<b>Alpes-Maritimes</b>				
Accidents de travail ou de service	2 497	2 433	3 382	+39,0%
Accidents de trajet	1 137	1 755	1 187	-32,4%
	<b>3 634</b>	<b>4 188</b>	<b>4 569</b>	<b>+9,1%</b>
<b>Var</b>				
Accidents de travail ou de service	2 840	3 254	3 937	+21,0%
Accidents de trajet	1 271	1 751	1 407	-19,6%
	<b>4 111</b>	<b>5 005</b>	<b>5 344</b>	<b>+6,8%</b>
<b>Ensemble de l'académie</b>				
Accidents de travail ou de service	5 337	5 687	7 319	+28,7%
Accidents de trajet	2 408	3 506	2 594	-26,0%
	<b>7 745</b>	<b>9 193</b>	<b>9 913</b>	<b>+7,8%</b>

► Source : ANAGRAM.

Le nombre d'événements déclarés avec au moins un jour d'arrêt est en baisse de 18,4% par rapport à l'année dernière. Ces accidents (soit 61,1% de l'ensemble des accidents) ont généré au total 9 913 jours d'arrêt de travail, soit une hausse de 7,8% par rapport à l'année précédente :

- les accidents de service ont généré 7 319 jours d'arrêt de travail au total, soit une augmentation de 28,7% par rapport à l'année précédente,
- les accidents de trajet ont généré, quant à eux, 2 594 jours d'arrêt de travail, soit une diminution de 26,0% par rapport à l'année 2018-2019.

Tableau 3.6.8 – Évolution de la durée moyenne des arrêts de travail (en jours) par département

Type d'accidents	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Évolution 2019-2020 / 2018-2019
<b>Alpes-Maritimes</b>				
Accidents de travail ou de service	14,5	12,5	20,3	+7,8
Accidents de trajet	18,0	21,4	18,8	-2,6
	15,5	15,1	19,9	+4,8
<b>Var</b>				
Accidents de travail ou de service	18,4	17,7	24,2	+6,5
Accidents de trajet	24,0	36,5	39,1	+2,6
	19,9	21,6	26,9	+5,3
<b>Ensemble de l'académie</b>				
Accidents de travail ou de service	16,4	15,0	22,2	+7,2
Accidents de trajet	20,8	27,0	26,2	-0,8
	17,5	18,1	23,1	+5,0

► Source : ANAGRAM.

Globalement, la durée moyenne d'interruption temporaire de travail (ITT) a augmenté passant de 18,1 jours en 2018-2019 à 23,1 jours cette année.

Si l'on considère uniquement les arrêts qui ont généré au moins 1 jour d'arrêt de travail, la durée moyenne d'ITT atteint 37,8 jours d'arrêt (soit 9,2 jours de plus que l'année précédente).

Les accidents de service ont donné lieu à une durée moyenne d'interruption temporaire de travail de 22,2 jours, soit 7,2 jours de plus en moyenne par rapport à 2018-2019 ; 40,1% de ces accidents n'ont généré aucun jour d'arrêt alors que 20,9% se sont soldés par un arrêt de travail supérieur à un mois.

Les accidents de trajet ont, quant à eux, généré une durée moyenne d'interruption temporaire de travail de 26,2 jours, soit un résultat en baisse de 0,8 jour en moyenne par rapport à l'année précédente ; 32,3% de ces événements n'ont généré aucun jour d'arrêt de travail alors que 14,1% d'entre eux se sont soldés par un arrêt supérieur à un mois.

Le nombre de jours d'arrêt étant en augmentation et le nombre total d'accidents de service étant en diminution, la durée moyenne des arrêts de travail augmente dans les deux départements.

Concernant les accidents de trajet, le nombre de jours d'arrêt est en baisse dans les deux départements ; le département des Alpes-Maritimes voit cependant sa durée moyenne des arrêts de travail diminuer (à l'inverse du département du Var).

### 3.6.3 Violences et incivilités envers les personnels dans le cadre de leurs fonctions

Les dispositifs académiques de soutien et d'accompagnement ainsi que la politique de signalement des événements dans l'application nationale « fait établissement » sont largement connus des équipes de direction des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés ainsi que des directeurs d'école et participent au déploiement de la prévention tertiaire des risques psycho-sociaux (RPS).

Chaque fait de violences déclaré fait l'objet d'un échange direct entre le pôle RH et le chef d'établissement ou l'IEN, afin d'apporter le soutien et les conseils nécessaires au personnel victime, mais également au responsable hiérarchique. Il paraît important de préciser que les violences verbales recourent à la fois les violences orales mais aussi écrites (lettres, rapports, mails, commentaires internet, atteinte à l'image, usurpation d'identité...). En effet, avec le développement des réseaux sociaux et de la communication internet, on observe une augmentation de ce type de violences, bien que restant marginales comparativement aux violences directes dans l'exercice des fonctions.

Tableau 3.6.9 – Évolution du nombre de violences et d'incivilités

Type de violences	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Évolution 2019-2020 / 2018-2019
Violences physiques/verbales	57	69	87	+18
Violences verbales	233	296	231	-65
Violences physiques	37	78	98	+20
Autres (vol d'effet personnel, détérioration de bien...)	8	6	14	+8
<b>Total</b>	<b>335</b>	<b>449</b>	<b>430</b>	<b>-19</b>

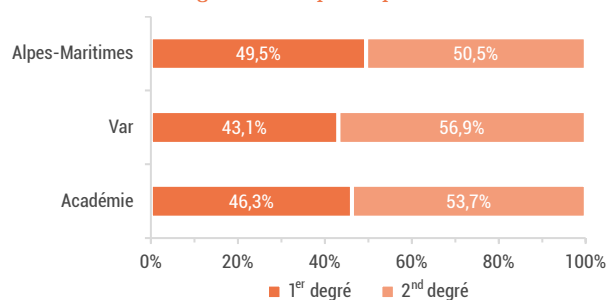
► Source : Département ressources humaines de proximité.

En 2019-2020, 430 faits ont été déclarés dans l'académie, soit une diminution globale du nombre d'événements déclarés de 4,2% (-19 faits); ceci reste faible compte tenu de la fermeture des établissements scolaires des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés durant la période de confinement (du 16 Mars 2020 au 11 Mai 2020 pour le 1<sup>er</sup> degré).

Les violences verbales sont les seuls types de violences en diminution (-22,0% par rapport à 2018-2019).

La répartition entre le 1<sup>er</sup> degré et le 2<sup>nd</sup> degré reste identique à l'année précédente : 199 concernent le 1<sup>er</sup> degré (46,3%) et 241 concernent le 2<sup>nd</sup> degré (53,7%).

Figure 3.6.2 – Répartition des violences et incivilités par degré d'enseignement et par département



► Source : Département ressources humaines de proximité.

Tableau 3.6.10 – Causes des actes de violences externes

Auteurs de violences externes	Établissements du 1 <sup>er</sup> degré		Établissements du 2 <sup>nd</sup> degré		Services déconcentrés		Tout type d'établissement	
	Nombre de violences et incivilités	En %	Nombre de violences et incivilités	En %	Nombre de violences et incivilités	En %	Nombre de violences et incivilités	En %
Parents	78	83,0%	69	30,4%	0	-	147	45,8%
Élèves	9	9,6%	141	62,1%	0	-	150	46,7%
Autres <sup>(*)</sup>	7	7,4%	17	7,5%	0	-	24	7,5%
<b>Total</b>	<b>94</b>	<b>100,0%</b>	<b>227</b>	<b>100,0%</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>321</b>	<b>100,0%</b>

(\*) Autres : Personnes extérieures à l'établissement et sans lien avec les élèves.

► Source : Département ressources humaines de proximité.

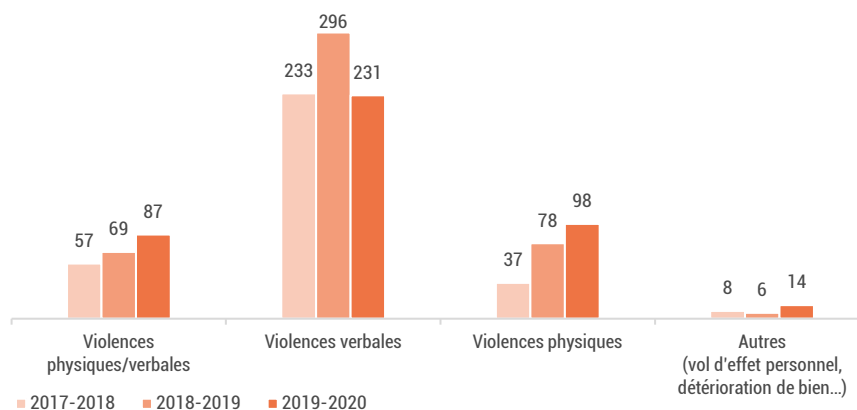
En ce qui concerne les causes de ces violences, les violences externes (parents, élèves, etc.) sont très majoritairement représentées, avec 321 déclarations sur 430 (soit 74,7%, en baisse de 22,4 points par rapport à l'année précédente). Le 1<sup>er</sup> degré compte 94 signalements contre 227 dans le 2<sup>nd</sup> degré.

Dans le 1<sup>er</sup> degré, comme l'année précédente, les parents sont la principale cause de ces actes de violences avec 83,0% des faits déclarés (en hausse de 33,0 points par rapport à l'année précédente).

Dans le 2<sup>nd</sup> degré, les élèves sont majoritairement la cause d'événements avec 62,1% des faits déclarés (en hausse de 2,3 points par rapport à 2018-2019).

Cette année 2019-2020 est marquée par une nette augmentation des violences internes (entre collègues ou avec un supérieur hiérarchique). On compte pour cette année 109 événements de violences internes contre 13 pour l'année précédente.

Figure 3.6.3 – Comparatif des violences et incivilités

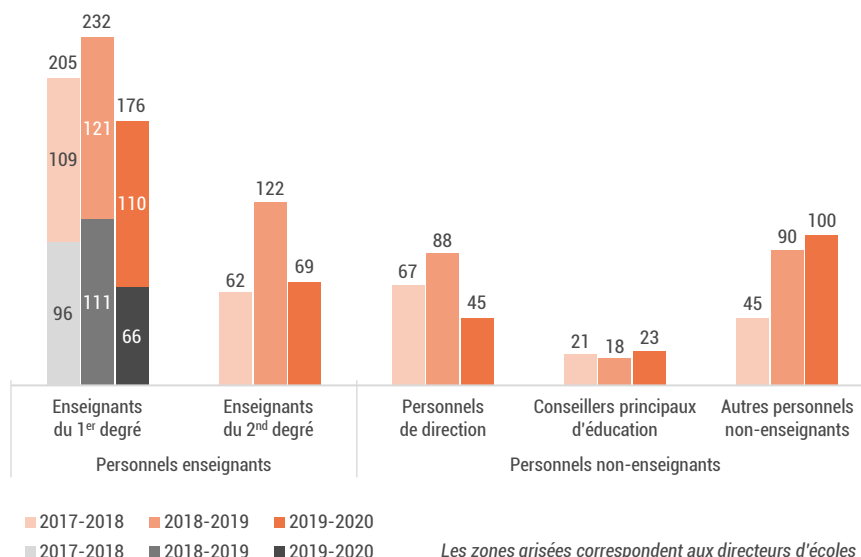


► Source : Département ressources humaines de proximité.

Par rapport à l'année 2018-2019, la répartition des différents types de violences reste similaire :

- Les violences verbales sont très largement majoritaires avec 231 déclarations, soit 53,7% de l'ensemble des déclarations ; elles sont cependant en forte diminution par rapport à l'année précédente (-11,9 points).
- Les déclarations de violences physiques et verbales sont en augmentation avec 87 faits déclarés au lieu de 69, soit 26,1% de plus ; ce type de violence représente 20,2% du total des déclarations contre 15,4% en 2018-2019 (+4,8 points).
- Les violences physiques poursuivent leur augmentation avec 20 événements déclarés de plus, représentant 22,8% des déclarations contre 17,4% en 2018-2019 (+5,4 points).
- Les faits « autres » (vol, détérioration de bien...) sont également en hausse (+133,3% , soit +8 faits) mais ne représentent que 3,3% des événements déclarés.

Figure 3.6.4 – Répartition du nombre de violences et incivilités déclarées par type de personnels



► Source : Département ressources humaines de proximité.

Dans l'académie, 413 personnes ont déclaré des faits de violences ou d'incivilités, soit une diminution de 24,9% par rapport à l'année précédente.

La répartition, au sein des différents corps de métiers, reste proche de celle de l'année 2018-2019 :

- Pour les personnels du 1<sup>er</sup> degré (directeurs des écoles et professeurs des écoles), le nombre de déclarations diminue de 24,1%, soit un total de 176 agents impactés. Le corps enseignant du 1<sup>er</sup> degré représente ainsi 42,6% du total des personnels victimes de violences ou incivilités (+0,4 point par rapport à l'année précédente). La part des déclarations des directeurs d'école parmi les déclarations des personnels du 1<sup>er</sup> degré s'élève à 37,5%, en baisse de 10,3 points par rapport à l'année précédente.

- Pour les personnels du 2<sup>nd</sup> degré, le nombre de déclarations chute, passant de 122 déclarations en 2018-2019 à 69 cette année (soit une baisse de 43,4%).
- Pour les personnels de direction, le nombre de déclarations diminue de 48,9%, passant de 88 déclarations en 2018-2019 à 45 en 2019-2020.
- Pour les conseillers principaux d'éducation, le nombre de déclarations est en légère hausse cette année, passant de 18 déclarations en 2018-2019 à 23 pour l'année 2019-2020 (soit +27,8%).
- Pour les autres personnels non-enseignants, le nombre de déclaration est en hausse, passant de 90 à 100 événements déclarés (+11,1%). Les assistants d'éducation sont les personnels les plus représentés dans cette catégorie (52,0%), suivis des accompagnants d'élèves en situation de handicap (17,0%).

### 3.6.4 Réseau de prévention d'aide et de soutien

La convention nationale, signée pour la première fois en 2003 entre le MENESR et la MGEN instituant un réseau de prévention d'aide et de soutien (PAS) a été reconduit le 6 novembre 2008, appelant à un développement et un enrichissement dans le cadre d'un partenariat renforcé.

La convention cadre signée le 14 mars 2008 entre l'académie de Nice et les sections départementales de la MGEN des Alpes-Maritimes et du Var, a instauré la mise en œuvre d'un réseau de prévention d'aide et de suivi des personnels fragilisés dans notre académie.

Ces accords locaux et les actions qui en découlent s'inscrivent pleinement dans la politique volontariste en faveur de la santé, sécurité au travail du personnel de l'académie de Nice; ils font partie intégrante du programme annuel académique de prévention des risques professionnels dans le cadre de l'amélioration des conditions et la qualité de vie au travail.

Trois thématiques ont été définies comme prioritaires au niveau de l'académie de Nice :

- les espaces d'accueil et d'écoute (EAE),
- les groupes de parole,
- la prévention des troubles de la voix.

#### 3.6.4.1 Les espaces d'accueil et d'écoute

A travers les espaces d'accueil et d'écoute (EAE), les réseaux PAS animent un réseau de psychologues professionnels qui écoutent, accompagnent et orientent à titre individuel les personnels qui en ressentent le besoin, que ce soit pour des raisons personnelles ou professionnelles. Ce dispositif d'accompagnement des personnels en difficulté propose, aux agents qui le souhaitent, des entretiens individuels avec des psychologues, dans un lieu neutre.

Trois espaces sont disponibles pour les personnels de l'académie de Nice : un à Nice, un à Fréjus et un à La Valette ; les rendez-vous ont lieu en dehors de la sphère professionnelle et des locaux de l'Éducation nationale, la confidentialité et l'anonymat sont garantis. L'aide est ponctuelle, la mission des psychologues des EAE étant d'aider les personnes à faire le point sur leur situation et de les orienter en fonction de leurs besoins, soit auprès d'interlocuteurs de l'Éducation nationale (assistante sociale, médecin de prévention, conseiller mobilité carrière...), soit vers une prise en charge en ville ou en institution.

Depuis le 16 janvier 2017, un nouveau dispositif de prise de contact a été mis en place. Un numéro unique d'appel et une plateforme téléphonique d'écoute et d'accompagnement permet à tous les bénéficiaires de contacter des téléconseillers spécialement formés. Les personnels peuvent choisir soit de prendre un rendez-vous pour un entretien en face à face avec un psychologue dans un EAE de leur choix soit d'être directement mis en relation avec un psychologue par téléphone. L'objectif étant de renforcer le dispositif existant en proposant des services complémentaires visant à rendre plus efficiente l'organisation des entretiens proposés par les psychologues au sein des EAE et à proposer en complément une écoute psychologique par téléphone.

Tableau 3.6.11 – Évolution de l'accompagnement des personnels dans les espaces d'accueil et d'écoute

Espaces d'accueil et d'écoute	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Nombre de bénéficiaires	78	79	76
Nombre de rendez-vous par bénéficiaire	1,9	1,6	1,4
Part des femmes parmi les bénéficiaires	78,0%	83,5%	81,6%
Part des enseignants parmi les bénéficiaires	78,0%	78,0%	75,0%

► Source : Département ressources humaines de proximité.

#### 3.6.4.2 Les groupes de paroles

La mise en œuvre de groupes de parole collectifs sur des thématiques transversales vise à la prévention des risques psycho-sociaux. Ils sont activés par le Pôle RH du rectorat.

Ces groupes de parole peuvent faire suite aux entretiens individuels menés par les psychologues des espaces d'accueil et d'écoute afin de permettre une mise à distance collective des difficultés personnelles et/ou professionnelles. Ils peuvent aussi accompagner des équipes en souffrance au sein d'un établissement pour restaurer des climats de travail altérés, quelle qu'en soit la raison : conflits, événement grave traumatisant...

### 3.6.4.3 La prévention des troubles de la voix

Ce dispositif animé par une orthophoniste se déroule sur des séances de formation-action de 3h constituées d'une partie théorique et d'une partie atelier. Ce dispositif académique de formation, initié en 2009 dans le 1<sup>er</sup> degré, a été étendu en 2016-2017 aux enseignants d'EPS du 2<sup>nd</sup> degré, suite à une réflexion menée au sein du CHSCTA.

Compte-tenu de la crise sanitaire de la COVID-19, ces formations n'ont pas eu lieu pour l'année 2019-2020.



### 3.7 Protection juridique

Les demandes de protection juridique et fonctionnelle peuvent être consécutives à des atteintes aux personnes et/ou à leurs biens. Ce dispositif vise à protéger les personnels des attaques dans l'exercice de leurs fonctions. La protection juridique une fois octroyée permet à l'agent d'être dispensé de frais d'honoraires d'avocat pris en charge par l'administration, lorsque le personnel souhaite agir en justice. Les demandes de protection fonctionnelle n'aboutissent pas systématiquement à l'octroi de la protection juridique car d'autres mesures de protection sont parfois privilégiées au vu de l'analyse de la situation (exercice du pouvoir disciplinaire, médiation, etc). L'octroi de la protection juridique est très généralement associé à d'autres mesures de protection fonctionnelle. Dans certains cas, les demandes n'entrent pas dans le champ prévu par la loi ou les faits ne sont pas établis.

Tableau 3.7.1 – Évolution du dispositif de prise en charge de la protection juridique

Catégorie	2017-2018			2018-2019			2019-2020		
	Demandes	Acceptées	Part en %	Demandes	Acceptées	Part en %	Demandes	Acceptées	Part en %
Atteintes aux personnes	73	50	68,5%	68	44	64,7%	47	36	76,6%
Atteintes aux biens	10	8	80,0%	10	8	80,0%	10	6	60,0%
<b>Total</b>	<b>83</b>	<b>58</b>	<b>69,9%</b>	<b>78</b>	<b>52</b>	<b>66,7%</b>	<b>57</b>	<b>42</b>	<b>73,7%</b>

► Source : Département ressources humaines de proximité.

La diminution du nombre de demandes en 2019-2020 peut s'expliquer par la période de confinement durant laquelle les personnels ont été moins exposés.



## 4 Action sociale

<b>4.1</b>	<b>Activité du service social en faveur des personnels</b>	<b>199</b>
4.1.1	Présentation du service social en faveur des personnels	199
4.1.2	Rôle et fonctions des assistants de service social en faveur des personnels	199
4.1.3	Caractéristiques des personnes reçues	199
4.1.4	Motifs d'intervention du service social en faveur des personnels	199
<b>4.2</b>	<b>Budgets et prestations</b>	<b>201</b>
4.2.1	Budgets	201
4.2.2	Prestations interministérielles PIM	201
4.2.3	Aide sociale d'initiative académique ASIA	202
4.2.4	Secours	204
4.2.5	Prêts	204



## Chiffres-clés 2019-2020

### Service social

- ✓ 26,7% des demandes d'interventions du service social portent sur le domaine économique
- ✓ Quel que soit le motif de la demande :
  - 60,3% des interventions sont faites auprès des personnels enseignants
  - 35,2% auprès des personnels non-enseignants
  - 4,5% auprès des retraités

## Synthèse

### Budget et prestations

En 2020, le budget académique, BOP 0214 et BOP 0139 confondus, s'élève à 658 909 € en diminution de 13,0%.

Les dépenses réalisées au titre des prestations interministérielles (PIM) s'élèvent à 280 582 € et concernent 314 agents alors que celles pour l'aide sociale d'initiative académique (ASIA) sont de 194 461 € et concernent 825 agents.

Les dépenses de secours accordées sont de 140 540 €, soit une baisse de 17,1% par rapport à 2019 et sont versées à 142 bénéficiaires, soit 18 de moins. Le montant moyen des secours s'élève à 990 €.

Les dépenses relatives aux prêts s'élèvent à 10 090 €, en baisse de 5,3% par rapport à 2019 et concernent 6 bénéficiaires. Le montant moyen des prêts s'élève à 1 682 €.

**Pour le BOP 0214**, le budget académique en 2020 s'élève à 629 504 € en diminution de 13,9%. Les dépenses PIM de 264 683 €, concernant essentiellement des prestations pour enfants en situation de handicap, sont en baisse de 9,9% par rapport à 2019 et les dépenses ASIA de 186 954 € sont en baisse de 8,7%.

**Pour le BOP 0139**, le budget académique en 2020 s'élève à 29 406 € en hausse de 13,2%. Les dépenses PIM de 15 899 € sont en augmentation de 18,4% par rapport à 2019 et les dépenses ASIA de 7 507 € diminuent de 29,5%.



Dans le cadre de la mise en œuvre d'une approche globalisée des ressources humaines, les questions relatives à l'action sociale sont pleinement intégrées dans la politique académique de GRH pilotée par le Secrétaire général adjoint – Directeur des Ressources Humaines. Ainsi, l'action du service social en faveur des personnels, service social du travail, s'inscrit spécifiquement dans l'accompagnement des personnels à besoins particuliers.

## 4.1 Activité du service social en faveur des personnels

### 4.1.1 Présentation du service social en faveur des personnels

- 5 assistantes de service social diplômées d'Etat, déployées sur l'académie à raison de 2,5 ETP pour chaque département (postes implantés dans les directions des services départementaux de l'Éducation nationale et au rectorat).
- Intervention en direction des enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés des secteurs public ou privé sous contrat, des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, qu'ils soient titulaires, stagiaires ou contractuels de droit public, retraités, ainsi que du conjoint et des enfants d'un personnel décédé.

### 4.1.2 Rôle et fonctions des assistants de service social en faveur des personnels

Défini par la circulaire n°91-248 du 11 septembre 1991, le rôle s'exerce dans trois grands domaines :

- L'aide et les conseils aux personnels : de par sa formation, l'assistante sociale exerce une approche pluridimensionnelle des problèmes posés et ainsi peut proposer différents axes de réflexion et d'orientation. Elle contribue à trouver des points de convergence entre les aspirations des personnels et les exigences de l'institution.
- La participation à la politique sociale de l'administration : l'assistante sociale travaille avec l'ensemble des partenaires institutionnels pour un mieux-être des personnels.
- L'action sociale : l'assistante sociale, informe les personnels sur les aides ministérielles et interministérielles existantes et participe à la réflexion sur l'évolution possible de prestations académiques en fonction des besoins évoqués.

Soumises au secret professionnel, les assistantes sociales accompagnent les personnels dans le respect de leur vie privée.

### 4.1.3 Caractéristiques des personnes reçues

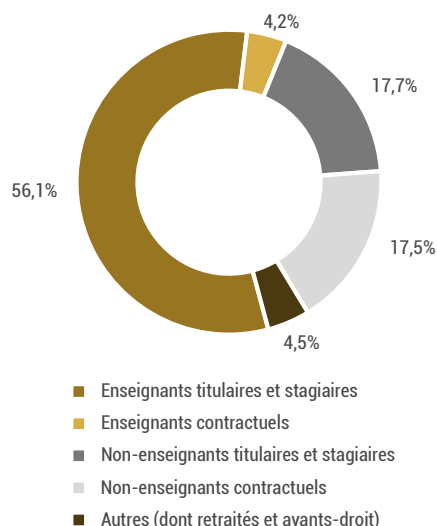
Les personnels rencontrés sont à 56,1% des enseignants titulaires. Parmi les personnels contractuels, les accompagnants d'élèves en situation de handicap et les assistants d'éducation sont les plus représentés. Dans tous les corps de métiers, la représentation féminine est majoritaire.

### 4.1.4 Motifs d'intervention du service social en faveur des personnels

Les assistantes sociales sont sollicitées dans différents domaines du quotidien du professionnel :

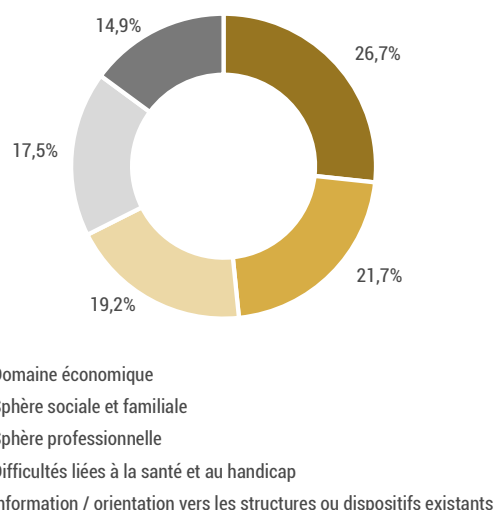
- **Domaine économique** : conseil, orientation vers l'aide à la gestion budgétaire, accès aux aides financières, dossiers de surendettement.
- **Domaine familial et social** : problématique du logement, accompagnement et orientation lors des accidents de la vie et les conséquences sur la dynamique professionnelle et familiale.
- **Domaine professionnel** : conseil, orientation, médiation, soutien notamment lors des demandes de mouvement.
- **Domaine santé et handicap** : conseil, orientation, partenariat pour l'accès aux droits et soutien au personnel ainsi que sa famille si nécessaire.
- **Informations sur l'accès aux droits administratifs** : cela concerne toutes les démarches des droits communs et spécifiques à notre institution.

Figure 4.1.1 – Statut des personnes reçues



► Source : Service social en faveur des personnels.

Figure 4.1.2 – Motifs d'intervention



► Source : Service social en faveur des personnels.

Tableau 4.1.1 – Évolution des motifs d'intervention

Motifs d'intervention	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Domaine économique	42,4%	36,9%	26,7%
Sphère sociale et familiale	15,2%	24,4%	21,7%
Sphère professionnelle	7,6%	15,2%	19,2%
Difficultés liées à la santé et au handicap	21,0%	15,8%	17,5%
Information / orientation vers les structures ou dispositifs existants	13,8%	7,7%	14,9%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

► Source : Service social en faveur des personnels.

Les problématiques rencontrées par les personnels sont fréquemment multifactorielles. Même si le domaine économique est à l'origine de plus d'un quart des sollicitations en 2019-2020 (26,7%, soit -10,2 points par rapport à l'année précédente), il apparaît un équilibre plus important entre les différents motifs d'intervention.



## 4.2 Budgets et prestations

En raison de la crise sanitaire relative à la COVID-19, des variations sur les budgets et prestations entre l'année 2019 et l'année 2020 peuvent apparaître.

### 4.2.1 Budgets

Tableau 4.2.1 – Évolution du budget de l'action sociale BOP 0214

BOP 0214	2018	2019	2020	Évolution 2020/2019
Titre 2	673 573,0 €	663 445,3 €	592 176,5 €	-71 268,8 €
Hors titre 2	70 137,9 €	67 672,4 €	37 327,2 €	-30 345,1 €
<b>Total</b>	<b>743 710,9 €</b>	<b>731 117,7 €</b>	<b>629 503,7 €</b>	<b>-101 614,0 €</b>

► Source : Service de la gestion des pensions, des affaires médicales et sociales.

Tableau 4.2.2 – Évolution du budget de l'action sociale BOP 0139

BOP 0139	2018	2019	2020	Évolution 2020/2019
Titre 2	32 022,2 €	25 979,5 €	29 405,6 €	+3 426,2 €
Hors titre 2	0,0 €	0,0 €	0,0 €	0,0 €
<b>Total</b>	<b>32 022,2 €</b>	<b>25 979,5 €</b>	<b>29 405,6 €</b>	<b>+3 426,2 €</b>

► Source : Service de la gestion des pensions, des affaires médicales et sociales.

Les dépenses du hors titre 2 du programme 0214 concernent l'aide à la restauration en faveur des personnels déjeunant dans un restaurant administratif (10 967,8 €), le dispositif d'accompagnement à la gestion budgétaire (1 255,0 €) et la prise en charge des CESU garde d'enfants pour les assistants d'éducation (25 104,4 €).

### 4.2.2 Prestations interministérielles PIM

Les prestations interministérielles PIM relèvent uniquement du titre 2.

#### 4.2.2.1 Les dépenses PIM

Tableau 4.2.3 – Évolution des dépenses PIM au BOP 0214 par type de prestation

BOP 0214	2018	2019	2020	Évolution 2020/2019
Séjours d'enfants	11 070,1 €	13 047,3 €	14 199,0 €	+1 151,7 €
Enfants en situation de handicap	286 274,0 €	280 669,6 €	250 483,8 €	-30 185,8 €
<b>Total PIM</b>	<b>297 344,1 €</b>	<b>293 716,9 €</b>	<b>264 682,8 €</b>	<b>-29 034,1 €</b>

► Source : Service de la gestion des pensions, des affaires médicales et sociales.

Tableau 4.2.4 – Évolution des dépenses PIM au BOP 0139 par type de prestation

BOP 0139	2018	2019	2020	Évolution 2020/2019
Séjours d'enfants	305,6 €	223,2 €	1 021,9 €	+798,8 €
Enfants en situation de handicap	13 027,4 €	13 210,6 €	14 877,1 €	+1 666,5 €
<b>Total PIM</b>	<b>13 333,0 €</b>	<b>13 433,8 €</b>	<b>15 899,0 €</b>	<b>+2 465,2 €</b>

► Source : Service de la gestion des pensions, des affaires médicales et sociales.

La consommation des crédits est en baisse pour le BOP 0214 et en légère hausse pour le BOP 0139. Comme les années précédentes, le premier poste de consommation, au titre des PIM, concerne les prestations en faveur des personnels ayant un ou plusieurs enfants en situation de handicap.

## 4.2.2.2 Les bénéficiaires PIM

Tableau 4.2.5 – Évolution du nombre de bénéficiaires de PIM au BOP 0214

BOP 0214	2018	2019	2020	Évolution 2020/2019
Enfants en situation de handicap	173	175	149	-14,9%
Séjours d'enfants	94	119	144	+21,0%
<b>Nombre de bénéficiaires PIM</b>	<b>267</b>	<b>294</b>	<b>293</b>	<b>-0,3%</b>
Nombre de journées subventionnées	1 704	1 895	2 186	+15,4%

► Source : Service de la gestion des pensions, des affaires médicales et sociales.

Pour le BOP 0214, le nombre d'agents bénéficiaires reste globalement stable par rapport à 2019 (-0,3%) et le nombre de journées subventionnées progresse de 15,4% (+291 jours).

Tableau 4.2.6 – Évolution du nombre de bénéficiaires de PIM au BOP 0139

BOP 0139	2018	2019	2020	Évolution 2020/2019
Enfants en situation de handicap	9	9	10	+11,1%
Séjours d'enfants	3	4	11	+175,0%
<b>Nombre de bénéficiaires PIM</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>21</b>	<b>+61,5%</b>
Nombre de journées subventionnées	58	45	247	+448,9%

► Source : Service de la gestion des pensions, des affaires éducatives et sociales.

Pour le BOP 0139, le nombre de journées subventionnées a fortement augmenté (+202 jours par rapport à 2019). Le nombre de bénéficiaires a également progressé (+61,5%).

## 4.2.3 Aide sociale d'initiative académique ASIA

L'aide sociale d'initiative académique ASIA relève uniquement du titre 2.

## 4.2.3.1 Les dépenses ASIA

L'aide aux familles regroupe :

- l'aide aux frais de garderie périscolaire,
- l'aide aux frais de restauration scolaire,
- l'aide aux frais d'études supérieures.

Tableau 4.2.7 – Évolution des dépenses ASIA au BOP 0214 par type de prestation

BOP 0214	2018	2019	2020	Évolution 2020/2019
Logement : aide à l'installation	37 300,0 €	33 900,0 €	30 100,0 €	-11,2%
Enfance et étude : aides aux familles	161 339,9 €	169 479,3 €	150 569,3 €	-11,2%
Aide au départ en retraite	939,0 €	1 313,0 €	6 284,9 €	+378,7%
<b>Total</b>	<b>199 578,9 €</b>	<b>204 692,3 €</b>	<b>186 954,2 €</b>	<b>-8,7%</b>

► Source : Service de la gestion des pensions, des affaires médicales et sociales.

En 2020, la consommation des crédits du BOP 0214 relative aux ASIA est globalement en baisse (-8,7% par rapport à l'année précédente) malgré la forte augmentation des demandes d'aide au départ en retraite.

Tableau 4.2.8 – Évolution des dépenses ASIA au BOP 0139 par type de prestation

BOP 0139	2018	2019	2020	Évolution 2020/2019
Logement : aide à l'installation	2 800,0 €	500,0 €	500,0 €	0,0%
Enfance et étude : aides aux familles	8 589,2 €	10 145,7 €	7 006,6 €	-30,9%
Aide au départ en retraite	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>11 389,2 €</b>	<b>10 645,7 €</b>	<b>7 506,6 €</b>	<b>-29,5%</b>

► Source : Service de la gestion des pensions, des affaires médicales et sociales.

Pour le BOP 0139, les demandes d'aides diminuent de 29,5%, du fait de la forte baisse des demandes d'aide aux familles (-30,9%).

### 4.2.3.2 Les bénéficiaires ASIA

#### 4.2.3.2.1 BOP 0214

Tableau 4.2.9 – Évolution du nombre de bénéficiaires ASIA au BOP 0214 par type de prestation

BOP 0214	2018	2019	2020	Évolution 2020/2019
Logement : aide à l'installation	57	57	51	-10,5%
Enfance et étude : aides aux familles	720	1 009	730	-27,7%
Aide au départ en retraite	3	2	11	+450,0%
<b>Nombre de personnes concernées</b>	<b>780</b>	<b>1 068</b>	<b>792</b>	<b>-25,8%</b>

► Source : Service de la gestion des pensions, des affaires médicales et sociales.

Le nombre d'agents bénéficiaires diminue en 2020 pour l'ensemble des types de prestations (-25,8% par rapport à l'année précédente) à l'exception de l'aide au départ en retraite.

Tableau 4.2.10 – Évolution du nombre de bénéficiaires ASIA au BOP 0214 par catégorie de personnels

BOP 0214	2018	2019	2020	Évolution 2020/2019
Enseignants 1 <sup>er</sup> degré	226	353	253	-28,3%
Enseignants 2 <sup>nd</sup> degré	183	291	184	-36,8%
Agents administratifs techniques sociaux et de santé	133	131	118	-9,9%
Contractuels	52	84	50	-40,5%
Assistants d'éducation	183	208	177	-14,9%
Autres (Retraités)	3	1	10	+900,0%
<b>Nombre de personnes concernées</b>	<b>780</b>	<b>1 068</b>	<b>792</b>	<b>-25,8%</b>

► Source : Service de la gestion des pensions, des affaires médicales et sociales.

En 2020, le nombre de bénéficiaires ASIA progresse fortement pour les retraités et diminue pour tous les autres catégories de personnels.

Tableau 4.2.11 – Évolution du nombre de bénéficiaires ASIA au BOP 0214 par département

BOP 0214	2018	2019	2020	Évolution 2020/2019
Alpes-Maritimes	356	504	356	-29,4%
Var	424	564	436	-22,7%
<b>Nombre de personnes concernées</b>	<b>780</b>	<b>1 068</b>	<b>792</b>	<b>-25,8%</b>

► Source : Service de la gestion des pensions, des affaires médicales et sociales.

## 4.2.3.2.2 BOP 0139

Tableau 4.2.12 – Évolution du nombre de bénéficiaires ASIA au BOP 0139 par type de prestation

BOP 0139	2018	2019	2020	Évolution 2020/2019
Logement : aide à l'installation	4	1	1	0,0%
Enfance et étude : aides aux familles	24	43	32	-25,6%
Aide au départ en retraite	0	0	0	-
<b>Nombre de personnes concernées</b>	<b>28</b>	<b>44</b>	<b>33</b>	<b>-25,0%</b>

► Source : Service de la gestion des pensions, des affaires médicales et sociales.

En 2020, le nombre d'agents bénéficiaires diminue de 25,0% par rapport à l'année précédente.

Tableau 4.2.13 – Évolution du nombre de bénéficiaires ASIA au BOP 0139 par catégorie de personnels

BOP 0139	2018	2019	2020	Évolution 2020/2019
Enseignants 1 <sup>er</sup> degré	7	9	5	-44,4%
Enseignants 2 <sup>nd</sup> degré	18	31	25	-19,4%
Contractuels	3	4	3	-25,0%
Autres (Retraités)	0	0	0	-
<b>Nombre de personnes concernées</b>	<b>28</b>	<b>44</b>	<b>33</b>	<b>-25,0%</b>

► Source : Service de la gestion des pensions, des affaires médicales et sociales.

Les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré ont été les personnels les plus nombreux à solliciter des aides.

Tableau 4.2.14 – Évolution du nombre de bénéficiaires ASIA au BOP 0139 par département

BOP 0139	2018	2019	2020	Évolution 2020/2019
Alpes-Maritimes	17	19	15	-21,1%
Var	11	25	18	-28,0%
<b>Nombre de personnes concernées</b>	<b>28</b>	<b>44</b>	<b>33</b>	<b>-25,0%</b>

► Source : Service de la gestion des pensions, des affaires médicales et sociales.

## 4.2.4 Secours

Tableau 4.2.15 – Évolution des dépenses de secours et de leurs bénéficiaires (BOP 0214 et 0139)

BOP 0214 et 0139	2018	2019	2020	Évolution 2020/2019
Montant des dépenses de secours	176 650,0 €	169 593,4 €	140 539,5 €	-17,1%
Nombre de bénéficiaires	167	160	142	-11,3%
Montant moyen accordé	1 057,8 €	1 060,0 €	989,7 €	-6,6%

► Source : Service de la gestion des pensions, des affaires médicales et sociales.

Les secours accordés pour les 2 BOP sont en baisse : les ASIA semblent correspondre désormais aux divers besoins.

## 4.2.5 Prêts

Tableau 4.2.16 – Évolution du montant des prêts accordés et de leurs bénéficiaires (BOP 0214 et 0139)

BOP 0214 et 0139	2018	2019	2020	Évolution 2020/2019
Montant des prêts accordés	12 760,0 €	10 660,0 €	10 090,0 €	-5,3%
Nombre de bénéficiaires	8	8	6	-25,0%
Montant moyen accordé	1 595,0 €	1 332,5 €	1 681,7 €	+26,2%

► Source : Service de la gestion des pensions, des affaires médicales et sociales.

Le nombre de bénéficiaires de prêts diminue en 2020. Le montant moyen accordé diminue également mais dans une moindre mesure. Le montant moyen accordé est par conséquent en hausse par rapport à l'année précédente (+26,2%).

# 5 Plafond d'emplois et masse salariale

<b>5.1 Plafond d'emplois</b>	<b>209</b>
5.1.1 BOP 0140 Enseignement scolaire public du 1 <sup>er</sup> degré	209
5.1.2 BOP 0141 Enseignement scolaire public du 2 <sup>nd</sup> degré	210
5.1.3 BOP 0214 Soutien de la politique de l'Éducation nationale	211
5.1.4 BOP 0230 Vie de l'élève	212
5.1.5 BOP 0139 Enseignement privé	213
<b>5.2 Masse salariale</b>	<b>214</b>
5.2.1 Dépenses de personnel	214
⇒ <i>Focus : Assistance éducative hors titre 2</i>	215
5.2.2 Rémunération des personnels titulaires	216
5.2.3 Indices de rémunération et primes des personnels titulaires	216
⇒ <i>Focus : Mesures générales et catégorielles</i>	218



## Chiffres-clés 2019-2020

### Plafond d'emplois :

Le plafond d'emplois de l'académie diminue de 0,5 ETPA (équivalent temps plein calculé sur l'année scolaire) par rapport à l'année scolaire précédente.

### Masse salariale :

606,3 : indice de rémunération moyen tous corps confondus

- ✓ 610,7 : indice de rémunération moyen des personnels enseignants
  - 585,0 pour les enseignants des secteurs public et privé sous contrat du 1<sup>er</sup> degré
  - 632,8 pour les enseignants des secteurs public et privé sous contrat du 2<sup>nd</sup> degré
- ✓ 560,3 : indice de rémunération moyen des personnels non-enseignants
  - 908,0 pour les personnels d'encadrement
  - 635,2 pour les personnels d'éducation
  - 461,4 pour les personnels ASS
  - 407,8 pour les personnels ITRF

## Synthèse

### Plafond d'emplois

Dans le secteur public, le plafond d'emplois reste stable et passe de 25 389,7 ETP en 2018-2019 à 25 392,3 ETP en 2019-2020.

La part relative des budgets opérationnels de programme (BOP) est stable d'une année sur l'autre, et se répartit à 92,3% dans l'enseignement scolaire public des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, à 5,6% dans la vie de l'élève et à 2,1% dans le soutien de la politique de l'Éducation nationale.

Le plafond d'emplois du secteur privé diminue très légèrement (-0,1%). Il passe de 2 457,5 ETP en 2018-2019 à 2 455,5 ETP en 2019-2020, soit une baisse de 2 ETP.

### Masse salariale

Les dépenses de personnel de l'académie de Nice s'élèvent à 1 880 M€ pour l'année scolaire 2019-2020, en hausse de 1,5%, soit 28 M€.

L'indice médian est de 583 points, en hausse de 5 points par rapport à l'an-

née précédente.

L'indice moyen est de 606,3 points, en hausse de 13,3 points.

51,9% des effectifs perçoivent un traitement brut compris entre 1 874 € et 2 811 € correspondant aux indices de rémunération compris entre 400 et 599.

Les primes (dont heures supplémentaires) représentent en moyenne 10,5% de l'ensemble de la rémunération brute, soit 0,3 point de moins qu'en 2018-2019.





## 5.1 Plafond d'emplois

Les consommations d'emplois sont recensées par Budget Opérationnel de Programme Académique (BOPA) et catégorie d'emplois (classification spécifique au suivi budgétaire des emplois). Ces consommations sont mises en regard de la dotation octroyée à l'académie pour assurer ses missions (plafond d'emplois). L'unité de compte utilisée est l'équivalent temps plein calculé sur l'année scolaire (ETPA). Cette notion se différencie de la notion « personne physique » (cf. section 7.1).

### 5.1.1 BOP 0140 Enseignement scolaire public du 1<sup>er</sup> degré

Tableau 5.1.1 – Consommation des emplois du BOP 0140

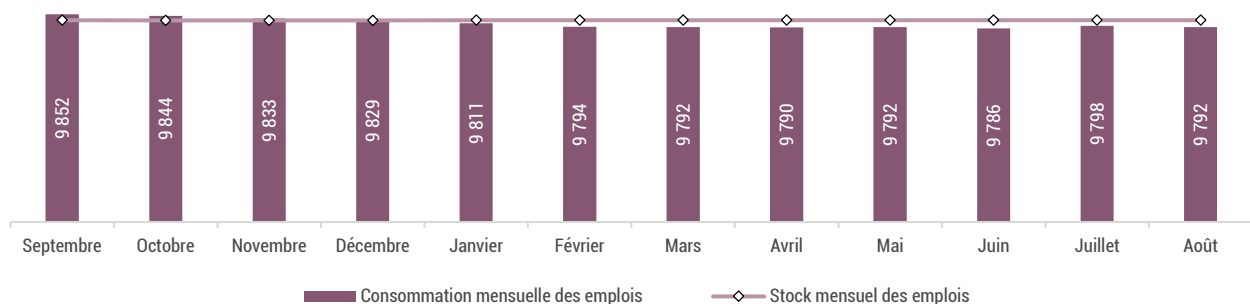
BOP 0140 - Enseignement scolaire public du 1 <sup>er</sup> degré	Plafond moyen sur 12 mois	Consommation moyenne sur 12 mois en ETP	Solde année scolaire 2019-2020	Solde année scolaire 2018-2019
Personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré	9 419,8	9 386,5	+33,3	+40,6
Psychologue de l'Éducation nationale 1 <sup>er</sup> degré	112,0	112,2	-0,2	+1,6
Personnels enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré	4,0	1,5	+2,5	+2,8
Personnels enseignants stagiaires	230,0	252,7	-22,7	-32,9
Stage M2	0,0	0,0	0,0	0,0
Contractuels admissibles	0,0	0,0	0,0	0,0
Intervenants extérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0
Personnels d'encadrement et de pilotage	39,0	39,6	-0,6	0,0
Congés de formation rémunérés	19,0	17,0	+2,0	+1,2
<b>Total hors assistants étrangers</b>	<b>9 823,8</b>	<b>9 809,5</b>	<b>+14,3</b>	<b>+13,2</b>

► Source : Contrôle National des Emplois (CNE).

Pour l'année scolaire 2019-2020, la situation de surnombre des personnels enseignants stagiaires se poursuit avec les reports et les prolongations de stages dans une moindre mesure par rapport à l'année précédente.

La sous-consommation sur le programme est la conséquence des flux RH constatés au cours de l'année (départs en disponibilité, congé parental...).

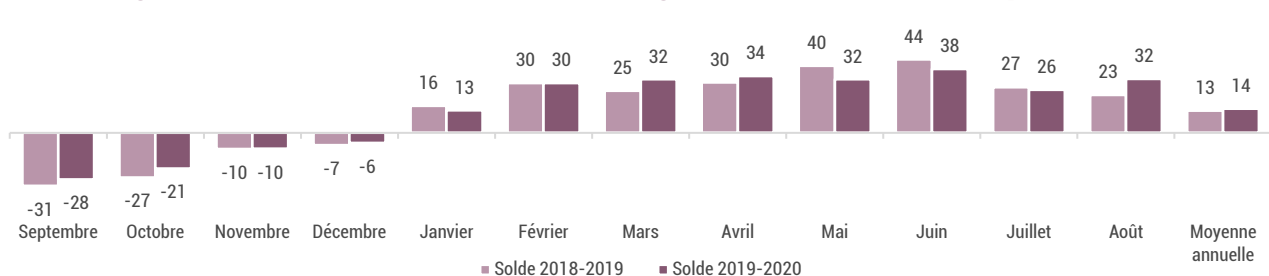
Figure 5.1.1 – Évolution mensuelle de la consommation au regard des emplois délégués pour le BOP 0140



► Source : Contrôle National des Emplois (CNE), en ETPT mensuel.

Les emplois délégués prennent en compte la mesure de rentrée de +67 moyens d'enseignement au 1<sup>er</sup> septembre 2019 à laquelle d'ajoute 2 emplois pour le plan autisme.

Figure 5.1.2 – Évolution mensuelle des situations budgétaires 2018-2019 et 2019-2020 pour le BOP 0140



► Champ : Prise en compte des congés de formation.

► Source : Contrôle National des Emplois (CNE), en ETPT mensuel.

L'évolution des soldes mensuels est similaire à l'année précédente, la situation de surnombre constatée entre septembre et décembre se résorbe en janvier avec les flux RH.

5.1.2 BOP 0141 Enseignement scolaire public du 2<sup>nd</sup> degré

Tableau 5.1.2 – Consommation des emplois du BOP 0141

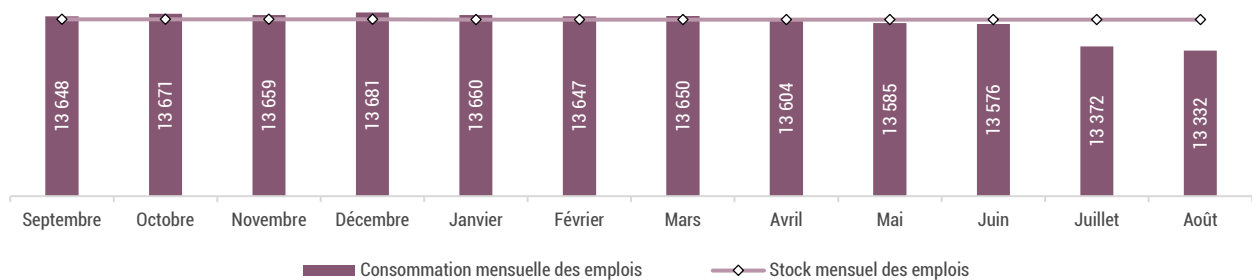
BOP 0141 - Enseignement scolaire public du 2 <sup>nd</sup> degré	Plafond moyen sur 12 mois	Consommation moyenne sur 12 mois en ETP	Solde année scolaire 2019-2020	Solde année scolaire 2018-2019
Personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré	248,8	314,2	-65,4	-52,4
Personnels enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré	11 461,8	11 401,2	+60,6	+33,8
Personnels enseignants stagiaires	290,0	224,6	+65,4	+47,2
Contractuels admissibles	0,0	0,0	0,0	0,0
Personnels d'encadrement et de pilotage	441,0	451,5	-10,5	-13,0
Accompagnement et suivi des élèves	301,0	292,9	+8,1	+3,7
Personnels ASS	848,0	878,9	-30,9	-34,7
Congés de formation rémunérés	27,0	27,0	0,0	+0,3
<b>Total hors assistants étrangers</b>	<b>13 617,5</b>	<b>13 590,3</b>	<b>+27,2</b>	<b>-15,2</b>

► Source : Contrôle National des Emplois (CNE).

Globalement le plafond d'emplois du programme 0141 est sous consommé à hauteur de 27,2 ETPA.

La sous-consommation des personnels enseignants stagiaires et la situation de surnombre des personnels administratifs se poursuit.

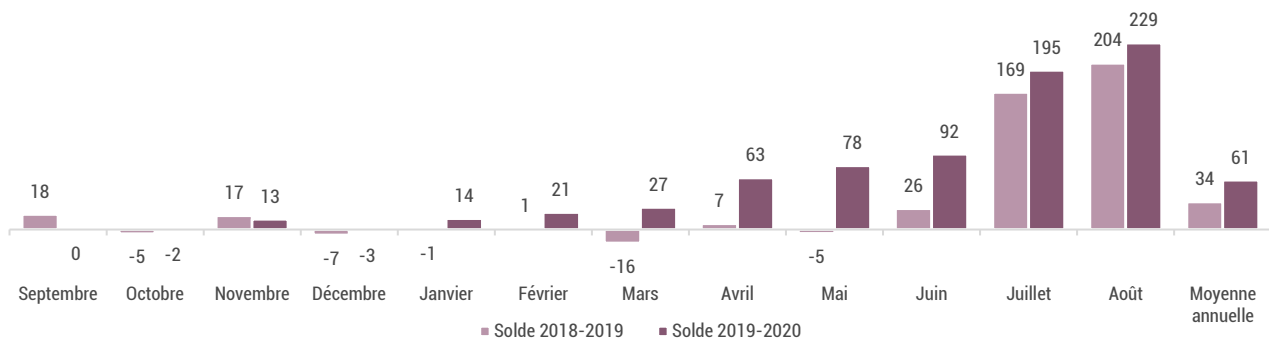
Figure 5.1.3 – Évolution mensuelle de la consommation au regard des emplois délégués pour le BOP 0141



► Source : Contrôle National des Emplois (CNE), en ETPT mensuel.

Les emplois délégués prennent en compte la mesure de rentrée de +8 moyens d'enseignement.

Figure 5.1.4 – Évolution mensuelle des situations budgétaires 2018-2019 et 2019-2020 pour le BOP 0141



► Champ : Prise en compte des congés de formation.

► Source : Contrôle National des Emplois (CNE), en ETPT mensuel.

La variation des emplois des personnels enseignants contractuels durant la période estivale permet de respecter le plafond d'emplois notifié.

### 5.1.3 BOP 0214 Soutien de la politique de l'Éducation nationale

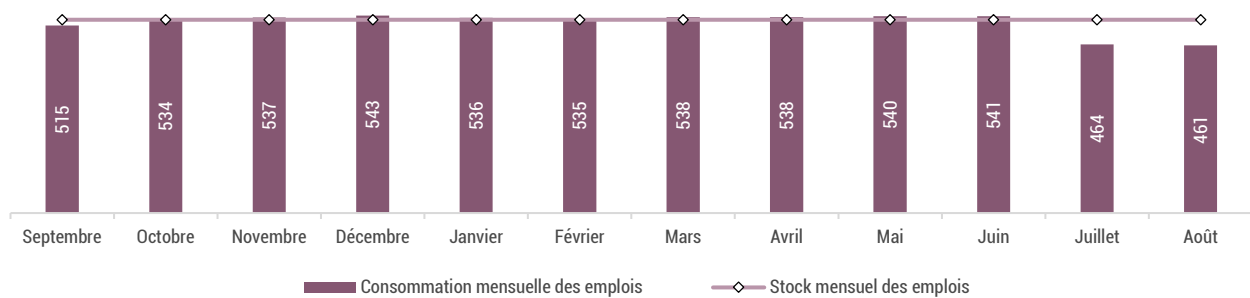
Tableau 5.1.3 – Consommation des emplois du BOP 0214

BOP 0214 - Soutien de la politique de l'Éducation nationale	Plafond moyen sur 12 mois	Consommation moyenne sur 12 mois en ETP	Solde année scolaire 2019-2020	Solde année scolaire 2018-2019
Personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré	0,0	0,8	-0,8	-0,7
Personnels enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré	1,0	1,7	-0,7	+1,0
Personnels d'encadrement	26,7	24,7	+2,0	+0,4
Accompagnement des élèves - Filières MDS et ORI	20,0	17,4	+2,6	+3,3
Personnels ASS	483,3	478,9	+4,4	+2,0
Congés formation rémunérés	0,0	0,0	0,0	+0,3
<b>Total</b>	<b>531,0</b>	<b>523,4</b>	<b>+7,6</b>	<b>+6,3</b>

► Source : Contrôle National des Emplois (CNE).

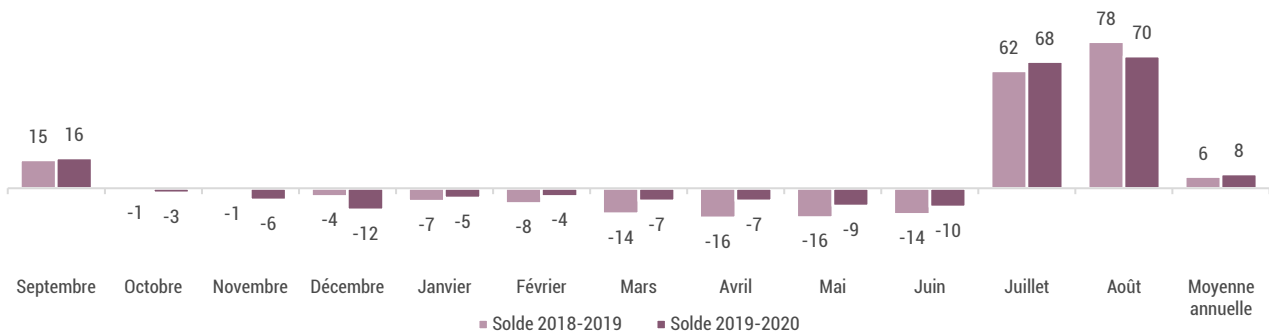
L'académie respecte le plafond d'emplois notifié.

Figure 5.1.5 – Évolution mensuelle de la consommation au regard des emplois délégués pour le BOP 0214



► Source : Contrôle National des Emplois (CNE), en ETPT mensuel.

Figure 5.1.6 – Évolution mensuelle des situations budgétaires 2018-2019 et 2019-2020 pour le BOP 0214



► Champ : Prise en compte des congés de formation.

► Source : Contrôle National des Emplois (CNE), en ETPT mensuel.

## 5.1.4 BOP 0230 Vie de l'élève

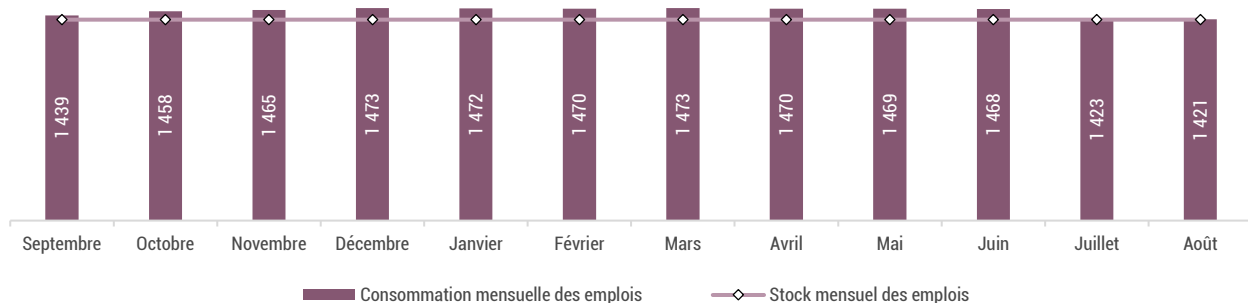
Tableau 5.1.4 – Consommation des emplois du BOP 0230

BOP 0230 - Vie de l'élève	Plafond moyen sur 12 mois	Consommation moyenne sur 12 mois en ETP	Solde année scolaire 2019-2020	Solde année scolaire 2018-2019
Assistants d'éducation AVSI	774,0	796,6	-22,6	+1,3
Assistants de service social, conseillers techniques et contractuels	71,0	69,7	+1,3	+1,8
Conseillers principaux d'éducation	332,0	351,6	-19,6	-20,1
Infirmiers	198,0	206,2	-8,2	-5,6
Médecins	44,0	33,6	+10,4	+9,1
Contractuels admissibles	0,0	0,0	0,0	0,0
Congés de formation rémunérés	1,0	0,7	+0,3	+0,2
<b>Total</b>	<b>1 420,0</b>	<b>1 458,4</b>	<b>-38,4</b>	<b>-13,3</b>

► Source : Contrôle National des Emplois (CNE).

A la situation de surnombre des conseillers principaux d'éducation s'ajoute une surconsommation des emplois d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), ce qui aggrave le solde de l'année scolaire 2019-2020.

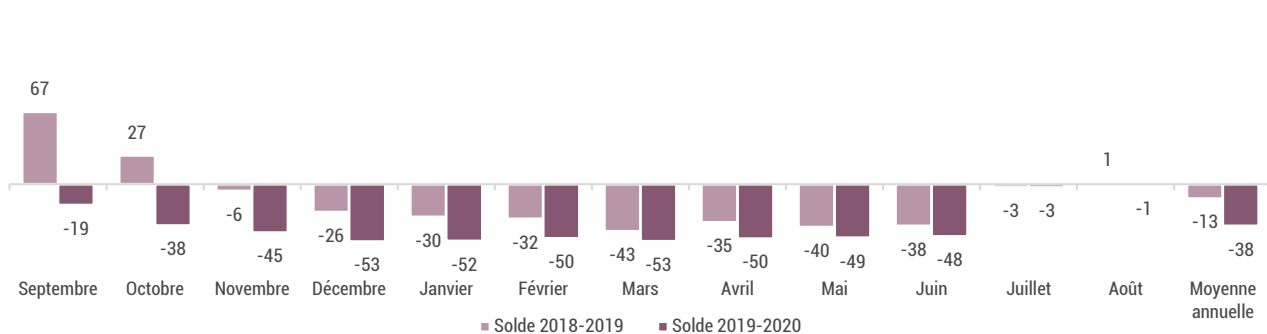
Figure 5.1.7 – Évolution mensuelle de la consommation au regard des emplois délégués pour le BOP 0230



► Source : Contrôle National des Emplois (CNE), en ETPT mensuel.

Les créations d'emplois pour les personnels AESH se font sur les crédits hors titre 2 (HT2).

Figure 5.1.8 – Évolution mensuelle des situations budgétaires 2018-2019 et 2019-2020 pour le BOP 0230



► Champ : Prise en compte des congés de formation.

► Source : Contrôle National des Emplois (CNE), en ETPT mensuel.

La comparaison avec l'année scolaire 2018-2019 montre une aggravation des soldes.

### 5.1.5 BOP 0139 Enseignement privé

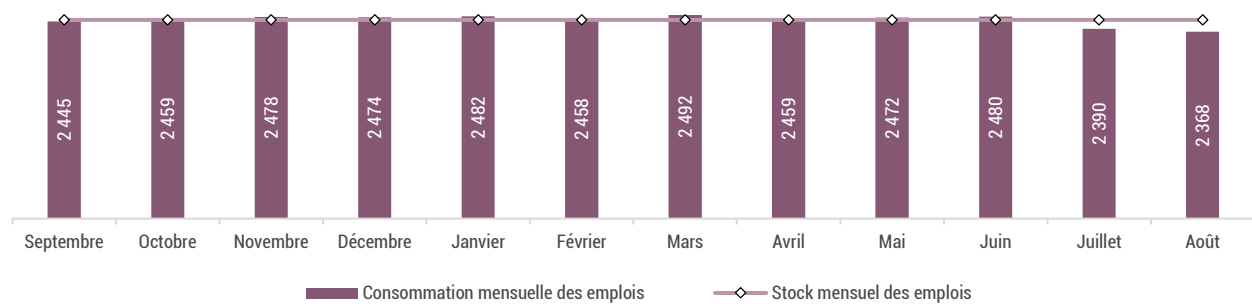
Tableau 5.1.5 – Consommation des emplois du BOP 0139

BOP 0139 - Enseignement privé des 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degrés	Plafond moyen sur 12 mois	Consommation moyenne sur 12 mois en ETP	Solde année scolaire 2019-2020	Solde année scolaire 2018-2019
Personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré privé	724,2	688,7	+35,4	+29,0
Personnels enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré privé	1 685,3	1 717,9	-32,6	-23,8
Personnels enseignants stagiaires	46,0	45,5	+0,5	+1,7
Congés formation rémunérés	0,0	2,7	-2,7	-2,8
<b>Total</b>	<b>2 455,5</b>	<b>2 454,8</b>	<b>+0,7</b>	<b>+4,1</b>

► Source : Contrôle National des Emplois (CNE)

Le plafond d'emplois est respecté, la situation de surnombre des personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré privé est compensé par la sous consommation des personnels enseignants.

Figure 5.1.9 – Évolution mensuelle de la consommation au regard des emplois délégués pour le BOP 0139



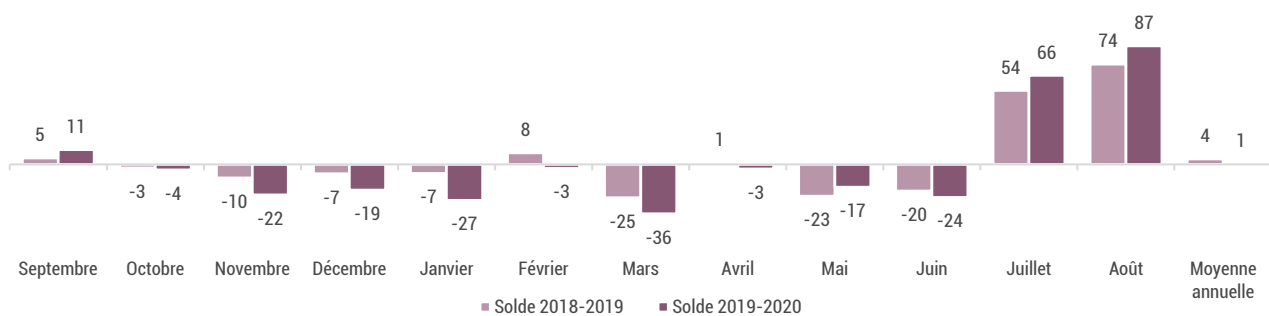
► Source : Contrôle National des Emplois (CNE), en ETPT mensuel.

Les emplois délégués prennent en compte les mesures de rentrée 2019 (-2 ETP) :

- au titre de la démographie (-5),
- pour le plan de la réussite éducative (+2),
- en terme d'ajustement des emplois de stagiaires session 2019 (+1).

A ces mesures de rentrée s'ajoute une mesure en heures supplémentaires (+55,80 HSA) équivalent à +3,10 ETP.

Figure 5.1.10 – Évolution mensuelle des situations budgétaires 2018-2019 et 2019-2020 pour le BOP 0139



► Champ : Prise en compte des congés de formation.

► Source : Contrôle National des Emplois (CNE), en ETPT mensuel.

Les évolutions mensuelles s'expliquent par les variations de consommation des moyens de suppléances. Un délai de carence de 4 jours dans le 2<sup>nd</sup> degré privé a été instauré.

## 5.2 Masse salariale

### 5.2.1 Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel de l'académie de Nice s'élèvent à 1 879 956 762 € pour l'année scolaire 2019-2020. Ce montant est en progression par rapport à l'année précédente (+ 28 052 685 € soit +1,51%).

Cette augmentation s'explique par l'évolution des effectifs (prise en compte des mesures de rentrée 2019), le glissement vieillesse technicité (GVT) et la mise en oeuvre des dispositions règlementaires.

#### 5.2.1.1 Programme 0140 - Enseignement scolaire public du 1<sup>er</sup> degré

Les personnels rémunérés sur le programme 0140 sont les personnels enseignants, les psychologues de l'Éducation nationale et les personnels d'inspection exerçant dans l'enseignement scolaire public du 1<sup>er</sup> degré.

Tableau 5.2.1 – Évolution de la masse salariale - BOP 0140

Rubrique	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Variation
Rémunérations	342 745 205 €	348 131 257 €	356 560 614 €	+8 429 357 €
Cotisations pour pension civile	235 301 177 €	239 364 201 €	245 650 847 €	+6 286 646 €
Autres <sup>(*)</sup>	59 073 736 €	59 917 033 €	60 564 407 €	+647 374 €
<b>Total BOP 0140</b>	<b>637 120 118 €</b>	<b>647 412 490 €</b>	<b>662 775 867 €</b>	<b>+15 363 377 €</b>

(\*) Autres : Cette catégorie intègre les dépenses de cotisations et de prestations sociales, le chômage et les congés de longue durée, les indemnités de stage et de jurys et les dépenses diverses (dépenses sans ordonnancement préalable).

► Source : Contrôle de gestion.

#### 5.2.1.2 Programme 0141 - Enseignement scolaire public du 2<sup>nd</sup> degré

Les personnels rémunérés sur le programme 0141 sont les personnels enseignants, les psychologues de l'Éducation nationale, les personnels de direction et d'inspection ainsi que les personnels administratifs et de laboratoire des EPLE exerçant dans l'enseignement scolaire public du 2<sup>nd</sup> degré (inclus la mission de lutte contre le décrochage scolaire - MLDS).

Tableau 5.2.2 – Évolution de la masse salariale - BOP 0141

Rubrique	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Variation
Rémunérations	547 700 812 €	550 847 988 €	555 309 122 €	+4 461 134 €
Cotisations pour pension civile	334 168 208 €	337 495 299 €	342 573 417 €	+5 078 118 €
Autres <sup>(*)</sup>	96 837 091 €	97 081 080 €	98 213 310 €	+1 132 230 €
<b>Total BOP 0141</b>	<b>978 706 110 €</b>	<b>985 424 366 €</b>	<b>996 095 848 €</b>	<b>+10 671 482 €</b>

(\*) Autres : Cette catégorie intègre les dépenses de cotisations et de prestations sociales, le chômage et les congés de longue durée, les indemnités de stage et de jurys et les dépenses diverses (dépenses sans ordonnancement préalable).

► Source : Contrôle de gestion.

#### 5.2.1.3 Programme 0214 - Soutien de la politique de l'Éducation nationale

Les personnels rémunérés sur le programme 0214 sont les personnels exerçant leurs fonctions dans les services académiques (rectorat et directions des services départementaux de l'Éducation Nationale)

Tableau 5.2.3 – Évolution de la masse salariale - BOP 0214

Rubrique	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Variation
Rémunérations	20 567 946 €	20 173 595 €	18 347 499 €	-1 826 096 €
Cotisations pour pension civile	9 097 159 €	8 878 048 €	8 787 926 €	-90 122 €
Autres <sup>(*)</sup>	4 254 225 €	4 238 842 €	4 406 856 €	+168 014 €
<b>Total BOP 0214</b>	<b>33 919 330 €</b>	<b>33 290 485 €</b>	<b>31 542 281 €</b>	<b>-1 748 204 €</b>

(\*) Autres : Cette catégorie intègre les dépenses de cotisations et de prestations sociales, le chômage et les congés de longue durée, les indemnités de stage et de jurys et les dépenses diverses (dépenses sans ordonnancement préalable).

► Source : Contrôle de gestion.

### 5.2.1.4 Programme 0230 - Vie de l'élève

Les personnels rémunérés sur le programme 0230 sont les conseillers principaux d'éducation, les personnels de la filière médico-sociale et les accompagnants des élèves et des personnels en situation de handicap (AESH - APSH).

Tableau 5.2.4 – Évolution de la masse salariale - BOP 0230

Rubrique	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Variation
Rémunérations	36 722 204 €	40 125 699 €	41 340 326 €	+1 214 627 €
Cotisations pour pension civile	14 911 279 €	14 956 446 €	15 040 642 €	+84 196 €
Autres (*)	9 013 840 €	9 902 729 €	10 234 286 €	+331 557 €
<b>Total BOP 0230</b>	<b>60 647 323 €</b>	<b>64 984 874 €</b>	<b>66 615 254 €</b>	<b>+1 630 379 €</b>

(\*) Autres : Cette catégorie intègre les dépenses de cotisations et de prestations sociales, le chômage et les congés de longue durée, les indemnités de stage et de jurys et les dépenses diverses (dépenses sans ordonnancement préalable).

► Source : Contrôle de gestion.

### 5.2.1.5 Programme 0139 - Enseignement privé

Les personnels rémunérés sur le programme 0139 sont les personnels enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés du secteur privé sous contrat.

Tableau 5.2.5 – Évolution de la masse salariale - BOP 0139

Rubrique	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Variation
Rémunérations	85 491 619 €	87 216 362 €	88 940 356 €	+1 723 994 €
Cotisations pour pension civile	1 439 701 €	1 560 024 €	1 689 247 €	+129 223 €
Autres (*)	31 932 045 €	32 015 474 €	32 297 908 €	+282 434 €
<b>Total BOP 0139</b>	<b>118 863 365 €</b>	<b>120 791 860 €</b>	<b>122 927 511 €</b>	<b>+2 135 651 €</b>

(\*) Autres : Cette catégorie intègre les dépenses de cotisations et de prestations sociales, le chômage et les congés de longue durée, les indemnités de stage et de jurys et les dépenses diverses (dépenses sans ordonnancement préalable).

► Source : Contrôle de gestion.

## Assistance éducative hors titre 2\*

Le tableau ci-dessous présente une synthèse, sur les trois dernières années, de l'utilisation des subventions versées au titre de la rémunération des assistants d'éducation (AED) et des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH). Il s'agit de moyens hors titre 2 (programme 230 - Vie de l'élève) mis à disposition des établissements pour assurer des missions de vie scolaire et d'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap.

Focus VIII.1 – Évolution des dépenses hors titre 2

Département	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Variation
Alpes-Martimes	21 737 875 €	24 753 753 €	31 107 615 €	+6 353 862 €
Var	21 244 843 €	24 750 452 €	29 967 649 €	+5 217 198 €
<b>Total hors titre 2</b>	<b>42 982 717 €</b>	<b>42 982 718 €</b>	<b>61 075 265 €</b>	<b>+11 571 059 €</b>

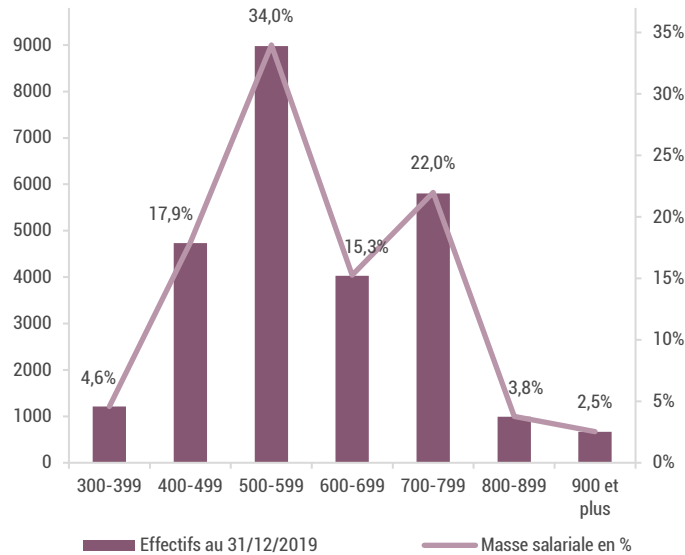
► Source : Département des affaires générales et financières

\* Titre 2 : Dans la répartition des crédits budgétaires de l'État, le titre 2 correspond aux dépenses de personnels déclinées en plusieurs catégories : les rémunérations d'activité, les cotisations et contributions sociales, les prestations sociales et allocations diverses.

## 5.2.2 Rémunération des personnels titulaires

Cette partie prend en compte les agents titulaires des secteurs public et privé sous contrat rémunérés sur les crédits de l'État. Le traitement indiciaire est considéré avant tout complément et retenue, et est exprimé en nombre de points. Un point d'indice correspond à une rémunération brute annuelle de 56,2323 € depuis le 1<sup>er</sup> février 2017.

Figure 5.2.1 – Répartition des personnels titulaires selon l'indice de rémunération



► Source : Entrepôt de données BSA.

L'indice de rémunération moyen s'élève à 606,3 points au 31/12/2019 contre 593,0 points au 31/12/2018.

La plus forte augmentation d'effectifs est située dans les tranches de revenu indiciaire de « 700-799 » et « 800-899 » points ainsi que dans la tranche des indices supérieurs à 900 points. Sur l'ensemble de ces trois tranches, la progression globale est de 3,5 points par rapport à l'année antérieure.

La part de effectifs de personnels au traitement indiciaire supérieur à 599 continue de progresser et représente 43,6% des personnels, en hausse 3,1 points.

On note cependant, une diminution des effectifs de personnels dans la tranche indiciaire « 600-699 » (rémunérations principales brutes allant de 2 811,62 € à 3 275,53 €) de 0,4 point par rapport à l'année antérieure.

De même, les effectifs de personnels dans les tranches indiciaires « 400-499 » et « 500-599 » baissent (de 1,2 point et 1,4 point respectivement).

## 5.2.3 Indices de rémunération et primes des personnels titulaires

Tableau 5.2.6 – Indices de rémunération et primes par catégorie de personnels titulaires

Catégorie de personnels	Indice moyen			Indice médian			Âge moyen			Part des primes
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	
Personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré privé	563,7	608,2	566,7	547	583	547	46,5	50,6	46,8	6,5%
Personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré public	580,7	616,9	586,1	583	587	583	43,9	47,0	44,3	6,7%
Personnels enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré privé	577,2	595,8	583,0	547	551	547	47,1	47,5	47,2	12,6%
Personnels enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré public	631,4	652,4	639,9	583	625	625	45,8	46,7	46,1	12,8%
Personnels d'encadrement	890,9	923,9	908,0	899	910	910	52,7	53,1	52,9	15,5%
Personnels de vie scolaire	628,1	665,4	635,2	625	669	625	48,7	50,5	49,0	6,4%
Personnels ASS	456,0	494,2	461,4	417	465	430	50,6	50,9	50,6	15,5%
Personnels ITRF	386,2	430,0	407,8	364	393	390	49,4	48,4	48,9	17,5%
<b>Ensemble des personnels</b>	<b>592,9</b>	<b>641,8</b>	<b>606,3</b>	<b>583</b>	<b>625</b>	<b>583</b>	<b>45,5</b>	<b>47,3</b>	<b>46,0</b>	<b>10,5%</b>

► Source : Entrepôt de données BSA.



De manière générale, quelle que soit la catégorie de personnels, l'indice moyen des femmes est inférieur à celui des hommes. Cette différence s'explique par des différences d'âge moyen entre les hommes et les femmes. Les femmes étant en moyenne plus jeunes que les hommes quelle que soit la catégorie de personnels, leur niveau sur leur grille indiciaire est en moyenne inférieur à celui des hommes.

L'indice de rémunération moyen des enseignants du secteur privé sous contrat est globalement moins élevé que celui des enseignants du secteur public.

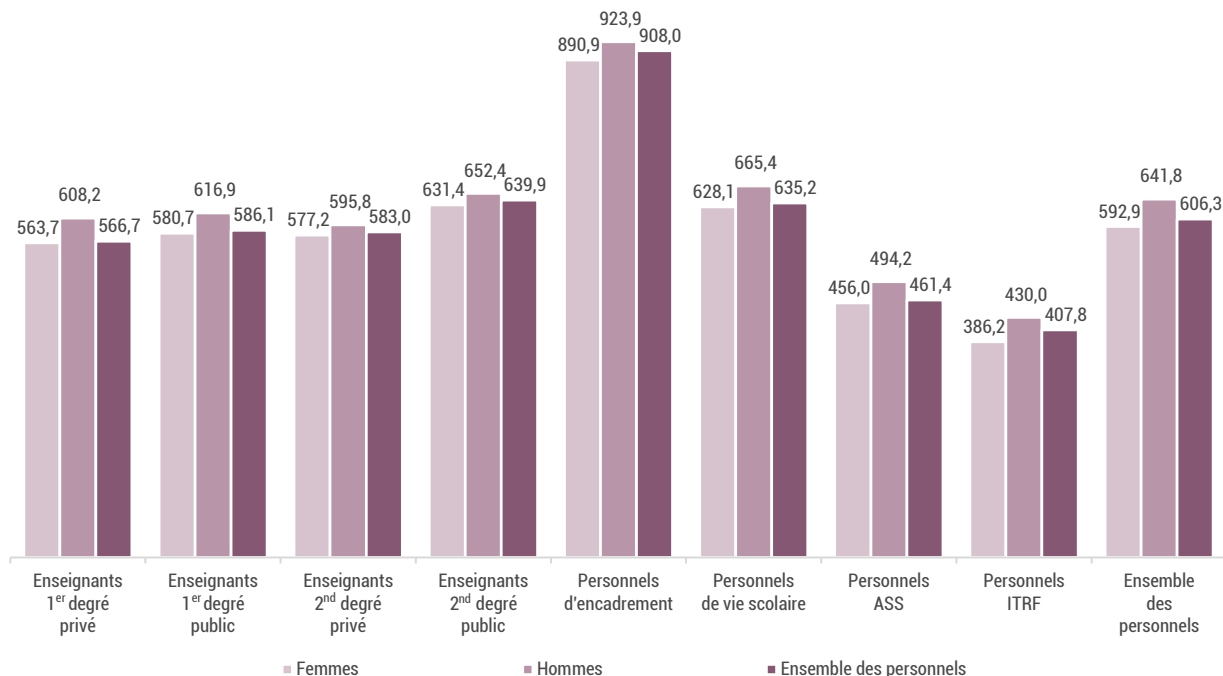
Sur l'ensemble des personnels de l'académie, les catégories ITRF et ASS présentent les indices de rémunération moyens parmi les plus faibles (respectivement 407,8 et 461,4 points). Dans ces deux catégories de personnels, en raison de la forte proportion des personnels féminins de catégorie C et contractuels, l'indice de rémunération moyen des femmes est inférieur à celui des hommes. L'écart entre l'indice de rémunération moyen des femmes et celui des hommes diminue cependant, en passant de 40,4 points d'écart au 31/12/2018 à 38,2 points au 31/12/2019 pour les personnels ASS titulaires et de 51,7 points d'écart au 31/12/2018 à 43,8 points au 31/12/2019 pour les personnels ITRF titulaires.

La part des primes hors avantages en nature est calculée en rapportant les primes (indemnités, heures supplémentaires, vacances et nouvelle bonification indiciaire) au salaire brut (traitement indiciaire brut, supplément familial de traitement, indemnité de résidence et primes). Cette part est de 10,5% pour l'année scolaire 2019-2020 contre 10,8% l'année précédente.

Les personnels ITRF sont les personnels qui ont la part des primes la plus importante (17,5%). Ceci est dû à l'existence de nombreux informaticiens bénéficiant historiquement de primes de fonctions informatiques (désormais intégrées au RIFSEEP).

L'indice de rémunération médian est l'indice tel qu'on dénombre autant d'individus percevant un indice supérieur qu'un indice inférieur. Il est cette année de 583 points pour l'ensemble des personnels titulaires, en augmentation de 5 points par rapport à l'année précédente.

Figure 5.2.2 – Indices de rémunération par catégorie de personnels et genre



► Source : Entrepôt de données BSA.

## Mesures générales et catégorielles

### Mesures générales

1. Revalorisation du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) : taux de 10,15 € de l'heure soit 1 539,42 € bruts mensuels au 1<sup>er</sup> janvier 2020, prise en compte par une indemnité différentielle.
2. Relèvement du taux de cotisation pension civile (part salariale) à 11,10% au 1<sup>er</sup> janvier 2020.
3. Reconstitution du paiement de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) au titre de l'année 2019.
4. Revalorisation de l'indemnité de sujétion allouée aux personnels enseignants, aux conseillers principaux d'éducation, aux personnels administratifs et techniques et aux psychologues de l'Éducation nationale de la spécialité « éducation, développement et apprentissage » exerçant dans les écoles ou établissement relevant du programme « réseau d'éducation prioritaire renforcé ». Le taux annuel est porté à 4 646 € bruts à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.
5. Poursuite des effets dégressifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, pour la dernière année, des clauses de sauvegarde des régimes indemnitaires antérieurement en vigueur dans l'éducation prioritaire (effets dégressifs initiés le 1<sup>er</sup> septembre 2018).
6. Prolongation d'un an (2019-2020) des clauses de sauvegarde spécifiques aux lycées des indemnités de sujétion ECLAIR et ZEP.
7. Décret n°2019-948 du 10 septembre 2019 instituant une indemnité représentative de frais d'expatriation temporaire pour les personnels titulaires relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale exerçant temporairement à l'étranger des fonctions d'enseignement dans le cadre d'échanges bilatéraux annuels. Le taux forfaitaire annuel de l'indemnité est fixé à 5 500 € pour un séjour dans l'Espace économique européen (EEE) et à 6 500 € pour un séjour en dehors de l'EEE.
8. Poursuite du déploiement des mesures du PPCR : mise en œuvre des nouvelles grilles indiciaires entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020.
9. Réexamen du montant de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### Mesures catégorielles

#### Personnels enseignants

1. Décret n°2019-935 du 6 septembre 2019 portant création d'une allocation de formation aux personnels enseignants relevant de l'Éducation nationale dans le cadre de formations suivies pendant les périodes de vacances scolaires. Le taux horaire est fixé à 20 € bruts dans la limite de 60 € par demi-journée et 120 € par journée, soit un maximum de 600 € par année scolaire, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.
2. Création d'une indemnité exceptionnelle versée aux professeurs participant à l'évaluation des épreuves communes de contrôle continu du baccalauréat au titre de l'année scolaire 2019-2020 (50 € bruts par division et par évaluation d'épreuves).
3. Création d'une indemnité de fonctions pour les personnels titulaires du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire avec effet rétroactif à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017. Le taux annuel de l'indemnité est fixé à 844,19 € bruts. A titre transitoire, pendant une période de trois ans (du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2020), les personnels qui ne sont pas titulaires du certificat de professionnalisation bénéficient d'une indemnité de fonctions à un taux différencié (562,79 €).

#### Personnels d'encadrement

1. Revalorisation de l'indemnité de sujétion « réseau d'éducation prioritaire renforcé » allouée aux IEN chargés d'au moins un réseau d'éducation prioritaire renforcé. Le taux annuel est porté à 2 834 € bruts à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

#### Personnels ASS

1. Mise en œuvre des nouvelles grilles indiciaires dans le cadre du PPCR pour les assistants et conseillers techniques de service social à compter du 1<sup>er</sup> février 2019.

#### Personnels de vie scolaire

1. Décret n°2019-981 du 24 septembre 2019 portant création des contrats de préprofessionnalisation au bénéfice des assistants d'éducation. La rémunération nette s'établit à 693 € la première année, à 963 € la deuxième année et à 980 € la dernière année (selon les taux de cotisation en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2019).
2. Relèvement de l'indice de rémunération des assistants d'éducation à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 à l'indice brut 347 (soit l'INM 325).
3. Nouveaux indices de référence pour la détermination de la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap compris entre l'INM 329 et l'INM 363 (8 niveaux d'indice) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

# 6 Dialogue social

<b>6.1 Les comités techniques</b>	<b>223</b>
6.1.1 Les comités techniques académiques et les comités techniques départementaux	223
6.1.2 Le comité technique spécial académique	226
<b>6.2 Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail</b>	<b>227</b>
6.2.1 Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique	227
6.2.2 Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départementaux	228
<b>6.3 Les commissions de l'action sociale</b>	<b>230</b>
6.3.1 La commission académique de l'action sociale	230
6.3.2 Les commissions départementales de l'action sociale	231
<b>6.4 Les conseils de l'Éducation nationale</b>	<b>232</b>
6.4.1 Le conseil académique de l'Éducation nationale	232
6.4.2 Les conseils départementaux de l'Éducation nationale	233
<b>6.5 Les commissions administratives paritaires</b>	<b>235</b>
6.5.1 Les commissions administratives paritaires académiques	236
6.5.2 Les commissions administratives paritaires départementales	239
<b>6.6 Les commissions consultatives</b>	<b>240</b>
6.6.1 Les commissions consultatives paritaires	240
6.6.2 Les commissions consultatives mixtes	241
6.6.3 La commission consultative spéciale académique	242



## Chiffres-clés 2019-2020

---

38 instances dont 28 académiques et 10 départementales

- ✓ Comité technique académique (CTA)  
29 577 électeurs et un taux de participation de 48,1%
- ✓ Comité technique spécial départemental des Alpes-Maritimes (CTSD06)  
14 662 électeurs et un taux de participation de 47,9%
- ✓ Comité technique spécial départemental du Var (CTSD83)  
14 108 électeurs et un taux de participation de 47,0%
- ✓ Comité technique spécial académique (CTSA)  
778 électeurs et un taux de participation de 69,7%
- ✓ Commissions administratives paritaires départementales (CAPD)  
10 513 électeurs et un taux de participation de 53,7%
- ✓ Commissions administratives paritaires académiques (CAPA) des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré  
11 275 électeurs et un taux de participation de 54,4%
- ✓ Commissions administratives paritaires académiques (CAPA) des personnels de direction et d'inspection  
434 électeurs et un taux de participation de 80,4%
- ✓ Commissions administratives paritaires académiques (CAPA) des personnels d'éducation  
545 électeurs et un taux de participation de 69,7%
- ✓ Commissions administratives paritaires académiques (CAPA) des personnels ASS  
2 537 électeurs et un taux de participation de 60,7%
- ✓ Commissions consultatives paritaires (CCP)  
4 625 électeurs et un taux de participation de 13,9%
- ✓ Commissions consultatives mixtes (CCM)  
2 622 électeurs et un taux de participation de 53,7%
- ✓ Commission consultative spéciale académique (CCSA)  
26 électeurs et un taux de participation de 84,6%



La loi du 5 juillet 2010, application des accords de Bercy conclus le 2 juin 2008 entre l'État et des organisations syndicales, a rénové le cadre du dialogue social dans la fonction publique qui se déroule au sein de différentes instances de concertation, nationales et locales.

Au sein de l'académie de Nice, différentes structures de concertation ont été réunies en 2019-2020.

## 6.1 Les comités techniques

En application de l'article 34 du décret n°2011-184 du 15 février 2011, les comités techniques sont consultés sur des questions ou des projets relatifs à neuf domaines précis :

- à l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements ou services,
- à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences,
- aux règles statutaires et aux règles relatives à l'échelonnement indiciaire,
- aux évolutions technologiques et de méthodes de travail des administrations, établissements ou services et à leur incidence sur les personnels,
- aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition,
- à la formation et au développement des compétences et qualifications professionnelles,
- à l'insertion professionnelle,
- à l'égalité professionnelle, la parité et à la lutte contre toutes les discriminations,
- à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail lorsqu'aucun comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail n'est placé auprès d'eux.

Ils sont également informés des incidences sur la gestion des emplois des principales décisions à caractère budgétaire, ils reçoivent communication et débattent du bilan social de l'administration, de l'établissement ou du service auprès duquel ils sont créés.

Par principe, un comité technique est compétent pour examiner les questions ou projets de texte intéressant les services pour lesquels il a été créé.

Le ministère de l'Éducation nationale avait décidé d'organiser les élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre 2018 sous la forme d'un vote électronique.

Tableau 6.1.1 – Résultats des élections au comité technique académique (scrutin du 6 décembre 2018)

Instances	Inscrits	Votants <sup>(1)</sup>	Taux de participation	Bulletins blancs	Nombre de voix <sup>(2)</sup>
<b>Comité technique académique (CTA)</b>	<b>29 577</b>	<b>14 213</b>	<b>48,1%</b>	<b>637</b>	<b>13 576</b>
Comité technique spécial départemental des Alpes-Maritimes (CTSD 06)	14 662	7 027	47,9%	301	6 726
Comité technique spécial départemental du Var (CTSD 83)	14 108	6 633	47,0%	301	6 332
Comité technique spécial académique (CTSA)	778	542	69,7%	35	507

(1) Tous les agents ayant voté sont pris en compte (bulletins blancs inclus).

(2) Le nombre de voix correspond au nombre de votants auquel est soustrait le nombre de bulletins blancs.

➤ Source : Secrétariat général du rectorat.

### 6.1.1 Les comités techniques académiques et les comités techniques départementaux

Durant l'année scolaire 2019-2020, le comité technique académique (CTA) a siégé à 7 reprises :

- Le 7 novembre 2019 :
  - Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mai 2019,
  - Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2019,
  - Postes spécifiques nationaux,
  - Revalorisation IFSE des corps des filières : administrative, santé et sociale,
  - Information sur la réforme territoriale des services déconcentrés du MENJ et du MESRI,

- Bilan de la rentrée scolaire 2019 :
    - Effectifs des élèves : constat 2019,
    - Bilan académique sur Parcoursup ,
    - Récapitulatif des modifications des structures pédagogiques,
    - Bilan du mouvement des personnels.
  - Questions diverses.
- Le 20 janvier 2020 (repli du CTA du 16 janvier 2020 non tenu faute de quorum) :
- Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2019,
  - Préparation de la rentrée 2020 :
    - Effectifs et moyens dans le 1<sup>er</sup> degré,
    - Effectifs et moyens dans le 2<sup>nd</sup> degré,
    - Carte des formations,
    - Carte des langues (sections bilangues, sections internationales et binationales),
    - Carte des sections sportives .
  - Questions diverses.
- Le 10 février 2020 (repli du CTA du 16 janvier 2020 non tenu faute de quorum) : :
- Lignes directrices de gestion académique relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse dont :
    - 1<sup>ère</sup> partie : les personnels enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale (sans changement),
    - 2<sup>ème</sup> partie : les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS) (sans changement),
    - 3<sup>ème</sup> partie : les personnels d'encadrement (additif).
  - Cartographie académique liée à la mise en œuvre du décret n° 2017-965 instituant une indemnité pour mission particulière allouée à certains personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré (sans changement),
  - Questions diverses.
- Le 24 mars 2020 (repli du CTA du 16 mars 2020 – crise Covid-19 / confinement) :
- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2020,
  - Postes spécifiques académiques : rentrée scolaire 2020,
  - Emplois de personnels BOP 141 : rentrée scolaire 2020,
    - Emplois de la fonction de direction,
    - Emplois de la fonction administrative.
  - Questions diverses.
- Le 7 avril 2020 :
- Préparation de la rentrée 2020 : Moyens dans le 1<sup>er</sup> degré.
- Le 12 juin 2020 :
- Approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2020,
  - Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2020,
  - Approbation du procès-verbal de la séance du 7 avril 2020,
  - Présentation du bilan social académique au titre de l'année 2018-2019,
  - Questions diverses.
- Le 17 juin 2020 :
- Plans académiques de la formation *Tout au long de la vie* des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré (2020-2021),
  - Plan académique de la formation *Tout au long de la vie* des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation du 2<sup>nd</sup> degré (2020-2021),
  - Plan académique de formation *Tout au long de la vie* des personnels d'encadrement et des personnels ATSS (2020-2021),
  - Questions diverses.



Tableau 6.1.2 – Répartition des sièges aux comités techniques (scrutin du 6 décembre 2018)

Listes électorales	Nombre de voix	Nombre de sièges	Représentantes Femmes				Représentants Hommes			
			Titulaires		Suppléantes		Titulaires		Suppléants	
			Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
<b>Comité technique académique</b>										
FSU	6 059	5	3	60,0%	2	40,0%	2	40,0%	3	60,0%
UNSA Education	2 121	2	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%	2	100,0%
SNALC, SNE, SPLEN-SUP	1 543	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
CGT Educ'Action	1 277	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%
FNEC FP FO	1 050	1	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%
Sgen-CFDT	559	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Action et Démocratie	339	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SUD Education	324	0	-	-	-	-	-	-	-	-
FAEN SNCL, SIES, SNEP, SAGES	174	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SNPTES	130	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>13 576</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>40,0%</b>	<b>4</b>	<b>40,0%</b>	<b>6</b>	<b>60,0%</b>	<b>6</b>	<b>60,0%</b>
<b>Comité technique spécial du département des Alpes-Maritimes</b>										
FSU	3 282	7	2	28,6%	3	42,9%	5	71,4%	4	57,1%
SNALC, SNE, SPLEN-SUP	821	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
CGT Educ'Action	813	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%
UNSA Education	654	1	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%
FNEC FP FO	427	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Sgen-CFDT	327	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Action et Démocratie	190	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SUD Education	90	0	-	-	-	-	-	-	-	-
FAEN SNCL, SIES, SNEP, SAGES	79	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SNPTES	43	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>6 726</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>30,0%</b>	<b>5</b>	<b>50,0%</b>	<b>7</b>	<b>70,0%</b>	<b>5</b>	<b>50,0%</b>
<b>Comité technique spécial du département du Var</b>										
FSU	2 574	5	1	20,0%	2	40,0%	4	80,0%	3	60,0%
UNSA Education	1 292	2	1	50,0%	0	0,0%	1	50,0%	2	100,0%
SNALC, SNE, SPLEN-SUP	697	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
FNEC FP FO	618	1	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%
CGT Educ'Action	431	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%
SUD Education	230	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Sgen-CFDT	219	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Action et Démocratie	143	0	-	-	-	-	-	-	-	-
FAEN SNCL, SIES, SNEP, SAGES	95	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SNPTES	33	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>6 332</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>30,0%</b>	<b>4</b>	<b>40,0%</b>	<b>7</b>	<b>70,0%</b>	<b>6</b>	<b>60,0%</b>
<b>Comité technique spécial académique</b>										
FSU	201	5	1	20,0%	4	80,0%	4	80,0%	1	20,0%
UNSA Education	168	4	3	75,0%	3	75,0%	1	25,0%	1	25,0%
SNPTES	54	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%
CGT Educ'Action	33	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SNALC, SNE, SPLEN-SUP	24	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Sgen-CFDT	12	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Action et Démocratie	6	0	-	-	-	-	-	-	-	-
FNEC FP FO	5	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SUD Education	4	0	-	-	-	-	-	-	-	-
FAEN SNCL, SIES, SNEP, SAGES	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>507</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>40,0%</b>	<b>8</b>	<b>80,0%</b>	<b>6</b>	<b>60,0%</b>	<b>2</b>	<b>20,0%</b>

► Source : Secrétariat général du rectorat - Arrêtés de composition des instances.

Les Comités Techniques Spéciaux Départementaux (CTSD) ont siégé à 4 reprises dans les Alpes-Maritimes et à 7 reprises dans le Var.

#### **Alpes-Maritimes :**

- Le 5 septembre 2019 : ajustements de rentrée 2019 pour les postes 1<sup>er</sup> degré.
- Le 28 janvier 2020 : prévision des effectifs du 2<sup>nd</sup> degré et répartition de la dotation des moyens horaires (DGH).
- Le 9 avril 2020 : 1<sup>er</sup> degré – effectifs et répartition des emplois.
- Le 10 mars 2020 : 2<sup>nd</sup> degré – mesures de carte scolaire.

#### **Var :**

- Le 31 Août 2019 : ajustements de la rentrée 2019 dans le 1<sup>er</sup> degré.
- Le 14 novembre 2019 : bilan de la rentrée 2019.
- Le 27 janvier 2020 : répartition de la dotation des moyens horaires (DGH) dans les collèges et les lycées du Var pour la rentrée 2020.
- Le 11 mars 2020 : préparation de la rentrée scolaire 2020 dans les collèges, les lycées et LP du Var – mesures sur les postes.
- Le 09 avril 2020 : préparation de la rentrée scolaire 2020 dans le 1<sup>er</sup> degré.
- Le 06 mai 2020 : plan de reprise départemental des écoles du Var. A l'issue vote contre à l'unanimité.
- Le 14 mai 2020 : plan de reprise départemental des écoles du Var. Nouvelle séance suite à vote contre à l'unanimité le 06/05/2020.

### **6.1.2 Le comité technique spécial académique**

Durant l'année scolaire 2019-2020, le comité technique spécial académique (CTSA) a siégé 3 fois :

- Le 8 novembre 2019 :
  - Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2019,
  - Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mai 2019,
  - Information sur la réforme territoriale des services déconcentrés du MENJ et du MESRI,
  - Évolution de l'organisation des services académiques :
    - Information relative aux personnels affectés à la rentrée,
    - Mise en place de la GRH de proximité,
    - Mise en œuvre du télétravail.
  - Questions diverses.
- Le 6 mai 2020 :
  - Présentation du plan de reprise d'activité des services académiques et départementaux.
- Le 29 juin 2020 :
  - Plan de reprise d'activité des services académiques et départementaux à compter du 22 juin 2020.

## 6.2 Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ont des compétences élargies, ce sont des instances de concertation spécialisées. Leurs missions visent à contribuer à la protection de la santé physique et mentale des personnels, à l'amélioration des conditions de travail, à l'observation des prescriptions légales prises en la matière. Les CHSCT participent également à l'analyse et à la prévention des risques professionnels, par le biais, notamment de la visite régulière des sites et d'enquêtes menées en matière d'accident de travail, de service et de maladie professionnelle.

La réglementation prévoit la désignation d'un secrétaire pour les CHSCT. Celui-ci est régulièrement consulté notamment sur l'élaboration de l'ordre du jour des réunions. Il est l'interlocuteur privilégié du président et des autres acteurs de la santé et de la sécurité au travail.

Les textes prévoient au moins trois réunions par an.

Tableau 6.2.1 – Répartition des sièges aux CHSCTA et CHSCTD issue des élections au CTA de décembre 2018

Listes électorales	Nombre de sièges	Représentantes Femmes				Représentants Hommes				
		Titulaires		Suppléantes		Titulaires		Suppléants		
		Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	
<b>Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique</b>										
FSU	4	1	25,0%	3	75,0%	3	75,0%	1	25,0%	
UNSA Education	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	
SNALC, SNE, SPLEN-SUP	1	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	
CGT Educ'Action	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	
FNEC FP FO	0	-	-	-	-	-	-	-	-	
	7	2	28,6%	5	71,4%	5	71,4%	2	28,6%	
<b>Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental des Alpes-Maritimes</b>										
FSU	5	4	80,0%	3	60,0%	1	20,0%	2	40,0%	
SNALC, SNE, SPLEN-SUP	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
CGT Educ'Action	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
UNSA Education	0	-	-	-	-	-	-	-	-	
FNEC FP FO	0	-	-	-	-	-	-	-	-	
	7	6	85,7%	5	71,4%	1	14,3%	2	28,6%	
<b>Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental du Var</b>										
FSU	3	1	33,3%	2	66,7%	2	66,7%	1	33,3%	
UNSA Education	2	0	0,0%	1	50,0%	2	100,0%	1	50,0%	
SNALC, SNE, SPLEN-SUP	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	
FNEC FP FO	1	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	
CGT Educ'Action	0	-	-	-	-	-	-	-	-	
	7	1	14,3%	4	57,1%	6	85,7%	3	42,9%	

► Source : Secrétariat général du rectorat - Arrêtés de composition des instances.

### 6.2.1 Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique

Durant l'année scolaire 2019-2020, le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique (CHSCTA) a siégé à 10 reprises :

- Le 10 octobre 2019 : (CHSCTA extraordinaire)
  - Demande de mandatement d'une délégation d'enquête au lycée international de Valbonne, suite au décès brusque d'un enseignant.
- Le 28 novembre 2019 :
  - Adoption du procès-verbal de la séance du CHSCTA du 13 juin 2019,
  - Adoption du compte-rendu et des préconisations suite à la visite du collège Font de Fillol à Six-Fours-les-Plages,

- Rapport annuel faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité, des conditions de travail pour l'année scolaire 2018-2019,
  - Proposition de programme annuel académique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail pour l'année scolaire 2019-2020,
  - A la demande du secrétaire du CHSCTA : Calendrier relatif au groupe de travail sur les T1, T2, T3.
  - Questions diverses.
- Le 5 mars 2020 : (CHSCTA extraordinaire – Crise sanitaire Covid-19)
- Point de situation sur le Coronavirus COVID-19.
- Le 19 mars 2020 : (CHSCTA extraordinaire – Crise sanitaire Covid-19)
- Point de situation sur le Coronavirus COVID-19.
- Le 7 avril 2020 : (CHSCTA extraordinaire – Crise sanitaire Covid-19)
- Point de situation sur le Coronavirus COVID-19.
- Le 30 avril 2020 : (CHSCTA extraordinaire – Crise sanitaire Covid-19)
- Point de suivi : crise sanitaire Covid-19 – Déconfinement.
- Le 7 mai 2020 : (CHSCTA extraordinaire – Crise sanitaire Covid-19)
- Point de suivi : crise sanitaire Covid-19 – Déconfinement.
- Le 4 juin 2020 : (CHSCTA extraordinaire – Crise sanitaire Covid-19)
- Point de suivi : crise sanitaire Covid-19 – Déconfinement.
- Le 25 juin 2020 :
- Adoption du procès-verbal de la séance du CHSCTA du 28 novembre 2019,
  - Adoption du procès-verbal du CHSCTA du 5 mars 2020,
  - Adoption du procès-verbal du CHSCTA du 30 avril 2020,
  - Adoption du procès-verbal du CHSCTA du 7 mai 2020,
  - Adoption du compte-rendu et des préconisations suite à la visite du Département des systèmes d'information le vendredi 17 janvier 2020,
  - Plan académique de conduite à tenir en cas de fortes chaleurs et canicules,
  - Programmation des visites d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021,
  - Bilan sur les actions réalisées durant l'année 2019-2020 en matière d'insertion des personnels en situation de handicap,
  - RPS et TMS liés à la situation sanitaire.
- Le 28 août 2020 : (CHSCTA extraordinaire – Crise sanitaire Covid-19)
- Conditions de reprise dans l'académie de Nice.

### **6.2.2 Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départementaux**

Durant l'année scolaire 2019-2020, les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départementaux (CHSCTD) ont siégé à 3 reprises dans les Alpes-Maritimes et à 3 reprises dans le Var.

#### **Alpes-Maritimes :**

- Le 3 mars 2020 :
- Adoption du procès-verbal du CHSCTD du 25 juin 2019,
  - Adoption du compte-rendu de visite des circonscriptions de Nice et CIO de Nice,

- Présentation pour information du programme annuel académique de prévention des risques professionnels 2019-2020 (grandes orientations),
- Calendrier des visites établissements en 2020,
- Questions diverses :
  - Groupe de travail ambiance thermique,
  - Présentation pour information du programme annuel académique de prévention des risques professionnels 2019-2020 (Grandes orientations) à décliner de manière départementale,
  - Point de situation sur le coronavirus.

— Le 27 avril 2020 :

- Adoption du procès-verbal du CHSCTD du 3 mars 2020,
- Adoption du compte-rendu de visite du LP Escoffier à Cagnes sur Mer ,
- Analyse de l'air concernant les locaux des circonscriptions de Nice et CIO de Nice ,
- Questions diverses : Point sur la situation sanitaire.

— Le 26 juin 2020 :

- Adoption du procès-verbal du CHSCTD du 27 avril 2020,
- Adoption du compte-rendu de visite du LP Escoffier à Cagnes sur Mer,
- Cellule d'écoute – Ecole élémentaire Ravet de Saint-Laurent-du-Var,
- Analyse de l'air concernant les locaux des circonscriptions de Nice et CIO de Nice,
- Point sur la crise sanitaire,
- Suivi des préconisations des visites effectuées en 2018-2019,
- Propositions de visites pour l'année 2020-2021.

**Var :**

— Le 16 janvier 2020 :

- Suivi des préconisations des visites :
  - De l'école maternelle du Jonquet à Toulon,
  - Du collège Romain Blache à Saint-Cyr-sur-Mer,
  - Des écoles élémentaires Jean Jaurès 1 et 2 à Cuers.
- Préconisations à la suite de la visite CHITS-hôpital Sainte-Musse Toulon,
- Dates des visites à effectuer pour le collège Pins d'Alep à Toulon et le lycée du Val d'Argens au Muy,
- Dates des séances janvier-juin 2020,
- Compte-rendu de la séance du CHSCTA du 28 novembre 2019,
- Finalisation du protocole départemental des enseignants du 1<sup>er</sup> degré confrontés à des élèves hautement perturbateurs ou violents – fiche « Santé et Sécurité au Travail »,
- Examen de situations signalées par la fiche « Santé et Sécurité au Travail »,
- Bilan de l'épisode d'inondations du 23 et 24 novembre (écoles , lycée Golf Hôtel...).

— Le 6 mai 2020 :

- Reprise de l'activité scolaire présentielle à compter du 11 mai 2020.

— Le 30 juin 2020 :

- Calendrier des CHSCTD pour l'année scolaire 2020-2021,
- Calendrier des visites pour l'année scolaire 2020-2021,
- Bilan de la période de confinement,
- Fiches RPS conseillers pédagogiques.

## 6.3 Les commissions de l'action sociale

L'arrêté du 7 mars 2013 a profondément réformé la composition des commissions d'action sociale, il a été mis fin au paritarisme au sein de celles-ci, en application de la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social. Les instances d'action sociale sont composées à égalité de sièges entre les représentants des personnels et les représentants MGEN. Le texte introduit la référence aux résultats des élections aux comités techniques pour la composition des instances alors que la référence était jusqu'alors les commissions administratives paritaires. Par ailleurs, le texte précise que la composition des instances d'action sociale est déterminée au regard des effectifs au moment du renouvellement ce qui explique notamment la différence dans le nombre de sièges des représentants des personnels entre les deux commissions départementales. Pour les commissions départementales d'action sociale, le seuil est fixé à 15 000 agents pour 6 sièges. Il est prévu que chaque instance se dote d'une commission permanente.

Tableau 6.3.1 – Répartition des sièges aux CAAS et CDAS issue des élections au CTA de décembre 2018

Listes électorales	Nombre de sièges	Représentantes Femmes				Représentants Hommes				
		Titulaires		Suppléantes		Titulaires		Suppléants		
		Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	
<b>Commission académique de l'action sociale</b>										
FSU	4	2	50,0%	2	50,0%	2	50,0%	2	50,0%	
UNSA Education	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
CGT Educ'Action	1	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	
SNALC, SNE, SPLEN-SUP	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
	7	5	71,4%	4	57,1%	2	28,6%	3	42,9%	
<b>Commission départementale de l'action sociale des Alpes-Maritimes</b>										
FSU	4	3	75,0%	1	25,0%	1	25,0%	3	75,0%	
CGT Educ'Action	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
SNALC, SNE, SPLEN-SUP	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
	6	5	83,3%	3	50,0%	1	16,7%	3	50,0%	
<b>Commission départementale de l'action sociale du Var</b>										
FSU	3	1	33,3%	2	66,7%	2	66,7%	1	33,3%	
UNSA Education	2	2	100,0%	1	50,0%	0	0,0%	1	50,0%	
SNALC, SNE, SPLEN-SUP	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
	6	4	66,7%	4	66,7%	2	33,3%	2	33,3%	

► Source : Secrétariat général du rectorat.

### 6.3.1 La commission académique de l'action sociale

La commission académique de l'action sociale (CAAS) a pour mission de déterminer la politique académique d'action sociale. À cette fin, elle doit :

- piloter la politique d'action sociale mise en œuvre dans l'académie en application des directives ministérielles et interministérielles,
- renseigner le recteur sur les besoins des personnels actifs et retraités de l'Éducation nationale,
- rechercher et proposer les moyens de développer et de coordonner la politique d'action sociale décidée par le recteur dans l'académie et d'en suivre la gestion,
- formuler, avant mise en œuvre, un avis sur les nouvelles actions sociales d'initiative académique relatives aux prestations individuelles et collectives,
- étudier et proposer les mesures destinées à assurer l'information du personnel sur les dispositions tant interministérielles que ministérielles et académiques arrêtées dans le domaine de l'action sociale,
- établir le bilan académique de la politique d'action sociale.

L'arrêté du 7 mars 2013 a prévu la possibilité pour l'instance académique de se doter d'un secrétaire. Celui-ci a régulièrement été consulté.

Durant l'année scolaire 2019-2020, du fait de la crise sanitaire relative à la COVID-19, la CAAS n'a siégé qu'une fois :

— Le 5 mars 2020 :

- Adoption du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2019,
- Bilan financier 2019 (ASIA et PIM, prêts et secours),
- Point sur le marché CESU,
- Proposition d'une prestation d'action sociale en faveur des vacataires : aide à la restauration au restaurant administratif du site Cap de Croix,
- Questions diverses.

La commission permanente académique est chargée de préparer les travaux de la CAAS.

### 6.3.2 Les commissions départementales de l'action sociale

Les commissions départementales de l'action sociale (CDAS) se sont réunies en formation restreinte (commission permanente) environ une fois par mois dans chaque département pour étudier les dossiers de demandes de secours urgents et exceptionnels et de prêts.

Chaque année, les commissions départementales se réunissent et présentent un bilan de l'action sociale menée dans le département concerné. La commission départementale de l'action sociale pour le département des Alpes-Maritimes s'est tenue à 5 reprises et celle du département du Var à 1 reprise.

#### Alpes-Maritimes :

- Le 10 octobre 2019
- Le 26 novembre 2019
- Le 28 janvier 2020
- Le 2 juin 2020
- Le 7 juillet 2020

#### Var :

- La CPAS (Commission permanente permettant de préparer les travaux de la CDAS) s'est tenue à 7 reprises (08 octobre 2019, 12 novembre 2019, 17 janvier 2020, 05 mars 2020, 19 mai 2020, 16 juin 2020, 03 juillet 2020).
- La CDAS 2019-2020 s'est déroulée le 25 septembre 2020, reportée pour raisons sanitaires.

## 6.4 Les conseils de l'Éducation nationale

### 6.4.1 Le conseil académique de l'Éducation nationale

Le conseil académique de l'Éducation nationale (CAEN) peut être consulté et émettre des vœux sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans l'académie. Il examine le schéma prévisionnel des formations secondaires, le programme d'investissements, de subventions de fonctionnement des lycées, la formation continue des adultes, l'enseignement supérieur.

Tableau 6.4.1 – Répartition des sièges au conseil académique de l'Éducation nationale de Nice

Listes électorales	Nombre de sièges	Représentantes Femmes				Représentants Hommes				
		Titulaires		Suppléantes		Titulaires		Suppléants		
		Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	
<b>Collège des personnels</b>										
FSU *	10	5	50,0%	3	30,0%	5	50,0%	6	60,0%	
UNSA Education *	3	0	0,0%	1	33,3%	3	100,0%	1	33,3%	
SNPTES	2	0	0,0%	1	50,0%	2	100,0%	1	50,0%	
SGEN-CFDT	1	0	0,0%		0,0%	1	100,0%	1	100,0%	
UER	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
CGT Educ'Action	1	0	0,0%		0,0%	1	100,0%	1	100,0%	
Intersyndicale CGT-FSU-Solidaires	1	N.C.	-	N.C.	-	N.C.	-	N.C.	-	
<b>Représentants des personnels<sup>1</sup></b>	<b>19</b>	<b>6</b>	<b>33,3%</b>	<b>6</b>	<b>37,5%</b>	<b>12</b>	<b>66,7%</b>	<b>10</b>	<b>62,5%</b>	
<b>Autres représentants<sup>2</sup></b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>4</b>	<b>80,0%</b>	<b>5</b>	<b>100,0%</b>	<b>1</b>	<b>20,0%</b>	
<b>Collège des collectivités territoriales **</b>										
	24	12	52,2%	10	43,5%	11	47,8%	13	56,5%	
<b>Collège des usagers ***</b>										
	24	11	52,4%	7	43,8%	10	47,6%	9	56,2%	
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>29</b>	<b>43,3%</b>	<b>27</b>	<b>45,0%</b>	<b>38</b>	<b>56,7%</b>	<b>33</b>	<b>55,0%</b>	

(1) Les représentants des personnels sont constitués des représentants des personnels des services administratifs et des établissements scolaires et des représentants des personnels des établissements publics d'enseignement supérieur.

(2) Les autres représentants sont constitués des représentants des présidents d'université et directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur et des représentants des établissements d'enseignement et de formation agricole.

\* Un suppléant non communiqué.

\*\* Un titulaire et un suppléant non communiqués.

\*\*\* Trois titulaires et huit suppléants non communiqués.

➤ Source : Secrétariat général du rectorat - Arrêté du 24/02/2020 portant renouvellement du conseil académique de l'Éducation nationale de Nice.

Durant l'année scolaire 2019-2020, le CAEN de l'académie de Nice s'est réuni sous forme d'Inter-CAEN, le 9 mars 2020, avec l'ordre du jour suivant :

— Au titre des compétences de la collectivité régionale :

- Carte des formations,
- Relocalisation du Lycée Golf-Hôtel à Hyères et implantation d'un lycée Neuf en centre Var.

— Au titre des compétences de l'État :

- Réorganisation des services déconcentrés du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation dans la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Liste annuelle des opérations de construction ou d'extension des collèges et des lycées,
- Liste des lycées des métiers labellisés en 2019.



## 6.4.2 Les conseils départementaux de l'Éducation nationale

Le conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) peut être consulté sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans le département.

### Alpes-Maritimes :

Le CDEN a siégé à 3 reprises en 2019-2020 :

— Le 18 octobre 2019 :

- Bilan rentrée scolaire 2019.
- Approbation du procès-verbal du CDEN du 23 février 2018,
- Approbation du procès-verbal du CDEN du 8 février 2019.

— Le 15 avril 2020 :

- Approbation du procès-verbal du CDEN du 18 octobre 2019,
- Préparation de la rentrée scolaire 2019 (1<sup>er</sup> degré et collèges),
- Détermination de l'indemnité représentative de logement pour l'année 2020.
- Modification du règlement départemental – Modifications OTS 2019-2020,
- Participation de la commune de Montauroux (83) aux dépenses de fonctionnement des écoles de la commune de Valbonne (06) ayant accueilli des élèves de Montauroux en section internationale allemand au cours des années 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011,
- Questions diverses.

— Le 23 juin 2020 :

- Plan pour la reprise des collèges,
- Ajustements de sectorisations,
- Plan pluriannuel d'investissement de travaux dans les collèges,
- Politique volontariste du département : aides aux familles et actions éducatives,
- Bilan du déploiement des tablettes dans les Alpes-Maritimes,
- Modifications du règlement départemental.

Tableau 6.4.2 – Répartition des sièges au conseil départemental de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes

Listes électorales	Nombre de sièges	Représentantes Femmes				Représentants Hommes				
		Titulaires		Suppléantes		Titulaires		Suppléants		
		Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	
<b>Collège des personnels</b>										
FSU	7	2	28,6%	5	71,4%	5	71,4%	2	28,6%	
UNSA Education	1	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	
SNALC - FGAF	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
CGT Educ'Action	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
	10	4	40,0%	7	70,0%	6	60,0%	3	30,0%	
<b>Collège des collectivités territoriales</b>										
	10	8	80,0%	6	60,0%	2	20,0%	4	40,0%	
<b>Collège des usagers</b>										
	10	6	60,0%	6	60,0%	4	40,0%	4	40,0%	
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>18</b>	<b>60,0%</b>	<b>19</b>	<b>63,3%</b>	<b>12</b>	<b>40,0%</b>	<b>11</b>	<b>36,7%</b>	

► Source : Secrétariat général du rectorat - Arrêté du 06/05/2019 portant composition du conseil départemental de l'Éducation nationale (Alpes-Maritimes).

**Var :**

Le CDEN a siégé 2 fois en 2019-2020 :

- Le 17 janvier 2020 :
  - Point sur la rentrée scolaire 2019,
  - Sectorisation des collèges du Var : présentation par la Conseil Départemental.
- Le 10 avril 2020 :
  - Préparation de la rentrée scolaire 2020 dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degrés.

Tableau 6.4.3 – Répartition des sièges au conseil départemental de l'Éducation nationale du Var

Listes électorales	Nombre de sièges	Représentantes Femmes				Représentants Hommes				
		Titulaires		Suppléantes		Titulaires		Suppléants		
		Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	
<b>Collège des personnels</b>										
FSU	5	1	20,0%	2	40,0%	4	80,0%	3	60,0%	
UNSA Education	2	1	50,0%	2	100,0%	1	50,0%	0	0,0%	
SNALC - CSEN	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
FNEC FP FO	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	
CGT Educ'Action	1	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	
	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>30,0%</b>	<b>6</b>	<b>60,0%</b>	<b>7</b>	<b>70,0%</b>	<b>4</b>	<b>40,0%</b>	
<b>Collège des collectivités territoriales</b>										
	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>50,0%</b>	<b>4</b>	<b>40,0%</b>	<b>5</b>	<b>50,0%</b>	<b>6</b>	<b>60,0%</b>	
<b>Collège des usagers</b>										
	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>50,0%</b>	<b>4</b>	<b>50,0%</b>	<b>5</b>	<b>50,0%</b>	<b>4</b>	<b>50,0%</b>	
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>13</b>	<b>43,3%</b>	<b>14</b>	<b>50,0%</b>	<b>17</b>	<b>56,7%</b>	<b>14</b>	<b>50,0%</b>	

► Source : Secrétariat général du rectorat - Arrêté du 31/01/2019 portant renouvellement des membres du conseil départemental de l'Éducation nationale (Var).

## 6.5 Les commissions administratives paritaires

Les commissions administratives paritaires académiques (CAPA) donnent leur avis sur les notations, promotions, mutations, titularisations et sanctions disciplinaires pour les corps gérés en académie.

Les commissions administratives paritaires départementales (CAPD) sont compétentes pour la gestion des corps gérés au niveau départemental (instituteurs et professeurs des écoles).

Tableau 6.5.1 – Caractéristiques des élections aux CAPA et CAPD (scrutin du 6 décembre 2018)

Instances	Inscrits	Votants <sup>(1)</sup>	Taux de participation	Bulletins blancs	Nombre de voix <sup>(2)</sup>
<b>Commissions administratives paritaires départementales des enseignants du 1<sup>er</sup> degré</b>					
Instituteurs et professeurs des écoles des Alpes-Maritimes	5 339	2 986	55,9%	40	2 946
Instituteurs et professeurs des écoles du Var	5 174	2 663	51,5%	48	2 615
<b>Commissions administratives paritaires académiques des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré</b>					
Professeurs agrégés	1 719	998	58,1%	30	968
Professeurs certifiés et adjoints d'enseignement	7 062	3 503	49,6%	78	3 425
Professeurs d'enseignement général de collège	13	6	46,2%	0	6
Professeurs d'EPS et chargés d'enseignement en EPS	862	560	65,0%	11	549
Professeurs de lycée professionnel	1 619	1 065	65,8%	26	1 039
<b>Commissions administratives paritaires académiques des personnels de direction et d'inspection</b>					
Personnels de direction	378	301	79,6%	19	282
Personnels d'inspection : Inspecteurs de l'Éducation nationale	56	48	85,7%	2	46
<b>Commissions administratives paritaires académiques des personnels d'éducation</b>					
Conseillers principaux d'éducation	334	219	65,6%	5	214
Psychologues de l'Éducation nationale	211	161	76,3%	6	155
<b>Commissions administratives paritaires académiques des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé</b>					
Adjoints administratifs de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur	717	469	65,4%	28	441
Attachés d'administration de l'état	240	191	79,6%	37	154
Secrétaires administratifs de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur	486	369	75,9%	24	345
Assistants de service social des administrations de l'état	73	51	69,9%	1	50
Infirmiers de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur	200	185	92,5%	2	183
Agents techniques des établissements d'enseignement	286	14	4,9%	4	10
Adjoints techniques de recherche et formation	535	261	48,8%	18	243

(1) Tous les agents ayant voté sont pris en compte (bulletins blancs inclus).

(2) Le nombre de voix correspond au nombre de votants auquel est soustrait le nombre de bulletins blancs.

► Source : Secrétariat général du rectorat.

## 6.5.1 Les commissions administratives paritaires académiques

Tableau 6.5.2 – Répartition des sièges aux CAPA des personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré

Listes électorales	Nombre de voix	Nombre de sièges	Représentantes Femmes				Représentants Hommes			
			Titulaires		Suppléantes		Titulaires		Suppléants	
			Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
<b>Professeurs agrégés</b>										
SNES SNEP SNESup FSU	543	7	5	71,4%	3	42,9%	2	28,6%	4	57,1%
SNALC FGAF	213	2	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%	2	100,0%
FNEC FP FO	84	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%
Sgen-CFDT	63	0	-	-	-	-	-	-	-	-
CGT Educ'Action	34	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SUD Education	31	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>968</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>50,0%</b>	<b>4</b>	<b>40,0%</b>	<b>5</b>	<b>50,0%</b>	<b>6</b>	<b>60,0%</b>
<b>Professeurs certifiés et des adjoints d'enseignement</b>										
SNES SNESup FSU	1 738	11	7	63,6%	6	54,5%	4	36,4%	5	45,5%
SNALC FGAF	596	4	1	25,0%	3	75,0%	3	75,0%	1	25,0%
FNEC FP FO	324	2	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%	2	100,0%
CGT Educ'Action	226	1	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
Sgen-CFDT	170	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%
SE-UNSA, SNPCT-UNSA	144	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SUD Education	137	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SNLC SIES	90	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>3 425</b>	<b>19</b>	<b>9</b>	<b>47,4%</b>	<b>10</b>	<b>52,6%</b>	<b>10</b>	<b>52,6%</b>	<b>9</b>	<b>47,4%</b>
<b>Professeurs d'enseignement général des collèges</b>										
SNLC FAEN	6	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%
	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>1</b>	<b>100,0%</b>	<b>1</b>	<b>100,0%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
<b>Professeurs d'EPS et des chargés d'enseignement en EPS</b>										
SNEP FSU	475	9	3	33,3%	6	66,7%	6	66,7%	3	33,3%
SNALC FGAF	39	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SE-UNSA	35	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>549</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>33,3%</b>	<b>6</b>	<b>66,7%</b>	<b>6</b>	<b>66,7%</b>	<b>3</b>	<b>33,3%</b>
<b>Professeurs des lycées professionnels</b>										
SNET AA FO	269	3	0	0,0%	2	66,7%	3	100,0%	1	33,3%
Action et Démocratie	240	3	2	66,7%	2	66,7%	1	33,3%	1	33,3%
CGT Educ'Action	192	2	0	0,0%	1	50,0%	2	100,0%	1	50,0%
SNUEP-FSU	142	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
SE-UNSA	117	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%
SNALC FGAF	79	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>1 039</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>30,0%</b>	<b>7</b>	<b>70,0%</b>	<b>7</b>	<b>70,0%</b>	<b>3</b>	<b>30,0%</b>

➤ Source : Secrétariat général du rectorat - Arrêtés de composition des instances.

Tableau 6.5.3 – Répartition des sièges aux CAPA des personnels de direction et d'inspection

Listes électorales	Nombre de voix	Nombre de sièges	Représentantes Femmes				Représentants Hommes			
			Titulaires		Suppléantes		Titulaires		Suppléants	
			Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
<b>Personnels de direction</b>										
SNPDEN, UNSA	211	3	2	66,7%	1	33,3%	1	33,3%	2	66,7%
Indépendance et Direction FO	46	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Sgen-CFDT	25	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>282</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>66,7%</b>	<b>1</b>	<b>33,3%</b>	<b>1</b>	<b>33,3%</b>	<b>2</b>	<b>66,7%</b>
<b>Personnels d'inspection : Inspecteurs de l'Éducation nationale</b>										
SIEN, UNSA Education	26	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
SNPI FSU	20	1	0	0,0%	1	-	1	100,0%	0	-
	<b>46</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>50,0%</b>	<b>2</b>	<b>100,0%</b>	<b>1</b>	<b>50,0%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>

► Source : Secrétariat général du rectorat - Arrêtés de composition des instances.

Tableau 6.5.4 – Répartition des sièges aux CAPA des personnels d'éducation

Listes électorales	Nombre de voix	Nombre de sièges	Représentantes Femmes				Représentants Hommes			
			Titulaires		Suppléantes		Titulaires		Suppléants	
			Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
<b>Conseillers principaux d'éducation</b>										
UNSA/Sgen-CFDT	85	2	1	50,0%	2	100,0%	1	50,0%	0	0,0%
SNES SNUEP FSU	83	2	2	100,0%	1	50,0%	0	0,0%	1	50,0%
Sans Etiquette	-	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
SNALC-FGAF	28	0	-	-	-	-	-	-	-	-
FNEC FP FO	18	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>214</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>80,0%</b>	<b>4</b>	<b>80,0%</b>	<b>1</b>	<b>20,0%</b>	<b>1</b>	<b>20,0%</b>
<b>Psychologues de l'Éducation nationale</b>										
SNES-SNUipp FSU	100	3	2	66,7%	2	66,7%	1	33,3%	1	33,3%
Sgen-CFDT	28	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
SE-UNSA et SNP	27	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>155</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>75,0%</b>	<b>3</b>	<b>75,0%</b>	<b>1</b>	<b>25,0%</b>	<b>1</b>	<b>25,0%</b>

► Source : Secrétariat général du rectorat - Arrêtés de composition des instances.

Tableau 6.5.5 – Répartition des sièges aux CAPA des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé

Listes électorales	Nombre de voix	Nombre de sièges	Représentantes Femmes				Représentants Hommes			
			Titulaires		Suppléantes		Titulaires		Suppléants	
			Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
<b>Adjoints administratifs de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur</b>										
A&I UNSA	254	3	2	66,7%	3	100,0%	1	33,3%	0	0,0%
SNASUB FSU	129	2	2	100,0%	2	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
FNEC FP FO	21	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SNALC FGAF	19	0	-	-	-	-	-	-	-	-
CGT	18	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>441</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>80,0%</b>	<b>5</b>	<b>100,0%</b>	<b>1</b>	<b>20,0%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
<b>Attachés d'administration de l'état</b>										
A&I UNSA	154	4	2	50,0%	3	75,0%	2	50,0%	1	25,0%
	<b>154</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>50,0%</b>	<b>3</b>	<b>75,0%</b>	<b>2</b>	<b>50,0%</b>	<b>1</b>	<b>25,0%</b>
<b>Secrétaires administratifs de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur</b>										
A&I UNSA	207	4	3	75,0%	4	100,0%	1	25,0%	0	0,0%
SNASUB FSU	123	2	0	0,0%	1	50,0%	2	100,0%	1	50,0%
FNEC FP FO	15	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>345</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>50,0%</b>	<b>5</b>	<b>83,3%</b>	<b>3</b>	<b>50,0%</b>	<b>1</b>	<b>16,7%</b>
<b>Assistants de service social des administrations de l'état</b>										
SNUAS-FP FSU	35	2	1	50,0%	2	100,0%	1	50,0%	0	0,0%
CGT Educ'Action	15	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>50</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>50,0%</b>	<b>2</b>	<b>100,0%</b>	<b>1</b>	<b>50,0%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
<b>Infirmiers de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur</b>										
SNIES UNSA Education	124	3	3	100,0%	3	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
SNICS FSU	59	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%
	<b>183</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>75,0%</b>	<b>4</b>	<b>100,0%</b>	<b>1</b>	<b>25,0%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
<b>Agents techniques des établissements d'enseignement</b>										
CGT Educ'Action	10	5	1	20,0%	2	40,0%	4	80,0%	3	60,0%
	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>20,0%</b>	<b>2</b>	<b>40,0%</b>	<b>4</b>	<b>80,0%</b>	<b>3</b>	<b>60,0%</b>
<b>Adjoints techniques de recherche et formation</b>										
SNPTES	131	3	1	33,3%	3	100,0%	2	66,7%	0	0,0%
SNASUB FSU	57	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
CGT Educ'Action, FERCSup	45	1	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
FNEC FP FO	10	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>243</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>60,0%</b>	<b>4</b>	<b>80,0%</b>	<b>2</b>	<b>40,0%</b>	<b>1</b>	<b>20,0%</b>

► Source : Secrétariat général du rectorat - Arrêtés de composition des instances.

## 6.5.2 Les commissions administratives paritaires départementales

Tableau 6.5.6 – Répartition des sièges aux CAPD des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré

Listes électorales	Nombre de voix	Nombre de sièges	Représentantes Femmes				Représentants Hommes			
			Titulaires		Suppléantes		Titulaires		Suppléants	
			Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
<b>CAPD des instituteurs et professeurs des écoles des Alpes-Maritimes</b>										
SNUIPP FSU	1 913	8	6	75,0%	6	75,0%	2	25,0%	2	25,0%
CGT Educ'Action	408	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%
SNE SNALC	213	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
SE-UNSA	184	0	-	-	-	-	-	-	-	-
FNEC FP FO	182	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Sgen-CFDT	46	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>2 946</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>70,0%</b>	<b>8</b>	<b>80,0%</b>	<b>3</b>	<b>30,0%</b>	<b>2</b>	<b>20,0%</b>
<b>CAPD des instituteurs et professeurs des écoles du Var</b>										
SNUIPP FSU	1 352	6	4	66,7%	4	66,7%	2	33,3%	2	33,3%
SE-UNSA	708	3	3	100,0%	3	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
SNE SNALC	333	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%
CGT Educ'Action	80	0	-	-	-	-	-	-	-	-
FNEC FP FO	56	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Sgen-CFDT	43	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SUD Education	43	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>2 615</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>70,0%</b>	<b>8</b>	<b>80,0%</b>	<b>3</b>	<b>30,0%</b>	<b>2</b>	<b>20,0%</b>

► Source : Secrétariat général du rectorat - Arrêtés de composition des instances.

## 6.6 Les commissions consultatives

### 6.6.1 Les commissions consultatives paritaires

Les commissions consultatives paritaires (CCP) traitent des décisions individuelles, pour les agents non-titulaires, et des emplois et des affectations des directeurs adjoints de SEGPA.

Tableau 6.6.1 – Caractéristiques des élections aux CCP (scrutin du 6 décembre 2018)

Instances	Inscrits	Votants <sup>(1)</sup>	Taux de participation	Bulletins blancs	Nombre de voix <sup>(2)</sup>
Personnels non-titulaires Enseignants, d'Education et Psychologues	874	245	28,0%	19	226
Personnels non-titulaires Surveillants et d'Accompagnement	3 558	307	8,6%	21	286
Personnels non-titulaires Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé	163	64	39,3%	5	59
Directeurs adjoints de SEGPA	30	29	96,7%	0	29

(1) Tous les agents ayant voté sont pris en compte (bulletins blancs inclus).

(2) Le nombre de voix correspond au nombre de votants auquel est soustrait le nombre de bulletins blancs.

► Source : Secrétariat général du rectorat.

Tableau 6.6.2 – Répartition des sièges aux CCP des personnels non-titulaires (scrutin du 6 décembre 2018)

Listes électorales	Nombre de voix	Nombre de sièges	Représentantes Femmes				Représentants Hommes			
			Titulaires		Suppléantes		Titulaires		Suppléants	
			Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
<b>Non-titulaires : personnels enseignants, personnels d'éducation et personnels d'orientation</b>										
SNES SNEP SNUJEP SNUIPP FSU	84	3	2	66,7%	3	100,0%	1	33,3%	0	0,0%
SNALC FGAF	29	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
CGT Educ'Action	27	0	-	-	-	-	-	-	-	-
FNEC FP FO	27	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Sgen-CFDT	25	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Action et Démocratie	13	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SE-UNSA	11	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SUD Education	6	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SNCL -SIES -SAGES	3	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Sindicatu di i travagliadori corsi	1	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>226</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>75,0%</b>	<b>4</b>	<b>100,0%</b>	<b>1</b>	<b>25,0%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
<b>Non-titulaires : personnels surveillants et d'accompagnement</b>										
SNES SNEP SNUJEP SNUIPP FSU	98	3	3	100,0%	3	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
FNEC FP FO	53	1	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
SE-UNSA	43	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
CGT Educ'Action	28	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Sgen-CFDT	20	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SNALC FGAF	13	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SUD Education	12	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Action et Démocratie	8	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SNCL - SIES - SAGES	7	0	-	-	-	-	-	-	-	-
CFTC - EPR	3	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Sindicatu di i travagliadori corsi	1	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>286</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>100,0%</b>	<b>4</b>	<b>80,0%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>1</b>	<b>20,0%</b>
<b>Non-titulaires : personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé</b>										
SNASUB SnuACTE FSU	23	3	2	66,7%	3	100,0%	1	33,3%	0	0,0%
UNSA Education	18	3	3	100,0%	3	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
SNALC FGAF	6	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
SNPTES	4	0	-	-	-	-	-	-	-	-
CGT Educ'action	3	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SGEN-CFDT	2	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Action et Démocratie	1	0	-	-	-	-	-	-	-	-
FNEC FP FO	1	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Sindicatu di i travagliadori corsi	1	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>59</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>85,7%</b>	<b>7</b>	<b>100,0%</b>	<b>1</b>	<b>14,3%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>

► Source : Secrétariat général du rectorat - Arrêtés de composition des instances



Tableau 6.6.3 – Répartition des sièges aux CCP des directeurs adjoints de SEGPA (scrutin du 6 décembre 2018)

Listes électorales	Nombre de voix	Nombre de sièges	Représentantes Femmes				Représentants Hommes			
			Titulaires		Suppléantes		Titulaires		Suppléants	
			Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
<b>Directeurs adjoints de SEGPA</b>										
SE-UNSA	17	1	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%
SNUIPP FSU	12	1	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
	<b>29</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>50,0%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>1</b>	<b>50,0%</b>	<b>2</b>	<b>100,0%</b>

► Source : Secrétariat général du rectorat - Arrêtés de composition des instances.

## 6.6.2 Les commissions consultatives mixtes

Les commissions consultatives mixtes académiques (CCMA) et interdépartementales (CCMI) sont les instances représentatives des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat traitant des questions individuelles. La CCMI représente les maîtres du 1<sup>er</sup> degré. La CCMA représente les maîtres et documentalistes du 2<sup>nd</sup> degré.

Tableau 6.6.4 – Caractéristiques des élections aux CCM (scrutin du 6 décembre 2018)

Instances	Inscrits	Votants <sup>(1)</sup>	Taux de participation	Bulletins blancs	Nombre de voix <sup>(2)</sup>
Commission consultative mixte académique de l'enseignement privé	1 868	1 113	59,6%	20	1093
Commission consultative mixte interdépartementale de l'enseignement privé	754	296	39,3%	3	293

(1) Tous les agents ayant voté sont pris en compte (bulletins blancs inclus).

(2) Le nombre de voix correspond au nombre de votants auquel est soustrait le nombre de bulletins blancs.

► Source : Secrétariat général du rectorat.

Tableau 6.6.5 – Répartition des sièges aux CCM (scrutin du 6 décembre 2018)

Listes électorales	Nombre de voix	Nombre de sièges	Représentantes Femmes				Représentants Hommes			
			Titulaires		Suppléantes		Titulaires		Suppléants	
			Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
<b>Commission consultative mixte académique de l'enseignement privé</b>										
SPELC	698	4	1	25,0%	3	75,0%	3	75,0%	1	25,0%
FEP-CFDT	209	1	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%
CFTC	157	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SNALC FGAF	22	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SYNEP CFE-CGC	7	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>1 093</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>20,0%</b>	<b>4</b>	<b>80,0%</b>	<b>4</b>	<b>80,0%</b>	<b>1</b>	<b>20,0%</b>
<b>Commission consultative mixte interdépartementale de l'enseignement privé</b>										
SPELC	129	2	1	50,0%	2	100,0%	1	50,0%	0	0,0%
CFTC	106	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
FEP-CFDT	58	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>293</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>66,7%</b>	<b>3</b>	<b>100,0%</b>	<b>1</b>	<b>33,3%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>

► Source : Secrétariat général du rectorat - Arrêtés de composition des instances.

### 6.6.3 La commission consultative spéciale académique

La commission consultative spéciale académique (CCSA) des directeurs d'établissements spécialisés est consultée sur des problématiques de retrait d'emploi (article 8 du décret n°74-388 du 8 mai 1974).

Tableau 6.6.6 – Caractéristiques des élections à la CCSA (scrutin du 6 décembre 2018)

Instances	Inscrits	Votants <sup>(1)</sup>	Taux de participation	Bulletins blancs	Nombre de voix <sup>(2)</sup>
Commission consultative spéciale académique des directeurs d'établissements spécialisés	26	22	84,6%	2	20

(1) Tous les agents ayant voté sont pris en compte (bulletins blancs inclus).

(2) Le nombre de voix correspond au nombre de votants auquel est soustrait le nombre de bulletins blancs.

► Source : Secrétariat général du rectorat.

Tableau 6.6.7 – Répartition des sièges à la CCSA (scrutin du 6 décembre 2018)

Listes électorales	Nombre de voix	Nombre de sièges	Représentantes Femmes				Représentants Hommes			
			Titulaires		Suppléantes		Titulaires		Suppléants	
			Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
<b>Commission consultative spéciale académique des directeurs d'établissements spécialisés</b>										
SNUIPP FSU	17	2	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%	2	100,0%
SE-UNSA	3	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	20	2	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%	2	100,0%

► Source : Secrétariat général du rectorat - Arrêtés de composition des instances.

# 7 Annexes

<b>7.1</b>	<b>Détail de la typologie retenue</b>	<b>245</b>
7.1.1	Les personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré	245
7.1.2	Les personnels enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré	245
7.1.3	Les personnels d'encadrement	246
7.1.4	Les personnels de vie scolaire	246
7.1.5	Les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé	247
7.1.6	Les personnels ingénieurs et techniciens de recherche et de formation	247
⇒	<i>Focus : Personnels contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi</i>	248
<b>7.2</b>	<b>Table des sigles</b>	<b>249</b>
<b>7.3</b>	<b>Liste des tableaux</b>	<b>255</b>
<b>7.4</b>	<b>Liste des figures</b>	<b>261</b>
<b>7.5</b>	<b>Liste des cartographies</b>	<b>265</b>



## 7.1 Détail de la typologie retenue

Sauf mention contraire, les effectifs présentés dans ce bilan renvoient à des personnes physiques. Les emplois budgétaires sont calculés en ETP (équivalents temps pleins). Cette unité intègre le temps de travail et la quotité de service. Ainsi 1 ETP pourra correspondre à :

- 1 personne à temps plein travaillant toute l'année scolaire,
- 2 personnes à mi-temps travaillant toute l'année scolaire,
- 2 personnes à plein temps travaillant chacune 6 mois durant l'année scolaire.

### 7.1.1 Les personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré

Tableau 7.1.1 – Effectifs des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré au 31/12/2019

Corps		Effectifs	ETP*
Titulaires	Instituteurs	83	77,5
	Professeurs des écoles	10 848	10 447,3
	Maîtres auxiliaires	158	135,0
Non-titulaires	Professeurs contractuels	1	1,0
	Professeurs contractuels BOE <sup>(1)</sup>	3	3,0
<b>Total</b>		<b>11 093</b>	<b>10 663,8</b>

(1) BOE : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

\* ETP : Equivalent Temps Plein.

► Source : Entrepôt de données BSA.

### 7.1.2 Les personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré

Tableau 7.1.2 – Effectifs des personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré au 31/12/2019

Corps		Effectifs	ETP*
Titulaires	Adjoints d'enseignement	11	7,9
	Chargés d'enseignement en EPS	26	24,7
	Professeurs agrégés	1 653	1 622,3
	Professeurs certifiés	8 196	7 937,6
	Professeurs d'enseignement général de collègue	11	10,7
	Professeurs d'EPS	957	928,7
	Professeurs de chaire supérieure	75	75,0
	Professeurs de lycée professionnel	1 802	1 771,8
Non-titulaires	Maîtres auxiliaires	277	219,2
	Professeurs contractuels	896	791,7
	Professeurs contractuels BOE <sup>(1)</sup>	2	1,5
<b>Total</b>		<b>13 906</b>	<b>13 391,1</b>

(1) BOE : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

\* ETP : Equivalent Temps Plein.

► Source : Entrepôt de données BSA.

### 7.1.3 Les personnels d'encadrement

Tableau 7.1.3 – Effectifs des personnels d'encadrement supérieur au 31/12/2019

Fonction		Effectifs	ETP*
Titulaires	Recteur, conseiller, directeur de cabinet, SGA <sup>(1)</sup> , SGAA <sup>(2)</sup>	9	9,0
	DASEN <sup>(3)</sup> , DAASEN <sup>(4)</sup> , secrétaire général de DSDEN	8	8,0
	AENESR <sup>(5)</sup>	9	9,0
<b>Total</b>		<b>26</b>	<b>26,0</b>

(1) SGA : Secrétaire général académique.

(2) SGAA : Secrétaire général académique adjoint.

(3) DASEN : Directeur académique des services de l'Éducation nationale.

(4) DAASEN : Directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale.

(5) AENESR : Administrateur de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

\* ETP : Equivalent Temps Plein.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 7.1.4 – Effectifs des personnels d'inspection au 31/12/2019

Corps		Effectifs	ETP*
Titulaires	Inspecteurs pédagogique régionaux	30	30,0
	Inspecteurs de l'Éducation nationale	55	55,0
<b>Total</b>		<b>85</b>	<b>85,0</b>

\* ETP : Equivalent Temps Plein.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 7.1.5 – Effectifs des personnels de direction au 31/12/2019

Fonction		Effectifs	ETP*
Titulaires	Principal de collège	141	141,0
	Principal adjoint de collège	118	118,0
	Proviseur de lycée	38	38,0
	Proviseur adjoint de lycée	42	42,0
	Proviseur de lycée professionnel	18	18,0
	Proviseur adjoint de lycée professionnel	20	20,0
<b>Total</b>		<b>377</b>	<b>377,0</b>

\* ETP : Equivalent Temps Plein.

► Source : Entrepôt de données BSA.

### 7.1.4 Les personnels de vie scolaire

Tableau 7.1.6 – Effectifs des personnels d'assistance éducative au 31/12/2019

Corps		Effectifs	ETP*
Non-titulaires	Accompagnants d'élèves en situation de handicap	2 658	1 623,1
	Accompagnants d'enseignants en situation de handicap	15	8,5
	Assistants d'éducation	1 823	1 391,9
	Assistants de langues vivantes recrutés localement	19	19,0
	Assistants étrangers	115	115,0
<b>Total</b>		<b>4 630</b>	<b>3 157,5</b>

\* ETP : Equivalent Temps Plein.

► Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 7.1.7 – Effectifs des personnels d'éducation au 31/12/2019

Corps		Effectifs	ETP*
Titulaires	Conseillers principaux d'éducation (CPE)	330	322,3
	Directeurs de centre d'information et d'orientation	12	12,0
	Psychologues de l'Éducation Nationale 1 <sup>er</sup> degré	106	106,0
	Psychologues de l'Éducation Nationale 2 <sup>nd</sup> degré	87	84,6
Non-Titulaires	Contractuels CPE	39	36,8
	Contractuels psychologues	33	30,3
<b>Total</b>		<b>607</b>	<b>592,0</b>

\* ETP : Equivalent Temps Plein.

► Source : Entrepôt de données BSA.

### 7.1.5 Les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé

Tableau 7.1.8 – Effectifs des personnels administratifs au 31/12/2019

Corps		Effectifs	ETP*
Titulaires	Adjoint administratifs	562	544,6
	Attaché d'administration de l'état	190	188,8
	Secrétaires administratifs	407	394,8
	Apprentis	2	2,0
Non-titulaires	Contractuels	190	173,1
	Contractuels BOE <sup>(1)</sup>	3	3,0
<b>Total</b>		<b>1 354</b>	<b>1 306,3</b>

(1) BOE : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

\* ETP : Equivalent Temps Plein.

➤ Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 7.1.9 – Effectifs des personnels médico-sociaux au 31/12/2019

Corps		Effectifs	ETP*
Titulaires	Assistants de service social	67	63,2
	Conseillers techniques de service social	9	9,0
	Infirmiers	198	188,0
	Médecins	33	31,9
Non-titulaires	Assistants de service social contractuels	9	7,5
	Infirmiers contractuels	25	18,3
	Médecins contractuels	8	7,6
<b>Total</b>		<b>349</b>	<b>325,5</b>

\* ETP : Equivalent Temps Plein.

➤ Source : Entrepôt de données BSA.

Tableau 7.1.10 – Effectifs des personnels techniques au 31/12/2019

Corps		Effectifs	ETP*
Titulaires	Adjoint techniques des établissements d'enseignement	1	1,0
<b>Total</b>		<b>1</b>	<b>1,0</b>

\* ETP : Equivalent Temps Plein.

➤ Source : Entrepôt de données BSA.

### 7.1.6 Les personnels ingénieurs et techniciens de recherche et de formation

Tableau 7.1.11 – Effectifs des personnels ITRF au 31/12/2019

Corps		Effectifs	ETP*
Titulaires	Adjoint techniques	183	175,6
	Assistants ingénieurs	10	9,8
	Ingénieurs d'études	23	22,6
	Ingénieurs de recherche	6	6,0
	Techniciens	48	46,5
Non-titulaires	Contractuels	51	46,9
	Contractuels BOE <sup>(1)</sup>	1	1,0
<b>Total</b>		<b>322</b>	<b>308,4</b>

(1) BOE : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

\* ETP : Equivalent Temps Plein.

➤ Source : Entrepôt de données BSA.

## Personnels contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Le tableau ci-dessous est une synthèse relative aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE).

Pour information, les personnels contractuels BOE ont été comptabilisés parmi les effectifs de l'académie de Nice selon leurs fonctions (enseignant ou non-enseignant, secteur privé ou public, 1<sup>er</sup> degré ou 2<sup>nd</sup> degré) et apparaissent dans les tableaux des sections 7.1.1 à 7.1.6.

Focus X.1 – Évolution des effectifs des personnels contractuels BOE

Catégorie de personnels	2018-2019			2019-2020			Évolution en effectifs	Évolution en ETP*
	Effectifs	Part des femmes (%)	ETP*	Effectifs	Part des femmes (%)	ETP*		
Enseignants 1 <sup>er</sup> degré public	2	100,0%	2,0	3	100,0%	3,0	1	1,0
Enseignants 2 <sup>nd</sup> degré public	1	100,0%	1,0	2	100,0%	1,5	1	0,5
Personnels ASS	3	66,7%	3,0	3	66,7%	3,0	0	0,0
Personnels ITRF	1	0,0%	1,0	1	0,0%	1,0	1	1,0
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>71,4%</b>	<b>7,0</b>	<b>9</b>	<b>77,8%</b>	<b>8,5</b>	<b>2</b>	<b>1,5</b>

\* ETP : Equivalent Temps Plein.

➤ Source : Entrepôt de données BSA.



## 7.2 Table des sigles

<b>ADAENES</b> Attaché d'administration de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur	<b>CAAS</b> Commission académique de l'action sociale
<b>ADJAENES</b> Adjoint administratif de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche	<b>CAEN</b> Conseil académique de l'Éducation nationale
<b>AENESR</b> Administrateur de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur	<b>CAFEP</b> Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé
<b>AAE</b> Attaché d'administration de l'état	<b>CAPA</b> Commission administrative paritaire académique
<b>AE</b> Adjoint d'enseignement	<b>CAPD</b> Commission administrative paritaire départementale
<b>AED</b> Assistant d'éducation	<b>CAPE</b> Certificat d'aptitude au professorat des écoles
<b>AESH</b> Accompagnant des élèves en situation de handicap	<b>CAPEPS</b> Certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de l'éducation physique et sportive
<b>AIS</b> Adaptation et intégration scolaire	<b>CAPES</b> Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré
<b>APAE</b> Attaché principal d'administration de l'état	<b>CAPET</b> Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique
<b>APC</b> Approche par compétence	<b>CAPLP</b> Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel
<b>APSH</b> Accompagnant de personnel en situation de handicap	<b>CAPPEI</b> Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive
<b>ASH</b> Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés	<b>CASU</b> Conseiller d'administration scolaire et universitaire
<b>ASI</b> Assistant ingénieur	<b>CCMA</b> Commission consultative mixte académique
<b>ASIA</b> Action sociale d'initiative académique	<b>CCMI</b> Commission consultative mixte interdépartementale
<b>ASS</b> (personnels) Administratifs, techniques, sociaux et de santé	<b>CCP</b> Commission consultative paritaire
<b>ASSAE</b> Assistant de service social des administrations de l'état	<b>CCSA</b> Commission consultative spéciale académique
<b>ATEE</b> Agent technique des établissements d'enseignement	<b>CDAS</b> Commission départementale de l'action sociale
<b>ATRF</b> Adjoint technique de recherche et de formation	<b>CDEN</b> Conseil départemental de l'Éducation nationale
<b>AVSi</b> Assistant d'éducation, auxiliaire de vie scolaire pour l'aide individuelle	<b>CDES</b> Commission départementale de l'éducation spéciale
<b>BOE</b> Bénéficiaire de l'obligation d'emploi	<b>CDI</b> Contrat à durée indéterminé
<b>BOPA</b> Budget opérationnel de programme académique	<b>CE</b> Chargé d'enseignement
<b>BSA</b> Bilan social académique	<b>CE-EPS</b> Chargé d'enseignement d'éducation physique et sportive
<b>BSN</b> Bilan social national	<b>CESU</b> Chèque emploi service universel

<b>CFA</b> Centre de formation des apprentis	<b>DADS</b> Déclaration annuelle de données sociales
<b>CFC</b> Conseiller en formation continue	<b>DAF</b> Direction des affaires financières (MEN)
<b>CGT</b> Confédération générale du travail	<b>DAGB</b> Dispositif d'accompagnement à la gestion budgétaire
<b>CHSCTA</b> Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique	<b>DAN</b> Délégué académique au numérique
<b>CHSCTD</b> Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental	<b>DCIO</b> Directeur de centre d'information et d'orientation
<b>CIGeM</b> Corps interministériel à gestion ministérielle	<b>DDCS</b> Direction départementale de la cohésion sociale
<b>CIO</b> Centre d'information et d'orientation	<b>DDFPT</b> Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
<b>CLD</b> Congé de longue durée	<b>DEPP</b> Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (MEN)
<b>CLM</b> Congé de longue maladie	<b>DGAFP</b> Direction générale de l'administration de la fonction publique
<b>CMC</b> (Dispositif) Conseil mobilité carrière	<b>DGESCO</b> Direction générale de l'enseignement scolaire (MEN)
<b>CMR</b> (Produit) Cancérogène, mutagène, reprotoxique	<b>DGH</b> Dotation globale horaire
<b>CNE</b> Contrôle national des emplois	<b>DGRH</b> Direction générale des ressources humaines (MEN)
<b>CNED</b> Centre national d'enseignement à distance	<b>DGFIP</b> Direction générale des finances publiques
<b>CNH</b> Conférence nationale du handicap	<b>DIEO</b> (personnel de) Direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation
<b>COP</b> Conseiller d'orientation-psychologue	<b>DIF</b> Droit individuel à la formation
<b>CPA</b> Conseiller de prévention académique	<b>DIMA</b> dispositif d'initiation aux métiers en alternance
<b>CPE</b> Conseiller principal d'éducation	<b>DOM</b> Département d'outre-mer
<b>CPF</b> Compte personnel de formation	<b>DRAAF</b> Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
<b>CRDS</b> Contribution au remboursement de la date sociale	<b>DSDEN</b> Direction des services départementaux de l'Éducation nationale
<b>CRPE</b> Concours de recrutement des professeurs des écoles	<b>DTA</b> Document technique amiante
<b>CSG</b> Contribution sociale généralisée	<b>DUER</b> Document unique d'évaluation des risques professionnels
<b>CTA</b> Comité technique académique	<b>DUT</b> Diplôme universitaire de technologie
<b>CTSA</b> Comité technique spécial académique	<b>EA</b> Épreuve anticipée
<b>CTSD</b> Comité technique spécial départemental	<b>EAE</b> Espaces d'accueil et d'écoute
<b>CTSS</b> Conseiller technique de service social	
<b>DA-SEN</b> Directeur académique des services de l'Éducation nationale	
<b>DAA-SEN</b> Directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale	

<b>Éclair</b> Écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite	<b>IA</b> Inspecteur d'académie
<b>EEPU</b> École élémentaire publique	<b>IA-IPR</b> Inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional
<b>EMAS</b> Équipe mobile académique de sécurité	<b>IATSS</b> (personnels) Ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé
<b>EMPU</b> École élémentaire publique	<b>ID</b> Indépendance et direction – Syndicat indépendant des personnels de direction de l'Éducation nationale
<b>EPI</b> Équipement de protection individuelle	<b>IEN</b> Inspecteur de l'Éducation nationale (intègre depuis 1990 les IDEN, IET, IIO)
<b>EPLE</b> Établissement public local d'enseignement	<b>IGE</b> Ingénieur d'études
<b>EPP</b> Emploi-Poste-Personnel	<b>IGR</b> Ingénieur de recherche
<b>EPS</b> Éducation physique et sportive	<b>IH2EF</b> Institut des hautes études de l'éducation et de la formation
<b>ETP</b> Équivalent temps plein	<b>IMP</b> Indemnité pour mission particulière
<b>ETPA</b> Équivalent temps plein année	<b>INFENES</b> Infirmiers de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur
<b>ETPT</b> Équivalent temps plein travaillé	<b>IPCS</b> Information préventive aux comportements qui sauvent
<b>EREA</b> Établissement régional d'enseignement adapté (ex-ENP)	<b>ISOE</b> Indemnité de suivi et d'orientation des élèves
<b>EVS</b> Employé de vie scolaire	<b>ISP</b> Indemnité de sujétions particulières
<b>FIPHFP</b> Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique	<b>ITRF</b> Ingénieur et personnel technique de recherche et de formation
<b>FNEC-FP FO</b> Fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle. Force ouvrière	<b>ITT</b> Interruption temporaire de travail
<b>FO</b> Force ouvrière	<b>LEGT</b> Lycée d'enseignement général et technique
<b>FPE</b> Fonction publique d'état	<b>LOLF</b> Loi organique relative aux lois de finances
<b>FPH</b> Fonction publique hospitalière	<b>LP</b> Lycée professionnel
<b>FPT</b> Fonction publique territoriale	<b>LSF</b> Langue des signes française
<b>FSU</b> Fédération syndicale unitaire	<b>MA</b> Maître auxiliaire
<b>GAIA</b> Gestion académique informatisée des actions de formations	<b>MDPH</b> Maison départementale des personnes handicapées
<b>GIPA</b> Garantie individuelle du pouvoir d'achat	<b>MDS</b> Médico-social
<b>GRETA</b> Groupement d'établissements	<b>MEN</b> Ministère de l'Éducation nationale
<b>GRH</b> Gestion des ressources humaines	<b>MENESR</b> Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
<b>GVT</b> Glissement vieillesse technicité	
<b>HSE</b> Heures supplémentaires effectives	

<b>MGEN</b> Mutuelle générale de l'Éducation nationale	professionnel
<b>MGI</b> Mission générale d'insertion	<b>RPS</b> Risques psycho-sociaux
<b>NBI</b> Nouvelle bonification indiciaire	<b>RQTH</b> Reconnaissance de qualité de travailleur handicapé
<b>NTIC</b> Nouvelles technologies de l'information et de la communication	<b>RRS</b> Réseau de réussite scolaire
<b>OCEAN</b> Organisation des concours et examens, académiques et nationaux	<b>RSC</b> Rapport de situation comparée
<b>Pacte</b> Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'état	<b>RSST</b> Registre de santé et sécurité au travail
<b>PACD</b> Poste adapté de courte durée	<b>SAENES</b> Secrétaire administratif de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur
<b>PAF</b> Plan académique de formation	<b>SEGPA</b> Section d'enseignement général et professionnel adapté (ex-SES et GCA)
<b>PALD</b> Poste adapté de longue durée	<b>SEP</b> Section d'enseignement professionnel
<b>PAS</b> (Réseau de) Prévention d'aide et de soutien	<b>SE-UNSA</b> Syndicat des enseignants – Union nationale des syndicats autonomes
<b>PCS</b> Professions et catégories socioprofessionnelles	<b>SGA</b> Secrétaire générale d'académie
<b>PEGC</b> Professeurs d'enseignement général de collège	<b>SGEN-CFDT</b> Syndicat général de l'Éducation nationale – Confédération française démocratique du travail
<b>PEPS</b> Professeurs d'éducation physique et sportive	<b>SGT</b> Section d'enseignement général et technologique
<b>PES</b> Professeur des écoles stagiaire	<b>SIRHEN</b> Système d'informations des ressources humaines de l'Éducation nationale
<b>PIAL</b> Pôle inclusif d'accompagnement localisé	<b>SMIC</b> Salaire Minimum interprofessionnel de croissance
<b>PIM</b> Prestation interministérielle	<b>SMP</b> Surveillance médicale particulière
<b>PLP</b> Professeur de lycée professionnel	<b>SNALC-SNE</b> Syndicat national des lycées et collèges – Syndicat nationale des écoles
<b>PNF</b> Plan national de formation	<b>SNALC-FGAF</b> Syndicat national des lycées et collèges – Fédération générale autonome des fonctionnaires
<b>PPCR</b> Parcours professionnel, carrières et rémunérations	<b>SNCL</b> Syndicat national des collèges et lycées
<b>PPMS</b> Plan particulier de mise en sécurité	<b>SNETAA</b> Syndicat national de l'enseignement technique action autonome
<b>PSC1</b> Prévention et secours civiques de niveau 1	<b>SNPTES</b> Syndicat national des personnels techniques, scientifiques et des bibliothèques de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture
<b>Psy-EN</b> Psychologue de l'Éducation nationale	<b>SST</b> Santé et sécurité au travail
<b>RAR</b> Réseau ambition réussite	<b>TMS</b> Troubles musculo-squelettiques
<b>Rased</b> Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés	
<b>RH</b> Ressources humaines	
<b>RIFSEEP</b> Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement	

---

<b>TICE</b> Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement	<b>ZDA</b> Zone départementale d'ajustement
<b>TZR</b> Titulaire en zone de remplacement	<b>ZEP</b> Zone d'éducation prioritaire
<b>UNSA</b> Union nationale des syndicats autonomes	<b>ZIL</b> Zone d'intervention localisée
<b>ZA</b> Zone académique	<b>ZR</b> Zone de remplacement
	<b>ZSA</b> Zone de secteur d'ajustement



## 7.3 Liste des tableaux

<b>1</b>	<b>Effectifs et caractéristiques démographiques</b>	<b>19</b>
1.1.1	Évolution des effectifs de l'académie . . . . .	25
1.1.2	Répartition des effectifs par secteur d'enseignement et catégorie fonction publique en 2019-2020 . . . . .	25
1.1.3	Répartition des effectifs de l'académie en 2019-2020 . . . . .	27
1.1.4	Évolution des effectifs enseignants par secteur et niveau d'enseignement . . . . .	30
1.1.5	Répartition des effectifs enseignants par secteur d'enseignement et catégorie fonction publique en 2019-2020 . . . . .	31
1.1.6	Répartition des effectifs enseignants par secteur et niveau d'enseignement en 2019-2020 . . . . .	32
1.1.7	Évolution des effectifs enseignants du secteur public par corps . . . . .	33
1.1.8	Répartition des effectifs des personnels enseignants du secteur public par corps en 2019-2020 . . . . .	34
1.1.9	Répartition des effectifs des enseignants titulaires du 1 <sup>er</sup> degré public par corps et département en 2019-2020 . . . . .	35
1.1.10	Répartition des effectifs des enseignants titulaires du 1 <sup>er</sup> degré public par corps et fonction en 2019-2020 . . . . .	35
1.1.11	Répartition des effectifs des enseignants titulaires du 2 <sup>nd</sup> degré public par corps et département en 2019-2020 . . . . .	36
1.1.12	Répartition des effectifs des enseignants titulaires du 2 <sup>nd</sup> degré public par corps et fonction en 2019-2020 . . . . .	36
1.1.13	Évolution des effectifs enseignants du secteur privé sous contrat par corps . . . . .	37
1.1.14	Répartition des effectifs des personnels enseignants du secteur privé par corps en 2019-2020 . . . . .	38
1.1.15	Évolution des effectifs des personnels non-enseignants . . . . .	40
1.1.16	Évolution des effectifs des personnels non-enseignants par catégorie fonction publique . . . . .	41
1.1.17	Répartition des effectifs des personnels non-enseignants par catégorie de personnels en 2019-2020 . . . . .	41
1.1.18	Évolution des effectifs des personnels d'encadrement par fonction . . . . .	42
1.1.19	Répartition des effectifs des personnels d'encadrement par fonction en 2019-2020 . . . . .	43
1.1.20	Corps d'origine des personnels de direction . . . . .	44
1.1.21	Évolution des effectifs des personnels de vie scolaire par corps . . . . .	45
1.1.22	Répartition des effectifs des personnels de vie scolaire par corps en 2019-2020 . . . . .	46
IV.1	Évolution des effectifs d'AESH par département et mission . . . . .	47
IV.2	Âge moyen et tranche d'âge des AESH par type de mission . . . . .	47
V.1	Répartition des assistants d'éducation en préprofessionnalisation en 2019-2020 . . . . .	48
V.2	Situation des assistants d'éducation en préprofessionnalisation à l'issue de l'année scolaire 2019-2020 . . . . .	48
1.1.23	Évolution des effectifs des personnels ASS par corps . . . . .	49
1.1.24	Répartition des effectifs des personnels ASS par corps en 2019-2020 . . . . .	50
1.1.25	Évolution des effectifs des personnels ITRF par corps . . . . .	51
1.1.26	Répartition des effectifs des personnels ITRF par corps en 2019-2020 . . . . .	51
1.2.1	Évolution des effectifs des personnels stagiaires par catégorie . . . . .	53
1.2.2	Évolution des effectifs des stagiaires enseignants par corps . . . . .	54
1.2.3	Évolution des effectifs des stagiaires non-enseignants par corps . . . . .	54
1.2.4	Répartition des personnels stagiaires par catégorie, en 2019-2020 . . . . .	55
1.2.5	Historique des concours externes, internes et réservés dans les secteurs public et privé sous contrat . . . . .	56
1.2.6	Réussite aux concours des personnels enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré public . . . . .	58
1.2.7	Pourcentage de femmes parmi les présents . . . . .	59
1.2.8	Réussite aux concours des personnels enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré privé sous contrat . . . . .	60
1.2.9	Pourcentage de femmes parmi les présents . . . . .	61
1.2.10	Réussite aux concours des personnels de direction et d'inspection . . . . .	62
1.2.11	Réussite aux concours des personnels d'éducation . . . . .	63
1.2.12	Pourcentage de femmes parmi les présents . . . . .	64

1.2.13	Réussite aux concours des personnels ASS . . . . .	65
1.2.14	Évolution des départs définitifs dans le secteur public par catégorie . . . . .	67
1.2.15	Évolution des retraites et cessations de fonction par motif et par catégorie de personnels . . . . .	68
1.2.16	Départs en retraite par âge selon la catégorie et le genre . . . . .	69
1.2.17	Évolution des départs provisoires par catégorie de personnel . . . . .	70
1.2.18	Évolution des départs provisoires par motif . . . . .	70
<b>2</b>	<b>Vie des personnels</b>	<b>71</b>
2.1.1	Évolution du nombre d'établissements scolaires de l'académie par secteur d'enseignement et par département. . . . .	75
2.1.2	Évolution des effectifs du secteur public par type d'établissement . . . . .	78
2.1.3	Évolution des effectifs du secteur public classés dans le type d'établissement « Autres » . . . . .	78
2.1.4	Évolution des effectifs du secteur privé sous contrat par type d'établissement. . . . .	79
2.1.5	Évolution des effectifs du secteur privé sous contrat classés dans le type d'établissement « Autres ». . . . .	79
2.1.6	Évolution des effectifs enseignants par type d'établissement. . . . .	80
2.1.7	Évolution des effectifs enseignants par département . . . . .	80
2.1.8	Évolution des effectifs du 1 <sup>er</sup> degré par type d'établissement . . . . .	81
2.1.9	Évolution des effectifs du 1 <sup>er</sup> degré par département . . . . .	81
2.1.10	Évolution des effectifs du 2 <sup>nd</sup> degré par type d'établissement . . . . .	82
2.1.11	Évolution des effectifs du 2 <sup>nd</sup> degré par département . . . . .	82
2.1.12	Répartition des effectifs du 2 <sup>nd</sup> degré par corps et type d'établissement . . . . .	83
2.1.13	Répartition des effectifs du 2 <sup>nd</sup> degré public affectés en zone de remplacement par corps . . . . .	83
2.1.14	Évolution des effectifs du 2 <sup>nd</sup> degré affectés en zone de remplacement par corps . . . . .	84
2.1.15	Évolution des effectifs des personnels non-enseignants par type d'établissement . . . . .	85
2.1.16	Évolution des effectifs des personnels non-enseignants par département . . . . .	85
2.1.17	Évolution des effectifs des personnels d'encadrement par département et par type d'établissement. . . . .	86
2.1.18	Évolution des effectifs des personnels de vie scolaire par département et par type d'établissement . . . . .	87
2.1.19	Évolution des effectifs des personnels ASS par département et par type d'établissement . . . . .	88
2.1.20	Évolution des effectifs des personnels ITRF par département et par type d'établissement . . . . .	89
2.2.1	Évolution du temps partiel des personnels de l'académie . . . . .	90
2.2.2	Les quotités de temps partiel des personnels de l'académie par catégorie en 2019-2020. . . . .	90
2.2.3	Le temps partiel et le temps complet des personnels de l'académie par catégorie en 2019-2020 . . . . .	91
2.2.4	Le temps partiel des personnels titulaires enseignants du 1 <sup>er</sup> degré selon le motif en 2019-2020 . . . . .	93
2.2.5	Le temps partiel des personnels titulaires enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré selon le motif en 2019-2020. . . . .	93
2.2.6	Le temps partiel des personnels titulaires de vie scolaire selon le motif en 2019-2020 . . . . .	95
2.2.7	Le temps partiel des personnels titulaires ASS selon le motif en 2019-2020. . . . .	95
2.2.8	Le temps partiel des personnels titulaires ITRF selon le motif en 2019-2020 . . . . .	95
2.3.1	Historique du taux d'absentéisme par secteur d'enseignement et par catégorie de personnels . . . . .	96
2.3.2	Historique du taux d'absentéisme par genre et par catégorie de personnels. . . . .	97
2.3.3	Absentéisme des personnels enseignants du secteur public par degré d'enseignement et par corps . . . . .	98
2.3.4	Absentéisme des personnels enseignants du secteur privé sous contrat par degré d'enseignement et par corps . . . . .	98
2.3.5	Absentéisme des personnels non-enseignants par catégorie et par fonction. . . . .	100
2.3.6	Part relative du nombre de jours d'absence par motif . . . . .	101
2.3.7	Durée moyenne (en jours) des congés pris pour raison de santé pour l'année scolaire 2019-2020. . . . .	102
VI.1	Évolution des congés de maladie ordinaire (CMO) . . . . .	105
2.3.8	Historique du taux d'absents par secteur et par catégorie . . . . .	106
2.4.1	Évolution des personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré par zone et par département . . . . .	107
2.4.2	Recrutement des contractuels ASS et ITRF (hors CDI) . . . . .	109
2.5.1	Évolution du mouvement inter-départemental . . . . .	110
2.5.2	Évolution du mouvement intra-départemental . . . . .	111
2.5.3	Les sorties de l'académie . . . . .	112
2.5.4	Les destinations des sortants en pourcentage . . . . .	112
2.5.5	L'âge moyen des sortants . . . . .	113
2.5.6	L'âge moyen et le volume des entrants par genre . . . . .	113
2.5.7	La provenance des entrants. . . . .	113
2.5.8	Les participants au mouvement intra-académique . . . . .	114



2.5.9	Évolution du mouvement des personnels d'encadrement . . . . .	115
2.5.10	Évolution du mouvement inter-académique des personnels ASS et ITRF . . . . .	115
2.5.11	Évolution du mouvement intra-académique des personnels ASS et ITRF . . . . .	116
2.6.1	Tableau d'avancement de l'ensemble des personnels . . . . .	117
2.6.2	Liste d'aptitude de l'ensemble des personnels . . . . .	117
2.6.3	Tableau d'avancement des personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré public . . . . .	118
2.6.4	Liste d'aptitude des personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré public . . . . .	119
2.6.5	Tableau d'avancement des personnels enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré public . . . . .	120
2.6.6	Liste d'aptitude des personnels enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré public . . . . .	121
2.6.7	Tableau d'avancement des enseignants du 1 <sup>er</sup> degré privé . . . . .	122
2.6.8	Tableau d'avancement des enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré privé . . . . .	122
2.6.9	Liste d'aptitude des enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré privé . . . . .	123
2.6.10	Tableau d'avancement des personnels d'encadrement . . . . .	124
2.6.11	Liste d'aptitude des personnels d'encadrement . . . . .	125
2.6.12	Tableau d'avancement des personnels de vie scolaire . . . . .	126
2.6.13	Tableau d'avancement des personnels administratifs . . . . .	127
2.6.14	Tableau d'avancement des personnels médico-sociaux . . . . .	127
2.6.15	Liste d'aptitude des personnels administratifs . . . . .	129
2.6.16	Tableau d'avancement des personnels ITRF . . . . .	130
2.6.17	Liste d'aptitude des personnels ITRF . . . . .	131
2.7.1	Historique des sanctions prononcées sur 2 ans . . . . .	132
2.7.2	Répartition des sanctions prononcées par catégorie de personnels et par corps . . . . .	133
2.8.1	Évolution du contentieux sur 3 ans . . . . .	134

### **3 Accompagnement des personnels** **135**

3.1.1	Évolution du nombre d'entretiens individuels par motif . . . . .	139
3.1.2	Évolution du nombre d'entretiens individuels par catégorie de personnels . . . . .	140
VII.1	Comparaison des données fournies par EGIDE et par GAIA pour l'année scolaire 2019-2020 . . . . .	142
3.2.1	Ensemble des personnels en formation en 2019-2020 . . . . .	143
3.2.2	Ensemble des candidatures et des stagiaires en 2019-2020 . . . . .	144
3.2.3	Ensemble des modalités des formations en 2019-2020 . . . . .	145
3.2.4	Types de candidature pour l'ensemble des formations en 2019-2020 . . . . .	146
3.2.5	Ensemble des actions de formation en 2019-2020 . . . . .	146
3.2.6	Priorités nationales de l'ensemble des formations en 2019-2020 . . . . .	147
3.2.7	Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré en formation en 2019-2020 . . . . .	150
3.2.8	Candidatures et stagiaires chez les enseignants du 1 <sup>er</sup> degré en 2019-2020 . . . . .	152
3.2.9	Modalités des formations pour les enseignants du 1 <sup>er</sup> degré en 2019-2020 . . . . .	153
3.2.10	Types de candidature pour les formations des enseignants du 1 <sup>er</sup> degré en 2019-2020 . . . . .	153
3.2.11	Actions de formation pour les enseignants du 1 <sup>er</sup> degré en 2019-2020 . . . . .	153
3.2.12	Priorités nationales pour les formations des enseignants du 1 <sup>er</sup> degré en 2019-2020 . . . . .	154
3.2.13	Enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré en formation en 2019-2020 . . . . .	155
3.2.14	Candidatures et stagiaires chez les enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré en 2019-2020 . . . . .	156
3.2.15	Modalités des formations pour les enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré en 2019-2020 . . . . .	157
3.2.16	Types de candidature pour les formations des enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré en 2019-2020 . . . . .	158
3.2.17	Actions de formation pour les enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré en 2019-2020 . . . . .	158
3.2.18	Priorités nationales pour les formations des enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré en 2019-2020 . . . . .	159
3.2.19	Personnels non-enseignants en formation en 2019-2020 . . . . .	160
3.2.20	Candidatures et stagiaires chez les personnels non-enseignants en 2019-2020 . . . . .	162
3.2.21	Modalités des formations pour les personnels non-enseignants en 2019-2020 . . . . .	163
3.2.22	Types de candidature pour les formations des personnels non-enseignants en 2019-2020 . . . . .	163
3.2.23	Actions de formation pour les personnels non-enseignants en 2019-2020 . . . . .	163
3.2.24	Priorités nationales pour les formations des personnels non-enseignants en 2019-2020 . . . . .	164
3.2.25	Agents suivant des formations hygiène et sécurité en 2019-2020 . . . . .	166
3.2.26	Candidatures et stagiaires suivant des formations hygiène et sécurité en 2019-2020 . . . . .	167
3.2.27	Types de candidature pour les formations hygiène et sécurité en 2019-2020 . . . . .	168
3.2.28	Actions de formation relatives aux formations hygiène et sécurité en 2019-2020 . . . . .	168
3.2.29	Nombre de demandes formulées et accordées au titre du compte personnel de formation en 2019-2020	169
3.2.30	Évolution du nombre de congés de formation des enseignants du 1 <sup>er</sup> degré . . . . .	169

3.2.31	Répartition des congés de formation accordés en 2019-2020 aux enseignants du 1 <sup>er</sup> degré par genre . . . . .	169
3.2.32	Répartition des congés de formation accordés en 2019-2020 aux enseignants du 1 <sup>er</sup> degré selon la durée . . . . .	169
3.2.33	Évolution du nombre de congés de formation des enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré. . . . .	170
3.2.34	Répartition des congés de formation accordés en 2019-2020 aux enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré par genre. . . . .	170
3.2.35	Répartition des congés de formation accordés en 2019-2020 aux enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré selon la durée . . . . .	170
3.2.36	Évolution du nombre de congés de formation des enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré non-titulaires . . . . .	170
3.2.37	Évolution du nombre de congés de formation des enseignants du secteur privé sous contrat . . . . .	171
3.2.38	Répartition des congés de formation accordés en 2019-2020 aux enseignants du secteur privé sous contrat par genre . . . . .	171
3.2.39	Répartition des congés de formation accordés en 2019-2020 aux enseignants du secteur privé sous contrat selon la durée . . . . .	171
3.2.40	Évolution du nombre de congés de formation des personnels de vie scolaire . . . . .	172
3.2.41	Répartition des congés de formation accordés en 2019-2020 aux personnels de vie scolaire par genre . . . . .	172
3.2.42	Répartition des congés de formation accordés en 2019-2020 aux personnels de vie scolaire selon la durée . . . . .	172
3.2.43	Évolution du nombre de congés de formation des personnels ASS . . . . .	173
3.2.44	Répartition des congés de formation accordés en 2019-2020 aux personnels ASS par genre . . . . .	173
3.2.45	Répartition des congés de formation accordés en 2019-2020 aux personnels ASS selon la durée . . . . .	174
3.3.1	Évolution de la répartition de nouveaux signalements des personnels à besoins particuliers . . . . .	175
3.4.1	Historique des recrutements des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) par catégorie . . . . .	176
3.4.2	Taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) par catégorie . . . . .	176
3.4.3	Évolution des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) par tranche d'âge . . . . .	177
3.4.4	Évolution des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) par catégorie . . . . .	177
3.4.5	Répartition des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) par genre . . . . .	177
3.4.6	Récapitulatif des mesures d'accompagnement proposées par catégorie de personnels . . . . .	178
3.4.7	Récapitulatif de la dépense académique par type d'aide . . . . .	178
3.4.8	Évolution du nombre de personnes concernées par une assistance humaine . . . . .	178
3.4.9	Évolution des priorités médicales accordées aux personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré . . . . .	179
3.4.10	Évolution des priorités médicales accordées aux personnels enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré. . . . .	179
3.4.11	Évolution des priorités médicales accordées aux personnels ASS. . . . .	179
3.5.1	Historique du nombre de PALD et PACD des personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré . . . . .	180
3.5.2	Historique du nombre d'allègements de services des personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré . . . . .	180
3.5.3	Le dispositif des postes adaptés des enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré et des personnels d'éducation. . . . .	181
3.5.4	Les allègements de services des enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré et des personnels d'éducation. . . . .	181
3.6.1	Répartition des visites médicales par typologie. . . . .	183
3.6.2	Répartition des visites médicales par origine de la demande. . . . .	183
3.6.3	Nombre d'agents et nombre de visites concernés par la surveillance médicale particulière (SMP). . . . .	183
3.6.4	Évolution des activités de conseil auprès de l'administration. . . . .	184
3.6.5	Évolution du nombre d'accidents de travail ou de service et du nombre d'accidents de trajet . . . . .	185
3.6.6	Évolution du nombre d'accidents de travail par type de personnels. . . . .	185
3.6.7	Évolution du nombre de jours d'arrêt par département . . . . .	186
3.6.8	Évolution de la durée moyenne des arrêts de travail (en jours) par département . . . . .	187
3.6.9	Évolution du nombre de violences et d'incivilités . . . . .	188
3.6.10	Causes des actes de violences externes. . . . .	188
3.6.11	Évolution de l'accompagnement des personnels dans les espaces d'accueil et d'écoute. . . . .	191
3.7.1	Évolution du dispositif de prise en charge de la protection juridique . . . . .	193
<b>4</b>	<b>Action sociale</b>	<b>195</b>
4.1.1	Évolution des motifs d'intervention . . . . .	200
4.2.1	Évolution du budget de l'action sociale BOP 0214. . . . .	201
4.2.2	Évolution du budget de l'action sociale BOP 0139. . . . .	201
4.2.3	Évolution des dépenses PIM au BOP 0214 par type de prestation . . . . .	201
4.2.4	Évolution des dépenses PIM au BOP 0139 par type de prestation . . . . .	201
4.2.5	Évolution du nombre de bénéficiaires de PIM au BOP 0214 . . . . .	202
4.2.6	Évolution du nombre de bénéficiaires de PIM au BOP 0139 . . . . .	202

4.2.7	Évolution des dépenses ASIA au BOP 0214 par type de prestation . . . . .	.202
4.2.8	Évolution des dépenses ASIA au BOP 0139 par type de prestation . . . . .	.203
4.2.9	Évolution du nombre de bénéficiaires ASIA au BOP 0214 par type de prestation. . . . .	.203
4.2.10	Évolution du nombre de bénéficiaires ASIA au BOP 0214 par catégorie de personnels . . . . .	.203
4.2.11	Évolution du nombre de bénéficiaires ASIA au BOP 0214 par département . . . . .	.203
4.2.12	Évolution du nombre de bénéficiaires ASIA au BOP 0139 par type de prestation. . . . .	.204
4.2.13	Évolution du nombre de bénéficiaires ASIA au BOP 0139 par catégorie de personnels . . . . .	.204
4.2.14	Évolution du nombre de bénéficiaires ASIA au BOP 0139 par département . . . . .	.204
4.2.15	Évolution des dépenses de secours et de leurs bénéficiaires (BOP 0214 et 0139) . . . . .	.204
4.2.16	Évolution du montant des prêts accordés et de leurs bénéficiaires (BOP 0214 et 0139) . . . . .	.204

## **5 Plafond d'emplois et masse salariale 205**

5.1.1	Consommation des emplois du BOP 0140 . . . . .	.209
5.1.2	Consommation des emplois du BOP 0141 . . . . .	.210
5.1.3	Consommation des emplois du BOP 0214 . . . . .	.211
5.1.4	Consommation des emplois du BOP 0230 . . . . .	.212
5.1.5	Consommation des emplois du BOP 0139 . . . . .	.213
5.2.1	Évolution de la masse salariale - BOP 0140. . . . .	.214
5.2.2	Évolution de la masse salariale - BOP 0141. . . . .	.214
5.2.3	Évolution de la masse salariale - BOP 0214. . . . .	.214
5.2.4	Évolution de la masse salariale - BOP 0230. . . . .	.215
5.2.5	Évolution de la masse salariale - BOP 0139. . . . .	.215
VIII.1	Évolution des dépenses hors titre 2 . . . . .	.215
5.2.6	Indices de rémunération et primes par catégorie de personnels titulaires. . . . .	.216

## **6 Dialogue social 219**

6.1.1	Résultats des élections au comité technique académique (scrutin du 6 décembre 2018) . . . . .	.223
6.1.2	Répartition des sièges aux comités techniques (scrutin du 6 décembre 2018) . . . . .	.225
6.2.1	Répartition des sièges aux CHSCTA et CHSCTD issue des élections au CTA de décembre 2018. . . . .	.227
6.3.1	Répartition des sièges aux CAAS et CDAS issue des élections au CTA de décembre 2018 . . . . .	.230
6.4.1	Répartition des sièges au conseil académique de l'Éducation nationale de Nice . . . . .	.232
6.4.2	Répartition des sièges au conseil départemental de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes . . . . .	.233
6.4.3	Répartition des sièges au conseil départemental de l'Éducation nationale du Var . . . . .	.234
6.5.1	Caractéristiques des élections aux CAPA et CAPD (scrutin du 6 décembre 2018). . . . .	.235
6.5.2	Répartition des sièges aux CAPA des personnels enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré . . . . .	.236
6.5.3	Répartition des sièges aux CAPA des personnels de direction et d'inspection . . . . .	.237
6.5.4	Répartition des sièges aux CAPA des personnels d'éducation . . . . .	.237
6.5.5	Répartition des sièges aux CAPA des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé. . . . .	.238
6.5.6	Répartition des sièges aux CAPD des personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré . . . . .	.239
6.6.1	Caractéristiques des élections aux CCP (scrutin du 6 décembre 2018) . . . . .	.240
6.6.2	Répartition des sièges aux CCP des personnels non-titulaires (scrutin du 6 décembre 2018) . . . . .	.240
6.6.3	Répartition des sièges aux CCP des directeurs adjoints de SEGPA (scrutin du 6 décembre 2018) . . . . .	.241
6.6.4	Caractéristiques des élections aux CCM (scrutin du 6 décembre 2018) . . . . .	.241
6.6.5	Répartition des sièges aux CCM (scrutin du 6 décembre 2018). . . . .	.241
6.6.6	Caractéristiques des élections à la CCSA (scrutin du 6 décembre 2018) . . . . .	.242
6.6.7	Répartition des sièges à la CCSA (scrutin du 6 décembre 2018) . . . . .	.242

## **7 Annexes 243**

7.1.1	Effectifs des personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré au 31/12/2019 . . . . .	.245
7.1.2	Effectifs des personnels enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré au 31/12/2019 . . . . .	.245
7.1.3	Effectifs des personnels d'encadrement supérieur au 31/12/2019 . . . . .	.246
7.1.4	Effectifs des personnels d'inspection au 31/12/2019 . . . . .	.246
7.1.5	Effectifs des personnels de direction au 31/12/2019 . . . . .	.246
7.1.6	Effectifs des personnels d'assistance éducative au 31/12/2019 . . . . .	.246
7.1.7	Effectifs des personnels d'éducation au 31/12/2019 . . . . .	.246
7.1.8	Effectifs des personnels administratifs au 31/12/2019 . . . . .	.247

7.1.9	Effectifs des personnels médico-sociaux au 31/12/2019 . . . . .	.247
7.1.10	Effectifs des personnels techniques au 31/12/2019. . . . .	.247
7.1.11	Effectifs des personnels ITRF au 31/12/2019 . . . . .	.247
X.1	Évolution des effectifs des personnels contractuels BOE. . . . .	.248

## 7.4 Liste des figures

<b>1</b>	<b>Effectifs et caractéristiques démographiques</b>	<b>19</b>
1.1.1	Effectifs en situation d'activité dans les secteurs public et privé sous contrat selon la typologie retenue	23
I.1	Évolution des effectifs des personnels depuis 2009	24
I.2	Évolution des effectifs des personnels enseignants du secteur public depuis 2009	24
I.3	Évolution des effectifs des personnels enseignants du secteur privé depuis 2009	24
I.4	Évolution des effectifs des personnels non-enseignants depuis 2009	24
1.1.2	Ensemble des personnels	25
1.1.3	Répartition par catégorie fonction publique	25
II.1	Évolution de la féminisation des personnels depuis 2009	26
II.2	Évolution de la féminisation des personnels enseignants depuis 2009	26
II.3	Évolution de la féminisation des personnels non-enseignants depuis 2009	26
1.1.4	Part des femmes par catégorie fonction publique	27
III.1	Évolution de l'âge moyen des personnels depuis 2009	28
III.2	Évolution de l'âge moyen des personnels enseignants depuis 2009	28
III.3	Évolution de l'âge moyen des personnels non-enseignants depuis 2009	28
1.1.5	Répartition des effectifs des personnels enseignants et non-enseignants par genre, tranche d'âge ou âge moyen	29
1.1.6	Pyramides des âges des personnels de l'académie	29
1.1.7	Répartition des personnels enseignants par niveau d'enseignement	30
1.1.8	Répartition des personnels enseignants *[5mm]	30
1.1.9	Répartition des personnels enseignants par secteur d'enseignement	30
1.1.10	Répartition des personnels enseignants par niveau d'enseignement	30
1.1.11	Répartition de la part des femmes enseignantes par secteur d'enseignement	32
1.1.12	Répartition de la part des femmes enseignantes par niveau d'enseignement	32
1.1.13	Répartition de la part des femmes enseignantes par type d'établissement	32
1.1.14	Enseignants du secteur public	33
1.1.15	Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré du secteur public	33
1.1.16	Enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré du secteur public	33
1.1.17	Répartition des personnels enseignants du public par niveau d'enseignement	34
1.1.18	Répartition des personnels enseignants du public par corps	34
1.1.19	Pyramides des âges des personnels enseignants du secteur public	35
1.1.20	Enseignants du secteur privé sous contrat	37
1.1.21	Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré du secteur privé sous contrat	37
1.1.22	Enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré du secteur privé sous contrat	37
1.1.23	Répartition des personnels enseignants du secteur privé par niveau d'enseignement	38
1.1.24	Répartition des personnels enseignants du secteur privé par niveau d'enseignement	38
1.1.25	Pyramides des âges des personnels enseignants du secteur privé sous contrat	39
1.1.26	Répartition des effectifs des personnels non-enseignants	40
1.1.27	Répartition des personnels non-enseignants par genre et par type de personnels	41
1.1.28	Répartition des personnels non-enseignants par genre et par catégorie de personnels	41
1.1.29	Personnels d'encadrement supérieur, d'inspection et de direction	42
1.1.30	Pyramide des âges des personnels d'encadrement	43
1.1.31	Répartition en fonction du corps d'origine	44
1.1.32	Répartition par discipline des personnels de direction précédemment enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré	44
1.1.33	Personnels d'assistance éducative et d'éducation	45
1.1.34	Pyramides des âges des personnels de vie scolaire	46
IV.3	Répartition des AESH par niveau d'enseignement et mission	47
V.3	Répartition par genre, département et discipline	48

1.1.35	Répartition des personnels ASS par filière . . . . .	49
1.1.36	Répartition des personnels titulaires ASS par catégorie fonction publique . . . . .	49
1.1.37	Pyramide des âges des personnels ASS. . . . .	50
1.1.38	Répartition des personnels titulaires ITRF par catégorie fonction publique . . . . .	51
1.1.39	Pyramide des âges des personnels ITRF . . . . .	52
1.2.1	Répartition de l'ensemble des personnels stagiaires en 2019-2020. . . . .	53
1.2.2	Féminisation des personnels stagiaires . . . . .	55
1.2.3	Évolution des présents aux concours enseignants du 1 <sup>er</sup> degré. . . . .	56
1.2.4	Évolution des admis aux concours enseignants du 1 <sup>er</sup> degré . . . . .	57
1.2.5	Part des femmes aux concours enseignants du 1 <sup>er</sup> degré public et privé. . . . .	57
1.2.6	Évolution des présents aux concours enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré du secteur public . . . . .	59
1.2.7	Évolution des admis aux concours enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré du secteur public . . . . .	59
1.2.8	Évolution de la part des femmes parmi les présents et les admis . . . . .	59
1.2.9	Évolution des présents aux concours enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré du secteur privé. . . . .	61
1.2.10	Évolution des admis aux concours enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré du secteur privé . . . . .	61
1.2.11	Évolution de la part des femmes parmi les présents et les admis . . . . .	61
1.2.12	Évolution de la part des femmes parmi les présents et les admis . . . . .	62
1.2.13	Évolution des présents aux concours des personnels d'éducation . . . . .	63
1.2.14	Évolution des admis aux concours des personnels d'éducation. . . . .	64
1.2.15	Évolution de la part des femmes parmi les présents et les admis . . . . .	64
1.2.16	Évolution des présents aux concours des personnels ASS . . . . .	66
1.2.17	Évolution des admis aux concours des personnels ASS . . . . .	66
1.2.18	Concours externes des personnels ASS : Part des femmes . . . . .	66
1.2.19	Concours internes des personnels ASS : Part des femmes . . . . .	66
1.2.20	Fins de fonction et retraites/cessations de fonction . . . . .	67
1.2.21	Historique des retraites et cessations de fonction par catégorie de personnels . . . . .	68
1.2.22	Évolution des départs provisoires par motif . . . . .	70
<b>2</b>	<b>Vie des personnels</b> . . . . .	<b>71</b>
2.1.1	Répartition des effectifs dans le secteur public . . . . .	78
2.1.2	Répartition des effectifs dans le secteur privé . . . . .	79
2.1.3	Répartition des effectifs enseignants. . . . .	80
2.1.4	Répartition des effectifs du 1 <sup>er</sup> degré . . . . .	81
2.1.5	Répartition des effectifs du 2 <sup>nd</sup> degré . . . . .	82
2.1.6	Historique sur 5 ans des affectations en zone de remplacement . . . . .	84
2.1.7	Répartition des effectifs des personnels non-enseignants . . . . .	85
2.1.8	Répartition des personnels d'encadrement. . . . .	86
2.1.9	Répartition des personnels d'assistance éducative . . . . .	87
2.1.10	Répartition des personnels d'éducation . . . . .	87
2.1.11	Répartition des personnels ASS . . . . .	88
2.1.12	Répartition des personnels ITRF . . . . .	89
2.2.1	Évolution du temps partiel des personnels de l'académie sur 3 ans. . . . .	90
2.2.2	Taux de temps partiel des personnels titulaires des secteurs public et privé. . . . .	91
2.2.3	Évolution du temps partiel des enseignants titulaires sur 3 ans . . . . .	92
2.2.4	Part du temps partiel chez enseignants titulaires du secteur public par corps et par genre . . . . .	92
2.2.5	Part du temps partiel chez les enseignants titulaires du secteur privé par corps et par genre . . . . .	93
2.2.6	Évolution du temps partiel des personnels titulaires non-enseignants sur 3 ans . . . . .	94
2.2.7	Part des temps partiel chez les personnels non-enseignants titulaires par genre et par catégorie . . . . .	94
2.3.1	Taux d'absentéisme . . . . .	96
2.3.2	Évolution du taux d'absentéisme par département . . . . .	97
2.3.3	Taux d'absentéisme des personnels enseignants du secteur public . . . . .	99
2.3.4	Taux d'absentéisme des personnels enseignants du secteur privé . . . . .	99
2.3.5	Taux d'absentéisme des personnels enseignants par département . . . . .	99
2.3.6	Évolution du taux d'absentéisme des personnels non-enseignants . . . . .	100
2.3.7	Absentéisme par tranche d'âge en 2019-2020 – Ensemble des congés . . . . .	103
2.3.8	Absentéisme par tranche d'âge en 2019-2020 – Maladie ordinaire . . . . .	103
2.3.9	Absentéisme par tranche d'âge en 2019-2020 – Congé long . . . . .	103

2.3.10	Absentéisme par tranche d'âge en 2019-2020 – Maladie professionnelle ou accident de travail . . . . .	104
2.3.11	Absentéisme par tranche d'âge en 2019-2020 – Maternité. . . . .	104
2.3.12	Absentéisme par tranche d'âge en 2019-2020 – Paternité et adoption . . . . .	104
2.3.13	Évolution du taux d'absentéisme par tranche d'âge . . . . .	104
VI.2	Évolution annuelle des CMO depuis 2015-2016 (en base100) . . . . .	105
VI.3	Évolution mensuelle de la durée moyenne des CMO. . . . .	105
VI.4	Durée moyenne mensuelle des CMO et des autres congés en 2019-2020 (base 100) . . . . .	105
2.4.1	Personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré affectés dans les zones . . . . .	107
2.4.2	Répartition des personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré . . . . .	107
2.4.3	Comparaison entre le besoin et le potentiel net de remplacement et de suppléance . . . . .	108
2.4.4	Recrutement des contractuels à durée déterminée . . . . .	108
2.5.1	Part des femmes au mouvement intra-départemental 2020 . . . . .	111
2.5.2	Évolution des candidatures au mouvement intra-académique par type de candidature. . . . .	114
2.5.3	Part relative des participants volontaires. . . . .	114
2.5.4	Évolution des taux de mutations des candidats volontaires . . . . .	114
2.6.1	Évolution de la part des femmes promouvables et promues au tableau d'avancement . . . . .	117
2.6.2	Évolution de la part des femmes promouvables et promues à la liste d'aptitude . . . . .	117
2.6.3	Part des femmes au tableau d'avancement des personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré public en 2020 . . . . .	119
2.6.4	Part des femmes à la liste d'aptitude des personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré public en 2020 . . . . .	119
2.6.5	Part des femmes au tableau d'avancement des personnels enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré public en 2020 . . . . .	120
2.6.6	Part des femmes au tableau d'avancement des enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré privé en 2020 . . . . .	123
2.6.7	Part des femmes au tableau d'avancement des personnels d'encadrement en 2020 . . . . .	124
2.6.8	Part des femmes promouvables et promues à la liste d'aptitude des personnels d'encadrement en 2020. . . . .	125
2.6.9	Part des femmes au tableau d'avancement des personnels de vie scolaire en 2020. . . . .	126
2.6.10	Part des femmes au tableau d'avancement des personnels ASS en 2020 par filière . . . . .	128
2.6.11	Part des femmes au tableau d'avancement des personnels administratifs en 2020 . . . . .	128
2.6.12	Part des femmes au tableau d'avancement des personnels médico-sociaux en 2020 . . . . .	128
2.6.13	Part des femmes à la liste d'aptitude des personnels ASS en 2020 . . . . .	129
2.6.14	Part des femmes au tableau d'avancement des personnels ITRF en 2020 . . . . .	130
2.6.15	Part des femmes à la liste d'aptitude des personnels ITRF en 2020 . . . . .	131
2.7.1	Répartition par type de sanctions prononcées en 2019-2020 . . . . .	132
2.7.2	Répartition des sanctions prononcées en 2019-2020 par genre . . . . .	132
2.7.3	Répartition par des sanctions prononcées en 2019-2020 par catégorie de personnels . . . . .	133

<b>3</b>	<b>Accompagnement des personnels</b>	<b>135</b>
3.1.1	Répartition des entretiens individuels en 2019-2020 par type de personnels . . . . .	140
3.1.2	Répartition des entretiens effectués en 2019-2020 par genre . . . . .	140
3.1.3	Répartition des entretiens effectués en 2019-2020 par ancienneté . . . . .	141
3.2.1	Évolution des agents en formation. . . . .	143
3.2.2	Répartition des agents présents en formation par genre. . . . .	143
3.2.3	Nombre moyen de formations par agent présent en formation . . . . .	144
3.2.4	Temps passé en formation par agent présent en formation . . . . .	144
3.2.5	Évolution des candidatures et des stagiaires . . . . .	145
3.2.6	Taux de présence, d'assiduité et de déperdition . . . . .	145
3.2.7	Évolution des taux d'inscription de l'ensemble des personnels. . . . .	148
3.2.8	Évolution des taux d'inscription des personnels enseignants. . . . .	148
3.2.9	Évolution des taux d'inscription des personnels non-enseignants . . . . .	148
3.2.10	Évolution des taux d'accès de l'ensemble des personnels . . . . .	148
3.2.11	Évolution des taux d'accès des personnels enseignants . . . . .	148
3.2.12	Évolution des taux d'accès des personnels non-enseignants . . . . .	148
3.2.13	Évolution des agents du 1 <sup>er</sup> degré en formation. . . . .	150
3.2.14	Répartition des agents du 1 <sup>er</sup> degré présents en formation par genre. . . . .	151
3.2.15	Nombre moyen de formations par agent du 1 <sup>er</sup> degré présent en formation . . . . .	151
3.2.16	Temps passé en formation (en jours) par agent du 1 <sup>er</sup> degré présent en formation. . . . .	151
3.2.17	Évolution des candidatures et des stagiaires chez les enseignants du 1 <sup>er</sup> degré . . . . .	152
3.2.18	Taux de présence, d'assiduité et de déperdition pour les formations des enseignants du 1 <sup>er</sup> degré . . . . .	152
3.2.19	Évolution des agents du 2 <sup>nd</sup> degré en formation . . . . .	155

3.2.20	Répartition des agents du 2 <sup>nd</sup> degré présents en formation par genre. . . . .	155
3.2.21	Nombre moyen de formations par agent du 2 <sup>nd</sup> degré présent en formation . . . . .	156
3.2.22	Temps passé en formation (en jours) par agent du 2 <sup>nd</sup> degré présent en formation . . . . .	156
3.2.23	Évolution des candidatures et des stagiaires chez les enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré . . . . .	157
3.2.24	Taux de présence, d'assiduité et de déperdition pour les formations des enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré . . . . .	157
3.2.25	Évolution des agents non-enseignants en formation. . . . .	160
3.2.26	Répartition des agents non-enseignants présents en formation par genre. . . . .	160
3.2.27	Nombre moyen de formations par agent non-enseignant présent en formation . . . . .	161
3.2.28	Temps passé en formation (en jours) par agent non-enseignant présent en formation . . . . .	161
3.2.29	Évolution des candidatures et des stagiaires chez les personnels non-enseignants. . . . .	162
3.2.30	Taux de présence, d'assiduité et de déperdition pour les formations des personnels non-enseignants . . . . .	162
3.2.31	Taux d'inscription et du taux d'accès pour les personnels administratifs pour l'année scolaire 2019-2020 . . . . .	165
3.2.32	Taux d'inscription et du taux d'accès pour les personnels médico-sociaux pour l'année scolaire 2019-2020 . . . . .	165
3.2.33	Répartition des agents présents en formation hygiène et sécurité par genre. . . . .	166
3.2.34	Temps passé en formation par agent présent en formation hygiène et sécurité . . . . .	166
3.2.35	Taux de présence, d'assiduité et de déperdition pour les formations hygiène et sécurité en 2019-2020 . . . . .	167
3.3.1	Part des femmes parmi les personnels à besoins particuliers en 2019-2020. . . . .	175
3.6.1	Part des femmes en fonction des différents types d'accident en 2019-2020 . . . . .	186
3.6.2	Répartition des violences et incivilités par degré d'enseignement et par département . . . . .	188
3.6.3	Comparatif des violences et incivilités . . . . .	189
3.6.4	Répartition du nombre de violences et incivilités déclarées par type de personnels . . . . .	189
<b>4</b>	<b>Action sociale</b> . . . . .	<b>195</b>
4.1.1	Statut des personnes reçues . . . . .	200
4.1.2	Motifs d'intervention. . . . .	200
<b>5</b>	<b>Plafond d'emplois et masse salariale</b> . . . . .	<b>205</b>
5.1.1	Évolution mensuelle de la consommation au regard des emplois délégués pour le BOP 0140 . . . . .	209
5.1.2	Évolution mensuelle des situations budgétaires 2018-2019 et 2019-2020 pour le BOP 0140 . . . . .	209
5.1.3	Évolution mensuelle de la consommation au regard des emplois délégués pour le BOP 0141 . . . . .	210
5.1.4	Évolution mensuelle des situations budgétaires 2018-2019 et 2019-2020 pour le BOP 0141 . . . . .	210
5.1.5	Évolution mensuelle de la consommation au regard des emplois délégués pour le BOP 0214 . . . . .	211
5.1.6	Évolution mensuelle des situations budgétaires 2018-2019 et 2019-2020 pour le BOP 0214 . . . . .	211
5.1.7	Évolution mensuelle de la consommation au regard des emplois délégués pour le BOP 0230 . . . . .	212
5.1.8	Évolution mensuelle des situations budgétaires 2018-2019 et 2019-2020 pour le BOP 0230 . . . . .	212
5.1.9	Évolution mensuelle de la consommation au regard des emplois délégués pour le BOP 0139 . . . . .	213
5.1.10	Évolution mensuelle des situations budgétaires 2018-2019 et 2019-2020 pour le BOP 0139 . . . . .	213
5.2.1	Répartition des personnels titulaires selon l'indice de rémunération . . . . .	216
5.2.2	Indices de rémunération par catégorie de personnels et genre . . . . .	217



## 7.5 Liste des cartographies

Évolution des effectifs des élèves des 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degrés entre 2018 et 2019 . . . . .	13
<b>1 Effectifs et caractéristiques démographiques</b>	<b>19</b>
Cartographie de l'académie de Nice . . . . .	21
1.1.1 Cartographie des effectifs par département . . . . .	27
1.1.2 Cartographie des effectifs des personnels enseignants . . . . .	31
1.1.3 Cartographie des effectifs des personnels non-enseignants . . . . .	40
<b>2 Vie des personnels</b>	<b>71</b>
2.1.1 Cartographie des établissements du 1 <sup>er</sup> degré public . . . . .	76
2.1.2 Cartographie des établissements du 1 <sup>er</sup> degré privé sous contrat . . . . .	76
2.1.3 Cartographie des établissements du 2 <sup>nd</sup> degré public . . . . .	77
2.1.4 Cartographie des établissements du 2 <sup>nd</sup> degré privé sous contrat . . . . .	77
2.5.1 Cartographie des sortants par destination . . . . .	112
2.5.2 Cartographie des entrants par origine . . . . .	113



Cet ouvrage a été édité par le rectorat de l'académie de Nice,  
Service interacadémique des études et statistiques  
53 avenue Cap de Croix, 06181 Nice cedex 2

*Directeur de la publication*

Richard LAGANIER  
Recteur de l'académie de Nice  
Chancelier des universités

*Responsable de la publication*

Christian PEIFFERT  
Secrétaire général adjoint  
Directeur des ressources humaines

*Coordination*

Service interacadémique des études et statistiques

*Avec la contribution des services académiques :*

Action sociale en faveur des personnels  
Affaires juridiques et institutionnelles  
Contrôle de gestion  
Département ressources humaines de proximité  
Direction de la communication  
Directions des services départementaux de l'Éducation nationale  
Secrétariat général du rectorat  
Sécurité, santé, conditions de travail  
Service de la gestion des pensions, des affaires médicales et sociales  
Service de la gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS  
Service des concours  
Service des personnels d'enseignement, d'éducation ou d'orientation  
Service interacadémique des études et statistiques  
Services de la formation tout au long de la vie

Réalisation graphique : Service interacadémique des études et statistiques

Impression : Rectorat de l'académie de Nice

ISBN : 978-2-11-167056-3

ISBN numérique : 978-2-11-167057-0

Fonds de carte ©IGN – 2016

Dépôt légal : juillet 2021





# BILAN SOCIAL 2019-2020

## DE L'ACADEMIE DE NICE

- ▶ **Chapitre 1** Effectifs et caractéristiques démographiques
- ▶ **Chapitre 2** Vie des personnels
- ▶ **Chapitre 3** Accompagnement des personnels
- ▶ **Chapitre 4** Action sociale
- ▶ **Chapitre 5** Plafond d'emplois et masse salariale
- ▶ **Chapitre 6** Dialogue social
- ▶ **Chapitre 7** Annexes



Entièrement téléchargeable sur :  
[www.ac-nice.fr/bilan-social](http://www.ac-nice.fr/bilan-social)



**ISBN 978-2-11-167056-3**



9 782111 670563